

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE**  
**HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE**  
DE  
**SOISSONS**

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam  
senectutem quæ in homine venerabilis, in  
urbibus sacra est.

PIRRE LE JEUNE; liv VIII; éplt XXIV.

---

**TOME NEUVIÈME**

(3<sup>me</sup> série — 1899)

---

**ON SOUSCRIT**  
**A SOISSONS**  
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

---

MDCCCXIII

# BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

8° Lc<sup>21</sup> 31

Aisne 11.

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE**  
**HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE**  
DE  
**SOISSONS**

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam  
senectutem quæ in homine venerabilis, in  
urbibus sacra est.

PIRE LE JEUNE; liv. viii; épit. xxiv.

---

TOME NEUVIÈME  
(3<sup>me</sup> série — 1899)

---



**ON SOUSCRIT**  
**A SOISSONS**  
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

---

MDCCCIII



Q. 8° = 10017

## PREMIÈRE PARTIE

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE**  
**HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE**  
DE SOISSONS

---

**PREMIÈRE SÉANCE**

—  
**Lundi 9 Janvier 1899**  
—

*Présidence de M. MICHAUX.*  
—

OUVRAGES OFFERTS  
ET DÉPOSÉS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE

*Romania*, n° 108, octobre 1898.

*Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 7<sup>e</sup> série,  
tome XX, 1898.

*Bulletin de la Société d'histoire naturelle de  
Macon*, n° 12, décembre 1898.

*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et  
arts de la Sarthe*, 2<sup>e</sup> série, tome XXVIII, 1897-  
1898, 4<sup>e</sup> fascicule.

*Revue de Saintonge et d'Aunis*, XVII<sup>e</sup> volume,  
2<sup>e</sup> livraison, mars 1897.

*Revue des travaux scientifiques*, tome XVIII<sup>e</sup>, n<sup>os</sup> 8  
et 9, 1898.

*Bulletin des Antiquaires de la Morinie*, 187<sup>e</sup> livrai-  
son, tome X, 3<sup>e</sup> fascicule, 1898.

*Bulletin de la Société de Boulogne-sur-Mer*, v<sup>e</sup> volume, 5<sup>e</sup> livraison, 1896-97.

*Bulletin de l'Association polytechnique*, 19<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 8, 9, 10, 11, 1898.

*Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tome xxv, 1899.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, tome vii, 1896.

*Mémoire de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, tome xviii.

*Annales de la Société historique de Château-Thierry*, 1897.

*Mémoires de la Société d'Agriculture d'Orléans*, tome xxxvi, 1897.

\* \*

Conformément au Règlement, il est procédé au renouvellement du Bureau.

Sont élus :

*Président* . . . . . M. le comte DE BARRAL.

*Vice-Président* . . . . . M. PLATEAU.

*Secrétaire* . . . . . M. MICHAUX.

*Vice-Secrétaire-Archiviste* M. COLLET.

*Trésorier* . . . . . M. DELORME.

\* \*

Parmi les ouvrages reçus, M. le Président fait remarquer le volume des *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, contenant un grand travail de M. Hamy sur l'entrevue de François I<sup>er</sup> avec Henri VIII, en 1532, et l'intervention de la France dans l'affaire du divorce. Au nombre des documents cités se trouvent plusieurs pièces inédites datées de Villers-Cotterêts et de Fère-en-Tardenois.

M. Collet donne lecture de l'article suivant :

## LE CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DES *LONGUES-RAIES*

---

MESSIEURS,

Vous vous rappelez sans doute que c'est moi qui, le premier, ai révélé, d'abord dans la presse locale, et ensuite dans une séance archéologique, l'existence, à Soissons, d'un cimetière gallo-romain situé lieudit les *Longues-Raies*, près du chemin du Paradis, et dépendant d'une grévière qui appartient à M. Florian Lengelé, cultivateur au faubourg Saint-Christophe.

C'était le 5 et le 8 mars 1897.

Depuis, j'ai suivi, aussi assidûment que possible, les découvertes qui étaient faites dans cette nécropole, ainsi que l'atteste un journal que j'ai tenu et que j'ai l'honneur de vous présenter.

Je n'ai pas voulu cependant abuser de communications à ce sujet dans nos séances archéologiques; mais, dès le premier jour, j'ai poursuivi un autre but, celui de faire entrer au Musée municipal, dont j'ai la conservation, toutes les trouvailles de la grévière. J'ai en conséquence écrit à M. le Préfet de l'Aisne, le 7 mai 1897, pour lui signaler l'état des choses et savoir de lui si une mesure d'expropriation n'était pas à prendre en l'espèce, soit dans l'intérêt de l'archéologie, de l'histoire et de l'art, soit, en un mot, pour cause d'utilité publique.

M. le Préfet écrit, de son côté, au ministère compétent. Un inspecteur général des Beaux-Arts fut envoyé à Soissons. Je le conduisis au cimetière gallo-romain le 2 juin. Il assista à des fouilles qui, malheureusement, ne produisirent presque rien ce jour-là ; mais lui et moi nous reçûmes de M. Lengelé la promesse formelle qu'il vendrait ces objets au Musée, de préférence à un amateur quelconque. Et, rentré à Paris, M. l'Inspecteur général fit un rapport à M. le Ministre.

Le 22 juin, une réponse à ma lettre du 7 mai parvint à Soissons. Elle portait : « Le terrain où a eu lieu la découverte appartient à un particulier. Dans ces conditions la seule arme que confie à l'Etat l'article 14 de la loi du 30 mars 1887, pour assurer la conservation du produit d'une fouille, est l'expropriation, pour cause d'utilité publique, du terrain lui-même sur lequel les objets ont été découverts et qui est supposé en renfermer d'autres. Or, il a paru à M. l'Inspecteur général que, dans le cas présent, l'utilité publique ne saurait être invoquée. Le cimetière dont il s'agit n'a qu'un intérêt local. En lui-même, il ne peut être conservé, et d'autre part, s'il peut être précieux pour la Ville de Soissons de s'assurer la possession des pièces découvertes qui deviennent des documents de son histoire, la valeur de ces pièces n'est pas de celles qui puissent autoriser une mesure aussi grave que l'expropriation. M. l'Inspecteur général a donc cru devoir se borner à engager vivement M. le Conservateur du Musée de Soissons à faire son possible pour se rendre acquéreur des objets en question, et il a reçu lui-même, de la part du propriétaire du terrain, l'assurance qu'il ne s'en déferait qu'au profit de ce dernier. »



Cette réponse ministérielle n'était pas celle que j'avais espérée, mais elle était sans appel possible et je n'eus qu'à m'incliner.

Plus d'une année s'écoula ensuite pendant laquelle les entrailles de la grévière Lengelé livrèrent, au grand jour, de nombreux vases de forme, de dimension et d'espèces diverses, des armes, des bijoux, des tombes, des médailles, etc.

J'avais déjà recueilli successivement une douzaine de pièces, notamment trois tombes en pierre sur quatre qui furent rencontrées dans le sol, lorsque dernièrement j'appris que M. Lengelé, sans doute pressé, sollicité par des amateurs, et en oubli de sa promesse à M. l'Inspecteur général des Beaux-Arts et à moi-même, venait de vendre à un archéologue étranger à notre pays, moyennant 220 francs, sept ou huit de ses plus beaux objets.

Le moment me parut venu d'entrer, plus sérieusement que jamais, en négociations avec M. Lengelé. Je fis part à M. le Maire de Soissons de ce qui se passait. Nous appelâmes M. Lengelé à la Mairie, et là, après nous avoir demandé 1,500 fr. de ses trouvailles, il descendit, sur nos objections, au chiffre de 1,000 fr. Nous nous trouvâmes dans l'impossibilité absolue d'obtenir de meilleures conditions et nous dûmes céder à cause de l'intérêt tout particulièrement soissonnais que présentaient les antiquités que nous convoitions.

Je fis alors un rapport explicatif au Conseil municipal. Une certaine opposition s'y produisit à cause du gros prix exigé, et M. le Maire n'emporta du Conseil un vote de 1,000 fr. que grâce à l'intervention de notre honorable Président qui est en même temps conseiller.

Le Musée va donc, Messieurs, entrer en posses-

sion des anciens objets formant le reste de la collection Lengelé et qui sont au nombre d'environ 180.

Quant à M. Lengelé lui-même, il continuera ses fouilles au fur et à mesure de ses besoins industriels. Le sol dont il exploite la grève n'a certainement pas fourni tout ce qu'il recèle d'antiquités gallo-romaines. Je compte sur de nouveaux résultats dans ce sens et j'aurai l'honneur, Messieurs, de vous en entretenir.

---

---

## DEUXIÈME SÉANCE

—

Lundi 6 Février 1899

—

*Présidence de M. MICHAUX*

—

### OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

*Journal des Savants*, novembre et décembre 1898.

*Annales du Musée de Montevideo*, fascicule 10, 1898.

*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, supplément au tome I de 1897.

*Même Bulletin*, 1<sup>er</sup> volume, 4<sup>e</sup> série, 1897.

*Bulletin du Comité des travaux historiques, sciences économiques et sociales*, 1898.

*Société archéologique de l'Orléanais*, bulletin 163, tome XII, 1898.

*Bulletin historique et philologique*, 1898, n<sup>os</sup> 1 et 2.

*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 25<sup>e</sup> année, 1898.

\* \* \*

Il est donné lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

On procède au dépouillement de la correspondance.

M. Collet fait passer sous les yeux des sociétaires, divers objets de l'époque gallo-romaine, qui, en janvier dernier, ont été mis à découvert et recueillis à Soissons par M. Lelaurain, archéologue de profession et chercheur souvent heureux.

Il s'agit aujourd'hui de vases en verre et en terre, d'agrafes en bronze, d'un bracelet également en bronze et de fragments d'un peigne à dents très fines.

M. Lelaurain était arrivé à Soissons en décembre 1898, et avait fouillé non loin du pont de Pasly, où il trouva, de la même époque, une trentaine d'objets dont une poupée en terre rouge, d'une rareté notable.

Il a continué ses fouilles à Soissons même, entre la rue de Puysegur et le fort de Saint-Jean, où existe un ancien cimetière, et c'est là qu'en sondant et en piochant le sol, il a obtenu les objets présentés et d'autres du même genre.

En ce moment à Chavignon, au lieu dit le *Mont-des-Tombes*, M. Delvincourt, de Crécy-sur-Serre, se livre aussi à des recherches archéologiques. Il trouve, en grand nombre, de curieux objets des temps gallo-romains et mérovingiens.

M. l'abbé Delaplace, curé d'Urcel, a décrit ces objets et en a fait ressortir tout l'intérêt dans une note dont il donne lecture.

Voici la description succincte des objets :

Des plats gallo-romains, de grandes gourdes grises et noires, avec des ornements tracés à la molette, des scramasaxes, des poignards, des couteaux, des francisques, des boucles et des contre-boucles en fer et en bronze, deux pièces romaines en or, une cinquantaine de pièces en bronze, des fibules, des colliers de perles en verre et en ambre rouge, beaucoup de perles séparées de diverses grosseurs, des vases en verre irisé, etc., etc.

On voit que ces découvertes sont assez importantes et méritent d'attirer l'attention de la Société.

La Société exprime alors le vœu que ces dernières trouvailles soient, au moins en partie, déposées au Musée de Soissons, puisqu'ils proviennent du Soissonnais. M. Delvincourt est, dit-on, animé des meilleures intentions. On peut espérer qu'il tiendra compte du vœu émis.

---

---

## TROISIÈME SÉANCE

—

Lundi 6 Mars 1899

—

*Présidence de M. MICHAUX*

—

### OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

*Mémoires de la Société académique de l'Oise,*  
Beauvais, tome XVII, 1<sup>re</sup> partie.

*Bulletin historique et philologique.* Comité des  
travaux historiques 1897, n<sup>os</sup> 3 et 4.

*Revue des Etudes grecques*, tome XI, n° 44, octobre-décembre 1898.

*Revue des Travaux scientifiques*, tome XVIII, n° 10 et 11, 1898.

*Revue de Saintonge et d'Aunis*, 19<sup>e</sup> volume, 2<sup>e</sup> livraison, 1<sup>er</sup> mars 1899.

*Bulletin de la Société nivernaise*, 3<sup>e</sup> série, tome VII, 4<sup>e</sup> fascicule, 1898.

*Revue historique et archéologique du Maine*, tome 43, 1898, 1<sup>er</sup> semestre.

*Bulletin de la Société d'anthropologie*, tome IX, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> fascicules, 1898.

*Mémoires et documents de la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie*, tome XXXVII, 1898.

*Bulletin de la Société dunkerquoise*, 1898, 2<sup>e</sup> fascicule.

*Bulletin de la Société académique de Brest*, 2<sup>e</sup> série, tome XXIII, 1898.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 188<sup>e</sup> livraison, tome X, 4<sup>e</sup> fascicule, 1898.

*Bulletin archéologique. Comité des travaux historiques*, 1898, 1<sup>re</sup> livraison.

\* \*

M. l'abbé Letombe donne lecture d'un article sur une crypte ou chapelle souterraine existant à Ambleny, sous l'ancien cimetière, derrière le sanctuaire de l'église.

## UNE CRYPTÉ OU CHAPELLE SOUTERRAINE

A AMBLENY

---

Tout le monde savait à Ambleny que, derrière le sanctuaire de l'église, sous l'ancien cimetière,

existait un caveau assez spacieux qui avait autrefois communiqué avec l'église par un escalier dont l'entrée était derrière le maître-autel. Bon nombre de personnes y étaient descendues par un soupirail, au moyen d'une échelle, et là, comme en beaucoup d'endroits, l'instinct de l'immortalité avait fait inscrire un certain nombre de noms avec des dates variées depuis 1830 jusqu'en 1880. Cependant personne ne savait donner aucune description du caveau.

En 1858, on avait fait les premiers et principaux travaux de déblaiement de l'ancien cimetière pour dégager et assainir l'église. A cette occasion, on avait effondré une partie de la voûte de l'escalier pour se débarrasser par cette ouverture d'une partie des terres du cimetière. Quelques années plus tard, on démolit l'ancien mur de clôture avec la porte massive qui donnait accès de la place dans le cimetière et à l'église, et on jeta encore une certaine quantité de terre dans le caveau par le soupirail. Enfin, en 1880, eurent lieu d'autres déblais sur le même terrain pour la construction d'un bâtiment communal ; dans le sol de ce bâtiment, creusé à un pied de profondeur, on découvrit un autre large soupirail donnant accès dans le même caveau ; on profita encore de cette ouverture pour jeter des terres et des ossements du cimetière. Tout fut entièrement comblé, et on ne parlait plus du caveau que comme d'un objet perdu.

Je n'ai pas à apprécier les raisons qui l'ont fait combler et supprimer ; on peut juger ces sortes de travaux au point de vue artistique, ou point de vue utilitaire. Il y avait avantage à se débarrasser au plus vite des masses de terre qu'il aurait fallu

sans cela transporter bien loin. Le point de vue artistique n'est aperçu, ni compris de tout le monde, et ne compense pas toujours l'autre.

Quoi qu'il en soit, le caveau en question avait été plusieurs fois signalé à l'attention des touristes par les auteurs de monographies particulières, notamment par l'abbé Poquet (*Notice sur Ambleny*, 1856) : « Au fond de l'abside, dit-il, existait « jadis un escalier par où l'on descendait dans une « crypte ou caveau, aujourd'hui abandonné, et qui « date aussi du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce caveau existe « encore dans le cimetière au nord-est. » — Il n'y a ici qu'une légère erreur, c'est que le caveau se trouve exactement à l'est; mais les auteurs suivants s'écartent de plus en plus de la vérité.

Le *Répertoire archéologique du canton de Vic-sur-Aisne* s'exprime ainsi à l'article *Ambleny* : « Sous le sanctuaire, un caveau du XV<sup>e</sup> siècle. « Parmi les pierres sépulcrales, on remarque « celles de Charles Duchesne, etc. » — L'auteur a mal compris, sans doute, l'article précédent de l'abbé Poquet, quand il place le caveau sous le sanctuaire. Mais à son tour, en parlant de pierres sépulcrales qui sont dans l'église et non dans le caveau, il induit en erreur l'auteur du Guide Joanne (*Le Nord de la France*) qui mentionne aussi le caveau en question : « Sous le chœur, « dans un caveau du XV<sup>e</sup> siècle, plusieurs pierres « sépulcrales. » De plus longues recherches bibliographiques nous eussent peut-être amené à chercher ce fameux caveau sous la nef ou même sous le grand portail.

Voilà pourquoi, connaissant l'existence de cette crypte, désirant l'étudier, et espérant y trouver quelques inscriptions intéressantes, je résolus de

la faire restaurer, c'est-à-dire d'en faire retirer les terres qui y avaient été jetées précédemment. Le Conseil municipal m'accorda, avec la plus grande bienveillance, l'autorisation d'entreprendre cette tâche laborieuse. Il s'agissait de rejeter, par des ouvertures élevées et incommodes, une masse de 70 à 80 mètres cubes de terre, mélangée de pierres et d'ossements; j'eus la bonne fortune de trouver quatre ouvriers courageux et dévoués qui vinrent à bout de ce travail ingrat après deux semaines d'efforts et de fatigues exceptionnels.

C'est alors qu'apparut cette crypte ou chapelle souterraine, car aujourd'hui je ne puis donner un autre nom à un caveau qui a 6 mètres de longueur, 4 mètres 50 de largeur et 3 mètres de hauteur de voûte. L'escalier, d'une largeur de 2 mètres, présente un aspect aussi monumental. Le niveau du sol de la crypte est six mètres plus bas que celui de l'église; les fouilles et les sondages qui y ont été pratiqués permettent d'affirmer qu'il a déjà été bouleversé par des recherches antérieures; nous n'y avons découvert aucune inscription, aucun indice qui pût nous renseigner d'une manière certaine sur l'usage de cette crypte.

La voûte est ogivale et partagée dans sa longueur en trois travées de 2 mètres chacune, par deux arcades qui ont environ 20 centimètres de relief sur 25 de largeur, et vont en s'effaçant peu à peu pour finir au bas de la voûte par des culs-de-lampe de la plus grande simplicité. Aucune moulure ni sculpture, aucun luxe de construction, si ce n'est ces deux cintres bâtis en même temps que la voûte et dans un autre but que celui de la solidité.

A l'extrémité du caveau opposée à l'église, est



percé un large soupirail ou fenêtré, et sous cette ouverture se voit l'entrée primitive de la crypte, donnant sur la rue qui est de ce côté à trois ou quatre pas, par un escalier dont il reste encore quelques marches ensevelies sous une masse de terre. Au XV<sup>e</sup> siècle, ce soupirail et cette porte furent condamnés et remplacés par un autre soupirail percé au sommet de la voûte, et par un autre escalier, beaucoup plus haut, qui aboutissait dans l'église. Il est visible, en effet, que l'escalier actuel est beaucoup plus récent que la crypte elle-même ; la voûte est en plein-cintre et d'un travail plus précis et plus soigné. Cet escalier à son tour fut abandonné, et l'entrée en fut bouchée au fond de l'abside de l'église dans le courant du siècle dernier ; dès lors, la crypte n'eut plus aucun autre accès que le soupirail, et ne servit plus à aucun usage.

Quelle a été primitivement la destination de cette chapelle souterraine, et qu'en a-t-on fait dans la suite ? On peut hasarder là-dessus différentes conjectures. Les dimensions considérables et l'absence de toute inscription permettent d'écarter la pensée d'une chapelle sépulcrale proprement dite. Une ancienne tradition locale prétend que l'on y a célébré les prières des Quarante-Heures ; c'est assez probable ; peut-être aussi d'autres offices de circonstance, comme ceux de la Semaine-Sainte et du lendemain de la Toussaint. Rien n'empêche de penser que l'on s'est servi de cette chapelle en temps de guerre, soit pour y célébrer les offices, soit pour y mettre en sûreté les ornements de l'église et les vases sacrés ; le voisinage de la tour qui a eu à soutenir plusieurs sièges a dû nécessiter des précautions particulières en temps de guerre.

Si l'on suppose que la construction de cette crypte est antérieure à l'église actuelle, qui remonte au XII<sup>e</sup> siècle, et que primitivement elle aurait soutenu une autre église qui a disparu (1).

E. LETOMBE,

Curé d'Ambleny.

6 mars 1899.

\*  
\* \*

Le même membre (M. Letombe) fait la communication suivante :

## UNE DÉCOUVERTE DES TEMPS PRÉHISTORIQUES

A AMBLENY

---

Le 18 février dernier, M. Adolphe Cense, ancien cultivateur, en piochant dans un savart attenant à l'ancienne montagne d'Hignères, au-dessus de la ferme de Poteau, au sud-ouest d'Ambleny, à mi-côte pour abattre un petit promontoire et égaliser la surface du terrain qui dans cette région est des plus accidentés, découvrit, à 3 mètres de profondeur, une dent d'un volume extraordinaire et deux ossements de dimensions aussi peu communes.

Le terrain de ce gisement est un éboulis très tassé de l'époque quaternaire, composé de sables

(1) On pourrait répondre avec raison que la forme ogivale de la voûte ne saurait remonter beaucoup plus haut que le XII<sup>e</sup> siècle.

En tout état de cause, on ne saurait nier que ce monument ne soit une ancienne annexe de l'église, et qu'à ce titre il ne méritât d'être restauré, et, pour l'avenir, d'être conservé et respecté.

calcaires et siliceux mélangés, empâtant des blocs de calcaire grossier, et tombés sur la pente des sables de Cuise.

La dent a été aussitôt reconnue (1) comme une molaire, la dernière de la mâchoire supérieure, d'un rhinocéros tichorinus. Les ossements, dont l'un est un os du bassin se rattachant à l'articulation de la cuisse, et l'autre un fragment d'humérus, à cause de leur état incomplet, n'ont pu être déterminés d'une manière certaine, mais peuvent appartenir au même individu que la dent.

Le rhinocéros tichorinus vivait à l'époque glaciaire, et portait une fourrure très longue et très épaisse. Il est contemporain du mammoth, de la hyène, de l'ours et du lion des cavernes, etc. Des squelettes de ces différents animaux ont été trouvés ensemble, à peu de distance d'Ambleny, au célèbre gisement de Cœuvres, associés à de très nombreux silex taillés, moustiériens.

L'époque dont nous parlons est cette période de froid humide qui avait permis aux grands glaciers de descendre bien loin de leurs montagnes, des sources du Rhône jusqu'à Lyon, de la Scandinave en Saxe et jusque vers la Mer Noire.

Le travail de déblaiement se poursuit sur le terrain de cette découverte. Jusqu'aujourd'hui, aucun silex n'a encore été mis au jour, mais il se peut que prochainement nous ayions de nouvelles trouvailles à signaler.

\*  
\* \*

(1) Par M. l'abbé BREUIL, élève du séminaire Saint-Sulpice, et petit-fils de M. Morio de l'Isle, de Vauxcastille.

M. Vauvillé lit une note sur la découverte d'une sépulture ancienne sur le territoire de Couvrelles, au lieudit les *Chanteaux*.

En labourant profondément, on a découvert, dans une pièce de terre, de l'exploitation de M. Pinta, une sépulture humaine, laquelle avait été faite dans une cavité ou tombeau creusé dans le calcaire tendre.

Des observations intéressantes ont été faites au sujet de cette découverte. Déjà un tombeau du même genre avait été remarqué. M. Vauvillé croit que des fouilles révéleraient la présence d'autres inhumations dans le même endroit.

Le même membre présente un ciseau en silex taillé et poli, trouvé sur le territoire de Couvrelles.

Il entretient la Société des découvertes qui ont été faites, depuis le commencement de février, dans le très intéressant cimetière gallo-romain des *Longues-Raies*. M. Lengelé a encore pu recueillir un certain nombre d'objets divers et de vases en terre.

On remarque principalement parmi les découvertes : une petite cuillère qui paraît être en argent; un moyen bronze romain; des vases en terre rouge vernie et d'autres nuances. Parmi ces derniers, il s'en trouve de trois formes bien différentes des vases recueillis précédemment.

Il est présenté ensuite par M. Vauvillé, des monnaies gauloises provenant de :

Château-Thierry, soit l'empreinte d'une pièce trouvée récemment;

Soissons, un bronze de GERMANVS-INDVTI-LII;

Pommiers, 5 monnaies à la tête de Janus,

lion au revers, 5 pièces en bronze de CRICIRV ;

Une monnaie de Marseille et une Arverne en bronze ;

Il est présenté aussi 3 fibules gauloises qui proviennent comme les cinq monnaies précédentes, de l'enceinte de Pommiers.

Enfin M. Vauvillé présente deux plaques ou boucles de ceinturon de l'époque mérovingienne qui lui ont été confiées par M. Lambert, entrepreneur de maçonnerie à Soissons. Elles auraient été trouvées tout près d'un sarcophage en pierre qui était au sud de l'ancienne église de Notre-Dame-des Vignes de Soissons.

Ces deux plaques, qui sont bien ornées, n'étant pas de même largeur, ne font pas la paire du même ceinturon. Cette trouvaille paraîtrait indiquer qu'il y a eu près de l'église des sépultures mérovingiennes, remontant très probablement à l'époque de la fondation de la primitive église.

Les sépultures mérovingiennes ont dû être violées, dit M. Vauvillé, et remplacées par d'autres plus récentes, comme cela a eu lieu à Cuisy. C'est probablement pour cela que les plaques étaient hors du tombeau.

M. l'abbé Delaplace donne des renseignements sur des fouilles récentes faites au cimetière Saint-Cyr à Monampteuil. On a découvert les fondations de la chapelle Saint-Cyr, et un nombre considérable de tombeaux.

M. Collet fait une communication relative aux dispositions testamentaires de M. Frédéric Moreau, de vénérable mémoire.

De cette communication, il résulte, d'une manière certaine et précise, que, par ses testaments et codiciles, M. Frédéric Moreau a légué :

Au Musée de Soissons, moitié de ce qu'il appelait sa « petite galerie archéologique de Fère-en-Tardenois » ;

Au Musée de Laon, l'autre moitié de cette galerie ;

A la Société historique de Château-Thierry, cinquante exemplaires du petit Album de Caranda et cinquante vases mérovingiens ;

Au Musée de Saint-Germain-en-Laye, appartenant à l'Etat, tout ce qui composait la collection de Caranda et consistant en des milliers de vases et autres objets remontant aux époques préhistorique, gauloise, gallo-romaine et mérovingienne, à la condition par le Gouvernement de verser à la ville de Fère, pour la restauration de son église, une somme de 25,000 fr. ;

Aux pauvres de Fère, 1,000 fr. ;

Et à chacun des conservateurs des Musées de Laon et de Soissons, 100 francs pour faire face à certains frais.

Aujourd'hui, le lot de Soissons est placé au Musée de la ville. Il consiste en 78 reproductions d'antiquités, dont 19 peintures sur bois, 5 aquarelles, 9 dessins à la plume, 8 dessins au crayon, 21 chromos, 16 photographies et en trois histoires de Soissons écrites : la première par Dormay, la deuxième par Henri Martin et Paul Lacroix et la troisième par Leroux.



## QUATRIÈME SÉANCE

Lundi 10 Avril 1899

Présidence de M. X.....

### OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

*Journal des Savants*, janvier et février 1899.

A. THIEULLEN. *Lettre à M. Chauvet sur les instruments de l'âge de pierre*, décembre 1898.

E. PIETTE ET DE LA PORTERIE, *Etudes d'ethnographie préhistorique*. Fouilles à Brassempouq en 1897. *Revue de la Société des études historiques*, 64<sup>e</sup> année, 1898.

*Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne*, tome XXVI, 1898, 1<sup>er</sup> à 4<sup>e</sup> trimestre.

*Mémoires de l'Académie de Lyon, sciences et lettres*, 3<sup>e</sup> série, tome V, 1898.

*Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais*. 6<sup>e</sup> année, Moulins, 1898.

*Romania*, n<sup>o</sup> 109, tome XXVIII, janvier 1899.

*Mémoires de l'Académie de Dijon*, 4<sup>e</sup> série, tome VI, 1897-98.

*Bulletin de l'Association philotechnique*, décembre 1898 et janvier 1899.

\*  
\*\*

Notre collègue, M. Emile Lambin offre à la Société un exemplaire d'un travail qu'il a publié dans la *Revue de l'Art chrétien*, sur la cathédrale de Soissons.

M. Vauvillé présente un denier d'argent prove-

nant d'une découverte faite à Missy-sur-Aisne; c'est une monnaie d'un roi anglo-saxon, ETELRED (866 à 871).

Si on consulte, dit M. Vauvillé, l'histoire de notre pays, on voit qu'en 882 des Normands étant venus par les bouches du Rhin, remontèrent ce fleuve qu'ils quittèrent pour suivre le cours de la Meuse, et arrivèrent dans le nord-est de la France actuelle.

Ils essayèrent sans succès de se rendre maîtres de la ville de Laon; ils se dirigèrent ensuite, d'après certains auteurs, sur Reims, dans l'espoir de venir à Soissons et à Noyon, pour attaquer Laon une deuxième fois.

Carloman, qui était à Compiègne, voulant mettre un terme aux désastres causés par les Normands, sortit du château de Compiègne et vint à Soissons, d'où il tomba à l'improviste sur le flanc de l'ennemi, lui tua beaucoup de monde et lui enleva tout le butin qu'il avait fait.

Les Normands se retranchèrent fortement dans Vailly, où le roi ne jugea pas prudent de les attaquer de nouveau.

Le denier qui a été découvert à Missy-sur-Aisne, ne se rapporterait-il pas à cette époque de notre histoire locale? Ce serait là une cachette qui aurait été faite par l'un des envahisseurs, lors de la rencontre de Carloman avec les Normands en 882. Ce fait expliquerait le nombre des monnaies anglo-saxonnes, qui composaient en grande partie la découverte faite.

Il serait intéressant de rechercher si on découvrirait encore les traces de retranchements établis à Vailly par les Normands, lesquels furent abandonnés très probablement sans avoir été détruits,



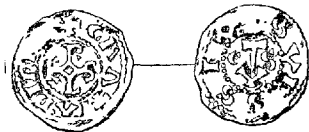
comme cela a eu lieu principalement dans la Somme.

Les retranchements ont dû être faits sur le bord de la montagne, dominant Vailly, et non dans la vallée sur le bord de l'Aisne où la défense n'offrait pas assez de sécurité

Le même membre présente ensuite une monnaie inédite de Charles III, *le Simple*, frappée à Soissons, trouvée à Ambleny. Cette pièce est très intéressante, étant la seule connue à ce jour.

GRATIA DIRX. Monogramme de Charles-le-Simple.

R. SVESSIO. Monogramme formé des lettres CVTS pour C (I) V (I) T (A) S. Denier d'argent 1 gr. 26.



Le monogramme de cette pièce avec CVTS pour CIVITAS est identique, de même que la légende SVESSIO, avec le revers des monnaies du roi Raoul frappées à Soissons.

Ce fait permet de croire que l'émission du denier de Charles-le-Simple est postérieure au règne de Raoul (923), attendu qu'avant on n'aurait pas mis le monogramme adopté par ce dernier roi pour les monnaies de Soissons.

M. Vauvillé communique aussi une monnaie du comte Raoul de Nesle (1180 à 1237), comte de Soissons trouvée récemment près du château de Saint-Crépin-en-Chaye.

RADVLF' COM'. Croix pattée.

R. SVESSIONIS. Temple. Denier de billon de  
0 gr. 95.

M. Collet annonce que de pareilles monnaies de Raoul existent au Musée de Soissons. Il fait savoir ensuite que l'archéologue, M. Lelaurain, après avoir exploré Terny-Sorny, Leury, Juvigny, où il a fait quelques découvertes de l'époque gallo-romaine, a repris ses fouilles à Soissons, aux abords de la rue de Puysegur, et y a trouvé de nouveaux objets des mêmes temps anciens, notamment deux vases que la Société remarque avec intérêt et qui vont être placés au Musée municipal.

M. Plateau donne lecture de quelques notes intéressant l'origine des noms de certaines rues anciennes de Soissons.

---

---

## CINQUIÈME SÉANCE

—  
Lundi 1<sup>er</sup> Mai 1899

—  
*Présidence de M. MICHAUX*

—  
OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

*Mémoires de la Société académique d'agriculture,  
sciences et lettres de l'Aube*, tome XXXV,  
3<sup>e</sup> série, 1898.

*Revue historique et archéologique du Maine*,  
tome XLIV, 1898, 2<sup>e</sup> semestre.

*Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, tome XLVII, 1898.

*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1898, 2<sup>e</sup> livraison.

*Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, tome IV, n<sup>o</sup> 58, 1<sup>er</sup> janvier 1899.

*Revue agricole, industrielle, historique et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*, tome XLVIII, n<sup>os</sup> 1 à 12, 1898.

*Annuaire des bibliothèques et des archives*, 1899.

*Souvenirs du lieutenant-général de Reiset*, par son petit-fils, 1<sup>er</sup> volume.

\*  
\*\*

Parmi les ouvrages reçus nous trouvons :

Les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, contenant le catalogue des bronzes du Musée de Troyes, accompagné de nombreux dessins et d'une note sur les torques gaulois. Dans ce catalogue se trouvent cités Caranda, Chassemy et Château-Thierry.

Le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* : A la séance du 13 juin 1898, M. Bertrand, président, a rappelé au Comité que « M. Frédéric Moreau, l'auteur bien connu des fouilles de Caranda et de tant d'autres belles recherches dans les nécropoles franques va accomplir le 1<sup>er</sup> juillet prochain sa centième année.

« La plupart des Sociétés savantes dont M. Moreau fait partie, ont manifesté l'intention de donner, à cette occasion, un témoignage de leur sympathie au doyen des archéologues actuellement vivants. Le Comité ne trouverait-il pas à

propos de s'associer à ces marques d'estime en demandant au Gouvernement d'élever au grade d'officier de la Légion d'honneur M. Moreau qui porte depuis plus de cinquante ans le ruban de chevalier. Cette proposition est chaudement appuyée et le Comité émet le vœu, à l'unanimité, que la croix d'officier de la Légion d'honneur soit accordée à M. Frédéric Moreau, à l'occasion de son centenaire. »

Malgré cette recommandation, le vénéré M. Frédéric Moreau n'a pas été promu. Nous signalons néanmoins la démarche faite comme un hommage à la mémoire de notre célèbre collègue et savant explorateur qui n'a cessé ses recherches qu'aux limites extrêmes de son existence, toute de travail et d'activité.

Notre collègue M. le vicomte de Reiset fait hommage à la Société d'un volume intitulé : *Souvenirs du lieutenant-général vicomte de Reiset (1775-1810)*, publiés par son petit-fils, avec de beaux portraits en héliogravure.

Outre le récit des guerres de la Révolution et de l'Empire, toujours intéressant, cet ouvrage contient des détails sur les séjours de l'auteur à Soissons et au château de Vic-sur-Aisne, la translation des cendres du général Leclère, à Montgobert, etc.

A l'occasion de la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Vauvillé fait une réclamation au sujet d'une communication faite par lui, à ladite séance, et dont il n'a pas été parlé dans ce procès-verbal.

Le même membre revient sur la même communication au sujet des fouilles faites par M. Lelaurain, aux abords du Pont de Pasly.

Il précise l'endroit des fouilles qui ont été faites au cimetière gallo-romain de *Bois-Roger* sur Pasly ; il donne des détails et fixe le nombre des inhumations fouillées, il demande l'insertion de son article dans le Bulletin. Il est répondu à M. Vauvillé que son article sera, conformément au règlement de la Société, examiné par le Bureau, qui statuera.

M. Vauvillé fait ensuite des communications relatives aux stations gallo-romaines sises sur les territoires de Crouy, Pasly, Pommiers, Pernant et Ambleny :

1° Sur Crouy, au lieudit *les Justices*, station situées sur la montagne au nord-est du village de Crouy, et au sud-est de la ferme de La Perrière, vers l'altitude de 125 à 135 mètres. Cette station devait dominer et commander un ancien chemin qui passait près de là.

2° La station de Pasly était au lieudit *Le Champ de Bataille*, endroit situé pour dominer l'ancienne voie romaine de Soissons à Saint-Quentin. De là on commandait le chemin qui conduisait de la voie romaine à l'enceinte de Pommiers, *Noviodunum*, selon M. Vauvillé.

De cette manière les Romains pouvaient empêcher les Gaulois de se fortifier de nouveau dans l'ancienne enceinte démantelée, et obliger ces derniers de rester dans la vallée à *Augusta Suesionum* où la rébellion était moins à craindre pour les vainqueurs.

3° Sur le territoire de Pommiers, la station est au lieudit *Dessus les Prés*, tenant aux *Prés de l'Isle*, la *Reine*, sur la rive gauche de la rivière d'Aisne.

4° La première et très importante station sur Pernant est aux lieuxdits *le Tas de Pierres* et le

*Muid Brûlé.* On trouve environ sur 8 hectares de nombreux débris gallo-romains et même des marbres avec restes d'inscriptions.

5° La deuxième station de Pernant se trouve au lieudit *le Port*, endroit situé à l'ouest du ru de Pernant et près de la rive gauche de l'Aisne.

6° Sur Ambleny, la station est au lieudit *les Roches au Prieur*, tout près de l'ancienne voie romaine et de l'enceinte, très probablement gauloise, qui se trouve au sud-est de la ferme *le Pressoir*.

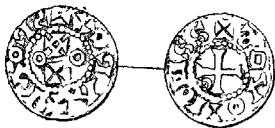
Cette station comme celle de Pasly, paraît avoir été établie dans le but de surveiller la voie romaine et l'accès de l'enceinte gauloise.

On a trouvé là, parmi les poteries romaines, la marque Q..VERANIVS.

M. Vauvillé présente ensuite des monnaies :

1° Un denier d'argent du roi Eudes (887 à 898) frappé à Soissons.

GRATIA O REX Deux croisettes et deux annelets disposés en croix. (Les lettres GR de GRATIA et l'R de REX sont retournées.)



R. SOVOIIIONSS. Croix cantonnée d'un C.  
Poids : 1 gr. 30.

Cette monnaie est intéressante en ce qu'elle diffère des légendes ordinaires GRATIA DII REX et de celle du revers SVESSIONIS CIVITAS.

2° Des monnaies gauloises trouvées récemment

dans l'enceinte de Pommiers, comprenant des pièces de CRICIRV, et une belle pièce en bronze de ROVECA, chef des Meldi.

Le même membre parle ensuite du cimetière gallo-romain des *Longues-Raies* sur Soissons.

Depuis la séance du 6 mars dernier, de nombreuses sépultures à inhumation ont été découvertes. M. Lengelé (Florian) a recueilli de nombreuses poteries variées, des verroteries intéressantes, des objets divers et 13 monnaies romaines en bronze.

Sur la proposition de M. Collet, la Société décide que M. Michaux fera, pour le *Bulletin archéologique*, un compte rendu de la cérémonie du bicentenaire de la mort de Jean Racine.

Il est décidé également que la Société prendra un abonnement au *Bulletin mensuel d'Ambleny et de Saint-Bandry* que publie un membre de la Société, M. l'abbé Letombe.

---

## SIXIÈME SÉANCE

—  
Lundi 5 Juin 1899  
—

Présidence de M. PLATEAU  
—

*Journal des Savants*, janvier et février 1899, mars et avril 1899.

*Académie d'Hippone*, n° 3,

*Romania*, n° 110, avril 1899.

*Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, tome XVI, 1899.

*Annales de la Société Philotechnique*, tome XXXXXVII, 1898.

*Mémoires de la Société Archéologique de Rambouillet*, tome XIII, 1898.

*Etudes d'Ethnographie préhistorique*, par MM. Piette et de La Porterie.

*Comité Archéologique de Senlis*, 4<sup>e</sup> série, tome II, 1897-98.

*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de-France*, 26<sup>e</sup> année, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> livraisons, 1899.

\*  
\* \*

Après le dépouillement de la correspondance et des volumes et publications reçus, M. le Président fait part de la mort de M. l'abbé Viéville, curé-doyen de Villers-Cotterêts, membre de la Société, décédé le 7 mai dernier, et il exprime les regrets que cause cette perte.

\*  
\* \*

— Le dolmen de Vaurezis a de tout temps fixé l'attention de la Société archéologique. Cependant, ce vieux monument druidique étant pour le moment, d'après plusieurs membres, dans un mauvais état d'entretien, la Société va essayer de faire le nécessaire pour lui rendre, autant que possible, son état primitif.

Il appartenait jadis à M. de Vuillefroy, de vénérable mémoire. Il est maintenant la propriété d'un des héritiers de Vuillefroy et a pour locataire l'honorable M. Brunehant, de Pommiers, dont le bail porte qu'un sentier devra être établi pour que chacun puisse visiter le monument en toute saison.



\*  
\*\*

— M. Emile Lambin donne lecture d'un intéressant travail intitulé : *La Cathédrale et la Forêt*. Reprenant hardiment la doctrine de Châteaubriand, au risque de soulever des clameurs dans le camp des archéologues officiels, il établit nettement que l'idée inspiratrice des cathédrales a été la vue de nos forêts, des vieux arbres entrecroisant leurs branches, et que l'arc brisé, la croisée d'ogives, l'arc-boutant, admirables procédés de construction, ont précisément été cherchés et trouvés par les constructeurs du XII<sup>e</sup> siècle, pour réaliser cette idée.

\*  
\*\*

M. Collet communique un article ayant pour titre : *Nouvelles trouvailles au cimetière gallo-romain de la colline de Saint-Jean à Soissons*. Il s'agit d'intéressantes découvertes faites sur ce point de notre ville, du mois de janvier au mois d'avril 1899, et consistant en vases, fibules, bracelets, perles, médailles, etc., toutes choses qui, pour la plupart, ont été recueillies par le Musée municipal.

## NOUVELLES TROUVAILLES

AU CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN

de la Colline de Saint-Jean à Soissons

---

MESSIEURS,

Les murs de l'ouvrage à cornes des fortifications de Soissons, autrement dit du fort situé sur ce que

l'on appelle la colline de Saint-Jean-des-Vignes, ont été bâtis en 1844, et la porte d'entrée de ce fort a été construite en 1846, ainsi qu'il résulte de ces deux dates gravées en creux sur l'édifice

A cette époque, des fouilles, naturellement faites pour les fondations du fort, amenèrent la découverte d'un cimetière gallo-romain. M. de la Prairie, de vénérable mémoire, s'occupait déjà d'archéologie. Il suivit le travail des ouvriers, et, dans une note qu'il lut plus tard à notre Société, il fit connaître ce qui avait été trouvé : C'étaient des ossements humains, des clous rouillés, des vases en terre cuite, des vases en verre, et, principalement, un cylindre en plomb contenant un vase en verre qui était rempli d'ossements calcinés (1).

De plus, en 1847, M. de la Prairie présentait à la Société une urne cinéraire recueillie dans un revers de fossé, — route de Soissons à Paris, — sur un point situé « vis-à-vis l'ouvrage à cornes nouvellement élevé ».

En même temps, il disait que la route avait été déplacée, il y avait quelques années, pour contourner le fort, et qu'il ne lui paraissait pas douteux que le cimetière gallo-romain ne se prolongeât jusque-là. Il dirait même peut-être aujourd'hui, et avec raison encore, que ce cimetière allait au moins jusqu'à l'avenue de la halte Saint-Christophe, car, dans la construction de cette voie, en 1883, on exhuma une autre urne funéraire (2).

Lorsqu'en 1853, il publia ce que je trouve être un de ses meilleurs écrits, c'est-à-dire celui intitulé : *Fortifications de Soissons aux différentes*

(1) Cette curieuse sépulture est au Musée de Soissons.

(2) Cette urne contient des cendres. Elle est au Musée.

*époques de son histoire*, il appuya ce travail d'un plan qui indiquait non seulement les enceintes successives de Soissons, avec l'emplacement de nos anciens monuments, mais donnant la figure du terrain occupé par le cimetière en question, avec plan, œuvre utile, d'un des plus honorables membres de notre Société, — M. de Vuillefroy. Ce travail fut l'objet, l'année suivante, d'une seconde édition qui précisa davantage l'aspect dudit emplacement.

Déclassée par une loi du 20 juillet 1885, la ville de Soissons fut démantelée en grande partie ; des fortifications, il ne reste à présent que le côté nord ; et, comme conséquence, l'Administration municipale de cette ville fit ouvrir, en 1894, un boulevard auquel on donna le nom de Jeanne d'Arc et qui, partant de la place Saint-Christophe pour aboutir au faubourg de Crise, passe entre le fort et les ruines de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes.

On trouva alors, dans les terrassements de ce boulevard, à 80 centimètres environ de profondeur, et au sud de Saint-Jean, une dizaine de petits pots de terre placés parmi des ossements humains et parmi des ossements de chevaux. On recueillit aussi un moyen bronze à l'effigie de Domitien (81 à 96), et le tout fut reçu au Musée de la Ville, par moi-même, en ma qualité de conservateur. On découvrit ensuite, dans la construction de ce boulevard, près de la fontaine Myon, une médaille d'Antonia (née l'an 38 avant Jésus-Christ, morte l'an 38 de Jésus-Christ) et un petit bronze au nom de Magnence (303-353).

Mais tout ceci, Messieurs, n'était qu'une sorte de prélude aux trouvailles qui allaient avoir lieu et

qui devaient motiver la communication que j'ai l'honneur de vous faire.

La ville créa, en 1895, une rue allant du boulevard Jeanne d'Arc à la route de Soissons-Paris. C'était à quelques mètres de la fontaine Myon, tout au bord du cimetière gallo-romain; et, soit dit en passant, suivant délibération du 6 août 1897, approuvée par décret du 15 décembre de la même année, le Conseil municipal baptisa cette rue du nom de Puysegur, en mémoire de services rendus par ce dernier, comme maire de Soissons, de 1800 à 1805.

On procéda, selon l'usage, aux terrassements, à la forme de la nouvelle rue, et, dès le 14 mai 1895, le Musée entra en possession d'un petit vase en terre noire qu'un ouvrier venait de ramener au jour.

Le 20 du même mois, en ma présence, on sortit d'une sépulture, à 80 centimètres de profondeur, un autre vase noir dont la panse était brisée, un autre vase encore, une espèce de coin de pierre dure, trois clous oxidés, un couteau dans le même état, une boîte crânienne, la mâchoire et divers ossements d'un homme de l'époque gallo-romaine.

Je recueillis, une autre fois, du même endroit, un moyen bronze au nom de Nerva (32-98), et voici maintenant ce que produisirent des fouilles spécialement faites par un explorateur de sépultures anciennes, M. Lelaurain, dont j'ai déjà parlé dans notre séance du 6 février dernier.

Cet archéologue étant venu à Soissons pour se livrer à des recherches, je le mis en relations avec la municipalité, et il fut convenu entre elle et lui que ce qu'il découvrirait sur le terrain de la Ville lui appartiendrait pour moitié et deviendrait la

propriété du Musée pour l'autre moitié, conformément d'ailleurs à l'esprit de la loi (article 716 du code civil).

Je donnai alors un calque du second plan de M. de Vuillefroy à M. Lelaurain. Il se rendit sur l'emplacement, ou tout au moins aux abords de l'emplacement du vieux cimetière de la colline Saint-Jean, et il y occupa, dans des fouilles sérieuses, deux ouvriers, dont un nommé Loire que je dois nommer, tant il fit preuve d'intelligence.

Ce que l'on tira du sol consista en vases de terre dont un avec inscription à la barbotine blanche, en vases de terre dont un qualifié de biberon, en fibules et en bracelets de bronze, en fragments de peigne, en médailles dont plusieurs de Constantin (274-337), en perles de verre, au nombre de 94 d'abord et de 41 ensuite, etc., etc., toutes choses qui se trouvaient à des profondeurs variant de 60 centimètres à un mètre et que M. Lelaurain considéra comme n'étant que d'une valeur intrinsèque secondaire, car il n'est pas qu'archéologue, il fait surtout commerce d'antiquités et recherche les plus beaux, les plus rares, les plus riches objets.

Quoi qu'il en soit, le Musée, pour sa part (dont il est loin de faire fi), put exhiber dans ses vitrines :

Le 12 janvier 1899, un vase en terre noire, un vase en terre grise, un vase en terre rouge, deux fibules en bronze ansées, deux débris d'une autre agrafe, deux boules, un ornement, un bracelet en bronze, un clou de cercueil, deux vases en verre, deux gobelets en verre et des morceaux d'un peigne fin.

Le 31 mars, un petit pot de terre noire et un bol de terre rouge.

Le 19 avril, une fibule en bronze et des débris de vases rouges portant signature de potier.

Et le 21 avril, une lagène en terre rouge, un bracelet en bronze, deux boucles et quatre anneaux de bronze, une médaille de Trajan (53-117), une médaille de Constantin (274-337), et quarante et une petites perles de collier.

Mécontent de ne pas trouver d'objets plus précieux, M. Lelaurain abandonna le terrain le vendredi 28 avril 1899, après une fouille plus profonde que jamais. En effet, l'ouvrier Loire, excité par des apparences de fructueuses découvertes et aussi par moi-même, creusa jusqu'à deux mètres cinquante centimètres.

Il arriva enfin à une sépulture d'homme tournée vers le levant (direction qu'il ne rencontra pas toujours dans les tombes ouvertes précédemment), et n'en recueillit pour son maître qu'une tête bien conservée, des clous de cercueil, une fibule arquée, un vase intact en terre noire, un plat de terre semblable, deux vases brisés et un verre dans ce même mauvais état.

Que sont devenus M. Lelaurain et son ouvrier Loire ? Ils fouillent assurément dans d'autres lieux.

Quant à moi, il me resterait peut-être à exprimer ici un avis touchant la date précise des objets exhumés ; mais cet avis je ne le risquerai pas maintenant, car le sol soissonnais dont il s'agit est encore à fouiller dans plusieurs parties et peut procurer des découvertes d'un caractère plus concluant. Qu'il me suffise de dire que voilà bien confirmée l'existence du cimetière gallo-romain qui figure sur les deux plans de Vuillefroy, et que cette nécropole, si elle n'a pas, pour le moment,

l'importance de celle du lieu dit les *Longues-Raies*, ou le chemin du Paradis, que j'ai révélée en 1897, est néanmoins d'un grand intérêt local. On pourrait, d'un autre côté, me demander pourquoi il y avait deux cimetières à Soissons, à l'époque gallo-romaine, alors que la population ne devait pas être plus nombreuse que celle actuelle, pour laquelle il n'existe qu'un cimetière, mais, à ce sujet encore, il y a lieu à réserve de ma part, et je ne veux pas, Messieurs, abuser de vos moments en me lançant dans un champ d'hypothèses plus ou moins solides.

COLLET.

\* \* \*

M. Vauvillé présente à la Société diverses monnaies, savoir :

### **Monnaies gauloises trouvées sur Ambleny et Cœuvres.**

Les deux premières monnaies sont d'Ambleny.

1° Tête barbare à droite.

R. Cheval à gauche ; la queue relevée sur le dos ; dans le champ deux globules. (N° 7.417 de l'Atlas de M. H. de la Tour). POTIN.

2° Tête de Janus.

R. Lion barbare à gauche, dessous cercle centré.

Cette monnaie est très commune dans l'enceinte de Pommiers.

La monnaie de Cœuvres a été trouvée sur la montagne près la ferme du Murger, elle est en potin.

Tête à droite entourée de grènetis.

R. Cheval courant à gauche ; grènetis autour. (n° 7.870).

**Monnaie d'archevêque de Vienne, trouvée à Vauxrezis.**

Voici un denier qui a été frappé à Vienne, en Dauphiné.

S. M. VIENNA. Tête de profil de Saint-Maurice.

R. MAXIMA GALL. Croix cantonnée de quatre globules.

Cette monnaie de Vienne n'est pas antérieure au XI<sup>e</sup> siècle, époque où les archevêques ont commencé à frapper monnaie, au type de Saint-Maurice dont on a représenté le buste comme étant patron de la ville.

Cette pièce n'a pas d'intérêt local sous le rapport de son origine, mais elle en offre cependant un au sujet du Saint représenté sur la monnaie. Saint-Maurice, patron de Vienne, est aussi celui de Vauxrezis où la monnaie a été trouvée.

Cette monnaie n'a-t-elle pas été apportée, et perdue dans le pays où elle a été découverte, par un habitant de Vauxrezis ayant pu se procurer la pièce, soit en voyage soit autrement, dans l'espoir de la conserver en mémoire du Saint, patron de Vienne et de Vauxrezis ?

**Monnaie d'Adalbéron, évêque de Laon (977 à 1031),  
trouvée à Soissons.**

Voici un denier qui a été trouvé près de Saint-Crépin-en-Chaye.

Légende confuse. Buste du roi Robert avec couronne crénelée.

R. ADALBERO. Buste de face de l'évêque.

Les pièces de Laon d'Adalberon et du roi Robert ont été très mal frappées ; pour avoir la légende

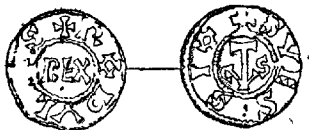


complète il faudrait peut-être bien une trentaine de monnaies.

### Denier d'argent du roi Raoul (925 à 937), frappé à Soissons.

La monnaie présentée est d'une rare conservation, elle a été trouvée à Ambleny ; jusqu'alors aucun exemplaire aussi complet, comme dénier, n'a été gravé et publié.

RODVLVFS. Dans le champ REX.



R. Monogramme formé des lettres CVTS pour C (I) V (I) T (A) S. Poids 1 gr. 41.

Cette pièce est d'une conservation rare, ce qui a permis de la faire reproduire étant plus complète que celles dessinées jusqu'à ce jour. (Voir *Bulletin de la Société*, vol. 1893, PL. II, n<sup>os</sup> 2 et 3).

Si on compare cette pièce avec les reproductions du même dénier de Raoul : *Gariel* PL. 54, n<sup>o</sup> 45 ; *Revue numismatique*, 1893, PL. II et *Bulletin de la Société*, 1893, on voit que cette monnaie est beaucoup mieux conservée et plus complète que celles qui ont été reproduites jusqu'alors.

Ce dénier est tout à fait du même genre que l'obole du même roi, frappée à Soissons, que j'ai pu recueillir il y a une dizaine d'années à Ambleny, pièce qui a été reproduite dans la *Revue numismatique*, 1893, PL. II, n<sup>o</sup> 3 et dans les *Bulletins de la Société*, 1893, mêmes planche et numéro.

### Monnaies romaines du cimetière des Longues-Raies sur Soissons.

A la dernière séance de la Société, j'ai présenté, dans l'état qu'elles avaient été trouvées, 13 monnaies romaines venant du cimetière gallo-romain exploité par M. Lengelé.

Depuis, deux autres monnaies ont encore été trouvées.

Quatorze de ces pièces ont été déterminées par MM. Anatole de Barthélemy et H. de la Tour, je les présente à la Société sous les n<sup>os</sup> 33 à 46, (1) elles comprennent :

N <sup>os</sup>	33 Agrippa mort en 12 avant J.-C. Moyen bronze. . . . .	1 ex.
	34 Vespasien ( 37 à 41 de J. - C. ). Moyen bronze. . . . .	1
	35 Domitien (81 à 96 de J.-C.). Moyen bronze. . . . .	1
	36-37 Hadrien ( 117 à 138 de J.-C. ). bronze. . . . .	2
	38-40 Antonin le Pieux (131 à 161). Moyen bronze . . . . .	3
	41-45 Faustine mère, femme d'Antonin. Moyen bronze. . . . .	3
	44 Lucius Vêrus ( 161 à 169 ). Grand bronze . . . . .	1
	45-46 Commode (180 à 192) 1 G B. et 1 petit. . . . .	2
	Total. . . . .	14 ex.

(1) Précédemment 32 monnaies ont été déterminées. *Bulletin Société* 1898.

Récapitulation des 46 monnaies déterminées venant du cimetière des Longues-Raies :

Agrippa (1 ex.), — Caligula (2), — Vespasien (1), — Domitien (5), — Trajan (1), — Hadrien (9), — Sabine, femme d'Hadrien (1), — Antonin-le-Pieux (11), — Faustine, femme d'Antonin (6), — Lucius Vêrus (1), — Lucille, femme de Lucius Vêrus (3), — Marc Aurèle (3), — Commode (2).

On peut remarquer que les monnaies romaines les plus récentes sont antérieures à 192 de notre ère.

Tout concorde donc bien, par les objets et les monnaies recueillis jusqu'alors, pour faire croire que les inhumations découvertes dans le cimetière des Longues-Raies sont des deux premiers siècles de notre ère.

Cette ancienne nécropole est donc sinon la première au moins l'une des premières des habitants de l'ancienne Augusta Suessionum.

Il est aussi à remarquer, que dans notre pays, les inhumations étaient générales dans ce cimetière à l'époque Lugdunienne, ou première époque gallo-romaine, quoique certains auteurs aient affirmé que l'incinération était le mode des sépultures de cette même époque.

O. VAUVILLÉ.

4 juin 1899.

### Monnaies gauloises de Pommiers.

Hier j'ai encore pu recueillir deux nouvelles monnaies gauloises que je présente à la Société.

La première est un bronze des Volces Arécomiques.

VOLCAE. Tête à droite.

R. AREC. Personnage debout à gauche ; devant une palme. (N° 2.677 de l'Atlas, par M. H. de la Tour).

La deuxième monnaie est un bronze à la légende CRICIRV.

O. VAUVILLÉ.

5 juin 1899.

\*  
\* \* \*

— M. Plateau propose une nouvelle étymologie de Soissons. Il pense que le nom de notre ville viendrait de *sus*, porc, et *essen*, manger, ou si l'on préfère, deux mots d'origine rhénane, *sau* porc *essen* manger, — mangeur de porc.

Voici du reste son travail sur cette question :

## NOUVELLE ÉTYMOLOGIE DE SOISSONS

---

Il y a dans le répertoire de notre Société deux questions qui reparaissent périodiquement et ont le don de faire naître des discussions aussi ardentes que peu concluantes et d'échauffer les esprits.

C'est d'abord celle de Noviodunum, casse-tête gaulois et géographique, que les commentaires de César nous ont légué. Aux discordes intestines, elle joint la menace continue d'un conflit avec les peuplades voisines.

Je suis obligé d'en parler aujourd'hui, bien sommairement et sans aucune intention topographique.

L'autre question, c'est l'étymologie de Soissons ou plutôt des Suessions.

C'est vraiment une gloire pour notre chère cité d'avoir éveillé la curiosité et exercé la patience

d'une légion d'érudits anciens et modernes, appliqués à poursuivre la solution de cette énigme. Il en est peu parmi nous qui n'en aient été préoccupés, et il ne faut pas s'étonner si une de nos nouvelles et précieuses recrues, notre collègue M. Lambin, a osé s'attaquer au sphynx et voulu dissiper le brouillard qui enveloppe notre baptême ethnographique.

A la respectable kyrielle des explications rappelées par M. Lambin, j'ajouterai les *Vesones* ou *Ouesones* proposés en plein moyen âge par Paschase Radbert, abbé de Corbie, ou bien le mot *Allemand Weiss* qui signifie blanc, ce qui semble très laborieusement déduit.

Ce serait grand dommage d'oublier le délicieux *Suavis Sessio* bien fait pour flatter notre amour-propre particulariste.

Cette provision n'a pas suffi à notre collègue ; pour être mieux édifié, il a été demander une consultation à M. d'Arbois de Jubainville, le savant professeur au Collège de France, dont l'aimable obligeance n'a d'égale que la haute érudition. Suivant lui *Suessiones* viendrait de deux mots gaulois : *Su* bien, et *Stiones* se tenant. Involontairement le mot latin *Sustinere* vient se placer sous ma plume.

Les *Suessions* auraient donc été des hommes fermes et inébranlables aux combats, ce qui est fort glorieux pour eux et pour nous par ricochet.

J'avoue que cette définition me semble trop compliquée et vient de trop haut pour que je me permette de l'apprécier.

Parmi les propositions mises en avant, il en est une cependant que je veux placer en vedette, d'autant plus que je me sens un certain faible à son

endroit. Elle vient de notre collègue M. Michaux ; pour lui Sussions viendrait de *Sus* porc et *Axona* Aisne, le Porc de l'Aisne.

Nous nous éloignons sensiblement du *Suavis Sessio*, mais nous nous rapprochons de la vérité.

M. Michaux ne l'a entrevue qu'à moitié, mais il a montré le chemin à ceux que son appréciation a séduits.

Je suis de ceux-là, j'en conviens, et pour la première fois je me suis senti le désir d'apporter ma modeste contribution à cette œuvre un peu nuageuse de philologie Soissonnaise.

Sans autre préambule, je crois que Sussions viendrait de *Sus* porc et *Essen* manger, — ou ce que je préfère, deux mots d'origine rhénane : *Sau* porc, *Essen* manger ensemble *Sauessen*.

Nos pères auraient donc été nommés ou surnommés les « Mangeurs de porc ».

Ce qualificatif ne serait-il pas confirmé par la représentation du tout ou partie de l'estimable pachyderme sur les monnaies et les drapeaux gaulois. Strabon dit que les Gaulois se nourrissaient de laitage et surtout de la chair de porc fraîche ou salée.

Cette particularité gastronomique m'a été confirmée par un de nos collègues, chercheur infatigable et trouveur heureux. J'ai été frappé, m'a-t-il assuré, de la quantité d'ossements de porc que j'ai rencontrés en fouillant le sol des habitations gauloises. Ces deux mots *Sau* et *Essen* sont de l'allemand moderne, il est probable qu'ils diffèrent des deux mots anciens et ont dû subir quelques modifications.

De plus, traduits en romain, ils ont dû s'éloigner tant soit peu de la phonétique germanique.

Néanmoins l'*u* de *Su* prononcé correctement, c'est-à-dire *ou*, donne encore Souessien ou Souessen. Il importe de faire remarquer que les Gaulois n'étaient pas des Celtes, ils en différaient du tout au tout.

César en fait bien la distinction dans sa division de la Gaule, en Narbonnaise, Celtique Belgique. Nos aïeux se rattachaient à la race Belge.

Je fais remarquer en passant la singulière ressemblance de *Sus*, grec, latin et *Sau* german.

Il y a beaucoup à dire sur ce sujet aussi suggestif que séduisant.

Il existe un certain nombre de noms relatifs à la vie rurale et pastorale, qui remontent à une très haute antiquité et par tradition et filiation sont devenus le patrimoine de toutes les langues européennes.

C'est pourquoi il ne faut pas se montrer trop intransigeant à l'égard des mots attribués au latin, accolés à d'autres mots gaulois ou celtes. Leur naturalisation est un fait indéniable, ce n'est pas le moment d'en rechercher les causes. Je reviens à Noviodunum, c'est le nom d'une ville ou oppide, que César a rencontrée, a prise, mais n'a pas baptisée.

Qui pourrait nier la parenté plus ou moins directe de Novio avec le latin *Novus*.

Dans combien de langues allons-nous rencontrer ce dernier ? *neos* grec, *novus*, latin, *neuf* français, *new* anglais, *neue* allemand, *ново* russe, ex, *novogorod* nouvelle ville, et naturellement *novio* gaulois.

Je regrette que mon insuffisance ne me permette pas de remonter au phénicien et au chaldéen. M. Lambin nous a donné l'étymologie de Novio-

dunum, je le remercie d'avoir apporté l'autorité de son savoir à la thèse que je soutenais ici même, il y a une dizaine d'années. (Voir le *Bulletin*, 2<sup>e</sup> série, XIX<sup>e</sup> vol.)

Je m'aperçois que j'ai négligé mes *mangeurs de porc* ; je sais bien que j'ai dépouillé les Sussions de toute auréole poétique, je ne les livre pas moins à votre critique. . . bienveillante, je l'espère, car vous n'oublierez pas à tout prendre qu'ils sont nos ancêtres.

J. PLATEAU.

Mai 1899.

\* \* \*

M. Lambin lit et dépose la note suivante :

*Bulletin des Antiquaires de France*. Année 1870,  
p. 147-150.

—  
COMMUNICATION DE M. DE MONTAIGLON  
RELATIVE A UNE NOTE DE M. CREULY SUR UNE  
INSCRIPTION GALLO-ROMAINE TROUVÉE A SOISSONS  
EN 1684 LORS DES FOUILLES EXÉCUTÉES SUR L'EMPLA-  
CEMENT DE L'HÔTEL-DIEU.

M. de Montaignon propose de lire cette inscription ainsi qu'il suit :

ISI  
MYRIONYMAE  
ET SERAPI  
EXSPECTATUS' HER  
METIS' AUG' DISP' VIC'  
V' S' L' M'

*Isi Myrionyma et Serapi.*  
*Exspectatus Hermetis, Augusti dispensatoris,*  
*Vicarius*  
*Votum solvit libens merito.*



Monument consacré à Isis Myrionyme et à Sérapis ; Exspectatus, vicaire du dispensateur impérial Hermès, a volontairement et justement accompli le vœu qu'il leur avait fait.

\* \* \*

M. Michaux donne lecture du compte rendu suivant, concernant les Fêtes du bi-centenaire de Racine :

## LES FÊTES DU BI-CENTENAIRE DE RACINE

### A LA FERTÉ-MILON

---

La petite ville de La Ferté-Milon, était hier, dimanche, en fête ; elle était parée comme en ses plus grands jours, on peut même dire que jamais elle n'eut à célébrer une de ce genre : le deuxième centenaire du grand Racine, c'est-à-dire du premier poète du monde, par l'élégance, par le style, par la poésie, par le cœur.

Aussi, tous les habitants s'étaient-ils mis en œuvre pour orner dignement la ville, partout ce n'était que guirlandes de feuillages et de fleurs, c'est bien le cas de dire avec l'illustre poète :

Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales !

A l'entrée de la ville se dresse un grandiose arc de triomphe, tout tapissé de feuillages, au sommet crénelé, comme une antique forteresse, et portant cette inscription :

*A Jean Racine.*

Entre ces guirlandes nous avons encore remarqué sur l'avenue de la Gare une collection de plantes vertes conifères, *Wellingtonia abies*, fournies par M. Godard (Auguste) fils, et qui produisaient le plus splendide et le plus gracieux effet.

A dix heures et demie, arrivent à la gare la députation officielle de Paris, ayant à sa tête M. Roujon, directeur des beaux-arts, et les représentants du président du Conseil des ministres, du ministre de l'instruction publique, de l'Académie française et du Théâtre français — et d'un autre côté, les autorités de Château-Thierry, de Soissons et de Laon, ayant à leur tête, M. le Préfet, le sénateur M. Séblin, le Sous-Préfet de Château-Thierry et M. Morlot, député, Monseigneur l'Evêque de Soissons, son grand vicaire, M. l'abbé Cardon, etc., etc.

Ils sont reçus par M. Cognon, maire de la ville, assisté de son Conseil municipal et des notabilités.

Après les salutations et présentations d'usage, M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnages officiels et artistiques.

M. le Préfet de l'Aisne et M. Roujon répondent gracieusement.

Puis le cortège se forme et tout le monde se dirige vers la Mairie située sur le bord de l'Ourcq.

Avant d'entrer, on s'arrête un instant devant la statue du poète immortel, gloire du pays ; cette statue en marbre blanc est une des belles œuvres de David d'Angers ; on l'admirait fort quand elle fut posée, mais aujourd'hui on trouve Racine trop peu habillé. Il a l'air de sortir du bain, ce n'est pas

ainsi vêtu qu'il apparaissait à la cour du roi Louis XIV.

On monte au premier étage et là, sous des vitrines, on voit :

L'acte de baptême de Jean Racine, daté du 22 décembre 1639.

La minute du contrat de mariage de Jean de La Fontaine, avec Marie Héricart, avec la signature du fabuliste et de sa fiancée.

D'autres actes identiques signés de Jean Racine.

Quelques petits volumes, gentiment reliés et illustrés de belles gravures, contenant les pièces de théâtre de Racine.

Sur le mur de beaux portraits à l'huile du poète et des gravures, etc.

En cet endroit, au nom de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, M. Roujon, directeur des beaux-arts proclame les distinctions honorifiques suivantes :

Par arrêté de M. le Ministre ont été nommés :

*Officier d'instruction publique*

M. Hivel (Paul), adjoint au maire de Charly, directeur d'école en retraite.

*Officier d'Académie*

M. Cognon (Jules), maire de La Ferté-Milon.

*Chevalier du Mérite agricole*

M. Duchesne (Emile), cultivateur, à Mosloy, conseiller général de l'Aisne, conseiller municipal de La Ferté-Milon.

M. Lecointre (Adolphe), viticulteur, conseiller d'arrondissement, maire de Bonneil, membre de la Chambre consultative d'agriculture.

Enfin une médaille d'honneur est décernée à M. Poncelet, sous-lieutenant des Sapeurs-Pompiers de La Ferté-Milon.

#### LUNCH.

A midi un lunch, très bien servi, a été offert aux invités, parmi lesquels nous citerons :

MM. Roujon, directeur des beaux arts, et les fonctionnaires venus avec lui.

Pol Neveux, chef de cabinet de M. Leygues, représentant le Ministre de l'instruction publique ; le baron des Chapelles, chef de bureau des Théâtres, Bernheim, commissaire du gouvernement près des Théâtres subventionnés, et Grousle, professeur à la Sorbonne ;

Gouley, préfet de l'Aisne, et Surugues secrétaire général ;

Le Sous-Préfet de Château-Thierry ;

Séblin, sénateur ;

Morlot, député ;

Monseigneur l'Evêque de Soissons et ses vicaires généraux MM. Cardon et Turquin.

MM. Duchesne, Deviolaine et Paillet, membres du Conseil général de l'Aisne ;

Henry Houssaye, de l'Académie française, avec l'habit à palmes vertes ;

Vincent d'Indy, compositeur de musique ;

Frère, statuaire ;

Francis Waddington ;

Le comte de Grouchy, connu pour ses recherches sur Racine, le baron Le Pelletier, de Silly ;

Les descendants ou parents actuels de l'auteur de *Phèdre et d'Athalie*, MM. Alb. de Naurois, le

vicomte de Galard-Terraube, André et Alfred Masson ;

P. Gruyer, auteur de l'*A-propos* en vers représenté l'après-midi.

Douze artistes du Théâtre français, MM. Truffier, Paul Mounet, Albert Lambert, Boucher, Georges Berr, Barral, Villain, Hamel et Fenoux, — M<sup>lles</sup> Bartet, Moreno et Trémaux ; M<sup>me</sup> Raunay, et les chanteurs de l'église Saint-Gervais de Paris.

Les dames ont été servies dans une chambre à part.

MM. Méderic Lecomte, auteur de l'histoire de La Ferté-Milon.

MM. Forfer, inspecteur d'Académie, Salle, inspecteur primaire, les membres du Conseil municipal de La Ferté, Gardet, maire de Neuilly-Saint-Front, Manichon, maire d'Oulchy-le-Château, Dervillez, maire de Villers-Cotterêts, un certain nombre de maires de l'arrondissement.

Plusieurs journaux de Paris étaient représentés notamment le *Figaro*, les *Débats*, le *Gaulois*, le *Temps*, le *Petit Journal*, le *Petit Parisien* et le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, l'*Echo de Paris*, le *Gil Blas*, etc.

La presse départementale y figurait aussi, par ses directeurs ou rédacteurs, le *Journal de l'Aisne*, le *Progrès*, l'*Echo soissonnais*, l'*Echo républicain* de Château-Thierry, l'*Avenir de l'Aisne*, etc.

Plusieurs notabilités sur lesquels on comptait, n'ont pu assister à la fête, notamment MM. Claretie et Jules Lemaître, de l'Académie française, Macherez, sénateur, etc.

Aussitôt après le lunch les invités se sont rendus en corps à l'église précédés de la Musique locale et de la Compagnie des sapeurs-pompiers.

En passant devant la Mairie, M. Henry Hous-

saye et quelques personnes sont entrés à l'Hotel de Ville pendant que le Clergé attendait devant la statue de Jean Racine.

Avec Monseigneur l'Evêque et MM. les vicaires généraux, Cardon et Turquin.

MM. les Archiprêtres de Vervins et de Soissons.

MM. les abbés Parmentier, doyen de Sains et Menu, d'Oulchy-le-Château.

MM. les chanoines Chédaille, de Chauny, Hanotaux et Viéville, de Soissons, MM. les Supérieurs du Grand et du Petit Séminaires.

M. le Supérieur du Petit Séminaire de Meaux, M. le Doyen de Betz, M. l'Aumônier du Collège de Soissons.

MM. les Curés de Gandelu, Essigny-le-Grand, de Fayet, Grand-Rozoy, Chouy, Faverolles, Oigny, Pargny-les-Dhuys, Sons-et-Châtillon, Mons-en-Laonnois, M. le Secrétaire particulier de Monseigneur, M. le Supérieur de Saint-Joseph de Vervins avec un groupe d'élèves, conduits par M. l'abbé Vignot, et quelques ecclésiastiques du diocèse de Beauvais et de Meaux, etc.

Enfin on arrive à l'église où est célébré un service religieux.

#### FÊTE RELIGIEUSE.

Elle a eu lieu dans l'église Notre-Dame dont l'architecture remonte au XII<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècles, malheureusement elle se trouve déparée par un plafond voûté en bois, d'un assez disgracieux effet.

Mais on s'arrête surtout à admirer trois belles verrières du XVI<sup>e</sup> siècle représentant la Passion, le Serpent d'airain et saint Hubert.

Cette église était ornée de fleurs, de draperies, de drapeaux russes et français et d'écussons variés, représentant les armes de Racine, faciles à reconnaître au *Cygne* d'argent sur fond d'azur, celles de la ville de La Ferté-Milon, les unes avec la tour, les autres avec la salamandre royale des Valois et celles de Mgr Deramecourt, de Mgr Thibaudier, de S. S. le Pape, le tout disposé par MM. Waendendries et Chéron, de Soissons, avec beaucoup de goût et de soin.

Les chanteurs de Saint-Gervais, sous l'habile direction de M. Vincent d'Indy, ont interprété les chœurs d'*Esther*, de J.-B. Moreau, datant du XVII<sup>e</sup> siècle.

Les solis ont été exécutés par M<sup>lle</sup> Jeanne Raunay.

#### M. L'ABBÉ VIGNOT

a fait un magnifique discours, très élégant dans la forme et très spirituel dans le fond. Nous allons essayer de le résumer, regrettant de ne pouvoir le publier *in extenso*.

L'orateur, s'élevant à une haute éloquence, a commencé à dire que l'on pourrait s'étonner de voir un poète de théâtre loué par l'église. C'est une liturgie inusitée, mais enfin, tout arrive. C'est la revanche de Molière.

Racine est fêté aujourd'hui par le Clergé avec plus de cœur.

« Cette église qui vit baptiser Racine et où La Fontaine eut un jour la distraction de se marier. — La grande âme de Bossuet, enfin défendue, se réjouit avec nous. — Racine faillit être prêtre, ainsi qu'à cette époque tout enfant indiscipliné :

on engageait dans les ordres comme aujourd'hui dans la cavalerie. — Racine fut un de ces rares de notre pays qui ne se crut pas obligé de suivre la tradition de la vieille gaieté française. — Il passa sa vie à commenter le *Banquet* de Platon, en faisant taire Alcibiade.

« Après Corneille, le grand sculpteur en bois, il a taillé en pleine chair humaine ! — *Athalie*, le *prieslied* de Racine. — M<sup>me</sup> de Sévigné, l'enragée marquise, lui reprochait d'aimer Dieu comme il aimait ses maîtresses. Qu'importe, si Dieu veut bien de nos restes et de nos analogies d'amour. Racine, suivant le roi à la guerre, fut de ces hommes de lettres qui, ayant un jour découvert la Patrie, ne croient pouvoir la servir qu'à cheval. »

Racine ne passe à La Ferté-Milon que ses premières années. En effet, il est orphelin à 3 ans et passe chez ses grands-parents Sconin qui habitent Villers-Cotterêts et ensuite avec sa grand-mère Dumoulin. C'est avec eux qu'il puisa ses premiers principes d'éducation chrétienne qu'il conserva toute sa vie.

Il a vu le donjon déjà démantelé de son temps, mais cette vue lui a-t-elle appris le passé ? On étudiait peu les ruines alors.

Mais il a connu dans sa patrie ces sentiments de délicatesse, de douceur, de tendresse qui sont les germes de sa poésie.

Racine eut pour ainsi dire trois patries : la Grèce d'abord, qu'il étudia avec passion dans le jardin des racines grecques de Lancelot, Port-Royal ensuite où il fit son éducation et enfin La Ferté, où il naquit, ce coin de l'Ile-de-France qui est si fière de lui aujourd'hui.

Cette église a vu deux poètes presque voisins,



mais bien dissemblables de goût et de caractère : Racine et La Fontaine.

Le Valois ne ressemble pas à la Champagne. La Ferté-Milon est à cent lieues de Château-Thierry. Aussi Racine ne ressemble en rien à La Fontaine. Ils sont loin de l'autre.

L'âme charmante de Racine est parmi nous et l'Eglise le revendique comme son enfant.

Du poète, nous ne considérons pas les vers chrétiens qui sont des vers de séminaire, mais l'ensemble de ses travaux, parce qu'il met partout l'empreinte du vrai christianisme.

Racine a été le poète de l'âme, le peintre des hommes — il a été humain. Il a été chrétien, partout : un brave et un bon. Son nom est tout de douceur et de tendresse.

Il a moralisé Platon. Il a été humble et a prêté son cœur à ses créations. Nous l'aimons parce qu'il cherchait le bien et le mieux.

Il creuse non pas, le marbre comme Corneille, mais la chair humaine. Ses œuvres sont vivantes, palpitent et souffrent.

La conversion en marche est celle de Racine. Il se repent de son œuvre, car il a eu la conscience d'avoir encouragé l'amour, le mensonge, l'adultère, etc.

L'orateur trouve presque une excuse à notre poète. Il eut toutes les qualités qui expliquent ses défaillances.

Personne ne connaît mieux ses péchés que le pécheur lui-même.

Pourquoi désirer des satisfactions personnelles ? Pourquoi nous rassasier d'une nourriture succulente qui nous laisse mourir de faim.

Il aimait son Dieu. On suit dans ses lettres ses

retours et ses sentiments. Il a épousé une ménagère humble comme lui.

Nous aimerions peut-être mieux qu'il eut fait d'autres comédies pour l'admirer davantage et que son renoncement et son humilité fussent plus grands encore.

Puis l'orateur sacré croit devoir parler de la disgrâce de Racine et lui en fait presque un mérite de plus. Malheureusement des auteurs sérieux, le duc de Noailles, Edouard Fournier, J. Gordon, nous-même, etc., avons victorieusement combattu cette légende et maintenant on peut affirmer que jamais Racine n'a déplu au roi et n'a été en disgrâce.

L'office s'est continué par le *Cantique de Racine*, à 4 voix, de G. Faure.

La salut a été célébré immédiatement après et les chanteurs ont fait entendre l'*Ave verum corpus*, de Mozart, *Sancta Maria, Succurre Miseris*, de Vincent d'Indy, *Domine convertere*, de Roland de Lassus, *Tantum ergo*, de Vittoria.

Monseigneur l'Evêque, après la bénédiction du salut, a adressé des remerciements à tous : au ciel d'abord qui nous a gratifié d'un sourire de son soleil de printemps, — à cette terre, d'avoir donné naissance au glorieux et immortel poète, aux artistes qui ont bien voulu prêter leur concours à cette belle cérémonie, — à tous les assistants qui sont venus en grand nombre répondre à l'appel qui leur a été fait.

Monseigneur a nommé chanoine honoraire de la Cathédrale M. l'abbé Maréchal, curé de La Ferté-Milon, à qui revient en grande partie l'organisation de la fête religieuse et civile en l'honneur du grand poète Milonais.

La cérémonie religieuse s'est terminée par le chœur d'*Angeli Archangeli*, exécuté par les chanteurs de Saint-Gervais.

#### VISITE DES MAISONS.

On visite ensuite, rue Saint-Vaast, ancienne rue de la Percherie, la maison où est né Racine et qui appartenait à M. et M<sup>me</sup> Sconin, père et mère de M<sup>me</sup> Racine.

Bien qu'une autre maison, aujourd'hui démolie, soit donnée par quelques personnes comme étant la vraie maison natale du poète, les érudits assurent que celle qui porte le n° 14, rue Saint-Vaast, celle que nous venons visiter, est la seule authentique.

#### MUSIQUE.

L'excellente musique du 67<sup>e</sup> d'infanterie, sous l'habile direction de M. Cahuc, s'est fait entendre dans la promenade du Mail, — et le soir, pendant le banquet, à la grande satisfaction de tous ses nombreux auditeurs.

#### LA REPRÉSENTATION DRAMATIQUE.

Sous une vaste tente dressée devant le vieux château en ruines, les excellents artistes de la Comédie française ont donné une représentation de choix en l'honneur de Racine.

Pour lever le rideau, M<sup>me</sup> Moreno, sous les traits de Phèdre, a dit magistralement un à-propos en vers de M. Paul Gruyer ; ce monologue rappelle les amours de Racine et de la Champmeslé. Les vers

ont une belle venue, on croirait presque y retrouver la touche du maître fêté. Ils ont produit une vive sensation.

Comme accompagnement, il avait été fait choix du troisième acte des *Plaideurs*, — et des quatrième et cinquième actes de *Bérénice*, pour montrer le génie créateur sous ses aspects divers, mais toujours supérieurs, soit qu'il aborde l'ironie de la comédie, soit qu'il traite la tragédie.

Les *Plaideurs* sont une des pièces les plus gaies du répertoire : modèle d'esprit français, de fine satire, de franche et libre allure ; jamais on n'a prodigué avec plus d'aisance et de goût le sel de la plaisanterie ; presque tous les vers sont des traits ; et tous sont si naturels et si gais que la plupart sont devenus proverbes.

Le cinquième acte de *Bérénice*, dit Voltaire, est en son genre un chef-d'œuvre, et en le relisant avec des yeux sévères, je suis encore étonné qu'on ait pu tirer des choses si touchantes d'une situation qui est toujours la même ; qu'on ait trouvé encore de quoi attendrir quand on paraît avoir tout dit ; que même tout paraisse neuf dans ce dernier acte, qui n'est que le résumé des quatre précédents. Le mérite est égal à la difficulté, et cette difficulté était extrême.

Les éminents artistes sont applaudis fort chaleureusement et rappelés. Ils ont été parfaits. Un bouquet est offert à M<sup>me</sup> Bartet.

#### BANQUET.

Le soir, à sept heures, un banquet officiel a été fort convenablement servi à l'hôtel du *Sauvage*, sous la présidence de M. Roujon.

MENU.

Consommé de volailles  
Saumon sauce hollandaise  
Filet de bœuf Jardinière  
Timbale Milanaise  
Poulardes du Mans  
Salade de laitue  
Paté de foie gras  
Bombes glacées  
Dessert varié  
Compotiers de fruits

*Vins*

Madère  
Saint-Emilion  
Moulin-à-Vent  
Champagne Moët et Chandon

*Café liqueurs*

Au dessert les toasts ont été suivis dans l'ordre suivant :

M. le Préfet de l'Aisne a porté la santé de M. Loubet, président de la République.

M. le Maire de La Ferté-Milon, porte un toast au Ministre de l'instruction publique, aux invités et a remercié tout le monde.

M. Roujon, comme seul il sait les faire, disant tout, bref, plein de tact, complète parfaitement, faisant la part de tous, remerciant et transportant tous les organisateurs de la fête, en un sourire et reportant, bouquet définitif, toute la fête à M<sup>me</sup> Bartet.

M. Henry Houssaye s'exprime ainsi :

« Monsieur le Maire,

« Au nom de l'Académie française,

« Je vous félicite et je vous remercie pour la part brillante que la ville de La Ferté-Milon a prise à la commémoration du deuxième centenaire de Racine.

« Ce deuxième centenaire est célébré avec le grand éclat qui convient.

« En l'église Saint-Etienne du Mont, Monseigneur l'Evêque d'Orléans a prononcé le panégyrique du grand poète chrétien d'*Esther* et d'*Athalie*.

« A la Comédie française on a représenté ces deux chefs-d'œuvre : *Bérénice* et les *Plaideurs*.

« Dans deux jours nous entendrons sur les ruines de Port-Royal mon cher confrère et ami, Jules Lemaître, dire avec sa grâce simple, pénétrante et puissante — la grâce des forts — comme la muse grecque prit le jeune Racine dans cette austère maison pour le mener dans l'Olympe des grands tragiques.

« On a joué aujourd'hui *Bérénice* et les *Plaideurs* et de quelle façon — avec M<sup>me</sup> Bartet dans le rôle de la Reine qu'elle réalise et incarne au point qu'on serait tenté de croire que Racine l'a écrit pour elle.

« Il fallait aussi qu'en ces jours anniversaires le glorieux souvenir de Racine fut commémoré dans cette ville de La Ferté-Milon où il est né d'une très vieille famille milonaise, où il a passé ses dix premières années, où il est maintes fois revenu et

qu'aux heures fortunées comme aux heures sombres, il n'a jamais oubliée.

« Vainement nous avons cherché aujourd'hui cette vieille maison de l'ancienne rue de la Percherie où naquit Racine.

« Au XVI<sup>e</sup> siècle, les fenêtres portaient les armes de sa famille, armoiries bien singulières, composées sur un pitoyable jeu de mots : un rat et un cygne — Rat-cine — qui, jusque vers 1400, était orthographié sans g.

« J'ai ouï dire, écrivait Racine à sa sœur, « M<sup>me</sup> Rivière, que feu notre grand-père avait fait « un procès à un peintre qui avait peint les vitres « de sa maison, à cause que ce peintre, au lieu d'un « Rat, avait peint un Sanglier. Je voudrais bien que « ce fut en effet un sanglier qui fût à la place de ce « vilain rat. »

« Mais c'était bien un rat, et ce rat déplaisant, Racine finit par le supprimer pour garder seulement le cygne, peut-être en souvenir de Virgile. Il aurait pu supprimer tout son blason, ce n'est pas dans d'Hozier que sont ses titres de noblesse ; c'est dans les livres d'or des littératures. Quels parchemins valent *Phèdre*, *Andromaque*, *Britannicus*, *Mithridate*, *Les Plaideurs*, *Athalie* ? Ces désespérants modèles de la belle langue française, ces chefs-d'œuvre où Racine s'est montré si pénétrant, si vrai, si pathétique, si spirituel, si hardi — et si grand. On dit le grand Corneille. On dit bien. Mais il faut dire aussi : le grand Racine.

« En célébrant Racine, vous rendez hommage aux lettres, vous honorez votre cité ; mais vous célébrez aussi la Patrie. La Patrie, ce n'est pas seulement le sol et ses richesses ; ce n'est pas seulement la communauté d'origine, de croyance,

d'idées et de travaux ; ce n'est pas seulement le drapeau, c'est aussi le culte du passé, les souvenirs glorieux, les belles actions et les grands hommes. Un Pascal, un Racine, un Victor Hugo, cela équivaut à une province. Que Molière, ou Corneille, ou votre compatriote Jean de La Fontaine n'eût pas existé, ce serait une diminution du patrimoine national, un amoindrissement de la Patrie française.

« Mais ce n'est pas dans ce département de l'Aisne qu'il est nécessaire de rappeler l'idée de patrie. Elle est et fut toujours présente en ces anciennes provinces : l'Île-de-France, la Picardie, la Champagne, qui furent le berceau de la nationalité française. Sous la Monarchie, les plus anciens régiments de France, dont l'origine remontait aux « vieilles bandes », s'appelaient le régiment des Gardes françaises, le régiment de Picardie, le régiment de Champagne.

« Pendant la Révolution et le premier Empire, au temps héroïque des appels de volontaires et des levées en masse, les enfants de l'Aisne affluaient aux armées. Nos bonnes grand'mères nous l'ont conté, et il y a pour témoignage les paroles de Carnot et de Napoléon. »

#### SOIRÉE.

Le soir venu, toute la ville a été illuminée et le vieux château reflétait, sur sa masse sombre, la lumière rouge et bleue des feux de Bengale, où l'on sentait planer l'esprit du grand Racine.

Puis les danses ont commencé sous la tente où avait eu lieu la représentation et ont duré très animées jusqu'au jour.

De chaque côté de l'Ourcq, de longues rangées



de lumière se reflétaient tremblottantes dans les eaux limpides de la petite rivière, ce qui lui donnait un aspect féérique.

---

---

## SEPTIÈME SÉANCE

—

Lundi 3 Juillet 1899

—

Présidence de M. X.....

—

### OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- Mémoires de la Société Eduenne*, nouvelle série, tome xxvi, 1898.
- Société royale belge de Géographie*, bulletins 1898, n<sup>os</sup> 1 à 6, et 1899, n<sup>o</sup> 1.
- Société royale Malacologique de Belgique*, annales tome xxxiv, 1899.
- Bulletin trimestriel de la Société d'Histoire naturelle de Macon*, n<sup>os</sup> 13 et 14, 1899.
- Les Missions catholiques françaises*, par J. DU TEIL.
- Revue de Saintonge et d'Aunis*, 19<sup>e</sup> volume, 1<sup>re</sup> livraison. Janvier 1899.
- Société Archéologique de l'Orléanais*, bulletin n<sup>o</sup> 164, tome xii, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres, 1898.
- Annales de la Société historique de Château-Thierry*, 1894.
- Revue des Etudes grecques*, tome xi, n<sup>o</sup> 45, janvier-février 1899.
- Bulletin de la Société philomatique de Paris*, 8<sup>e</sup> série, tome x, 1897-1898.

*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 52<sup>e</sup> volume, 1898.

*Bulletin de la Société académique de Saint-Quentin*, 4<sup>e</sup> série, tome XII, 1893-1896.

*Société Archéologique de Constantine*, Notices et Mémoires, tome XXXII, 1<sup>er</sup> de la 4<sup>e</sup> série, 1898.

*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 4<sup>e</sup> série, tome X, 6<sup>e</sup> fascicule, 1898, et 1<sup>er</sup> fascicule, 1899.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 48<sup>e</sup> année, tome X, 1899, 1<sup>er</sup> fascicule.

*Les Francs-Maçons du Moyen-Age*, par M. Emile LAMBIN.

*Histoire d'Ambleny*, par M. l'abbé LETOMBE.

\*  
\* \*

#### CORRESPONDANCE

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Président de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, annonçant que cette Société se propose de faire prochainement une excursion à Soissons, pour visiter nos monuments et notre Musée.

Il sera fait le meilleur accueil aux membres de cette Société qui voudront bien se rendre en notre ville.

\*  
\* \*

M. Georges Gassies, vice-président de la Société littéraire et historique de la Brie, à Meaux, écrit une lettre dont il est donné communication et par laquelle il remercie officiellement en son nom et au nom de ses collègues, de la réception cordiale et bienveillante qui leur a été ménagée ; — et ils seraient heureux de recevoir la Société de Soissons et d'en accueillir les membres à Meaux, aussi

cordialement, pour visiter la Cathédrale qu'illustra Bossuet, les vieux Moulins, le vieux Chapitre, la Bibliothèque, etc.

« Sans doute, ajoute modestement M. Gassies, nous ne possédons pas autant de monuments intéressants que vous autres privilégiés ! mais . . .

« Permettez-moi donc de souhaiter que les Sociétés de la Brie et du Soissonnais trouvent encore l'occasion de cimenter leurs liens d'amitié. »

\* \* \*

L'Académie royale de belles lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm demande à rentrer en rapport avec la Société de Soissons et propose un échange de publications.

\* \* \*

Parmi les ouvrages déposés, on remarque *Les Francs-Maçons du moyen âge*, étude consciencieuse de M. Emile Lambin, notre collègue, et *l'Histoire d'Ambleny*, de M. l'abbé Letombe.

Remerciements et félicitations.

\* \* \*

#### PRÉSENTATION DE MEMBRES

M. de Roucy, de Compiègne, et M. l'abbé Clairambaux, curé de Bucy-le-Long, sont présentés comme membres correspondants.

\* \* \*

#### COMMUNICATION

M. Collet donne lecture du commencement d'un travail ayant pour titre : *Anciens documents ecclésiastiques*.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

---

*Le Président de la Société des Antiquaires  
de Picardie*

*A M. le Secrétaire de la Société historique  
de Soissons.*

---

MESSIEURS,

Les antiquaires proposent et l'horaire de la Compagnie du Nord dispose ! La Société avait décidé le voyage à Soissons, alors que la correspondance existait à Laon avec l'express partant de Soissons à 8 heures 03. Actuellement le train est supprimé ! Nous devrions quitter Soissons à 6 heures pour rentrer à Amiens à 10 heures 1/2, ou partir beaucoup plus tôt. Nous remettons à plus tard l'excursion que vous aviez été très aimable d'accueillir avec tant de bienveillance et soyez persuadé que nous inscrivons Soissons en première ligne pour l'année prochaine. La saison s'avance, on se disperse et nous renoncerons, je pense, à faire maintenant la seconde excursion annuelle, puisque le voyage à Soissons devient impossible.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de tous mes regrets et, avec ma profonde gratitude pour votre grande obligeance, recevez l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Baron DE CALONNE.

Amiens, le 6 juillet 1899.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE LA BRIE

---

Meaux, le 26 juin 1899.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Je viens vous remercier officiellement, au nom de mes collègues, dont j'ai eu l'honneur de présider hier à Soissons — l'excursion archéologique, — du bienveillant accueil que vous nous avez ménagé.

Croyez que nous vous en sommes vivement reconnaissants et que notre Société serait heureuse de vous accueillir de même un jour à Meaux si notre Cathédrale, nos vieux Moulins, notre vieux Chapitre et notre Bibliothèque, vous semblaient dignes d'une visite.

Sans doute nous ne possédons pas autant de monuments intéressants que vous autres privilégiés ! Mais, vous connaissez le proverbe : La plus belle fille du monde . . .

Permettez-moi donc de souhaiter que les Sociétés de la Brie et du Soissonnais trouvent encore l'occasion de cimenter leurs liens d'amitié.

Personnellement, je vous remercie des profitables instants que j'ai pu passer en votre compagnie, lorsque vous avez bien voulu me faire visiter votre collection privée d'objets d'art et de pièces archéologiques.

J'ose espérer que vous voudrez bien songer à nous (et à moi) si vous publiez encore quelque

travail relatif à la région que vous connaissez si bien.

Agréer, Monsieur et cher Confrère, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

*Le Vice-Président,*

Georges GASSIES.

---

## LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA BRIE

### A SOISSONS

---

Le dimanche 25 juin, la Société historique de la Brie, dont le siège est à Meaux, a visité notre antique cité soissonnaise.

Douze délégués ont pris part à cette excursion, parmi eux se trouvaient M. Gassies, vice-président, professeur de rhétorique, M. le baron de la Roque, l'un des descendants authentiques du grand Racine, M. Chardon, ancien notaire, notre compatriote, et M<sup>me</sup> Chardon, M. Brepsant, principal du Collège de Meaux, ancien principal du Collège de Soissons; l'un de nos confrères, directeur d'un journal de Meaux, etc,

Plusieurs membres de la Société archéologique de Soissons sont allés à la gare recevoir les excursionnistes, qui sont arrivés à 10 heures 1/2, puis tout le monde est monté en voiture, pour l'ancienne abbaye de Saint-Médard.

En passant, on fait une pose devant le Pavillon de l'Arquebuse, construit par le maréchal d'Estrées au XVII<sup>e</sup> siècle et remarquable par ses sculptures.

Les vestiges des vitraux sont au Musée où nous les verrons bientôt. Ils représentent les métamorphoses d'Ovide et sont dus au peintre verrier soissonnais Tacheron.

Aussitôt, on part pour Saint-Médard.

Que de souvenirs rappelle cette abbaye mérovingienne ! Le visiteur est transporté à l'origine même de la France moderne.

Clovis abat la puissance romaine, s'empare de Soissons en 486 et va conquérir le reste de la Gaule. C'est ici que se place l'histoire du vase de Soissons dont il fit cadeau à saint Remy. Le victorieux chef des Francs fonde ici la monarchie française.

Après lui, la Gaule est partagée entre ses enfants et Soissons devient la capitale du royaume de Neustrie qui échoit à Clotaire I<sup>er</sup>. Celui-ci ramena le corps de saint Médard, évêque de Noyon, et fit construire l'abbaye où il fut inhumé en 562.

C'est à Saint-Médard que Pépin le Bref fut élevé sur le pavois en 751, et fut sacré à Soissons par saint Boniface, évêque de Mayence.

Carloman, second fils de Pépin, est aussi sacré en cette ville en 768, mais il meurt jeune et Charlemagne est seul maître de la France entière.

En 811, le grand empereur laisse son vaste empire à Louis le Débonnaire, trop faible pour gouverner.

En 833, le pauvre monarque, abandonné de son armée, est fait prisonnier par ses fils, qui le forcent à abdiquer et l'enferment à Saint-Médard, où il fut revêtu du sac et du cilice.

Des rues ont conservé les noms de Pépin le Bref, de Charlemagne et de Louis le Débonnaire.

L'abbaye si florissante jadis, quoique bien mutilée aujourd'hui, est encore bien intéressante, et

grâce à l'extrême obligeance du directeur actuel de cet établissement, consacré maintenant à l'instruction des sourds-muets et des jeunes aveugles, les visiteurs peuvent examiner les curieux restes des anciennes constructions.

La chapelle (ce qui reste d'une plus grande) est du XII<sup>e</sup> siècle. Elle contient dans une chasse des reliques de saint Médard.

D'après les anciens plans de l'abbaye, il y avait, dans son enceinte, de nombreuses églises, dont la dernière avait été élevée au XVII<sup>e</sup> siècle. Il ne reste plus qu'une crypte qui remonte à l'origine même, c'est-à-dire au VI<sup>e</sup> siècle et serait, par conséquent, contemporaine de Clotaire, pour une partie du moins.

Les premières assises sont formées de pierres énormes. Au-dessus règne le grand appareil ordinaire.

Cette crypte servait de sépulture aux rois mérovingiens. A la Révolution, on voyait encore les statues de Clotaire et de Sigebert.

Dans un grand cercueil de pierre, on a réuni des ossements de plusieurs squelettes, ainsi sont confondus, dans le même abandon, monarques et favoris, qui sait ? rivaux et ennemis, peut-être . . .

Au bout d'un couloir, on montre la cellule d'Abeilard, mais on doute que le célèbre reclus l'ait occupée.

Il y a quelques années, on voyait encore ce qu'on appelait pompeusement le cachot de Louis le Débonnaire qui n'était guère plus authentique. C'était un petit caveau à voûte ogivale ; malheureusement ce souvenir a été démoli et n'existe plus.

Les jeunes élèves sourds-muets donnent un



échantillon de leur savoir-faire et parlent ; comme s'ils entendaient, ils répondent aux questions . . . articulent bien, en accentuant les syllabes, en appuyant même, absolument comme les écoliers qui apprennent une langue étrangère . . .

Il est midi, on n'a que le temps de rentrer vite à l'hôtel du *Lion-Rouge*, où un déjeuner fort convenable est servi.

Aussitôt ce repas, on visite les monuments.

L'ancienne église Saint-Pierre-au-Parvis, qui sert aujourd'hui de salle de gymnastique ; c'est un beau vaisseau du XII<sup>e</sup> siècle ; l'abside et le transept et plusieurs travées de la nef ont été abattus, mais ce qui reste est encore intéressant. La porte est ogivale.

La Cathédrale inaugurée en 1212, est aussi du beau style ogival, et forme un bel ensemble ; à un autel, se trouve le magnifique tableau de Rubens, l'Adoration des Bergers.

Elle mesure 100 mètres de longs, 30 mètres 50 de hauteur sous voute, et 25 mètres 60 de largeur, cinq chapelles en hémicycle sont placées à son chevet. Elles sont précédées de huit fausses chapelles carrées.

La deuxième tour n'a jamais été construite. Le chœur, la nef et le transept nord sont du style ogival pur, le transept sud est du dernier temps du style roman.

Après la Cathédrale, les clochers de Saint-Jean-des-Vignes, du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle, les merveilles de Soissons, et les superbes restes du cloître, qui malgré leur mutilation, font encore l'admiration de tous les amateurs.

On regrette de n'avoir que peu d'instant à consacrer à ces magnifiques sculptures, mais le temps

passé et il nous faut aller au Musée de la Ville, dont M. Collet est le conservateur et qui le tient avec un ordre et un soin tout à fait remarquables.

On y admire les belles collections de tous genres, tableaux, antiquités, médailles et monnaies, dessins, géologie, ethnologie, etc. ; le tout parfaitement classé,

Là se trouvent les découvertes faites à Soissons et dans les environs, à Caranda, à la grévière de M. Lengelé, dans le cimetière de la rue de Puy-segur, etc.

En sortant du Musée, on entre à Saint-Léger, cette abbaye fut fondée en 1139 ; on y voit deux cryptes, l'une du x<sup>e</sup> siècle à plein cintre, l'autre du xiii<sup>e</sup> siècle. L'église est du xiii<sup>e</sup> siècle et les fenêtres du xvi<sup>e</sup> siècle. La nef a été mutilée en 1567.

La façade a été refaite au xviii<sup>e</sup>.

Une partie du cloître existe encore et est bien conservée. Les sculptures des chapiteaux sont très belles.

Quelques membres partent pour Meaux, d'autres restent ; il en est qui jettent un coup d'œil sur la maison du Temple, rue du Collège.

Ainsi s'est terminée cette excursion trop rapide, assurément pour tout voir, mais suffisante cependant pour que ceux qui y ont pris part puissent en conserver un souvenir.



## HUITIÈME SÉANCE

Lundi 7 Août 1899

Présidence de M. X. . . . .

### OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

- Journal des Savants*, mai et juin 1899.  
*Annales du Musée National de Montevideo*,  
tome II, fascicule II, 1899.  
*Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix*,  
tome V, 3<sup>e</sup> série, 1897-1898.  
*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et  
arts de la Sarthe*, 2<sup>e</sup> série, tome XXIX, 1899,  
1<sup>er</sup> fascicule.  
*Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 7<sup>e</sup> série,  
tome XXI, 1898.  
*Revue de Saintonge et d'Aunis*, 19<sup>e</sup> volume, 4<sup>e</sup> li-  
vre, 1<sup>er</sup> juillet 1899.  
*Mémoires de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-  
France*, tome 25, 1898.  
*Documents parisiens du règne de Philippe de  
Valois*, par J. VIARD, tome I, 1899.  
*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de  
l'Île de France*, 25<sup>e</sup> année, 1898.  
*Bulletin de la Commission des Antiquités de la  
Seine-Inférieure*, tome XI, 2<sup>e</sup> livraison, 1899.  
*Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*,  
tome LII, 1898.  
*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts  
de l'Aveyron*, tome XV, 1894-1899.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 48<sup>e</sup> année, 190<sup>e</sup> livraison, tome X, 2<sup>e</sup> fascicule, 1899.

*Bulletin de l'Académie du Var*, nouvelle série, tome XXI, 1898.

\* \* \*

M. de Roucy, de Compiègne, et M. l'abbé Clairambaux, curé de Bucy-le-Long, sont admis comme membres correspondants.

\* \* \*

M. Bouchel, membre correspondant, donne lecture de deux chapitres de son Histoire des Pèlerinages :

Le premier concernant le pèlerinage de Sainte-Berthe, à Filain.

Le second, celui de Saint-Crapard, à Lhuys.

\* \* \*

M. Vauvillé présente à la Société diverses monnaies intéressantes, dont voici la description :

### Monnaie de Henri, roi d'Angleterre.

HENRICVS REX. — Tête royale de face.

R. — Légende peu visible, croix formée de deux traits parallèles, coupant la légende, cantonnée de trois besants dans les quatre angles de la croix.

Ce denier ou sterling a été trouvé à Mercin.

AR, 1 gramme 29.

Le poids de cette monnaie indique qu'elle ne peut être que de Henri II (1154 à 1189) ou de Henri III (1216 à 1272).

### Monnaies d'Evêques de Laon.

A la séance eu 5 juin dernier, j'ai communiqué à la Société une monnaie de l'évêque Adalbéron (977 à 1031).

Voici maintenant d'autres monnaies d'évêques de la même ville :

1° Gauthier II de Mortagne et Louis VII (1137 à 1180), GALTERVS EPC. Buste couronné de face.  
Denier AR., 0 grammes 98.

3° Roger de Rosoy et Philippe II (1180 à 1207).  
ROGERVS EPE ; tête mitrée de face.  
R. PHILIPVS RE ; tête royale de face.

Denier trouvé à Pasly ; AR., 0 gramme 88.

4° Même type ; Obole AR., 0 gramme 44.

Cette monnaie, qui a été trouvée à Ambleny, est rare.

### Deniers de Charles le Chauve (840 à 875) frappés à Soissons.

5° GRATIA DI REX. Monogramme de Charles.  
R. SVESSIO CIVITAS. Croix.

Pièce trouvée à Ambleny, AR., 1 gramme 29.

6° GRATIA DI REX, monogramme.

R. SVESSIO CIVITAS. Croix.

Vient de la plaine Saint-Crépin-en-Chaye, AR.,  
1 gramme 52.

7° GRATIA DI REX ; monogramme par K.

SVESSIO CIVITAS, croix AR., 1 gramme 72.

8° GRATIA DI REX, monogramme.

R. SVESSIO CIVITAS, croix AR., gramme 60.

Les deux dernières monnaies me viennent de  
M. A. de Barthélemy.

Ces deniers varient passablement de poids entre 1 gramme 29 et 1 gramme 72.

9° Jeton de Louise de Lorraine, abbesse de Soissons, frappé en 1598.

### Monnaie gauloise trouvée sur le territoire de Soissons près le pont de Pasty.

10° Tête nue à droite.

R. GERMAN INDVTILII ; taureau à gauche,  
BR. (9189 de l'Atlas de M. H. de la Tour).

### Monnaies d'Evêques de Meaux.

11° Gauthier I<sup>er</sup> (1045 à 1082).

GALTERIVS EPSV, dextre bénissante.

R. MELDIS CIVITAS, croix.

Denier AR., 0 gramme 85.

12° Bouchard (1120 à 1134).

BVRGARDVS EPSV, main tenant une crosse.

R. CIVITAS MELDI. Croix cantonnée d'un  
besant au deuxième et au troisième.

Denier trouvé à Pommiers, AR., 0 gramme 94.

13° Etienne de la Chapelle (1161 à 1171).

STEPHANVS EPC. Tête mitrée à gauche.

R. MELD CIVITAS. Croix cantonnée de deux  
lys et de deux croissants. Denier AR., 0 gr. 92.

\*  
\* \*

Le dernier volume paru des mémoires de la Société, de *l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, contient un travail général de M. Vidier, sur les léproseries et maladreries. Dans cette étude, il est parlé d'un rapport fait en 1351, constatant qu'à Villers-Cotterêts il n'existait « aucuns » ma-

lades de la lèpre, nés en cette ville. Par suite, il n'y a pas de léproserie.

Cela prouve la salubrité de l'air que l'on y respire, et qui est reconnu même encore aujourd'hui par les auteurs. (Voir l'*Histoire de Villers-Cotterêts*.)

Quand, par hasard, quelqu'un tombait malade, on le conduisait à La Ferté-Milon.

\*  
\*\*

Un membre signale dans un autre volume la description de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons, écrite en latin, au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle.

\*  
\*\*

M. Collet fait observer que, depuis plusieurs années, le Musée de Soissons a aussi la bonne fortune de posséder des exemplaires de la plupart de ces monnaies.

Aussi, vérification faite hors séance, Henri II d'Angleterre y est représenté par deux pièces dont l'une a été donnée par M. de la Prairie en 1882 :

Gauthier de Mortagne par une pièce,  
Roger de Rosoy par deux pièces,  
D'autres évêques de Laon par quatre pièces,  
Charles le Chauve par une pièce,  
Meaux par huit pièces dont deux de l'évêque Burchard,

Et Loyse de Lorraine par trois jetons dont un donné par M. Damoiseau.

---

## I. -- LE PÈLERINAGE DE SAINTE BERTHE A FILAIN<sup>(1)</sup>

---

Au sud du village de Filain (canton de Vailly), presque au sommet de la montagne, dans un site admirable d'où l'œil embrasse la vallée de l'Ailette sur une vaste étendue, est une antique chapelle dédiée à sainte Berthe ; elle attire chaque année, le lundi de Paques, un nombre considérable de pèlerins.

Non loin de là, à mi-flanc de la montagne, est une petite fontaine sous le vocable de la même sainte. Selon la croyance populaire son eau a la propriété de guérir de la fièvre ; non seulement de la fièvre, nous dit une bonne femme que nous interrogeons, mais de n'importe quelle maladie, pourvu qu'on ait la foi.

Deux saintes de ce nom revendiquent le privilège d'être honorées à Filain : l'une fondatrice et abbesse du monastère de Blangy, en Artois ; l'autre, épouse de saint Gombert et fondatrice du monastère d'Avenay, au diocèse de Reims.

Il nous est difficile, sinon impossible, d'attribuer à l'une plutôt qu'à l'autre le pèlerinage de Filain. Et l'on excusera notre indécision quand on saura que, des prédicateurs eux-mêmes qui prennent la parole lors de la cérémonie du lundi de Pâques

(1) Ce chapitre et le suivant font partie d'un travail ayant pour titre : *LE CULTE DES EAUX DANS L'ARRONDISSEMENT DE SOISSONS : Etude historique sur les Pèlerinages aux Fontaines, leurs pratiques et leurs légendes*, travail qui a valu à son auteur une médaille de vermeil de la Société académique de Saint Quentin (Concours de 1897).



et racontent la vie de sainte Berthe, les uns parlent de l'abbesse de Blangy, les autres de l'abbesse d'Avenay.

Les historiens d'ailleurs ne sont pas d'accord.

Houllier, sans se prononcer, dit qu'une chapelle est dédiée à sainte Berthe, sur la montagne, auprès de la ferme de Saint-Martin, et qu'il s'y fait un pèlerinage.

Ed. Fleury faisant de la chapelle Sainte-Berthe, une description minutieuse et savante, comme il savait si bien les faire, description dans laquelle il l'appelle « une relique de notre plus vieil art roman » la fait remonter à une époque avancée du ix<sup>e</sup> siècle, lui donne pour patronne sainte Berthe de Blangy. Voici ses raisons :

« Les religieuses du couvent de Blangy, dit-il, durent se retirer devant une invasion de Normands. Le corps de la sainte fut d'abord emporté en Allemagne en 895 et plus tard ramené en France pour être déposé dans une châsse sous l'autel de la Vierge. Cette translation fut signalée par plusieurs miracles. On voit un certain nombre de femmes célèbres du ix<sup>e</sup> siècle mises, par leur prénom, sous le patronage de sainte Berthe et tout semble donc autoriser à croire que, au moment de la translation des reliques de l'ancienne abbesse de Blangy, on construisit à Filain, sous l'influence d'un archevêque de Reims, et dans son domaine de Saint-Martin, le petit oratoire qui appelle notre attention en ce moment. (1) »

Cette opinion n'a pour elle que la célébrité dont jouissait alors sainte Berthe de Blangy et le désir

(1) *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne*, tome II, pp. 119 et 311.

bien légitime de l'archevêque de Reims d'imiter en quelque sorte les mères de l'époque en la donnant pour patronne à son domaine.

Disons en passant qu'en 1319 ce domaine, connu sous le nom de « l'Arbre de Saint-Martin », appartenait à la Commanderie de Maupas ; il comprenait alors 10 muids de terre arable, rapportant 16 livres 4 sols parisis, 9 arpents de pré d'un revenu de 63 sols, 15 arpents de vignes valant 7 livres par an et un moulin avec un petit bois produisant 6 livres parisis. En 1788 le revenu de ce domaine était monté à 1.100 livres. La chapelle est bâtie à trente pas de la maison, qui existe encore. (1)

L'autre version attribuée aussi à la possession de ce domaine par les archevêques de Reims l'établissement à Filain du culte de sainte Berthe, abbesse d'Avenay. Elle est d'autant plus acceptable que le monastère d'Avenay était, nous l'avons dit, dans les limites du diocèse de Reims ; c'est celle de l'abbé Pécheur.

« Quoique l'on n'ait, dit-il, aucun renseignement écrit, aucune tradition qui autorise absolument à croire que la sainte Berthe honorée à Filain soit l'épouse de saint Gombert, on peut le présumer, puisque l'église de Reims ayant possédé de grands biens et des seigneuries dans toute cette contrée, c'est-à-dire à Vailly, Aizy-Jouy, Pargny-Filain, etc., il paraît assez naturel qu'on y ait honoré d'un culte spécial l'épouse de l'un de ses saints (2) »

Tout en constatant que cette opinion paraît plus

(1) E. MANNIER. *Les Commanderies du Grand-Prieuré de France*, p. 554.

(2) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 2<sup>e</sup> série, tome II, p. 86.

généralement adoptée, nous nous garderons de prendre parti entre ces deux autorités, surtout en l'absence complète de documents.

Après cela il ne nous resterait qu'une chose à faire : constater l'antiquité du culte de sainte Berthe quelle qu'elle soit, en sa chapelle de Filain ; de même que la municipalité de cette commune revendiquant, en 1790, la propriété de cette chapelle, la déclarait exister de temps immémorial.

Toutefois serait-il téméraire d'ajouter que ce lieu dut, dès la plus haute antiquité, être le but d'un culte païen auquel ne fit que succéder celui de sainte Berthe ?

Point d'actes, il est vrai, point de traditions ni de légendes, point de découvertes archéologiques qui le constatent. Mais sa situation élevée (193 mètres au-dessus du niveau de la mer) ; un oratoire rural près d'une source sacrée et d'une grande voie antique ; sur l'autre versant de la montagne, des localités où le paganisme pratiquait ses rites grossiers : la pierre druidique d'Ostel, Aizy où était honoré Esus au temps des Gaulois, dont le lieu dit la *Fontaine-aux-Chênes* évoque aussi le souvenir ; Jouy où l'on découvrit une statue de Jupiter ; la fête mondaine elle-même, qui suit la cérémonie religieuse du lundi de Pâques ; ne sont-ce pas là autant d'indices venant à l'appui de cette hypothèse ?

M. Stanislas Prioux rédigeant, en 1864, le Répertoire archéologique du canton de Vailly, disait : « Il est à regretter que la chapelle Sainte-Berthe, qui sert toujours de pèlerinage, ne soit pas entretenue d'une manière plus décente. » Et M. l'abbé Pécheur, amplifiant cette appréciation déjà assez défavorable, dans son rapport sur l'excursion faite

en 1865 par la Société archéologique de Soissons, l'appelle une « chapelle ruineuse ».

Il n'en est plus ainsi. Restaurée complètement et avec un soin respectueux du caractère architectural de l'édicule, elle est maintenant d'une exquise propreté. La statuette de la sainte est entourée de fleurs fréquemment renouvelées ; un cierge brûle devant elle : pour sûr une main pieuse y veille chaque jour. Une porte rustique protège la chapelle sans en défendre l'entrée : de sorte que le voyageur fatigué y trouve un abri et un siège pour se reposer ; l'archéologue, l'historien un curieux édifice à étudier, une intéressante question à éclaircir ; et le pèlerin peut y prier tout à son aise dans le silence de la plus complète solitude.

---

## II. -- LE PÈLERINAGE DE SAINT CRAPARD A LHUYS

---

Saint Crapard, honoré à Lhuys (canton de Braine), partage avec les saints Guislain et Troncin le privilège de guérir les coliques des petits enfants et avec saint Audebert, celui de fortifier ceux qui sont en langueur ; une fontaine du village porte son nom et, dans l'église, sur un petit autel de la chapelle de la Vierge, est placée sa statue.

Un usage singulier était observé par les pèlerins. Quand un enfant était « mal-venant, chalingre », quand il souffrait de maux de ventre, de coliques, ses parents allaient suspendre au cou de la statue de saint Crapard un écheveau de fil de

chanvre ; ils puisaient aussi à sa fontaine de l'eau qu'ils donnaient à boire à l'enfant et, pendant neuf jours, récitaient des prières pour obtenir la guérison du petit malade, ce qui, paraît-il, arrivait fréquemment.

C'est ainsi qu'on pouvait voir, il y a une quarantaine d'années encore, la statue de saint Crapard orné d'un écheveau de fil qui, de la nuque, descendait sur la poitrine et tombait sur les pieds. Nous disons « un écheveau », car, une autre singularité de ce pèlerinage, c'est que deux personnes ne pouvaient en même temps recourir à l'assistance du saint : tels, à la piscine de Bethsaïda, les malades, les aveugles, les boiteux et les paralytiques attendaient leur tour pour descendre dans l'eau après que l'ange l'avait agitée.

La neuvaine terminée, l'écheveau était retiré pour être conservé à l'église et trois ou quatre fois par an ceux qui avaient été ainsi mis en réserve étaient vendus au profit de la fabrique.

Quelle est l'origine de cette coutume bizarre ? Il y a sur ce point beaucoup d'incertitude. Le P. Cahier la rapporte dans ses *Caractéristiques des Saints*, d'après un renseignement que lui fournit St. Prioux ; et, se fondant sur l'analogie du pouvoir qui leur est attribué, fait un seul et même personnage de saint Crapard de Lhuys avec saint Erasme, évêque de Formies, en Italie, qui subit le martyre vers l'an 303 ; avec saint Agrapar, réclamé comme protecteur contre les coliques dans le Hainaut et dans la Flandre française ; et avec saint Agrappo très visité pour la même intention dans une église de Leffe, près de Dinant (province de Namur).

Saint Erasme, qui est le patron des marins en

Italie, est souvent représenté, dit-il, tenant un treuil ou cabestan autour duquel ses entrailles sont enroulées. « D'après cela, ajoute-t-il, on s'expliquera sans trop de peine qu'il ait été invoqué contre la colique et que des écheveaux de fil aient semblé aux gens du Soissonnais une offrande convenable à ce martyr ; cela est censé représenter, sans doute, soit les entrailles du patron, soit celles de ses clients. »

Le même auteur cite, d'après Cl. Chastelain, qui l'attribue à saint Agapit, une coutume en usage à Noyon et analogue à celle qu'observaient les pèlerins de Lhuys.

Si le P. Cahier avait connu la statue ou plutôt la statuette de saint Crapard il n'aurait pas confondu, comme il l'a fait, ce saint avec saint Erasme. Cette statuette, en effet, qui est en bois et a 60 centimètres de haut, représente le saint tête nue, sans crosse, sans ornements, tenant de la main gauche un livre et vêtu d'une robe serrée à la taille par une sorte de ceinture bouclée : elle ne peut donc représenter l'évêque saint Erasme. Peut-être faut-il plutôt y voir l'image de saint Agapit, diacre martyr à Rome pendant la persécution de Dioclétien. Car, faire de Crapard un nom de saint, il n'y faut pas songer ; il est évident que le saint, quel qu'il soit, n'a reçu cette dénomination populaire qu'à cause des coliques ou crampes contre lesquelles il était invoqué : de ce dernier mot on aura fait Crampard puis Crapard.

BOUCHEL.



NEUVIÈME SÉANCE

Lundi 2 Octobre 1899

Présidence de M. DE BARRAL

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

- Journal des Savants*, juillet et août 1899.  
*Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 1896-1897.  
*Enquête sur l'Habitation en France*, tome II, 1899, par DE FOVILLE.  
*Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1898, n<sup>os</sup> 3 et 4.  
*Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2<sup>e</sup> série, tome 29, 1898.  
*Mémoires de la Société d'Agriculture, sciences et arts d'Orléans*, 2<sup>e</sup> série, tome XXXVI, n<sup>os</sup> 5 et 6, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres, 1897.  
*Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1898, trimestre 1<sup>er</sup> à 4<sup>e</sup> et 1899, 1<sup>er</sup> trimestre.  
*Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 4<sup>e</sup> série, tome III, 1899.  
*Mémoire de la Société des Antiquaires du Centre*, 22<sup>e</sup> volume, 1897-98, Bourges.  
*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne*, 2<sup>e</sup> série, tome 1<sup>er</sup>, 1898-99, 2 volumes, Châlons-sur-Marne.  
*Revue des Etudes grecques*, tome XI, n<sup>o</sup> 46, mars-avril 1899.  
*Romania*, tome XXVIII, n<sup>o</sup> 111, juillet 1899.

*Société Linnéenne du Nord de la France*, 26<sup>e</sup> année,  
tome XIII, 1897.

*Revue des Travaux scientifiques*, tome XVIII, n<sup>o</sup> 12,  
1898.

\*  
\*\*

#### COMMUNICATIONS

Dans la correspondance, plusieurs lettres du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et du Ministère du Commerce, concernant l'Exposition de 1900.

M. l'abbé Delaplace communique deux lettres autographes de Mgr Languet de Gergy, évêque de Soissons, puis archevêque de Sens, membre de l'Académie française, et une note sur ses œuvres.

M. Lambin donne lecture d'un travail très soigné intitulé :

*Les Cathédrales synthèse de la France.*

Cette étude lui procure les félicitations de ses collègues.

M. Vauvillé fait plusieurs communications et présentations :

1<sup>o</sup> Il fait voir deux monnaies gauloises, trouvées à Ambleny, que M. Edmond Fauchaux lui a remises pour être présentées à la Société et les offrir ensuite de sa part pour le Musée de Soissons.

La première monnaie est un bronze des Rèmes avec trois têtes accolées et la légende REMO au revers ; la deuxième en potin, est attribuée aux Sénones, de chaque côté, il y a deux animaux dressés ;

2<sup>o</sup> Un beau moyen bronze de Tibère trouvé à la



station gallo-romaine du Champ de bataille, sur la montage de Pasly ;

3° Un certain nombre de vases en terre et des fragments de poteries, de l'époque gallo-romaine, sont ensuite présentés.

Ces objets ont été trouvés avec de nombreux autres vases, du 22 au 26 août dernier, au Sud-Est de Saint-Jean-des-Vignes, en faisant des déblais pour l'établissement de sous-sols d'une maison que fait construire M. Paul Delfosse, sur le boulevard Jeanne d'Arc.

Avec ces objets, on a aussi découvert une statuette, en terre blanche, de fabrication du département de l'Allier, représentant Vénus. Il y a aussi des ossements brisés de divers animaux ayant servi à l'alimentation.

M. Vauvillé donne la description des diverses formes de vases recueillis dans les déblais, il présente aussi deux monnaies romaines trouvées avec les vases. La première monnaie est un grand bronze d'Antonin le Pieux (138 à 161 après J.-C) ; la deuxième est en argent, est de Sévère Alexandre, assassiné en 235.

M. Vauvillé conclut qu'il y a eu là une habitation et un petit magasin d'un marchand qui a quitté l'endroit, on ne sait pour quel motif, en y abandonnant toutes les poteries et objets qui ont été découverts récemment.

L'époque d'abandon de l'habitation, simplement creusée dans la terre, et des objets découverts, comme l'indique la monnaie d'Alexandre Sévère, n'a pu avoir lieu qu'après l'an 235 et peut-être bien au IV<sup>e</sup> siècle.

Ce mode d'habitation n'a rien d'étonnant pour l'époque gallo-romaine, il a déjà été constaté dans

la Somme, il s'est même continué dans l'Aisne jusqu'à l'époque mérovingienne, comme on l'a constaté sur Osly-Courtil et sur Tartiers.

Ici, M. Collet place sous les yeux des sociétaires les objets (plus nombreux et non moins intéressants) que, de son côté, il a recueillis dans les terrassements de la maison Delfosse. Il ne partage pas les affirmations émises touchant le magasin de vases et l'habitation d'un marchand. A son avis, les preuves évidentes ne résultent pas des constatations faites.

M. Vauvillé reprend la parole et expose qu'ayant la mission du Ministère de l'Instruction publique, de fouiller divers enceintes de la Somme et sur Ambleny, il a fait fouiller récemment l'une d'elles sur cette commune.

Les résultats des touilles de l'enceinte d'Ambleny, d'une contenance de plus de 8 hectares, située au lieudit *Châté*, sur la montagne, au Sud-Est du hameau du Pressoir, permettent d'affirmer que c'est bien une enceinte d'origine gauloise. Le fossé de la fortification principale a 22 mètres de largeur, il est actuellement rempli de terre sur une épaisseur de 3 mètres 56 au milieu.

M. Danré, propriétaire des endroits où les fouilles principales ont été faites, après qu'il eut permis gracieusement les travaux de recherches, même au milieu d'un bois de sapins, a bien voulu autoriser de laisser les fouilles ouvertes pendant quelque temps, afin qu'on puisse aller les voir.

M. Vauvillé invite les membres de la Société de vouloir bien se rendre à l'antique enceinte d'Ambleny, pour visiter les fouilles, il se fera un plaisir de les accompagner, pour les guider aux diverses fouilles, donner des renseignements sur

les travaux exécutés, sur les découvertes faites et sur l'enceinte.

\* \* \*

# Les Cathédrales synthèse de la France

---

## INTRODUCTION

### I.

*A les bien considérer, les Cathédrales forment une vaste synthèse qui se divise en trois parties.*

*Vues dans leur ensemble, mais en se limitant au côté purement artistique, elles sont par leur architecture, leur flore, leur faune, leur statuaire et leurs vitraux, la synthèse de l'Art du Moyen Age du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle.*

*Vues dans leur plan qui donne la croix, dans leur élancement vers le ciel, dans la grande majorité des sujets religieux sculptés sur leurs portails ou peints sur leurs vitraux, elles sont la synthèse du Christianisme, c'est-à-dire la plus haute affirmation de la foi au Christ et de l'espérance d'une autre vie.*

*Vues enfin dans leur origine des bords de la Seine, de l'Oise, de l'Aisne et de la Marne où naquit le gothique; dans leur aspect de haute futaie; dans la nature de leur flore qui n'est autre que notre flore indigène; dans la singularité de leur faune qui révèle la puissante originalité du génie gaulois; dans une partie de leur statuaire et de leurs vitraux qui rappelle notre histoire nationale,*

*elles sont la synthèse de la France dont elles ont connu tous les triomphes et tous les deuils.*

*De ces trois propositions, les deux premières ont été explicitement ou implicitement démontrées dans les nombreux ouvrages qui traitent de l'Art du Moyen Age en général, et dans ceux qui sont spécialement consacrés à la Description des Cathédrales. Il est donc inutile d'y revenir ; ce serait vouloir prouver ce que personne ne conteste, et répéter ce qui a été dit cent fois.*

*Quant à la troisième proposition, elle a été également démontrée dans les ouvrages qui viennent d'être indiqués, mais en partie seulement. En effet, s'il est prouvé que les Cathédrales sont nées du sol gaulois ; que leur aspect rappelle la forêt ; que leur flore est essentiellement indigène et que leur faune révèle le génie satirique de nos ancêtres ; il n'existe, à notre connaissance du moins, aucun travail spécial sur la présence des rois de France et du peuple dans les Cathédrales, ce qui achève cependant de donner à ces édifices une physionomie absolument française. C'est pourquoi nous essayons aujourd'hui de traiter cette intéressante question, afin de fixer, si cela est possible, ce dernier trait de la troisième partie de la magnifique synthèse que présentent les Cathédrales.*

*Loin de nous, toutefois, la pensée d'avoir en quelques pages épuisé un tel sujet. Nous avons seulement voulu montrer la voie en le traitant dans ses grandes lignes. D'autres viendront et qui feront mieux.*

## II.

*Si notre Cathédrale de Soissons dont la construction est si pure, dont la flore est si élégante,*

et dont la faune nous offre de si singulières compositions, n'a pas de statues royales à son portail ni de figures couronnées dans ses vitraux, il n'en est pas moins vrai qu'on ne peut évoquer le souvenir de l'ancienne monarchie sans que le nom de Soissons ne surgisse à l'esprit. La vieille cité gauloise de Galba, qui lutta contre l'envahisseur romain, fut, même avant Reims, la ville de Clovis, le fondateur de la monarchie franque, car c'est sous ses murs qu'il remporta sur Syagrius, le dernier des généraux romains, cette fameuse victoire qui fit de lui le conquérant de la Gaule. Soissons fut à l'origine la ville mérovingienne par excellence, comme Reims fut plus tard la vraie cité carlovingienne. Si nous passons maintenant de l'histoire politique et militaire à l'histoire ecclésiastique, nous voyons l'église de Soissons unie à celle de Reims par les liens les plus étroits. C'est en 1212, précisément au moment où les chanoines de Soissons prennent possession du chœur de leur Cathédrale, que sont jetées les fondations de Notre-Dame de Reims. Jean d'Orbais, qui donna le plan de l'édifice, en construisit le chœur et le transept avec Jean Loup et Gauthier de Reims, mais ce fut Bernard de Soissons qui éleva la nef. Enfin, sur les vitraux de l'abside de la grande Cathédrale, l'évêque de Soissons figure avec son église à côté de l'archevêque de Reims, Henri de Braine, comme étant son premier suffragant. Il est donc évident que ce qui intéresse Reims, doit intéresser Soissons, et réciproquement. Or, la question des statues royales de Notre-Dame de Reims traitée dans cette étude avec celles des statues royales de Notre-Dame de Chartres, de Notre-Dame de Paris et de Notre-Dame d'Amiens,

*nous semble bien rentrer dans cet ordre d'idées.*

*Ce sont ces considérations qui nous ont engagé à soumettre ce nouveau travail à nos savants confrères de la Société archéologique de Soissons, Société qui, depuis sa fondation, s'est efforcée de faire revivre, en des pages qui resteront, le glorieux passé de la France.*

*Que nos Confrères reçoivent donc ici l'expression de notre gratitude pour le gracieux accueil qu'ils ont bien voulu faire aux CATHÉDRALES SYNTHÈSE DE LA FRANCE.*

---

## LES CATHÉDRALES SYNTHÈSE DE LA FRANCE

---

### CHAPITRE PREMIER.

---

#### Les Rois de France dans les Cathédrales.

---

##### STATUAIRE ET VITRAUX.

---

###### *1<sup>o</sup> Considérations générales.*

Si les Cathédrales sont des monuments nationaux par leur origine, leur flore et la conception de leur faune, là où ce caractère français s'affirme avec plus de force encore, c'est dans les galeries de rois qui décorent plusieurs de leurs grandes façades et dans plusieurs parties de leurs vitraux. Parlons surtout des statues royales. On veut aujourd'hui que toutes ces statues, portant le sceptre et la couronne, représentent des rois de Juda, ancêtres de la Vierge, et non des rois de France. Cette opinion nous semble trop absolue, et sans

exclure les rois de Juda des portails de nos Cathédrales, il faut cependant reconnaître que les rois de France y occupent la première place. D'après certains auteurs, la royauté capétienne aurait été trop faible aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles pour que la pensée fût venue aux évêques, aux constructeurs, aux sculpteurs, de placer les statues de nos rois aux portails de nos édifices. Ce raisonnement est faux, attendu que, c'est précisément aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles que la puissance royale s'est affermie, développée, et qu'elle a brillé du plus vif éclat sous Philippe-Auguste et sous saint Louis. D'ailleurs, par sa nature même, la royauté capétienne appelait cet honneur. Dans un livre très bien pensé et très bien écrit, M. Achille Luchaire, professeur d'histoire du Moyen Age à la Faculté des lettres de Paris, a examiné quelle fut la cause de l'avènement de Hugues Capet, et quel fut le caractère de la royauté capétienne. Sur ce caractère, il nous dit que la royauté de Hugues Capet fut une royauté de droit divin, ayant un caractère sacerdotal dû à la vertu du sacre, et que le devoir du roi était surtout de rendre la justice et de maintenir la paix ; et que s'il entra dans le système féodal par les liens qui l'unissaient à ses vassaux immédiats et aux grands seigneurs féodaux, il planait au-dessus de tous comme *roi* ; et que, enfin, comme souverain d'institution divine, il était le représentant de l'idée monarchique qui n'avait pas disparu (1). On peut rapprocher cette doctrine de ce que Michelet avait dit en comparant Louis-le-Gros aux seigneurs féodaux illustrés par la croisade : « Le roi, qu'op-

(1) Achille LUCHAIRE, *Histoire des Institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens.*

« posait-il à tant de gloire et d'espérance ? Pas  
« grand'chose à ce qu'il semble ; ce qu'on ne peut  
« voir ni toucher . . . le droit. Un vieux droit  
« rafraîchi de Charlemagne, mais prêché par les  
« prêtres et renouvé par les poèmes qui com-  
« mencent alors. Enfin, de ce droit royal, les  
« droits féodaux semblaient usurpés. Tout fief sans  
« héritier devait revenir au roi comme à sa  
« source . . . (1) » Or, si la royauté capétienne  
avait un tel caractère à son origine, quel dut être  
son prestige après la bataille de Bouvines, qui  
fut son sacre militaire en même temps que l'affir-  
mation de la nationalité française ? Il importe de  
remarquer que l'idée de faire figurer les souverains  
dans les Cathédrales se retrouve au Moyen Age en  
Angleterre et en Allemagne. Il n'y a donc pas lieu  
de manifester un si grand étonnement lorsque l'on  
voit des rois de France dans des Cathédrales  
françaises. Les statues historiques de la Cathé-  
drale de Wels sont celles de rois anglais, dit l'abbé  
Bulteau (2), et les vitraux du latéral nord de la  
Cathédrale de Strasbourg donnent quinze rois et  
empereurs d'Allemagne. Il est probable que l'abbé  
Bulteau a commis une erreur en comptant quinze  
personnages, car un ancien auteur, Scheweigheuser,  
n'en donne que treize, avec leurs noms.  
Voici ces personnages :

Fridericus, Rex Henricus.  
Henricus Rex, Philippus.  
Ludovicus Rex, filius Caroli.  
Pipinus, Pater Caroli.

(1) MICHELET, *Histoire de France*, tom. II, p. 269.

(2) Abbé BULTEAU, *Description de la Cathédrale de Chartres*,  
p. 63-65.



Carolus Magnus, Rex.  
Carolus Rex, Junior.  
Lotharius, Romanorum Imperator.  
Ludovicus, filius Lotharii.  
Hennicus Babinbergensis.  
Fridericus Rex, Henricus Rex (1).

Mais non seulement la Cathédrale de Strasbourg a des rois sur ses vitraux ; elle a encore des statues royales sur sa façade occidentale. « Au-dessus du « grand portail, dit notre auteur, on voit sur des « pilastres les statues équestres des rois Clovis, « Dagobert et Rudolphe de Habsbourg, la cou-  
« ronne sur la tête et le sceptre en main, à la  
« réserve de Clovis qui ne porte que la couronne.  
« On les y dressa en 1291, en mémoire des bien-  
« faits insignes, que tout le pays reçut d'eux.  
« Chaque statue est d'un bloc. (2) » Ainsi il est  
établi qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, on mettait volontiers des  
rois autres que les rois de Juda aux portails des  
Cathédrales. A ces trois statues, on ajouta, en 1828,  
celle de Louis XIV. Plus haut, sur la même  
façade, on voit les statues de Pépin-le-Bref, de  
Charlemagne, d'Othon-le-Grand et de Henri l'Oi-  
seleur. A en juger par les personnages qu'elles  
représentent et par la place élevée qu'elles occu-  
pent sur la façade, ces statues doivent être an-  
ciennes. Quant aux autres figures de rois posées  
récemment sur les contreforts des tours, nous  
n'avons pas à en parler.

Ceci dit, examinons maintenant les galeries de  
rois qui décorent nos quatre Cathédrales de

(1) SCHWEIGHEUSER (Joseph), *Description nouvelle de la Cathé-  
drale de Strasbourg et de la fameuse tour*, p. 84-85, Strasbourg,  
1780.

(2) SCHWEIGHEUSER, *Op. cit.* p. 90.

Chartres, de Paris, de Reims et d'Amiens, et voyons si ces rois sont des rois de France ou des rois de Juda. Examinons aussi les vitraux historiques de Chartres et de Reims.

### *2° Cathédrale de Chartres.*

Notre-Dame de Chartres est la Cathédrale qui possède la plus ancienne galerie de rois. Cette galerie termine la partie haute de la façade occidentale, entre les deux clochers. Les rois sont dans des niches. Ils étaient jadis au nombre de seize, mais aujourd'hui on n'en compte plus que quinze, le seizième ayant disparu. D'après l'avis des anciens archéologues, ces monarques sont des rois de France et non des rois de Juda, ancêtres du Christ. Le huitième est Pépin-le-Bref, reconnaissable à sa petite taille, tenant dans sa main droite un large cimenterre, et maîtrisant sous ses pieds un lion furieux. Le dixième est Philippe I<sup>er</sup>, portant une dalmatique, tenant un sceptre dans la main droite, et une croix dans la main gauche, en souvenir sans doute de la première croisade qui eut lieu sous son règne. Puis viennent, après Philippe I<sup>er</sup>, Louis-le-Gros, Louis-le-Jeune, Philippe-Auguste tenant la boule du monde dans la main gauche, Louis-le-Lion, Saint Louis et Philippe-le-Hardi. On ignore quels sont les rois représentés par les autres statues.

Parlerons-nous maintenant des grandes statues qui décorent les ébrasements des trois portes de la même façade? Il y a là un problème du plus haut intérêt, mais dont probablement on ne trouvera jamais la solution. Les noms de ces dix-neuf

statues, car il en manque cinq sur les vingt-quatre primitives, ont jusqu'à ce jour échappé à toutes les recherches. Gilbert dit que les personnages représentés sont ; Robert-le-Pieux, roi de France, et la reine, son épouse, Canut-le-Grand, roi d'Angleterre et de Danemark, Eudes II, comte de Chartres, Richard II, duc de Normandie, Guillaume V, duc d'Aquitaine, la princesse Mahault, duchesse de Normandie et plusieurs princes et seigneurs contemporains qui donnèrent des sommes considérables pour construire la Cathédrale (1). L'abbé Bulteau dit que parmi ces personnages, on peut à peine soupçonner saint Pierre, et que parmi les rois et les reines on peut voir saint Constantin, saint Charlemagne, saint Henri ou bien David, Salomon, Ezéchias ; Esther, Judith, Bethsabée, la reine de Saba ou bien sainte Hélène, sainte Pulchérie, sainte Clotilde, sainte Radegonde (2). L'abbé Bulteau ne se prononce pas. Viollet-le-Duc, qui ne s'occupe de ces figures qu'au point de vue sculptural, ne leur donne pas de noms, mais il signale dans quelques-unes le type gaulois, ce qui indique que les artistes de Chartres ont reproduit des êtres vivants qu'ils avaient sous les yeux et non des types hiératiques (3). Sa remarque a encore ceci d'important qu'elle permet de penser que les figures gauloises sont celles de personnages historiques, contem-

(1) GILBERT, *Description historique de l'Eglise Cathédrale de Notre-Dame de Chartres*, p. 28.

(2) ABBÉ BULTEAU, *Description de la Cathédrale de Chartres*, p. 57-58.

(3) VIOLLET-LE-DUC, *Dict. de l'Archit. franç.* au mot *Sculpture*, tom. VIII, p. 118-122.

porains de la Cathédrale et ses bienfaiteurs. Notre sentiment, car on ne peut avoir d'opinion arrêtée en l'absence de toute preuve, est que ces statues représentent, en effet, des rois, des reines, des personnages historiques de l'époque où fut construite la première cathédrale, celle de l'évêque Fulbert, incendiée, sauf le portail et les tours, en 1194. Cette impression nous vient de l'attitude et de l'expression même de ces figures. Elles ont dans leur pose, dans leur regard, dans leur sourire, quelque chose de mondain, d'ironique, qui ne se retrouve pas ailleurs. En les regardant bien, on se dit : ces personnages ne sont pas des saints. Nous pensons que ces statues ont dû être sculptées avant l'incendie de 1194, et non pas après cet incendie, attendu que cette sculpture est bien celle du XII<sup>e</sup> siècle, et non celle du XIII<sup>e</sup>.

Au porche septentrional, se dressent six autres statues que jusqu'à présent on avait considérées comme étant également celles de personnages du Moyen Age, savoir : Philippe, comte de Boulogne, oncle de saint Louis, la comtesse Mahaut, son épouse, Louis VIII, père de saint Louis, Isabelle de France, fille de Louis VIII et sœur de saint Louis, et saint Louis, lui-même, en compagnie de saint Ferdinand de Castille. Ces statues sont adossées aux piliers du porche avec celles de Zacharie et de trois prophètes. Deux autres rois ont été brisés. Aujourd'hui, cette opinion n'est plus guère soutenable, car M. Emile Male ayant eu l'idée d'étudier les sculptures des socles supportant ces figures, a reconnu que ces petits bas-reliefs donnaient des scènes bibliques, et que, par conséquent, les personnages posés sur ces socles devaient appartenir à l'Ancien Testament comme le

plus grand nombre de ceux qui décorent ce porche dédié à la Vierge (1).

Mais la Cathédrale de Chartres, si riche en sculptures, possède une seconde galerie royale, celle qui surmonte le porche méridional. Ici les dix-huit statues couronnées représentent incontestablement des rois de Juda. Le premier est David, tenant dans la main droite un sceptre qui devait se terminer en fleuron, et portant dans sa main gauche sa harpe traditionnelle. A ses pieds, on voit Jessé. Au Moyen Age, David fut presque toujours représenté avec sa harpe. Dans la partie haute du grand portail de Rouen, à droite, on aperçoit ce monarque, tenant le même instrument de musique. Les cartes à jouer furent inventées sous Charles VI, et David y figure avec cet attribut. David et sa harpe sont à noter, car ils aident à déterminer, par leur absence, les rois des autres cathédrales.

Toutefois, avant d'aller plus loin, il nous faut résoudre une question ayant un caractère général, et qui est celle-ci : le nombre des statues royales qui se trouvent dans chacune des cathédrales de Chartres, de Paris, de Reims, d'Amiens établit-il que ces statues sont celles de rois de Juda ? Selon nous, pour donner une solution, il suffit d'examiner la valeur des arguments de ceux qui répondent affirmativement.

A Chartres, disent-ils, les rois correspondent à la lignée royale allant de David à Jéchonias, telle qu'elle est donnée par saint Matthieu dans sa gé-

(1) Emile MALE, *L'Art religieux du XIII<sup>e</sup> siècle en France*, liv. IV, ch. v, § 3.

néalogie du Christ (1); à Paris les vingt-huit qui n'existent plus, et qui ont été remplacés par des statues modernes, correspondaient à la partie de la généalogie du même Evangéliste allant de Jessé à saint Joseph (2); à Reims, les cinquante-six rois sont les ancêtres du Christ en remontant de saint Joseph à Tharé, père d'Abraham, selon la généalogie du Sauveur donnée par saint Luc (3). Les vingt-deux rois d'Amiens semblent les embarrasser un peu et ils gardent le silence à leur égard. Ils pourraient dire cependant que ces vingt-deux figures, en admettant que l'on ait substitué un personnage quelconque à Athalie, représentent les vingt-deux souverains qui, d'après l'histoire, ont régné sur Juda, depuis David jusqu'à Sédécias, c'est-à-dire jusqu'à la Captivité. Il est reconnu que saint Matthieu en a supprimé sept pour des raisons trouvées par les commentateurs, mais étrangères à notre sujet. Malheureusement toutes ces explications ne sont pas acceptables. Pour Chartres, il faut remarquer que les dix-huit rois excèdent de trois le nombre donné par saint Matthieu, de David à Jéchonias, ce nombre étant seulement de quinze. Pour Paris, les rois et ceux qui viennent après eux sont pris arbitrairement, car on commence à Jessé au lieu de commencer logiquement à David, et on compte saint Joseph qui appartient au Nouveau Testament et non à l'Ancien. Pour Reims, on commence également sans raison à Tharé, au lieu de commencer logiquement à Abraham, et on compte aussi saint Joseph. Pour

(1) MATTHIEU, chap. I, vers. 5-11.

(2) MATTHIEU, chap. I, vers. 5-16.

(3) LUC, chap. III, vers. 23-38.

Amiens, si on acceptait notre indication, il faudrait admettre que l'on eût abandonné le texte de saint Matthieu pour suivre l'histoire, ce qui n'est pas probable. Enfin, et ceci est capital, on n'a pu considérer comme rois et représenter avec la couronne et le sceptre tous les ancêtres du Christ, et c'est pourtant ce qui serait arrivé si la doctrine que nous combattons était vraie, car on aurait eu à Paris comme rois la série des ancêtres allant de la Captivité à saint Joseph, et on aurait à Reims, comme rois également, les ancêtres qui ont précédé et ceux qui ont suivi les véritables rois de Juda. Il est donc évident que le nombre des figures royales qui se dressent dans les galeries des Cathédrales, ne peut servir à les déterminer soit comme rois de Juda, soit comme rois de France. Si nous reconnaissons pour rois de Juda les statues du porche méridional de Chartres, c'est parce qu'il y a là un David indiscutable. D'ailleurs, il nous semble aussi de toute évidence, que les constructeurs des Cathédrales n'ont pas dû diviser leurs galeries d'après telle ou telle série de rois de Juda ou de France, mais faire simplement le nombre d'arcades que l'ordonnance de chaque portail en comportait pour y placer ensuite pareil nombre de figures.

Des vitraux de Chartres nous n'avons que quelques mots à dire. On connaît leur magnificence. Chaque matin, lorsque les premiers rayons du soleil frappent la Cathédrale, le XIII<sup>e</sup> siècle renaît dans ces splendides verrières. Là sont saint Louis, revêtu de son armure ; saint Ferdinand de Castille également armé ; Philippe, comte de Boulogne ; Pierre de Dreux, duc de Bretagne ; Thibault VI, comte de Blois ; Louis, comte de Sancerre ; Bou-

chard et Matthieu de Marly, de la Maison de Montmorency; Amaury VI de Montfort, connétable de France, Simon de Montfort, comte de Leicester, son frère; Pierre de Courtenay, Raoul de Courtenay; Thibaut, comte de Chartres ou du Perche; Jean de Chastillon I<sup>er</sup> comte de Chartres; Jean de Châtillon, Robert de Beaumont, et tant d'autres. Sur ces verrières étincellent les armes de France et de Castille, de Dreux et de Bretagne, les armoiries de tous les vaillants hommes qui y sont figurés. Ces nobles seigneurs sont à genoux devant le Christ, la Vierge et les Saints. Parfois aussi, ces féodaux sont à cheval, couverts de leurs armures et la lance au poing. Cependant, dans ce merveilleux ensemble, rois et grands seigneurs ne sont représentés qu'à titre de donateurs de vitraux. On peut en dire autant des dignitaires ecclésiastiques qui y figurent. Il n'existe dans toute cette décoration transparente qu'un vitrail vraiment royal, c'est-à-dire destiné à la glorification d'un souverain, et encore ce souverain, cet empereur a-t-il été mis au nombre des Saints. Le vitrail dont nous parlons est celui qui raconte les exploits de Charlemagne et de Roland, si chers aux chevaliers du Moyen Age. Pour trouver des verrières royales représentant les rois de France pour eux-mêmes, c'est à Reims que nous irons.

### 3<sup>e</sup> Cathédrale de Paris.

A Notre-Dame de Paris, la galerie des rois ne couronne pas le grand portail : elle se profile majestueusement au-dessus des portes. Les anciens rois de cette galerie, au nombre de vingt-huit, ainsi qu'il vient d'être dit, ont été brisés à la Révolu-



tion. Ceux que nous voyons aujourd'hui sont modernes. On a beaucoup discuté au sujet des anciennes statues qui, au dire des archéologues de nos jours, devaient être des rois de Juda. Rien, cependant, ne vient appuyer cette assertion que Viollet-le-Duc a émise le premier, ou du moins à laquelle il a donné l'appui de son autorité. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, le peuple de Paris voyait dans les figures royales de Notre-Dame des rois de France. Sur ce point, tout le monde semble d'accord. Or, il n'est pas possible d'admettre que des hommes vivant au XIII<sup>e</sup> siècle, au commencement duquel furent sculptées ces statues, aient pu si tôt tomber dans l'erreur, et voir des rois de France là où on aurait mis des rois de Juda. Pour eux, Notre-Dame était alors le plus bel édifice du monde, et ils devaient savoir à quoi s'en tenir sur les personnages de la galerie royale qui est une des parties les plus en vue du monument. Cette certitude du peuple est attestée par un manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle, publié récemment, et qui a pour titre : *Les XXIII manières de vilains*. Dans cet écrit burlesque, l'auteur met en scène un habitant de Paris qui se laisse couper sa bourse pendant qu'il explique à ses amis les figures royales de Notre-Dame, en disant : « Voici Pépin, voilà Charlemagne. » Pour détruire la force de ce témoignage, Viollet-le-Duc a recours à une hypothèse : « Le manuscrit cité ici, dit-il, est une satire, et son auteur a bien pu, d'ailleurs, en faisant ainsi parler le badaud parisien devant le portail de Notre-Dame de Paris, vouloir rappeler une erreur populaire. » On conviendra que l'argument est faible (1). M. de Guilhermy est

(1) VIOLLET-LE-DUC, *Dictionn. raisonn. de l'Architect. franç. du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, tom. p. 389 (note).

moins affirmatif que Viollet-le-Duc, déclarant toutefois pencher pour les rois de Juda. L'argument qu'il apporte est ce qu'on appelle un argument négatif. Après avoir parlé du manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle qui ne lui paraît pas suffisamment probant, il dit : « Nous devons ajouter qu'il existait anciennement à l'une des trois portes de la façade de Notre-Dame de Paris une liste de trente-neuf rois de France, de Clovis à saint Louis. L'abbé Lebœuf l'a publiée. Mais elle ne pourrait s'appliquer à nos figures qui, comme nous l'avons dit, étaient seulement au nombre de vingt-huit. La présence de cette inscription qui s'abstenait de faire allusion aux statues de la galerie, nous semble même un argument de plus en notre faveur (2). » Pour nous la présence de cette liste prouve simplement que les rois de France étaient très honorés à Notre-Dame, Cathédrale de la capitale du royaume, et nullement que les statues de la galerie n'étaient pas les leurs. L'inscription, au contraire, pouvait avoir été faite pour compléter la liste des rois donnés par les figures de cette galerie.

Mais il existe un grave témoignage attestant la perpétuité de la tradition du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au XVII<sup>e</sup>; c'est celui de Jacques du Breul, religieux de Saint-Germain-des-Prés. Il est à remarquer que dans le titre de son ouvrage qu'il intitula : *Le Théâtre des Antiquitez de Paris*, ouvrage paru en 1612, l'auteur fait suivre son nom du qualificatif de *Parisien*, sans doute pour indiquer qu'étant de Paris, il en connaît à fond l'histoire et les mo-

(1) DE GUILHERMY. *Itinér. Archéol. de Paris, Notre-Dame*, p. 78.

numents. Nous donnons ce témoignage dans son entier, car dans les lignes qu'il consacre à la galerie des rois de Notre-Dame, du Breul fournit des détails qu'il n'a pas dû inventer, mais qu'il a dû certainement trouver dans des écrits plus anciens. Voici ce très intéressant passage : « L'effigie dudit « Philippe Auguste est la dernière des vingt-huit « Roys ses prédécesseurs, eslevez en bosse au- « dessus des trois portaux de ladite Eglise : com- « mençant à Childebert, pour ceux de la première « lignée : et Pépin le Bref monté sur un lion, pour « ceux de la seconde : de laquelle il n'y a que cinq « Roys : à savoir ledit Pépin, surnommé le Bref, « (*quia statura pusillus erat : sed genio magnus* « *et ingens.*) son fils Charlemagne, Loys le Bon- « naire, premier du nom, Loys le Bègue, et « Charles le Simple. Après lequel sont élevez im- « médiatement des effigies d'Eude ; de Robert et « de Raoul, de Bourgogne, tous trois couronnez « et sacrez Roys de France. Après lesquels sont « Hugues Capet, Henry premier, Louis le Gros, « Louis le leune, et le dernier qui est Philippe- « Auguste peinct et tenant la pomme impériale à « la main : ainsi que quelques autres de ses devan- « ciers, qui ont porté le nom de Grands et d'empereurs (1). » Ce témoignage du religieux de Saint-Germain-des-Prés nous paraît autrement concluant dans sa naïveté que les hypothèses en sens contraire présentées par nos critiques modernes, qui à l'appui de leurs négations n'ont aucun texte à donner, surtout si l'on se rappelle que la statue équestre du vainqueur de Bouvines se dressait

(1) *Le Théâtre des Antiquitez de Paris*, par Jacques DU BREUL, Parisien, religieux de Saint-Germain-des-Prez, 1612, p. 8.

autrefois dans l'intérieur même de la Cathédrale, et qu'au tympan de la Porte-Rouge, qui représente le *Couronnement de la Vierge*, on voit saint Louis et son épouse, Marguerite de Provence, agenouillés aux côtés du Christ et de sa mère. Aujourd'hui lorsque l'on pénètre au fond de l'abside de Notre-Dame, derrière le maître-autel, on peut aussi y voir un monument qui a échappé à la fureur révolutionnaire, c'est celui qui fut élevé en commémoration du vœu de Louis XIII. Au milieu, la *Descente de Croix de Coustou*; à droite, Louis XIII mettant son royaume sous la protection de la Vierge, et à gauche, Louis XIV accomplissant le vœu de son père; le tout en marbre blanc, orné des armes de France en bronze doré, merveilleusement ciselées. Ce monument est vraiment grandiose. Quand, après l'avoir admiré, on se retourne, et que l'œil voit alors se profiler, comme à l'infini, les arcades et les voûtes de l'immense vaisseau, on se croit transporté dans les splendeurs du passé. Ce lieu est unique au monde. Il ne faut donc pas s'étonner de voir les rois de France au portail d'un édifice pour lequel ils semblent avoir toujours eu une prédilection particulière.

D'ailleurs un texte qui clôt toute discussion a été mis en lumière en 1884 par M. François Delaborde. Nous savions par l'abbé Lebeuf qu'il existait autrefois dans l'ébrasement gauche de la Porte de la Vierge du grand portail de Notre-Dame de Paris une statue de roi dont il a omis de nous dire le nom (1). Or, dans son étude sur un procès qui eut lieu en 1410 entre les moines de l'abbaye de

(1) LEBEUF, *Histoire de la Ville et de tout le Diocèse de Paris*, tom. 1, p. 11.

Saint-Denis et le Chapitre de Paris au sujet de l'authenticité d'un fragment du crâne de l'apôtre de Paris que possédait le Chapitre authentiquement douteuse qu'affirmait le Chapitre et que niaient les moines, M. François Delaborde a cité un texte extrait du mémoire rédigé alors par le Chapitre de Paris, texte dans lequel il est dit nettement que la statue royale de la porte gauche du grand portail était celle de Philippe-le-Conquérant, c'est-à-dire de Philippe-Auguste. Voici le passage capital du texte : « Que la porcion du chief monseigneur « Saint Denis qui est en l'église de Paris soit du « chief monseigneur saint Denis, apostre de France « et premier évesque de Paris, il appert par le « portail senestre de l'Eglise de Paris vers saint « Jehan le Rond, ou quel, en grans et anciens « ymages de pierre eslevez, est l'ymage du roy « Philippe le Conquérant, figuré en jeune aage « pour ce qu'il fut couronné au xiiij<sup>e</sup> an de son « aage; lequel montre l'ymaige de monseigneur « saint Denis portant son chief demi trenchié, et « aussi les ymages de Notre-Dame, de saint « Estienne, de saint Jehan-Baptiste, etc., en de- « monstrant que les reliques dessus dictes qu'il « avait donné à la dicte Eglise de Paris « essaient des sains dont il monstre les « ymages (1). » Ainsi la statue en pied de Philippe-Auguste était deux fois au portail de Notre-Dame, comme sa statue équestre était dans l'intérieur de l'édifice.

Notre-Dame vit se déployer toutes les pompes

(1) François DELABORDE. *Le Procès du Chef de Saint-Denis en 1410*, dans les *Mémoires de la Société de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, tom. XI, p. 363-366.

de l'ancienne monarchie, le sacre excepté, ainsi que celles du premier Empire, de la Restauration, de la Monarchie de Juillet et du second Empire. M. de Guilhermy les a résumées en quelques lignes éloquentes : « L'histoire de Notre-Dame, « dit-il, se lie d'une manière intime à toute l'his- « toire de France. On ne finirait pas d'énumérer les « solennités nationales, les baptêmes de princes, « les mariages et funérailles des rois, les conclu- « sions de traités de paix dont cet insigne église a « été témoin. C'est là que les grands corps de « l'Etat venaient rendre à Dieu de publiques ac- « tions de grâces pour le triomphe de nos armes ; « les étendards pris sur les ennemis de la France « étaient suspendus en trophées aux galeries du « chœur. » Et l'auteur ajoute en note : « Ces dra- « peaux ne restaient exposés que pendant la « guerre ; par un sentiment de délicatesse toute « française, on les retirait en temps de paix (1). »

En effet, ce qui a donné à Notre-Dame de Paris un caractère tout à fait national, ce sont ces *Te Deum* que tous, rois, nobles, bourgeois et gens du peuple, venaient y chanter après nos victoires, en contemplant les trophées conquis. Condé envoya à Notre-Dame les drapeaux pris à Rocroy. « La « France, dit Henri Martin, fut saisie d'un enivre- « ment inexprimable, quand elle apprit ce « triomphe, le plus brillant que ses armes eussent « obtenu depuis un siècle, et quand elle vit arriver « à Notre-Dame de Paris, les deux cents drapeaux « conquis à Rocroy (2). » Cinquante ans plus tard,

(1) DE GUILHERMY. *Itinér. archéol. de Paris, Notre-Dame*, p. 28.

(2) HENRI MARTIN. *Hist. de France*, tom. XIV, p. 12.

c'était Luxembourg qui faisait porter dans la même église les drapeaux ramassés sur les champs de bataille de Fleurus, de Leuze, de Steinkerque et de Nerwinde. La Cathédrale en était remplie; la seule victoire de Nerwinde en avait donné plus de quatre-vingt. Le jour de la cérémonie religieuse, le Maréchal se rendit à Notre-Dame avec le prince de Conti. La foule était énorme : « Messieurs, dit Conti, en s'efforçant de l'écartier, laissez passer le tapisserie de Notre-Dame ». Cette spirituelle et patriotique parole vibra dans les cœurs et, à partir de ce jour, Luxembourg fut surnommé « le tapisserie de Notre-Dame ». Deux cents ans auparavant, Jeanne d'Arc, elle aussi, y était venue avec son glorieux étendard, après avoir fait sacrer Charles VII à Reims, et pour consoler la noble Eglise de l'humiliation qui lui avait été imposée par le sacre de l'Anglais Charles VI, on y avait chanté le cantique d'action de grâces. La statue de la Vierge, devant laquelle s'agenouilla la libératrice de la France, est adossée à la pile droite du transept, près du chœur, et les femmes françaises viennent prier à ses pieds. On peut dire que toutes les victoires du premier et du second Empire eurent leur écho à Notre-Dame. Récemment encore, lorsque l'on voulut rendre grâces à Dieu pour l'alliance conclue entre la France et la Russie, c'est là que le *Te Deum* fut chanté.

Notre-Dame de Paris entendit la voix des plus grands orateurs. Saint Bernard y prêcha la croisade; Gerson y prêcha cette fameuse Passion qui prit deux ou trois soirées, Bossuet y prononça l'oraison funèbre du grand Condé, Fléchier, celle de la Dauphine, et de notre temps Lacordaire y fit ces conférences qui remuèrent Paris.

C'est cet ensemble de faits qui a donné à l'illustre Cathédrale un caractère essentiellement national. Il n'y a pas une pierre de Notre-Dame qui ne soit une pierre sacrée pour celui qui possède une âme vraiment française.

#### *4<sup>e</sup> Cathédrale de Reims.*

A Notre Dame de Reims, la galerie des rois est située au-dessus de la grande rose et couronne toute la façade, faisant même retour à droite et à gauche sur la base des tours. On compte cinquante-six statues. Reims est la Cathédrale royale, la Cathédrale des sacres, et on convient généralement que ces statues représentent des rois de France. Il serait difficile de soutenir une opinion différente, étant données les sept figures qui occupent la partie centrale de la galerie, entre les deux tours. Au milieu, on voit Clovis dans la cuve baptismale ; à sa gauche, saint Rémy recevant la Sainte-Ampoule ; à sa droite, sainte Clotilde couronnée. Près de saint Rémy se tient saint Thierry portant la croix archiépiscopale, et près de sainte Clotilde se tient saint Montan ayant sur ses bras les vêtements royaux. De chaque côté de ces cinq personnages se trouve un roi : Puis, à partir de ces deux rois, le gigantesque cordon des figures souveraines se déroule à la base des tours qu'il déborde au nord et au midi. Cette scène du Baptême de Clovis est reproduite en petit au bas du tympan de l'arcade ouverte du portail septentrional. On retrouve encore des statues royales au transept sud. Voici ce que dit à leur sujet l'abbé Tourneur : « Dans les niches des contreforts du transept, on voit, comme nous l'avons dit, des rois. Le



« premier, à gauche de la grande fenêtre géminée,  
« est Charlemagne portant la couronne spéciale du  
« Saint-Empire romain. Cette statue est notable-  
« ment plus haute de taille que les autres. A côté,  
« à l'angle en retour regardant l'ouest, est placé  
« un roi plus petit que Charlemagne et monté sur  
« un lion. C'est évidemment Pépin-le-Bref. D'où  
« il résulte que les rois figurés à Notre-Dame de  
« Reims, ne sont pas les rois de Juda, comme le  
« veulent plusieurs archéologues, mais les rois de  
« France. Nous les verrons encore aux vi-  
« traux (1). »

Les rois de France se retrouvent, en effet, dans l'intérieur de la Cathédrale aux vitraux de la nef. Toutes les verrières figurent en haut des rois qui sont des rois de France, et en bas des archevêques qui sont des archevêques de Reims. Les noms que l'on peut lire sur quelques-unes de ces verrières ne permettent pas d'en douter. Sur l'une d'elles, au bas de la figure royale, on lit *Carolus*. Il est clair que cette figure est celle de Charlemagne. Quant à la représentation des archevêques de Reims, dans leur Cathédrale, elle est exceptionnelle. Cela tient, sans doute, à ce que ces prélats avaient sacré les rois. La galerie à jour, qui court sous la rose du grand portail a neuf baies et sur les vitraux de ces baies le même auteur s'exprime ainsi : « Les neuf  
« baies, dit-il, sont garnies de figures remaniées  
« en 1834, mais en très grande portion avec des  
« fragments d'anciens vitraux et d'après les tradi-  
« tions antiques. Or, la tradition rémoise voyait là  
« le sacre de Charles VII. Un roi au milieu des

(1) Abbé TOURNEUR. *Descript. histor. et archéol. de Notre-Dame de Reims*, p. 30.

« personnages laïques et ecclésiastiques figurant  
« les pairs de France. Est-ce bien le sacre de  
« Charles VII avec la Pucelle? — Est-ce le sacre  
« de Clovis avec Clotilde et Aboflède? — N'est-ce  
« pas plutôt un sacre en général rappelant tous les  
« autres? (1) » L'auteur ne conclut pas, mais il  
résulte de ses observations que de quelque côté  
que l'on examine Notre-Dame de Reims, on y re-  
trouve le souvenir de nos anciennes grandeurs.

Les souvenirs historiques qui se rattachent à cet  
édifice sont effectivement très nombreux. Le bap-  
tême de Clovis qui avait illustré la vieille basi-  
lique de Saint-Rémy, jetait sur la Cathédrale du  
XIII<sup>e</sup> siècle un reflet que rien ne pouvait effacer,  
et le sacre de ses successeurs, dont elle avait le  
privilege, vint encore, de siècle en siècle, aug-  
menter son prestige. Un des sacres les plus célè-  
bres est, sans aucun doute, celui de Charles VII.  
Conséquence de la défaite des envahisseurs de la  
France, il est resté un des faits les plus importants  
de notre histoire. Henri IV ne pouvant se faire  
sacrer à Reims, occupée par des ligueurs, se fit  
sacrer à Chartres. Napoléon I<sup>er</sup> choisit pour son  
sacre Notre-Dame de Paris. C'était dans l'ordre ;  
Souverain populaire, il allait à la Cathédrale du  
peuple. Mais lorsque Charles X ceignit la cou-  
ronne de France, il renoua la tradition, et se fit  
sacrer à Reims qui a gardé un très vivant souvenir  
de cette cérémonie mémorable.

### 5<sup>o</sup> *Cathédrale d'Amiens.*

Si Chartres est la Cathédrale celtique en même  
temps que celle de la Vierge, si Paris est la Cathé-

(1) Abbé TOURNEUR. *Op. cit.* p. 113.

drale du peuple, et si Reims est la Cathédrale des rois, on peut dire qu'Amiens est par excellence la Cathédrale du Christ dont la grande et sévère figure adossée au trumeau de la porte centrale du portail semble tout dominer. Mais sur cette façade dédiée au roi du Ciel, on a donné place à ses plus zélés défenseurs, c'est-à-dire aux rois de France.

A Notre-Dame d'Amiens, la galerie royale est placée entre la première galerie qui surmonte les trois portes et la rose. Elle se compose de vingt-deux statues occupant toute la largeur du portail, sans faire retour sur les côtés comme à Reims. Pour nous, ces statues sont bien celles de rois de France. Les deux rois du milieu sont à signaler. Le onzième, à partir de la gauche, porte dans sa main droite un globe sur lequel est fixée une croix, et tient de la main gauche une épée nue. Il a un lion sous ses pieds. Le douzième tient un calice de la main droite et son sceptre de la main gauche. Globe et calice ne sont pas des attributs des rois de Juda. Si l'on se souvient qu'au portail royal de Chartres le personnage que l'on dit être Philippe-Auguste tient le globe du monde dans sa main gauche, et que, selon Du Breul, l'ancien Philippe-Auguste de Paris tenait également ce globe dans l'une de ses mains, il y a tout lieu de penser que le premier des deux rois est encore le vainqueur de Bouvines ou Charlemagne. Le lion placé sous ses pieds est l'emblème de la force, comme celui placé à Chartres et à Reims sous les pieds de Pépin-le-Bref rappelle une légende connue d'après laquelle Pépin voulant prouver un jour à ses Leudes que la petite taille n'excluait pas la force, abattit d'un coup d'épée la tête d'un lion. Plusieurs archéologues ont prétendu que le lion

posé sous les pieds de certains rois était le lion de Juda, et que ces monarques personnifiaient David. Il n'est pas possible d'accepter cette explication, puisque nous avons vu que David était représenté avec sa harpe. L'autre roi d'Amiens est plus difficile à identifier. Cependant le calice étant le symbole de la foi, il pourrait se faire que cette figure fût celle de Clovis, le premier roi chrétien, ou celle de saint Louis, mis à côté de son aïeul Philippe-Auguste. Dans tous les cas, quoiqu'en disent l'abbé Roze qui, sans donner de motif, voit ici des rois de Juda (1), et M. Male qui, dans le sceptre fleuroné des rois d'Amiens croit voir une branche de l'arbre de Jessé (2). Nous sommes ici, comme à Chartres et à Reims, en présence de rois de France et non de rois de Juda.

D'après ce qui vient de passer sous nos yeux, il nous paraît démontré que les rois de nos grandes Cathédrales symbolisent la France. Ils sont là comme chefs de la nation tout entière, comme sa personnification. Revêtus d'un caractère sacré par la vertu de l'Onction-Sainte, les rois de France étaient les représentants de Dieu dans l'ordre temporel, les défenseurs du Christ et de son Eglise, et tout homme, quel qu'il fût, duc, évêque, bourgeois, artisan ou serf, devait s'incliner devant sa couronne. Souvent, il est vrai, ce caractère était méconnu. Le haut baron se révoltait contre le roi, le combattait et le battait. Mais, malgré sa défaite, le souverain conservait son droit, son prestige : roi il était, et roi il restait.

---

(1) Abbé ROZE. *Visite à la Cathédrale d'Amiens*, p. 11.

(2) Emile MALE. *L'Art religieux du XIII<sup>e</sup> siècle en France*, liv. IV, chap. 1, § 6.

## CHAPITRE II.

### Le Peuple dans les Cathédrales.

#### *1° Le Peuple dans les Vitraux.*

Pas plus que la Noblesse et le Clergé, le Peuple n'est représenté pour lui-même dans les Cathédrales, mais il occupe sur les vitraux, à titre de donateur, une place considérable, ne serait-ce que sur les verrières de Chartres et de Bourges. Les verrières des nefs latérales de Notre-Dame de Chartres et celles des chapelles absidales de Saint-Etienne de Bourges ayant été données par les corporations d'arts et métiers de ces villes, les donateurs les ont signées en se faisant représenter au bas dans l'exercice de leurs diverses professions.

Voici la liste des donateurs de Chartres et de Bourges :

#### CHARTRES.

Drapiers et pelletiers.	Pâtissiers.
Orfèvres et changeurs.	Tourneurs.
Cordonniers et savetiers.	Vignerons et taverniers.
Tanneurs et corroyeurs.	Laboureurs.
Bouchers et charcutiers.	Maîtres-éviers et porteurs d'eau.
Boulangers.	Epiciers ou pharmaciens.
Sergiers et tixiers en toile.	Armuriers.
Charpentiers, charrons et tonnelliers.	Maréchaux et forgerons.
Imagiers, maçons et tailleurs de pierre.	Portefaix.
	Vanniers.

BOURGES.

Maçons.	Tailleurs de pierre.
Fontainiers.	Boulangers.
Tisserands.	Charpentiers.
Tanneurs.	Tonneliers.
Bouchers.	Cercliers.
Prêtres.	Charrons.
Pelletiers.	

Ce n'est plus là un poème de chevalerie, comme celui qui apparaît dans les hautes verrières de Chartres ; c'est, en quelque sorte, l'histoire du travail au Moyen-Age. Dans ces vitraux nous voyons le costume et la vie des artisans du XIII<sup>e</sup> siècle. Le peuple y est vivant, pensant, agissant. Décrire toutes ces scènes naïves, piquantes, nous entraînerait trop loin, mais on peut voir par l'étude de deux verrières prises à Chartres, quelle est la valeur de l'ensemble, quel est l'intérêt qui s'attache à cette œuvre des peintres verriers racontant l'existence humble, laborieuse, et cependant parfois très noble de nos aïeux.

Le vitrail représentant la légende de Saint Lubin, évêque de Chartres, a été offert par les taverniers. Sur les médaillons, on voit, en commençant par le bas : un tavernier sortant de sa maison qui a pour enseigne un cerceau, et donnant à boire à un homme assis dehors ; un tavernier transportant un tonneau de vin sur une charrette attelée d'un cheval blanc ; un tavernier tirant du vin à un tonneau ; un prêtre disant la messe, assisté d'un autre personnage d'église tenant les burettes ; enfin, au sommet, Jésus assis et bénissant. Dans la bordure de ce vitrail, dix-huit taverniers tiennent des

coupes pleines de vin. C'est le triomphe de la vigne !

Le vitrail représentant la légende de Saint Silvestre a été donné par les ouvriers de la pierre. On y voit un sculpteur qui dégrossit sa statue; un tailleur de pierre qui attaque son bloc; un appareilleur qui pose les pierres sculptées et taillées; deux ouvriers qui portent des pierres. Dans un médaillon sont figurés une équerre, un niveau, un marteau et d'autres outils à l'usage des constructeurs. C'est la glorification du travail de la pierre !

### 2° *Le Peuple dans la Statuaire.*

Ce n'est pas seulement sur les verrières que le peuple apparaît dans les Cathédrales. On le voit aussi dans la partie de la statuaire qui nous donne les sujets *dits populaires*, soit qu'il se représente lui-même, soit que, comme dans la faune, son génie éclate lorsqu'il met en scène des personnages pris hors de ses rangs ou de simples animaux. Ce qui est à remarquer, c'est que les figures d'hommes ou de femmes du peuple qui se voient, assez clair-semées d'ailleurs, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des édifices gothiques, sont pour la plupart laides et grimaçantes. On dirait vraiment que nos aïeux ont été forcés de se pilorier eux-mêmes. De plus, lorsqu'un bas-relief raconte un fait populaire, ce fait n'est jamais en l'honneur de celui qui en est l'auteur. A quoi cela tient-il? Nous l'ignorons. On prétend que cette laideur grimaçante donnée aux figures des gens du peuple, provient du penchant que de tout temps l'esprit gaulois a montré pour la caricature, penchant qui

se serait déjà manifesté dans les figures bizarres et grotesques de la sculpture romane. C'est possible. Cependant quelle que soit la tendance d'un peuple à la caricature, il est assez rare que l'on prenne plaisir à se ridiculiser soi-même sur des monuments qui doivent passer à la postérité. Il y a là une question à étudier. Ceci dit, examinons nos sculptures.

A Notre-Dame de Paris, au portail du transept-sud, au bas des hautes arcatures qui accompagnent la porte, existent, de chaque côté, des bas-reliefs au nombre de quatre, inscrits dans des quatre-feuilles. La plupart des archéologues pensent que ces huit bas-reliefs représentent des scènes de la vie des étudiants au XIII<sup>e</sup> siècle. Un examen attentif ne nous a pas permis de partager complètement cet avis. Il est possible que les quatre médaillons de droite reproduisent des scènes empruntées à la vie des étudiants au Moyen-Age, mais les quatre médaillons de gauche nous semblent plutôt raconter la vie d'une femme qui finit par le supplice. En la voyant expirante sur les degrés d'une échelle qui ressemble fort à un gibet, et au pied de laquelle sont des hommes armés ; en voyant le peuple qui la regarde mourir, le doute n'est pas possible. Il y a certainement là la figuration d'un fait contemporain dont on a voulu perpétuer la mémoire, comme nous allons le voir à Reims et à Rouen, mais dont la tradition est perdue. En présence de cette étrange sculpture, l'esprit se reporte involontairement à la Esméralda de Victor Hugo, et l'on se demande si ce bas-relief n'aurait pas été pour quelque chose dans la composition de son célèbre roman *Notre-Dame de Paris*. Maintenant l'histoire de cette infortunée se



rattacherait-elle par un lien quelconque aux scènes reproduites dans les médaillons de droite ? Formerait-elle, par hasard, contraste avec l'histoire d'un docteur qui aurait joué dans le même temps un rôle considérable, comme le permettrait de penser l'étude de ces sculptures ? Cela n'est pas impossible, toutefois le lien qui peut exister entre les étudiants de droite et la suppliciée de gauche est invisible. Au point de vue de l'exécution, ces huit bas reliefs sont très beaux, et leur explication doit tenter les archéologues qui s'occupent spécialement d'iconographie.

A Notre-Dame de Reims, à la porte gauche du transept-nord, sur le socle qui supporte la statue du Christ, est sculptée l'histoire d'un marchand de drap arrêté pour avoir vendu à fausse mesure et amené aux pieds de la Vierge pour y faire amende honorable. D'après les historiens de Reims, la statue du Christ aurait été exécutée à ses frais. A la base du clocher de l'Ange qui surmonte l'abside de la même Cathédrale, on voit huit hommes en plomb, de taille colossale, qui paraissent en supporter le poids. Michelet a pensé que ces statues étaient la figuration du peuple pilorié. Après les avoir signalées dans son texte, voici ce qu'il dit en note : « Ce sont huit figures de taille gigantesque, « servant de cariatides. L'un des bourgeois tient « une bourse d'où il tire de l'argent, un autre porte « des marques de flétrissure ; d'autres, percés de « coups, présentent des rôles d'impôts lacérés. « Quelques amateurs croient que ces figures font « allusion à une révolte arrivée au sujet de la « gabelle, en 1461, et connue sous le nom de « *Mique-Maque*. Louis XI fit pendre deux cents « des rebelles. D'autres prétendent que dès le

« XI<sup>e</sup> siècle, les Rémois s'étant révoltés contre « Gervais, leur archevêque, furent condamnés à « construire le clocher à leurs dépens (1). » Remarquons que cette seconde hypothèse est inadmissible, attendu que la Cathédrale actuelle datant de 1212, il est invraisemblable que l'on ait pensé au XIII<sup>e</sup> ou au XV<sup>e</sup> à perpétuer le souvenir d'une révolte châtiée au XI<sup>e</sup>. L'abbé Tourneur ne partage pas l'avis de Michelet. « La base du clocher à « l'Ange, dit-il, est porté par huit cariatides, que « plusieurs ont pris pour des suppliciés. En y « regardant de près, on ne trouve aucune trace de « tortures, mais de simples écrous de fer attachant « au clocher ces hommes de plomb qui sont « censés le porter sur leurs épaules (2) ». N'ayant pas vu d'une façon suffisamment distincte ces figures, à cause de la hauteur à laquelle elles sont placées, nous ne pouvons émettre d'opinion personnelle; mais celle des personnes que Michelet appelle amateurs et qui sont probablement les archéologues de son temps, semble assez juste si réellement les statues ont les attributs qu'il indique.

A Notre-Dame d'Amiens, dans la chapelle dédiée à Saint Pierre et à Saint Paul, et qui autrefois s'appelait poétiquement chapelle de l'Aurore, au-dessus d'une porte qui ouvrait sur une cour dite la Cour du Puits de l'Œuvre, on aperçoit deux grosses têtes d'hommes en pierre. D'après la tradition, ces figures seraient celles de deux généreux jardiniers qui auraient donné le champ sur lequel s'élève la grande cathédrale (3).

(1) MICHELET. *Histoire de France*, tom, II, p. 694, note 1.

(2) Abbé TOURNEUR. *Op. cit.* p. 91.

(3) Abbé ROZE. *Op. cit.* p. 52.

A Notre-Dame de Rouen, les sujets populaires sont plus nombreux. Au portail du transept-sud, on lit l'histoire d'un marchand de blé qui fut pendu pour avoir vendu à fausse mesure. La tradition dit que ses biens furent confisqués, qu'une partie fut employée à bâtir le portail et l'autre distribuée aux pauvres (1). C'est le pendant du drapier de Reims avec cette différence que le drapier en fut quitte à meilleur compte. A Rouen, chose étrange, le philosophe de l'antiquité le plus admiré au Moyen-Age, a été représenté sur un chapiteau d'une façon peu flatteuse. Il marche courbé, les mains à terre et porte sur son dos une courtisane au palais d'Alexandre. C'est ce qu'on appelle le *Lai d'Aristote*. On a voulu, dit-on, montrer par cette image ce que devient l'homme le plus savant lorsqu'il se laisse dominer par la passion. Il pourrait aussi se faire que cette sculpture eût été commandée à l'artiste par un archevêque de Rouen qui voyait dans la philosophie une ennemie de la théologie à laquelle elle portait d'assez vigoureux coups. Sur un autre chapiteau, dans le chœur, on aperçoit une figure triste, vulgaire, mais d'un modelé accentué. En s'arrondissant en saillie au-dessus de cette tête, le tailloir la coiffe d'une sorte de tête de juge. Quelle est cette figure? Est-elle d'un magistrat, d'un docteur, auquel on a voulu rendre hommage en le sculptant à cette place? On l'ignore. Toujours est-il qu'elle a dû être mise là avec intention. L'intérieur de la Cathédrale présente encore une autre singularité. Parlant de la lanterne placée au-dessus du transept, Gilbert nous dit : « Cette lanterne est éclairée par des vitraux blancs, qui

(1) MICHELET. *Histoire de France*, tom. II, p. 694, note 1.

« répandent dans l'intérieur une lumière parfaite-  
« ment égale, sur le centre de chacune des faces  
« de la seconde galerie, à l'aplomb des colonnes,  
« lesquelles reçoivent les retombées des arceaux  
« de la voûte, sont de très grosses têtes d'hommes  
« servant de supports, qu'une tradition dit être les  
« bustes des quatre architectes chargés de la cons-  
« truction, et parmi lesquels on aperçoit une  
« espèce de Midas (1). »

Des figures d'hommes passons aux figures d'ani-  
maux.

A Paris et à Reims, en dehors des animaux qui se rattachent aux légendes des Saints, on n'en trouve pas ayant un caractère populaire. A Amiens, on voit à la porte centrale du grand portail, les fabliaux du Renard et du Corbeau, du Loup et de la Cigogne, que nous retrouvons au XVII<sup>e</sup> siècle dans les *Fables* de La Fontaine. Ce n'est pas là certainement que le célèbre fabuliste a dû les prendre, car au XVII<sup>e</sup> siècle nos Cathédrales étaient oubliées de nos lettrés. A Rouen, au portail du transept-nord, on voit un cochon qui joue du violon. A Chartres, sur le clocher vieux, sont l'âne qui vielle et la truie qui file.

D'ailleurs il n'y a pas que les grandes Cathédrales qui présentent de ces sujets bizarres, hommes ou animaux, car on en voit aussi sur d'autres édifices. A Notre-Dame de Saint-Lô, un singe habillé en moine joue de la viole, et à Saint-Germain-des-Prés de Paris, un renard également déguisé en moine, prêche des poules (2). Dans l'église

(1) GILBERT. *Descrip. histor. de l'Eglise cath. de Notre-Dame de Chartres*, p. 52.

(2) Abbé AUBER. *Hist. et théor. du Symbol. relig.*, tom. III, p. 351.

d'Essonnes, un évêque agite une marotte, et dans l'église de Saint-Guénault, des rats rongent le globe du monde (1). Sur un chapiteau de l'église d'Argentan (2), on a sculpté un baudet pour honorer les ânes qui ont porté les pierres et le mortier nécessaires à la construction, de même qu'à la Cathédrale de Laon, on a mis des bœufs au deuxième étage des tours pour honorer ces braves et robustes animaux qui transportèrent sur la montagne escarpée les matériaux devant servir aussi à l'édification du monument.

Les symbolistes veulent voir dans toutes ces images un sens mystique, ou une leçon de morale donnée au peuple. Ainsi le cochon qui joue du violon, l'âne qui vielle et la truie qui file, seraient le symbole de la sottise et de la présomption. Cette opinion peut être soutenue. Mais il est hors de doute qu'un certain nombre de ces sculptures se rapporte à des faits dont on a voulu conserver le souvenir. Pourquoi, comme le fait l'abbé Auber, traiter dédaigneusement la tradition d'Argentan, sous prétexte qu'il y a dans l'Écriture-Sainte des ânes célèbres, et que l'âne d'Argentan doit être la représentation de l'un d'eux? Pourquoi refuser à nos constructeurs cet acte de reconnaissance envers les patients et laborieux animaux qui ont été pour eux d'un si puissant secours? Il ne faut pas voir du symbolisme partout, et supprimer le peu qui nous reste des traditions de nos ancêtres.

Donc, ainsi que nous l'avons dit en commençant, le peuple, pas plus que la noblesse et le clergé

(1) MICHELET. *Histoire de France*, tom. II, p. 658.

(2) Abbé AUBER. *Op. cit.*, tom. III, p. 327.

n'est représenté pour lui-même dans les Cathédrales. Les seigneurs féodaux et les évêques y eurent leurs tombeaux sur lesquels on les voit en pierre, en marbre ou en bronze, étendus ou agenouillés. Une simple pierre tombale fut accordée à nos grands architectes du Moyen-Age (1). Le seul exemple de gens du peuple honorés dans les Cathédrales, se trouve peut-être dans les figures des deux jardiniers de Notre-Dame d'Amiens. A cet exemple, on pourrait vraisemblablement en joindre un second pris au grand portail de Notre-Dame de Reims. Au-dessus des jeunes hommes qui représentent, dit-on, les fleuves du Paradis, sont quatre personnages qui semblent porter sur leurs têtes des auges renversés. Or, il nous paraît fort probable que ces statues sont là pour perpétuer la mémoire des maçons qui ont bâti la Cathédrale. Et encore faut-il remarquer que ces robustes personnages sont courbés sous leurs auges, supportant le poids des animaux et des musiciens posés sur eux, tant il est vrai que le peuple fut toujours dédaigné par les puissants du Moyen-Age.

D'ailleurs, comment ce peuple, si petit, si humble, aurait-il joui d'un privilège qui n'appartenait qu'aux rois ? Comment aurait-il osé disputer à la royauté ce suprême honneur de la représentation directe dans l'Eglise de Dieu, honneur auquel la noblesse et le clergé n'osaient aspirer ? Mais que lui importait après tout ! La Cathédrale n'était-elle pas le peuple lui-même ? N'était-ce pas lui qui la construisait, qui l'ornait de feuillages sculptés,

(1) BAUCHAL. *Nouv. Dictionn. des Archit. français, aux mots Coucy (Robert de)*, p. 139, et *Libergier*, p. 382.

qui la peuplait des statues de nos saints nationaux, qui la hérissait d'animaux fantastiques? N'était-ce pas lui qui brodait l'immense voile de dentelle dont elle était couverte? Enfin, ne lui donnait-il pas son âme, sa vie, son sang (1)? Si aujourd'hui encore les accidents sont si fréquents dans les chantiers malgré le perfectionnement de l'outillage, quels dangers n'affrontaient-ils pas les courageux ouvriers qui montaient des pierres à des hauteurs vertigineuses, et qui, assis sur des échelles posées dans le vide, se les passaient les uns aux autres par-dessus leurs têtes! Saura-t-on jamais de combien de vies humaines sont faites nos Cathédrales! A-t-on jamais songé à compter les martyrs de la construction gothique? Les générations se sont usées au pied de ces gigantesques édifices auxquels chacune d'elles apportait sa pierre et sa hotte de mortier. Aussi s'explique-t-on facilement l'amour du peuple pour ces œuvres colossales qui lui ont coûté si cher, et dans lesquelles il se reconnaît lui-même avec tout son passé de travail, de sacrifice et d'abnégation.

### CONCLUSION

Malgré les guerres civiles et les révolutions qui ont bouleversé la France depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, les Cathédrales sont restées populaires. C'est qu'il y a dans l'âme d'une nation des idées, des sentiments, des aspirations qui constituent le fond de sa na-

(1) Dans son livre intitulé : *Les plus belles Cathédrales de France*, l'abbé BOURASSÉ a reproduit un dessin dû à la plume de Th. Schuler, représentant la construction de la Cathédrale de Strasbourg. Dans ce dessin très mouvementé, on voit à quels périls étaient exposés les constructeurs.

ture, et que rien ne peut complètement déraciner. On coupe les branches de l'arbre, mais le vieux tronc reverdit toujours.

D'ailleurs, plus on médite sur l'architecture de la seconde moitié du Moyen Age, sur son origine, sur sa flore, sur sa faune, sur sa statuaire et sur ses vitraux, plus on arrive à penser qu'il existe en cette manière de bâtir quelque chose de supérieur à la simple évolution d'un art qui se perfectionne en passant d'un système de construction à un autre système. On sent qu'il y a là une conception *celto-chrétienne* qui s'impose au penseur, au philosophe, aussi bien qu'au chrétien et au français. En présence d'une Cathédrale nous nous retrouvons nous-mêmes; l'instinct de notre race se réveille; sous ses voûtes il nous semble voir et respirer le passé de la patrie. Si le Parthénon, malgré sa beauté tant vantée par les admirateurs de l'art grec, n'a pas le don de nous émouvoir, les Cathédrales, au contraire, dans leur immense synthèse, qui comprend l'Art, le Christ et la France parlent directement à nos âmes, et nous font entendre, à travers les siècles, un éternel *Alleluia!*

EMILE LAMBIN.

Clamart, octobre 1899.

\* \* \*

## COMMUNICATIONS DIVERSES

DE M. O. VAUVILLÉ.

---

### Monnaies gauloises trouvées à Ambleny.

Le 20 septembre dernier M. Edmond Fauchaux, médecin à Ambleny, m'a remis deux monnaies



gauloises, qui ont été trouvées à Ambleny, pour les présenter à la Société et les donner ensuite, de sa part, pour le Musée de la ville de Soissons.

La première monnaie en bronze est des Rèmes.

Trois têtes accolées à gauche.

R. REMO. Bige conduit par un aurige courant à gauche.

N° 8.040 de l'Atlas de M. Henri de la Tour.

La deuxième pièce en potin est attribuée aux Sénonés.

Deux chèvres dressées et affrontées, globule au centre.

R. Loup et sanglier dressés. N° 7.458 du même Atlas.

### **Monnaie de Tibère trouvée à Pasly.**

Voici un très beau moyen bronze de Tibère (14 à 37 avant J.-C), avec l'autel et la légende ROMET AVG, qui indique que cette pièce a été frappée à Lyon. Cette monnaie a été trouvée récemment à l'endroit de la station gallo-romaine au lieu-dit *le Champ de Bataille*, sur la montagne de Pasly (1), station dont j'ai entretenu la Société dans la séance du 1<sup>er</sup> mai 1899.

### **Découverte d'Habitation et d'Objets de l'Epoque gallo-romaine**

PRÈS LE BOULEVARD JEANNE D'ARC

M. Delfosse a fait d'intéressantes trouvailles dans son terrain située Boulevard Jeanne d'Arc, consistant en plus de 50 vases de terre de grande et de

(1) *Bulletin de la Société*, volume 1899, page 25.

petite dimensions. Les uns avaient de 0<sup>m</sup>03 cent. de hauteur, d'autres avec pieds d'une dimension supérieure. On y a rencontré également des vases brisés en terre grise, les uns vernis en rouge ou peints en noir. Ce vernis fait supposer qu'ils sont de fabrication postérieure à celle des belles poteries de l'époque gallo-romaine dite « Lugdunienne ».

L'objet le plus important de ces découvertes est une statuette en terre cuite de 175 millimètres de hauteur représentant Vénus (?). Elle est en terre blanche, évidemment moulée et provient des fabriques de l'Allier.

Il faut mentionner aussi une pierre taillée et creusée, semblable à celles trouvées dans le cimetière des *Longues-Raies* par M. Lengelé et qui ont été données au Musée de Soissons.

### Monnaies.

A ma connaissance trois monnaies romaines ont été découvertes dans la partie des touilles où étaient les vases :

La première est un grand bronze qui est indéterminable ; la deuxième est aussi un grand bronze, que je présente à la Société avec la troisième monnaie, on y voit la légende AVG. PIVS . . . elle est d'Antonin le Pieux (138 à 161 après J.-C) ; la dernière est en argent, elle porte la légende : IMP. SEV. ALEXANDER, elle est de Sévère Alexandre, assassiné en 235 après J.-C.

Dans les déblais faits il n'y avait pas de traces de fondations de construction. On a aussi découvert des ossements, généralement brisés, de : bœuf, porc, cheval (mâchoire brisée), etc., prove-

nant de débris d'animaux ayant servis pour l'alimentation.

ORIGINE ET ÉPOQUE  
DE L'OCCUPATION DE L'ENDROIT DES DÉCOUVERTES  
ET DES OBJETS DÉCOUVERTS

Comme aucune trace de construction n'a été trouvée aux abords des découvertes archéologiques, faites pour la plupart de 0<sup>m</sup>60 cent. à 1<sup>m</sup>10 de profondeur, que les vases et autres objets ont été recueillis dans les espèces de cavités ayant été simplement creusées dans le sol, lequel n'a pas subi de rechargement, on doit croire qu'il y avait là un marchand de poteries.

Ce marchand s'était installé pour son habitation et son petit magasin dans des cavités, ayant été simplement creusées dans le sol, à la mode des habitations gauloises.

Ce genre d'habitation s'est conservé, dans notre région, au moins jusqu'à l'époque mérovingienne, comme je l'ai constaté par des fouilles faites sur les territoires de Tartiers et Osly-Courtil (1).

Cette habitation et magasin ont été abandonnés par son propriétaire, pour un motif quelconque, après l'an 235, comme l'a prouvé la monnaie d'Alexandre Sévère, trouvée là comme pour dater l'ancienneté des objets découverts récemment qui sont peut-être bien du iv<sup>e</sup> siècle.

Les ossements brisés de divers animaux (débris provenant d'alimentation), trouvés dans les fouilles, sont une preuve de l'occupation de l'endroit, qui après avoir été abandonné, très probablement forcément sans avoir pu enlever les vases, lesquels ont été ensuite recouverts de terre sur une assez forte épaisseur.

(1) *Bulletin de la Société*, volume 1894, pages 127 et 129.

APPENDICE

Déjà en 1894 en avait découvert, comme on peut le voir dans le journal le *Progrès de l'Aisne* du 7 septembre dernier (article : « Musée de Soissons » ), sur le même boulevard Jeanne d'Arc, au Sud de Saint-Jean des Vignes, par conséquent à peu de distance des découvertes de 1899, de nombreux vases gallo-romains, à 0<sup>m</sup>80 cent. de profondeur au milieu d'ossements.

Il est très probable que les poteries trouvées en 1894 ont été aussi recueillies dans le fond d'une habitation gallo-romaine.

Il est vrai que dans la ville d'Augusta Suesionum il y avait des habitations construites, plus ou moins riches et convenables, mais dans les faubourgs il y avait aussi, comme l'ont prouvé les découvertes de 1899, des habitations simplement creusées dans la terre où se logeaient de pauvres artisans, comme je l'ai déjà constaté, dans la Somme, dans la belle enceinte de Liercourt-Hérondelle (1).

### Enceinte gauloise d'Ambleny (Aisne).

Une allocation spéciale du Ministre de l'Instruction publique, ayant été accordée dans le but de faire des recherches tendant à fixer l'époque de formation d'anciennes enceintes remarquables, des départements de l'Aisne et de la Somme, je pense qu'il peut être intéressant d'entretenir la Société sur les résultats des fouilles exécutées pour l'enceinte d'Ambleny.

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome LII, page 99.

*Situation et superficie.* — Située sur la rive gauche de l'Aisne, sur le territoire d'Ambleny, cette enceinte est à 10 kilomètres à l'ouest de Soissons. Elle est admirablement placée, au lieu dit du cadastre *Châté*, sur l'extrémité de la montagne qui est au nord-est du hameau de Montaigu et au sud-est de celui du Pressoir; l'enceinte domine la vallée de 60 mètres, elle est entourée, en très grande partie, par des pentes abruptes (plan, fig. 1).

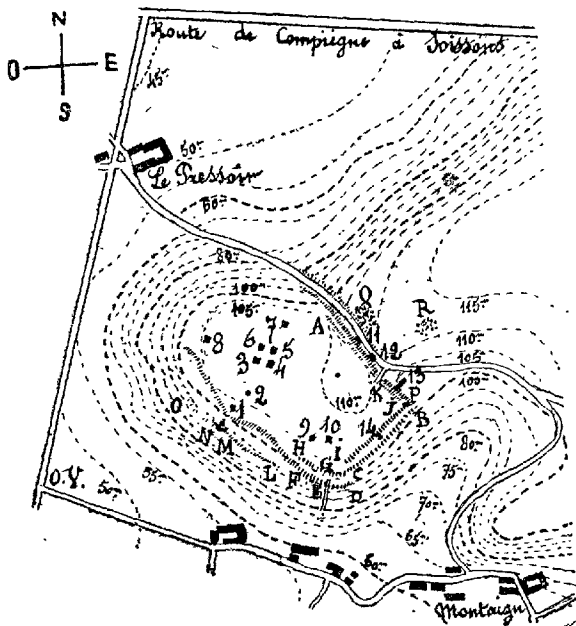


Fig. 1. — Plan de l'Enceinte.

LÉGENDE DU PLAN DE L'ENCEINTE

AB. Fortification principale, isolant l'enceinte du plateau central.

BC et DEF. Escarpements ayant été faits avec la roche naturelle en place.

CGH et IJ. Levées établies pour compléter la défense de l'Est et du Sud-Ouest.

Entre DEF et CGH se trouvait la primitive entrée principale de l'enceinte.

K. Entrée actuelle, très probablement moderne.

LM et NO. Talus assez forts ayant peut-être fait partie de la fortification.

P. Cavité où on a extrait de la pierre, elle prouve la difficulté du creusement du très large fossé de la fortification AB.

Q. Fouilles de MM. Sabatier et Gentilini, où on a trouvé des monnaies gauloises et des débris gallo-romains.

R. Fouilles de M. Sabatier, ayant indiqué l'endroit d'une station gallo-romaine.

*Fouilles.*

- N<sup>os</sup> 1. Habitation du XIII<sup>e</sup> siècle, simplement creusée dans la terre.  
2. Foyer avec débris divers dont une poterie gauloise.  
3. Habitation du XVI<sup>e</sup> siècle, ayant été incendiée.  
4. Poteries d'époques diverses et une flèche gauloise en fer.  
5. Poteries d'époques variées, dont une gauloise.  
6. Poteries d'époques diverses.  
7. Foyer avec débris divers.  
8. Habitation du XIII<sup>e</sup> siècle, creusée dans la terre.  
9. Foyer avec débris divers.  
10. Poteries diverses, dont une gauloise.  
11 et 12. Poteries gallo-romaines de 0<sup>m</sup>80 à 1 mètre de profondeur, 9 poteries gauloises de 1 mètre à 1<sup>m</sup>30.  
13. Grande fouille, sur 24<sup>m</sup>50 de longueur (largeur du fossé), dans laquelle on a trouvé 40 poteries gauloises vers le fond, elles indiquent bien que l'enceinte existait à cette époque.  
14. Fouille ayant prouvé qu'il n'a pas été creusé de fossé pour élever le parapet IJ.

Les lignes pointillées indiquent l'altitude des courbes de niveau, de cinq en cinq mètres.

Le côté du plateau central, qui est au nord-est, seul n'offrait pas de pentes naturelles, pour le fortifier on fit de ce côté un très important retranchement, lequel isola environ 8 hectares 20 ares, formant la superficie de l'enceinte.

D'autres travaux de défense y furent aussi exécutés.

*Fortification principale.* — Cette fortification comprend un très large fossé creusé, pour la plus grande partie, dans le tuf et dans la pierre. On a formé, avec les déblais du fossé, un retranchement très important, sur une longueur d'environ 225 mètres (AB du plan, fig. 1) ; ce fait rendait difficile l'attaque du côté du plateau central, seul dépouvu de défense naturelle.

*Fortifications accessoires et entrée de l'enceinte.*  
— L'est et le sud-ouest de l'enceinte, qui avaient des pentes moins abruptes, furent aussi fortifiés, mais différemment que la partie du nord-est.

Pour conserver plus de surface pour l'enceinte et éviter la difficulté du creusement du fossé dans la pierre, on dégagea tout simplement de terre le massif de roche naturelle, qui affleurait le sol, pour y former un escarpement. En certains endroits on a même enlevé de la pierre pour obtenir avec la roche naturelle, sur toutes les parties BC, DE et EF (fig. 1), un escarpement en forme de mur vertical, plus ou moins haut, mais assez élevé pour empêcher l'escalade de ce côté.

Des levées de terre, CGH et IJ, ont été établies au-dessus des parties BC et DEF, soit dans le but de compléter la défense, soit pour surveiller l'entrée de l'enceinte qui était entre CD. Il est intéressant de constater la disposition de cette entrée : on était obligé de passer, sur une longueur de

150 mètres, comme dans une ruelle, entre l'escarpement extérieur DEF et la levée intérieure CGH (1). Cette disposition, en cas de surprise des assaillants, pouvait permettre aux occupants de l'enceinte de les rejeter très facilement du haut de l'escarpement de DEF.

Il existe maintenant une entrée en K du plan, mais il est probable qu'elle est récente, attendu que cet endroit était le plus accessible en arrivant du côté du plateau central.

La plus grande partie de l'enceinte est actuellement couverte de bois et de sapins, ce fait rend à peu près impossible de faire des fouilles en beaucoup d'endroits, particulièrement sur le point culminant de l'enceinte, lequel serait probablement le plus intéressant à fouiller.

M. Danré, propriétaire de la plus grande partie de l'enceinte, me permit, on ne peut plus gracieusement, de fouiller en divers endroits, même dans un bois de sapins, afin de faire des recherches dans le fond du fossé de la fortification principale, et relever en même temps la coupe de l'ouvrage.

*Habitation non construite du XIII<sup>e</sup> siècle.* — Le fond d'une ancienne habitation fut découvert au point n° 1 du plan, fig. 1, elle avait été simplement creusée dans la terre. Elle mesurait 4<sup>m</sup>30 de longueur, 2<sup>m</sup>50 de largeur, et 70 centimètres au-dessous du niveau actuel du sol. On y découvrit au milieu d'une couche épaisse de cendre de bois : de nombreuses scories de fer, des os brisés de porc, mouton, chèvre et autres animaux, un fragment de

(1) Les levées de terre CG et BJ ont été en grande partie détruites par la culture des terres avant la plantation du bois.



Pierre à aiguïser et de nombreuses poteries (1).

Quelques-unes de ces poteries portent des flammules rouges, elles sont une preuve que cette habitation a été occupée au XIII<sup>e</sup> siècle. Il y avait aussi une poterie gauloise, provenant probablement du sol qui a été occupé à cette époque.

Un foyer de 1 mètre de diamètre sur 70 centimètres de profondeur a été découvert au point n° 2 ; on y a trouvé : des cendres et des charbons de bois, des os brisés de divers animaux, des poteries diverses, dont une de l'époque gauloise.

*Habitation incendiée du XV<sup>e</sup> siècle.* — Au point n° 3, fig. 1, on a découvert le fond d'une habitation, elle avait été aussi creusée dans la terre sur les dimensions suivantes : 2<sup>m</sup>80 de longueur, 2 mètres de largeur et 60 centimètres au-dessous du niveau actuel du sol. Au milieu de terre noire, on trouva à la profondeur de 40 centimètres : de nombreux et gros morceaux de charbons de bois avec des cendres ; ce fait prouvait que c'était des débris provenant de la charpente de l'habitation ayant été incendiée.

On recueillit dans le fond, à la profondeur variant entre 40 et 60 centimètres :

1° De nombreux débris de terre rouge, provenant de torchis, ayant garni le tour de l'habitation, dans la partie qui se trouvait hors du sol (2) ;

(1) Le mot poteries est et sera employé pour fragment de poterie.

(2) Cette habitation simplement creusée dans le sol, avec torchis à l'extérieur, était un progrès sur celles primitivement creusées dans la terre sans maçonnerie ; mode qui s'est conservé dans le département de l'Aisne depuis l'époque néolithique jusqu'aux époques gauloise, gallo-romaine, mérovingienne et même au XIII<sup>e</sup> siècle, comme l'ont prouvé les récentes fouilles d'Ambleny (n<sup>os</sup> 1 et 8).

2° Débris de tuiles, variant de 15 à 18 millimètres d'épaisseur, provenant de la couverture de l'habitation ;

3° Nombreuses poteries, dont quelques-unes vernissées, indiquant l'époque du xv<sup>e</sup> siècle ;

4° Dans un angle, du sud-ouest de l'habitation, une assez forte provision de blé, ayant été calciné lors de l'incendie de l'habitation ;

5° Huit fragments d'un mortier de 28 centimètres de diamètre, en pierre granitique, brisé très probablement au moment de l'incendie ;

6° Avec le blé brûlé se trouvaient deux plaques de fer de 145 millimètres de longueur, 60 millimètres de largeur au milieu, elles sont arrondies d'un côté, comme ayant été spécialement faites pour enlever du blé écrasé, ou farine non blutée, ayant peut-être même été pétrie dans le mortier (1) ;

7° Des ossements brisés d'oiseaux, mouton et autres animaux, provenant des débris d'alimentation ;

8° Un certain nombre de clous rouillés.

Sur une espèce de petit monticule, situé au point n° 4 du plan, on fit une fouille sur 1<sup>m</sup>40 de longueur, 1<sup>m</sup>10 de largeur, on y découvrit : à 50 centimètres de profondeur un fer de flèche de l'époque gauloise (2) ; à diverses profondeurs, des poteries diverses, dont quelques-unes avec flammules rouges du xiii<sup>e</sup> siècle. A 1<sup>m</sup>10 était une belle pierre de 90 centimètres de longueur, sur

(1) Il n'a pas été trouvé d'autres ustensiles de ménage, peut-être bien qu'ils ont été enlevés, du fond de l'habitation, après l'incendie.

(2) Une autre flèche en fer, de même époque avait déjà été trouvée précédemment, elle est aussi présentée à la Société, avec les objets divers provenant des fouilles.

45 de largeur, la place d'une crapaudine indiquait qu'elle avait servie de seuil de porte. Plus bas des moëllons et des poteries du moyen âge indiquaient les restes de construction de cette époque.

Cette fouille ne pouvant pas servir pour fixer l'origine de l'enceinte, elle a été abandonnée.

Une autre fouille faite au point n° 5, fig. 1, sur 1<sup>m</sup>40 de longueur, 1 mètre de largeur et 90 centimètres de profondeur a fait découvrir : une poterie gauloise à 60 centimètres de profondeur, plus bas des poteries variées, dont quelques-unes vernissées du xv<sup>e</sup> siècle.

Cette dernière fouille, comme la précédente, a fait voir qu'il y a eu des remaniements du sol à diverses époques.

La fouille indiquée n° 6, sur le plan, faite sur 1<sup>m</sup>40 de longueur, 1 mètre de largeur et 70 centimètres de profondeur, a fait découvrir : de 40 à 50 centimètres de profondeur, des poteries du xv<sup>e</sup> siècle, plus bas, des poteries variées du moyen-âge.

Une autre fouille, au point n° 7, fut creusée sur 1<sup>m</sup>30 de longueur et 1<sup>m</sup>10 de profondeur. On trouva de 40 à 70 centimètres de profondeur, de nombreuses poteries variées, dont deux du xv<sup>e</sup> siècle. A un mètre se trouvait un foyer et des ossements brisés de divers animaux.

*Habitation non construite du XIII<sup>e</sup> siècle.* — On découvrit une troisième habitation, simplement creusée dans la terre, au n° 8, fig. 1. Elle mesurait 2<sup>m</sup>70 de longueur, 1<sup>m</sup>70 de largeur et 70 centimètres au dessous du sol actuel (1). A la profondeur

(1) La profondeur de cette habitation, de même que celle du n° 1, a peut-être été plus forte que celles indiquées, attendu que le sol étant près de l'escarpement, il a peut-être baissé.

variant entre 40 et 70 centimètres, on a trouvé beaucoup de poteries, des cendres et des charbons de bois, des ossements brisés de cheval, mouton, porc, etc., Les poteries provenant de cette fouille sont analogues à celles de la fouille n° 1 ; elles prouvent aussi que cette habitation remonte, comme la première, au XIII<sup>e</sup> siècle.

Un foyer de 90 centimètres de diamètre et de 70 centimètres de profondeur, fut aussi découvert au point n° 9 du plan. Des ossements brisés et des poteries, semblables à celles des fouilles n°s 1 et 8, se trouvaient autour de ce foyer.

Dans une fouille faite au n° 10 du plan (1), on découvrit une poterie gauloise à 40 centimètres de profondeur, d'autres, du moyen âge se trouvaient plus bas.

*Epoques diverses d'occupation de l'enceinte.* — On rencontre assez souvent sur le sol de l'enceinte, des silex taillés et polis. Ils sont une preuve certaine que l'enceinte a été occupée dès l'époque néolithique (2).

Les poteries gauloises et une flèche en fer de même époque, découvertes dans les fouilles n°s 1, 2, 4, 5 et 10, de même que plus de 140 monnaies gauloises (3), trouvées aux abords et dans l'enceinte, prouvent bien que cet emplacement a été occupé aussi à cette époque.

Il est permis, d'après les nombreuses poteries

(1) Les fouilles n°s 9 et 10 ont été faites sur une terre des Hospices civils de Soissons.

(2) Deux sources, l'une à l'est de l'enceinte, l'autre au nord, dite de la Roche-au-Prieur, alimentaient ces premiers occupants ; plus tard, des puits furent creusés dans l'enceinte.

(3) *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 1900, séance du 5 janvier.

que l'on voit sur le sol de l'enceinte, de même que toutes celles trouvées dans les fouilles, de croire que la position n'a pas été occupée aux époques gallo-romaine (1) et mérovingienne.

Au moyen âge, au contraire, principalement du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, l'enceinte a été habitée sédentairement par une population assez nombreuse. Les nombreux débris de poteries et de tuiles, qui se trouvent sur le sol, de même que les habitafouillées, n<sup>os</sup> 1, 3 et 8, en sont une preuve certaine.

Les résultats des dix fouilles, faites dans l'intérieur de l'enceinte, où ont été recueillis des débris d'époques diverses, ne permettaient pas de pouvoir fixer l'origine de formation de l'enceinte.

Il restait un seul moyen de recherches, c'était celui de fouiller le fond du fossé extérieur du retranchement principal, afin de voir si on y découvrirait des débris pouvant indiquer avec certitude l'époque de la première occupation de l'enceinte.

*Fouilles du fossé du retranchement principal de l'enceinte.* — Tout près d'un bois de sapins, sur le bord du chemin qui passe sur l'ancien fossé du retranchement principal de l'enceinte, deux fouilles furent faites aux points n<sup>os</sup> 11 et 12 du plan, fig. 1.

A ces endroits on enleva la terre et les débris descendus dans le fossé sur 1<sup>m</sup>30 d'épaisseur (jusqu'à la roche naturelle), on y découvrit : de 0<sup>m</sup>80 à 1 mètre de profondeur, des poteries et des débris

(1) Il a existé cependant, tout près et contigu du nord du fossé de l'enceinte, une station gallo-romaine de l'époque Lugdunienne, comme l'ont prouvé des fouilles faites en Q et R du plan, fig. 1.

de tuiles gallo-romaines (1); de 1 mètre à 1<sup>m</sup>30, neuf poteries gauloises.

Dans ces fouilles n<sup>os</sup> 11 et 12, il y avait aussi beaucoup de pierres assez fortes, avec parements de poses, il en existe aussi d'autres sur le bord du chemin, du côté du parapet de la fortification. En raison de ces matériaux trouvés dans le fond du fossé, il est permis de croire que ce sont là des pierres provenant du démantèlement de la muraille extérieure en pierres sèches (2), ayant existée de A en K du plan, fig. 1.

Une très importante fouille fut exécutée au point n<sup>o</sup> 13 du plan, fig. 1, dans un bois de sapins, lesquels gênèrent beaucoup les ouvriers pour les rejets de terre descendue dans le fossé.

Je présente à la Société deux photographies, faites par M. l'abbé Letombe, curé d'Ambleny, elles peuvent donner une idée de l'importance du travail exécuté pour cette fouille.

Le fossé, à l'endroit de la fouille, est actuellement rempli, dans la partie la plus profonde, de 3<sup>m</sup>56, de remblais; il a été creusé, pour la plus grande partie, dans du tuf ou de la pierre, il est de forme concave un peu irrégulière, coupe fig. 2.

*Découvertes faites dans le fossé.* — Ces fouilles permirent de découvrir beaucoup de poteries : de 1<sup>m</sup>20 à 1<sup>m</sup>50 se trouvaient quelques poteries du xv<sup>e</sup> siècle; vers le milieu du fossé, plus bas, et à des niveaux successifs, il y avait des poteries du

(1) Ces débris viennent très probablement de la station gallo-romaine dont il est question au renvoi précédent.

(2) Cette muraille devait être analogue à celle de la fortification de l'oppidum de la même région de Pommiers, l'ancien Noviodonum des Suessions. (*Congrès archéologique de France, de Soissons et Laon, 1887.*)

moyen âge et de l'époque gallo-romaine. Le plus intéressant fut la découverte de 40 poteries gauloises, très caractéristiques, dont la pâte avait été mélangée de parties grossières, elles se trouvaient, vers le fond du fossé, à des profondeurs variées, suivant que le fossé était plus ou moins creux, et remblayé à l'endroit où elles se trouvaient.

Un certain nombre d'ossements d'animaux divers, généralement brisés, furent aussi découverts à des profondeurs diverses.

Dans cette partie du fossé il n'y avait pas, comme dans les fouilles n° 11 et 12, de fortes pierres avec parements ayant pu servir pour un mur de la fortification (1).

Cependant de nombreuses pierres, généralement presque rondes, d'un diamètre variant de 7 à 10 centimètres, pourraient très bien provenir de parties dures de tuf désagrégé qui aurait pu être employé pour former la muraille en face la partie fouillée. Dans ce cas les parties dures trouvées, proviendraient du tuf désagrégé par suite du temps, elles seraient descendues naturellement de la muraille détruite par les intempéries, pour venir rouler dans le fond du fossé où elles se trouvaient lors des fouilles.

*Coupe de la fortification principale.* — La fortification principale, devant isoler l'enceinte du plateau central, a été faite à l'endroit de la fouille n° 13, fig. 1, en creusant l'ancien sol naturel pour y établir un énorme fossé, d'environ 26 mètres de

(1) Il est très difficile de s'assurer, à cause des sapins et du bois, qui sont sur les pentes extérieures de la fortification, s'il reste des traces de la muraille en certains endroits pour les parties de K à J et de A à K, fig. 1.

largeur, AB, fig. 2, lequel a été fait en grande partie dans le tuf et dans la pierre (1).

La profondeur des déblais exécutés devait être, à l'endroit le plus profond, de plus de cinq mètres au-dessous du niveau de l'ancien sol.

Avec les très importants déblais du fossé, on a formé le retranchement BCD, fig. 2, lequel s'est énormément abaissé, depuis l'établissement de la fortification. Les matériaux, par suite des pluies et du temps sont descendus, en grande partie, dans le fond du fossé AB et du côté de D, dans l'intérieur de l'enceinte.



Fig. 2. — Coupe de retranchement principal. Echelle 1/600.

La largeur totale de l'ouvrage est maintenant de 59 mètres, de A à D, fig. 2, à l'origine, à cause des terres descendues du côté de D, cette largeur devait être de quelques mètres en moins.

Lors des fouilles on a fait un nivellement, il a permis de constater que la partie supérieure du retranchement en C, fig. 2, est encore de 8<sup>m</sup>37 au dessus du fond du fossé E.

En tenant compte des 44 mètres cubes de matériaux descendus, sur un mètre de largeur, dans le fossé AC, et de ceux étalés vers D, on peut admettre facilement que cette différence de niveau, à

(1) On peut voir en P, fig. 1, une cavité moderne d'extraction de pierre ; elle indique bien la grande difficulté du creusement du fossé de la fortification principale.



l'origine de la fortification, devait s'élever de 14 à 15 mètres de hauteur au-dessus du fond du fossé en E.

*Fouille du retranchement secondaire.* — Les branches extérieures BC et DEF, fig. 1, ont été disposées pour obtenir un escarpement formé par les roches naturelles. Il n'en pouvait pas être de même pour les parties CGH et IJ, attendu qu'elles sont au-dessus du massif de pierre.

En examinant les levées CGH et IJ, on peut même se demander si ces parties ne sont pas plus récentes que la fortification principale, si des troupes de passage ou ayant séjourné, dans l'enceinte, n'auraient pas établi ces ouvrages à une époque postérieure à la fortification de AB, fig. 1.

On fit une fouille sur la partie IJ, fig. 1, au point n° 14, elle permit de constater qu'il n'a pas été creusé de fossé extérieur à l'ouvrage IJ, et qu'il a été fait avec des matériaux venant d'ailleurs.

Comme les parties, ayant servi à établir les ouvrages CGH, et IJ, fig. 1, ont été apportées, on doit croire que les matériaux ont été amenés là, lors des déblais nécessités pour obtenir l'escarpement des parties BC (pour former la levée IJ) et de DEF (ayant procuré de quoi établir celle de CGH).

On peut croire que c'est pour monter les déblais, provenant de la partie du bas de EF, que l'on a conservé un petit passage en E (1), pour élever plus facilement le parapet GH.

(1) Un sentier existe encore à cet endroit.

## CONCLUSIONS.

1° *L'emplacement de l'enceinte était occupée dès l'époque néolithique.*

On trouve sur le sol de l'enceinte d'assez nombreux silex taillés et polis; ils prouvent l'occupation de l'endroit à l'époque de la pierre polie.

2° *L'enceinte d'Ambleny, du lieudit « Châté », est d'origine gauloise.*

Cette enceinte, qui est analogue à celle de Montigny - l'Engrain (1), à 7 kilomètres d'Ambleny, est bien, comme cette dernière, de l'époque gauloise.

Les fouilles n<sup>os</sup> 11, 12 et 13, faites dans le fossé du retranchement principal, jusqu'à une profondeur de plus de 3<sup>m</sup>50 de remblais, en sont une preuve certaine, par les nombreuses poteries gauloises recueillies dans le fond du fossé.

L'enceinte d'Ambleny n'ayant qu'une contenance d'environ 8 hectares 20 centiares, ne peut pas se rapporter à un *Oppidum*.

A cause de sa faible superficie, il faut y voir un *Castellum*, dont César parle dans les *Commentaires* (2).

Cette enceinte d'Ambleny, de même que celle de Pommiers (à 8 kilomètres de celle d'Ambleny) et de Montigny-l'Engrain, était comprise dans les douze places fortes des Suessions, dont César parle dans les mêmes *Commentaires* (3).

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. I (1889), page 314.

(2) *Bello gallico*, I. II, ch. XXI<sup>x</sup> et I. III, ch. I.

(3) *Bello gallico*, I. II, ch. IV.

3° Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'enceinte avait des habitants qui logeaient encore sédentairement dans de simples habitations creusées dans la terre, comme à l'époque préhistorique.

Il résulte des fouilles d'Ambleny, fait à peine croyable, que dans le Soissonnais, il y avait au XIII<sup>e</sup> siècle, des habitants qui logeaient encore dans de simples trous creusés dans la terre (sans aucune maçonnerie).

Il est probable que ces habitations étaient couvertes de paille ou de roseaux, maintenus par des perches, comme à l'époque préhistorique.

Les fouilles n<sup>os</sup> 1 et 8 sont une preuve certaine de ce mode d'habitation au XIII<sup>e</sup> siècle, car elles étaient bien datées par des poteries avec flammules rouges.

4° *L'enceinte a été habitée au XV<sup>e</sup> siècle et postérieurement.*

La découverte d'une habitation incendiée au XV<sup>e</sup> siècle (fouille n<sup>o</sup> 3), de même que les poteries trouvées dans les fouilles n<sup>os</sup> 5, 6 et 7, prouvent que l'enceinte était encore habitée à cette époque.

Dans le pays, on affirme même qu'il y avait encore une petite ferme dans l'enceinte au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### APPENDICE.

Ce genre d'habitation, simplement creusée dans la terre, pour les départements de la Somme et de l'Aisne et autres contrées, devait être à peu près général, dans les enceintes, à l'époque de la Gaule indépendante.

J'ai pu le constater aussi pour les époques suivantes :

1° Gallo-romaine : Dans la Somme, dans l'enceinte de Liercourt (1) ; dans l'Aisne, tout récemment à Soissons (2).

2° Mérovingienne : Dans l'Aisne, sur les territoires de Tartiers et d'Osly-Courtil (3).

3° Enfin, pour le XIII<sup>e</sup> siècle, sur Ambleny. Il est probable que ce mode d'habitation n'avait pas encore été constaté pour une époque aussi récente.

Le fait de simples habitations, ou fond de cabanes, sans aucune maçonnerie, ayant été employées depuis l'époque préhistorique, pour se continuer aux époques : gauloise, gallo-romaine, mérovingienne et jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, prouve qu'il faut être très prudent pour fixer l'époque de ce genre d'habitation, lorsqu'il n'y a rien pour en fixer la date avec certitude.

Les débris d'alimentation que l'on y trouve, depuis l'époque néolithique jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, sont presque identiques, ils ne peuvent donc pas servir pour en indiquer l'origine.



(1) *Mémoire de la Société des Antiquaires de France*, t. LII (1891), p. 99.

(2) Page 125 de ce volume.

(3) *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 1894, p. 699.

DIXIÈME SÉANCE

Lundi 6 Novembre 1899

Présidence de M. DE BARRAL

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

*Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, la Chronique de Centule*, tome III, 1899.

*Revue historique et archéologique du Maine*, tome xxxv, 1899, 1<sup>er</sup> semestre.

*Commission des Antiquités de Seine-et-Oise*, 19<sup>e</sup> vol., 1899.

*Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, 1898, 3<sup>e</sup> livraison.

*Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, n<sup>o</sup> 23, de novembre 1898 à mars 1899. Toulouse.

*Recueil de la Société havraise d'Etudes diverses*, 1898, 4<sup>e</sup> trimestre, et 1899, 1<sup>er</sup> trimestre.

*Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts*, 3<sup>e</sup> série, page 8, 2<sup>e</sup> fascicule, 1899.

*Mémoires de la Société dunkerquoise*, 31<sup>e</sup> volume, 1899.

*Répertoire de la Société de Statistique de Marseille*, tome XLIV, 2<sup>e</sup> partie, 1897-1899.

*Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 104<sup>e</sup> vol., tome I, et II<sup>e</sup>, 1897-1898.

*Les Reliures artistiques d'Abbeville*, 1897.

- Revue des Etudes grecques*, tome XII, n° 47. Mai et juin 1899.
- Bulletin de l'Association philotechnique*, 20<sup>e</sup> année, juin 1899, n° 6.
- Bulletin du Comité des Travaux historiques, et scientifiques, sciences économiques et sociales*, 1898.
- Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, 4<sup>e</sup> série, tome IV, 1<sup>re</sup> partie, 1898.
- Bulletin de la même Société*, 1898, 4<sup>e</sup> trimestre, et 1899, 1<sup>er</sup> trimestre.
- Société de secours des Amis des Sciences*, 1898, 38<sup>e</sup> exercice.
- Académie royale de Belgique*, 3<sup>e</sup> série, tomes XXXIV, XXXV et XXXVI, 1898 et 1898.
- Même Académie*, tables 1891 à 1895.
- Annuaire de la même Académie*, 1898 et 1899.
- Félix BRUN, *Inventaire des archives historiques du Ministère de la Guerre*, tome I, 2<sup>e</sup> fascicule, 1899.

\* \* \*

Après le dépouillement de la correspondance et des livres reçus, parmi lesquels on remarque un volume de M. Félix Brun, notre collègue, le 2<sup>e</sup> fascicule des archives du Ministère de la guerre. Remerciement à l'auteur.

\* \* \*

#### COMMUNICATIONS

M. Plateau donne lecture d'une intéressante notice sur Buzancy, sous le titre : *Un Seigneur de Buzancy (1630)*.

## UN SEIGNEUR DE BUZANCY

( 1630 )

---

L'histoire du gentilhomme dont il va être question n'a d'intéressant que sa résidence à Buzancy, dont il resta propriétaire jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Pour lui, cette simple mention serait suffisante, si, par sa famille et sa naissance, il ne se rattachait à une scandaleuse aventure qui, vers 1554, occupa et agita la cour des Valois. C'est en même temps, l'occasion offerte de rassembler et de coordonner les connaissances restreintes et les documents peu nombreux que nous possédons sur l'illustre seigneurie de Buzancy.

Il a paru, au moins utile, de ne pas laisser tomber dans l'oubli l'histoire d'un de ces grands domaines qui ont été et sont encore les joyaux du Soissonnais.

Buzancy a une très ancienne origine, due probablement à sa position sur une montagne et à son voisinage de la voie romaine.

On sait que les Romains, après la conquête, jalonnaient leurs principales routes d'ouvrages plus ou moins fortifiés, que leur permanence fit convertir plus tard en domaines importants. C'est ainsi qu'on peut imaginer ou supposer un Buzancus, seigneur romain ou gallo-romain, donnant son nom à celui qu'il gouvernait, nom conservé jusqu'à nos jours par le village et le château.

« La division de la Gaule en *fundi* ou propriétés  
« immobilières, date de l'époque romaine. Ces  
« *fundi* sont devenus aujourd'hui territoires des

« communes qui ont conservé leur nom ancien. »  
(D'ARBOIS DE JUBAINVILLE).

Il suffit de rappeler autour de Soissons, Anizy, Anicius — Juvigny, Juvinius — Ancy, Ancus — Bucy, Buceius — Attichy, Atticus; tous anciens domaines dont l'existence est confirmée par les restes de châteaux plus ou moins ruinés.

L'existence d'un camp ou castrum assis sur la voie romaine, serait prouvée par un simple lieu-dit. Il s'agit d'un champ, le Pomérieu, traduction du mot latin *Pomœrium*, qui n'est autre chose que la première enceinte d'un camp romain, protégeant la seconde, celle où les troupes étaient cantonnées.

Le Pomœrium est devenu, avec le temps, la zone militaire, l'espace où il est défendu de bâtir. Le joli village de Pommiers n'était autrefois qu'un Pomœrium ou l'avancée du camp situé au-dessus. A ceux qui voudraient n'y voir qu'une modeste plantation de pommiers, il est facile de répondre que les noms latins de ces vergers qui ont donné naissance aux Pommeraie et Lapommeraye est *Pomaretum*, *Pomaredo*, *Pomerada*, qui n'a rien de commun avec Pomœrium. (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE). On ignore jusqu'à présent, ce que devint Buzancy pendant une longue suite d'années. Ce qu'il y a de certain c'est que, vers 1180, le seigneur se nommait Vermond, il avait deux fils dont l'un lui succéda et l'autre Mathieu devint seigneur d'Hartennes.

Cet apanage fut conservé longtemps après aux cadets de la maison de Buzancy. Vint ensuite la famille de Roye fort puissante à cette époque, possédant en outre la seigneurie de Muret. Les Roye restèrent à Buzancy jusqu'à la fin du



XVI<sup>e</sup> siècle. Jacques Petit, auteur de la très curieuse relation de la grande procession de Saint-Médard (1530) nous dit que les milices soissonnaises étaient commandées par Charles de Roye, seigneur d'Hartennes. Les de Roye portaient de gueules à la bande d'argent. Les seigneurs de Buzancy étaient vicomtes ou quart comtes, titres qui, avec de grands privilèges, leur conféraient une autorité très étendue.

Comme mémorandum, il est bon de rappeler, que la comté de Soissons avait autour d'elle, extramuros, quatre vicomtés ou lieutenances.

La plus importante était, sans contredit, celle de Buzancy dont le ressort comprenait une partie des cantons de Braine, Oulchy et Villers-Cotterêts pour finir au pont de Crise, près Soissons.

La deuxième vicomté était celle de Cœuvres, s'étendant de la forêt à la rivière d'Aisne.

La troisième était celle de Fromentel dans les limites de laquelle étaient comprises les communes de Sorny, Neuville, Clamecy, Fromentel (1), Lœuilly, Cressigny, Espagny, Vic-sur-Aisne.

Enfin la quatrième, celle d'Hostel ou Ostel, comprenait Bucy, Condé, Aisy, Vailly, Chavonne, etc.

C'est après la famille de Roye qu'apparaît un nouveau propriétaire, messire Alexandre de Sardini, chevalier, châtelain de Chaumont-sur-Loire, vicomte de Buzancy, dont le moment est venu de raconter l'origine.

Vers 1560, un gentilhomme toscan, nommé

(1) Fromentel, fief de Terny-Sorny, qui donnait à celui qui le possédait le titre de quart-comte de Soissons.

Scipion Sardini, vint en France. Avec la protection de Catherine de Médicis, il fit une fortune rapide et quelque peu scandaleuse. Il était le banquier, l'homme d'affaires, presque le confident de la Reine-mère.

A cette époque, parmi les demoiselles d'honneur de Catherine, on remarquait beaucoup, trop même, deux belles jeunes filles de grande maison, les demoiselles de Limeuil.

L'une d'elles, la séduisante Ysabelle, était fort coquette, ambitieuse et assez peu scrupuleuse. Elle devint l'amie du prince de Condé, Louis de Bourbon, le grand-père du Grand Condé; ce prince était alors âgé de trente ans.

Il devint plus tard le chef des Huguenots, et fit de son château de Muret, le refuge et la place forte des protestants.

Cette liaison eut des suites naturelles et faciles à prévoir, qu'Ysabelle dissimula le mieux qu'elle put. Mais tout a une fin, si bien qu'un soir, se trouvant dans une gêne extrême, elle s'en ouvrit à la Reine-mère. Celle-ci, émue de compassion, l'abrita dans sa propre chambre, lui rendit tous les services nécessaires et finalement l'aida à mettre au monde un bâtard de Condé. Les mauvaises langues du Louvre s'en donnèrent à cœur joie; il courut sous le manteau, un pamphlet en vers latins où la Reine n'était pas épargnée : « *Quam dicunt esse matrem* ». C'était aller un peu loin (1564).

Pendant les deux années qui suivirent, Ysabelle mena une vie turbulente et fort aventureuse. Elle avait des ennemis qui mirent tout en œuvre pour la perdre, on alla jusqu'à l'accuser d'avoir voulu empoisonner un prince du sang. Coupable ou non,

elle fut mise en prison où elle resta quelque temps.

Bref, il vint des jours meilleurs, Catherine lui rendit une partie de l'amitié qu'elle lui portait autrefois et comme dénouement de comédie, lui fit épouser Scipion Sardini. Celui-ci, que nous avons perdu de vue, avait fait une grosse fortune qu'il devait à la protection de la Reine-mère; il était trop son obligé pour lui refuser cette singulière marque de faveur. Le mariage se fit en 1566 et Ysabelle de Limeuil entra en ménage et en même temps dans le silence réparateur d'un oubli nécessaire.

Qu'était devenu le jeune bâtard de Condé? On n'en parle pas. Scipion Sardini continuait à jouir de la bienveillance de la Cour, Henri III avait en lui une grande confiance. C'est à ce moment qu'il fit édifier dans le quartier Saint-Médard, à Paris, un hôtel somptueux, construit dans le goût italien. Cet hôtel existe encore aujourd'hui, bien déchu de son ancienne splendeur; c'est là qu'on fabrique le pain de l'Assistance publique et l'établissement a gardé le nom de Scipion.

Comme on l'a vu plus haut, c'est vers 1609 qu'Alexandre de Sardini, son fils avoué ou putatif (?) devint acquéreur du domaine de Buzancy, dont il n'habitait pas constamment le château. Le cartulaire des Dames de la Congrégation parle de lui en ces termes (*Bulletin*, 3<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> volume, page 206) :

« Bail de neuf ans à Laurent Rolland (1638). Il est dit dans l'acte que le pré affermé, tient d'un bout à ceux de M. de Sardigny. »

Le commentateur de ce cartulaire ajoute de son cru : *c'est le marquis de Puysegur* récemment installé à Buzancy. Il y a là une double et capitale

erreur qu'il importe de relever et de corriger. Alexandre de Sardini n'avait rien de commun avec la famille de Puysegur. L'époque de la mort d'Alexandre n'est pas exactement connue, il vivait encore en 1640 et ne mourut, paraît-il, que deux ans plus tard. Était-il le fils du prince de Condé ou véritablement de Scipion Sardini ? On n'est certain de rien, le secret a été bien gardé. On peut seulement faire ressortir la singulière coïncidence qui résulte de l'installation à Buzancy, d'Alexandre de Sardini à proximité du château de Muret, appartenant au prince de Condé, son frère possible. C'est de lui que messire Jacques Chastenot de Puysegur, lieutenant-colonel du régiment de Piémont, acquit le domaine de Buzancy. Il était déjà seigneur d'Aconin qu'il avait acheté en 1642 et qu'il habitait encore en 1650. C'était un gascon, cadet de bonne famille ; sa valeur et ses talents militaires lui procurèrent un avancement rapide. A l'époque dont on parle, il était marié et avait épousé une demoiselle du Liège.

Il a laissé des mémoires curieux et instructifs, sa carrière militaire s'est passée en grande partie pendant les guerres de la Fronde. Il devint plus tard lieutenant-général.

Saint-Simon, dans ses mémoires, dit le plus grand bien de son fils, qui fut chef d'état-major du maréchal de Luxembourg et servit en cette qualité auprès du duc de Berwick pendant la campagne de 1703. Il devint plus tard maréchal de France.

Le château actuel a été commencé vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et continué pendant le XVIII<sup>e</sup>. Il occupe l'emplacement d'un fief de peu d'importance qu'on appelait la Grand-Cour. Quant à l'an-

cien château féodal de Buzancy, il dut être rasé à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour faire place à la ferme actuelle de grandes proportions.

De la bâtisse féodale, il ne reste plus que la trace des fossés qu'on peut constater au couchant et le soubassement du mur du corps de ferme. On cite encore une vieille tour, mais cette relique architecturale ne provient pas du vieux manoir. Il s'agit d'une simple guette ou échauguette couronnant le contre-fort d'angle de la belle grange bâtie probablement à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Suivant Melchior Regnauld, les Puysegur portaient pour armes : d'argent à trois fascés de gueules au chef échiqueté d'or et d'argent. Ce ne sont pas celles qui sont gravées sur les pierres tombales de l'église de Buzancy ; ces dernières en diffèrent du tout au tout, elles sont écartelées, chargées d'un écu en cœur. Le temps a manqué pour les blasonner à fond. Les armes dont parle Melchior Regnauld sont celles de Vermand

La maison de Puysegur a donc occupé Buzancy pendant deux cent cinquante ans. C'est avec un sentiment de profond regret que nous voyons cette noble famille, si essentiellement soissonnaise, abandonner, momentanément nous l'espérons, cette seigneuriale résidence.

J. PLATEAU.

Septembre 1899.

\*  
\*  
\*

M. l'abbé Delaplace, à propos de l'étymologie de Braine, réclame l'insertion d'une note prise dans le dictionnaire topographique de M. Maton.

M. Plateau dit qu'avec cette note, il faudrait

reproduire l'opinion de M. Longnon sur la même question.

\*  
\* \*

M. Collet fait la communication suivante :

L'époque mérovingienne n'était qu'insuffisamment représentée au Musée de Soissons sous le rapport de la céramique. Vingt-cinq vases de ces temps anciens viennent en conséquence d'être achetés, et une dizaine d'entre eux, pourvus de dessins faits à la roulette, sont présentés à la Société.

Tous ces vases ont été trouvés dans des sépultures, sur le territoire de Monceau-le-Neuf, en septembre et octobre derniers, par un fouilleur archéologue, M. Lelaurain, qui faisait des recherches dans le Soissonnais au commencement de cette année.

Le même sociétaire place également sous les yeux de ses collègues, trois petits pots qui proviennent de découvertes faites dernièrement à Héliopolis (Egypte) et qui, grâce à la bonne intervention de M. André Fossé d'Arcosse, ont été offerts au Musée par M. Jules Chorât, de Soissons, élève chancelier du consulat de France au Caire.



## ONZIÈME SÉANCE

Lundi 4 Décembre 1899

Présidence de M. X.....

### NOMINATION DE MEMBRES

Sont admis comme membres titulaires de la Société : M. Parmentier, président du Tribunal civil, et M. le général Pau, commandant la 7<sup>e</sup> brigade.

\*  
\*\*

### COMMUNICATIONS

M. l'abbé Delaplace donne lecture d'une étude phrénologique de la tête de M. l'abbé Congnet, étude faite par M. Dumoutier, le 3 septembre 1835.

M. Vauvillé fait hommage à la Société d'une notice extraite de la *Revue Numismatique* (3<sup>e</sup> trimestre 1899) comprenant un inventaire des monnaies gauloises recueillies isolément dans l'enceinte de Pommiers, avec une planche de monnaies inédite, 1,860 monnaies gauloises, en or, argent, bronze et potin, ont été déterminées, dans ce nombre on a constaté 932 pièces de CRICIRV, soit la proportion de plus de 50 %.

Les monnaies en bronze à la tête de Janus, avec lion au revers, sont au nombre de 325 ; cette pièce serait de la même peuplade que celle de CRI-CIRV.

Le même membre fait la communication suivante :

« Depuis la fin de septembre dernier, les travaux exécutés aux *Longues-Raies* pour la grévière ont encore fait découvrir un certain nombre de sépultures à inhumation.

« M. Lengelé (Florian) a pu recueillir, depuis cette époque, une intéressante série de vases ; ils sont de formes variées et généralement différentes de ceux, de même provenance, qui sont au Musée de la Ville. On a recueilli aussi une boucle d'oreille et deux monnaies romaines (moyens bronzes) présentée à la Société. »





## DEUXIÈME PARTIE



# LETTRES & DOCUMENTS

TIRÉS

DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

ET CONCERNANT

*le Soissonnais, le Laonnois, le Vermandois*

PENDANT

LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE





# LETTRES & DOCUMENTS

TIRÉS

DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

ET CONCERNANT

**le Soissonnais, le Laonnois, le Vermandois**

PENDANT

LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

---

Une fois déjà j'ai eu l'honneur d'offrir à la Société archéologique de Soissons la copie d'environ 160 lettres relatives à la Fronde dans notre pays et trouvées, la plupart, aux Archives du Ministère de la Guerre, quelques-unes aux Archives des Affaires étrangères. C'est un complément à cet envoi que je prie aujourd'hui la Société d'accueillir avec la même bienveillance. Il sort tout entier des Archives de la Guerre.

Les 284 numéros qui le composent vont de l'année 1636 à l'année 1700. Trois d'entre eux seulement, oubliés lors du premier envoi, appartiennent à l'époque de la Fronde. Ne voulant pas abuser de l'hospitalité du *Bulletin*, je n'ai pas cru devoir, comme je l'avais fait pour cette époque critique, reproduire *in extenso* et littéralement toutes les pièces; aussi bien beaucoup d'entre elles ne me paraissaient pas mériter mieux qu'une simple analyse. Aucune même, à vrai dire, ne

révélera au lecteur un événement historique de premier ordre ; mais je me demande s'il en est une seule où notre histoire locale ne puisse, dans tel ou tel cas particulier, puiser quelque donnée utile ou curieuse. Je n'apprendrai à aucun de mes confrères comment le vestige le plus insignifiant par lui-même peut quelquefois mettre le chercheur sur la voie d'une découverte dont il allait désespérer. Puis ces lettres peuvent toujours nous renseigner sur l'état général des esprits et des mœurs, amener d'instructifs rapprochements. Ce ne sera pas sans faire une comparaison tout à l'avantage de notre armée actuelle que nous allons, grâce à des témoignages irrécusables, nous rendre compte de la charge qu'imposait jadis aux populations le logement des troupes, du trouble qu'il apportait dans la vie sociale. Aux efforts tentés pour en être exempt et appuyés sur des titres plus ou moins officiels et des raisons plus ou moins plausibles, nous reconnâtrons une tendance qui n'a certes point disparu avec ces privilèges eux-mêmes. En revanche nous éprouverons quelque surprise, peut-être quelque admiration, à voir Louis XIV s'enquérir d'humbles affaires que plus d'un de nos préfets et de nos magistrats d'aujourd'hui croiraient indignes de leur sollicitude et intervenir personnellement, comme par exemple en notre numéro 271, dans la querelle d'un petit lieutenant avec un boueur de La Fère.

Un simple coup d'œil sur la première des deux tables qui complètent nos copies fera voir que l'intérêt de nos documents, des plus anciens surtout, n'est pas exclusivement militaire. Les attributions des secrétaires d'Etat n'étant pas jadis délimitées avec autant de fixité et de précision que

celles de nos ministres modernes, nous allons rencontrer çà et là diverses questions étrangères à l'armée, questions purement civiles parfois ou tout ecclésiastiques. Néanmoins ce petit recueil est principalement relatif à l'administration des troupes en garnison ou de passage à Soissons, à Laon, à Saint-Quentin, à Guise, aux fortifications de ces places et de quelques autres, à la milice et à l'arrière-ban de notre province. En d'autres termes, il peut être considéré comme une annexe à la grande étude de notre confrère, M. Michaux, sur ces mêmes matières. Il contient aussi quelques indications précises sur le séjour ou le passage à Soissons, à Laon, à Vervins, à Saint-Quentin, à Guise, de certains très hauts, très puissants ou très célèbres personnages, Louis XIII, Louis XIV, Louvois, le grand Condé, les maréchaux de Créqui et de Vauban ; — quelques renseignements sur les incursions des Espagnols dans le Vermandois et la Thiérache en 1673, 1674, et de nouveau en 1696 ; — sur le démantèlement du Catelet, opération d'importance si l'on en juge par tout le monde qu'elle mit en mouvement et toute la correspondance dont elle fut l'occasion ; — sur les protestants et la révocation de l'édit de Nantes dans notre pays ; — sur l'agrandissement de l'abbaye Notre-Dame et la réforme de l'hôpital Saint-Gervais de Soissons ; — sur un aventurier dit le *chevalier de Soissons* et un janséniste persécuté ; — sur divers fonctionnaires et habitants de nos villes et de nos villages ; — sur le prix des denrées, l'état de la culture, etc.

Quant aux signataires des lettres, réunis eux aussi dans une table alphabétique, ils sont au nombre de 50 ; ceux qui reviennent le plus sou-

vent sont les ministres Louvois et Barbézieux, des intendants de provinces et d'armées, des gouverneurs de villes. Parmi ces derniers on rencontrera longtemps et fréquemment une vieille connaissance à nous, le brave comte de Bridieu, gouverneur de Guise; il va nous montrer lui-même comment, ayant une fois sauvé sa ville, il sut encore, pendant bien des années après, la tenir à l'abri de l'ennemi. Je considère aussi comme une bonne fortune de pouvoir offrir aux habitants de La Fère, de Saint-Quentin, de Guise, des lettres de Vauban relatives à leurs cités; j'ai tout lieu de croire ces lettres inédites, au moins les parties que je reproduis. On sait quel intérêt s'attache à la correspondance de l'illustre maréchal. J'entendais récemment un éminent professeur en Sorbonne, un des trois ou quatre savants de nos jours qui connaissent le mieux le grand règne, avouer qu'il n'était pas éloigné de voir en Vauban « le plus grand homme du dix-septième siècle ». C'est assurément beaucoup dire, probablement trop; pourtant, avouerai-je à mon tour, la lecture des lettres de Vauban, chaque fois qu'aux Archives de la Guerre il m'en tombe une sous les yeux, me produit une impression assez concordante avec ce jugement. Les cinq lettres de Vauban copiées ici ne sont certainement pas au nombre des plus importantes qu'il ait écrites, mais deux d'entre elles peuvent être considérées comme des morceaux remarquables où se révèlent à la fois une haute et saine raison et une imagination pleine de finesse et d'humour.

Je ne suis pas moins heureux de pouvoir reproduire, — trouvaille assez inattendue en des archives militaires, — une sorte de consultation



de notre évêque, Brulart de Sillery, sur la conduite à tenir à l'égard des « nouveaux convertis ».

Ai-je donné, sans en passer une seule, toutes les lettres du XVII<sup>e</sup> siècle que possèdent les Archives de la Guerre au sujet des pays formant le département de l'Aisne? Non, pas absolument. On comprendra que je me sois attaché plus particulièrement à Soissons et à ses alentours immédiats; en ce qui les concerne, je crois bien qu'il n'y a plus à glaner dans notre dépôt que quelques billets sans portée réelle et qui ne retiendraient la curiosité de personne. Pour les autres localités du département j'ai copié à peu près tout ce qui avait quelque importance dans les *lettres reçues* par les ministres; mais les érudits saint-quentinois et vervinois pourraient encore relever quelques notes intéressantes dans les *minutes* des lettres écrites par Louvois et son successeur.

Peut-être trouvera-t-on qu'un total de 450 pièces (en comprenant notre publication de la Fronde), c'est bien peu sur les 1,500 volumes qui représentent aux Archives de la Guerre la part du XVII<sup>e</sup> siècle, étant donné surtout qu'il faut compter sur une moyenne de 400 pièces par volume. Cette pénurie s'explique. Sous l'ancien régime les attributions du secrétaire d'Etat de la Guerre portaient beaucoup plus directement sur les pays frontières ou nouvellement conquis. Pour les pays plus voisins du centre divers services, ressortissant aujourd'hui à la Guerre, furent à diverses reprises et plus ou moins longtemps rattachés à d'autres administrations; ainsi en était-il notamment de leurs places fortes mises dans le lot de Colbert, ministre de la Marine, du Commerce et des Finances, puis dans celui de Seignelay, ministre

de la Marine, quelques mois dans celui de Louvois, en attendant que les fortifications formassent une sorte de ministère spécial sous la direction de Le Peletier de Souzy. Il résulte de cet état de choses que, même pendant les rares intervalles de paix, les pays excentriques figurent aux Archives de la Guerre dans une proportion huit ou dix fois plus considérable. Sans sortir de notre recueil et malgré ce que je viens de dire de mes préférences soissonnaises, on peut remarquer que les pays de Vervins et de Saint-Quentin occupent dans nos copies relativement plus de place que nos arrondissements de Soissons et de Château-Thierry. Quel que soit notre goût pour le document historique local, nous ne pouvons, nous Soissonnais, nous plaindre de cette différence; elle ne nous paraîtra une infériorité que si nous venons à oublier de quel nom le XVII<sup>e</sup> siècle appelait notre petite patrie par opposition au reste de ce qui forme aujourd'hui le département de l'Aisne. Il disait, et une au moins des pièces qui suivent nous l'apprendrait si nous l'ignorions, il disait : « la vieille France » . . .

Que la Société archéologique veuille bien agréer encore cette facile manière de m'associer de loin à ses travaux, et je continuerai très volontiers de copier ou d'analyser pour elle tout ce qui me semblera de nature à l'intéresser dans les précieuses collections confiées à la garde de l'Etat-Major de l'Armée. Certains indices me font espérer, parmi les papiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, des récoltes plus abondantes. Je rencontre aussi quelquefois dans ces mêmes archives des documents relatifs aux divers régiments de *Soissons* et de *Soissonnais*. Bien qu'en fait ces corps ne se rattachent guère à

notre pays que par le nom (les régiments de milice exceptés), c'en est assez pour que nous ne restions pas indifférents à leur histoire ; je me propose de recueillir aussi, mais à part du reste et plus tard, ce que je trouverai sur leur compte.

FÉLIX BRUN.

---

---

## LETTRES & DOCUMENTS

---

1. — *M. de Quincé (1) à Sublet de Noyers (2).*

Guise, 30 juillet 1636.

Les ennemis sont partis du Catelet, allant les uns du côté de Cambrai, les autres du côté de Péronne.

(Vol. 33) (3).

---

(1) Joachim, comte de Quincé, lieutenant-général, gouverneur de Guise. Mort ambassadeur à Madrid en 1659. — A moins d'indications contraires, nos petites notes biographiques sont empruntées à la *Chronologie militaire* de Pinard ou aux documents manuscrits des Archives.

(2) François Sublet, seigneur de Noyers, fut secrétaire d'Etat de 1636 à 1643.

(3) Toutes les pièces à la suite desquelles on ne trouvera pas la mention *minute* ou *copie* sont des originaux.

2. — *Commission au sieur de Pagan (1) pour commander à Soissons sous le duc de Montbazou et pendant son absence.* — 14 juin 1637.

(Vol. 42, expédition sur parchemin.)

---

3. — *Le Roi à M. de Belsunce, commandant à Soissons.*

3 août 1637.

Laisser partir pour Guise les deux compagnies suisses d'abord envoyées à Soissons.

(Vol. 38, *minute.*)

---

4. — *Le Roi à M. de Belsunce.*

4 août 1637.

« Je mande par ce porteur à toutes les troupes de cavalerie auxquelles j'avais donné rendez-vous aux environs de Soissons de s'avancer vers Guise suivant leurs routes où elles sauront du

(1) Rien dans le libellé de cette commission n'indique si ce sieur de Pagan était le comte Blaise-François de Pagan, maréchal de camp en 1642, célèbre à la fois par sa bravoure et par ses écrits sur les mathématiques, les fortifications et l'astronomie. En 1637, Blaise-François prit part au siège de La Capelle, c'est tout ce que je sais de lui pour cette année-là. S'il eut le commandement de Soissons en l'absence et sous les ordres du duc de Montbazou, gouverneur, il ne le conserva pas longtemps car, en août 1637, comme on va voir, le commandant de Soissons était un M. de Belsunce sur lequel je n'ai rien de précis non plus. Il est d'autre part bien possible que la nomination de Pagan n'ait jamais reçu d'exécution effective, le fait que le titre expédié sur parchemin et à lui destiné se retrouve au Ministère de la Guerre donne de la vraisemblance à cette hypothèse.

sieur de Bussy (1), maréchal de mes camps et armées, ce qu'elles auront à faire, et j'ai voulu vous en donner avis par cette lettre afin que vous teniez la main qu'en délogeant elles ne commettent aucuns désordres et que, suivant ce que je vous écris par une autre dépêche que j'adresse aux deux compagnies suisses qui sont en garnison à Soissons, vous les fassiez incontinent partir pour se rendre à Guise, vous recommandant au surplus de continuer à veiller à la conservation de la place où vous êtes et à l'avancement des fortifications qui y sont nécessaires. »

(Vol. 38, *minute.*)

---

5. — *Le Roi au Doyen et aux Chanoines du Chapitre de Soissons et aux autres gens du Clergé de ladite ville.*

7 septembre 1637.

« Chers et bien amés, ayant su la bonne disposition en laquelle vous êtes de contribuer aux fortifications que nous avons ordonnées en notre ville de Soissons pour la sûreté et conservation d'icelle en notre obéissance, nous avons bien voulu vous témoigner par cette lettre que vous ne sauriez faire chose qui nous soit plus agréable et même qu'ayant appris que vous serez bien aises d'entreprendre un travail séparé pour tout votre corps, lequel vous vous chargerez d'assurer, nous trouvons bon et désirons que, suivant les avis des

(1) Charles de Lameth, baron, puis comte de Bussy, maréchal de camp en 1634, tué au siège de La Capelle en 1637. Les Bussy-Lameth se rattachaient à notre pays par leurs seigneuries de Pinon, Clacy, Bussy (Bucy-le-Long), etc.

sieurs d'Orgeval (1) et de Belsunce, vous fassiez entreprendre ainsi que vous aviserez le travail que vous pourrez faire sans surcharge et incommodité, vous assurant que nous ferons un état singulier de . . . que vous nous donnerez en cela de votre affection à notre service et de votre zèle pour le bien et conservation de notre dite ville où vous avez un intérêt comme aussi les autres habitants. »

(Vol. 39, *minute*) (2).

---

6. — *Le Roi à M. d'Orgeval.*

7 septembre 1637.

M. de Belsunce a rendu compte au Roi que les habitants des environs de Soissons, obligés de travailler par corvées aux fortifications, ne se mettent pas en devoir de le faire. Tenir la main à ce qu'ils exécutent ponctuellement les ordres donnés.

(Vol. 39, *minute.*)

---

7. — *Le Roi aux Echevins de Soissons.*

12 mai 1638.

« Chers et bien amés, ayant été informé comme en vertu de l'ordonnance du sieur d'Orgeval, du 6<sup>me</sup> de ce mois, portant contrainte contre les ecclésiastiques de notre ville de Soissons pour le paye-

(1) Geoffroy d'Orgeval, intendant de l'Ile-de-France, de la généralité de Soissons et à l'armée de Picardie.

(2) Le *verso* de cette minute est occupé par une lettre à M. de Belsunce dans le même sens.

ment de la somme de 6,000 livres pour être employée aux fortifications nouvelles de ladite ville, vous poursuivez lesdits ecclésiastiques et, désirant apporter sur cela quelque tempérament sans préjudice de notre service et de ce qui concerne la sûreté de ladite ville à laquelle il est raisonnable que chaque habitant contribue selon son pouvoir, nous voulons et vous mandons très expressément que vous ayez à surseoir à l'exécution de ladite contrariété jusqu'à ce que nous en ayons autrement ordonné. Si n'y faites faute. »

(Vol. 46, *minute.*)

---

8. — *Le Roi aux Habitants de Soissons.*

8 mai 1640.

« Faisant état d'aller coucher demain en notre ville de Soissons, nous vous faisons cette lettre pour vous dire que nous ne désirons pas pour cette fois que vous veniez en armes au-devant de nous, que nous entendons que le canon que vous tirerez à notre arrivée soit sans balles suivant l'ordonnance que nous avons ci-devant fait publier sur ce sujet et que la harangue qui nous sera faite soit courte (1). »

(Vol. 59, *minute.*)

---

(1) Cette lettre est précédée d'une autre adressée au duc de Montbazon, donnant les mêmes ordres, datée aussi du 8 mai et, de plus, de Villers Cotterêts.



9. — *Le Roi au Lieutenant-Général du Présidial  
et aux Habitants de Soissons.*

14 mai 1640.

Qu'ils choisissent des députés et des experts chargés de procéder à l'estimation des maisons comprises dans une rue dont le roi fait don à l'abbesse et aux religieuses de Notre-Dame pour l'élargissement et l'embellissement de leur abbaye, « pour être ensuite de ce les propriétaires desdites maisons remboursés de la valeur d'icelles par ladite dame abbesse ».

(Vol. 59, *minute.*)

---

10. — *Sublet de Noyers (?) à . . . . .*

Vers le 20 mars 1641.

Rendez-vous aux environs de Chauny est donné pour le 25 de ce mois à vingt régiments tant d'infanterie que de cavalerie, parmi lesquels il y a le régiment Colonel et ceux du prince d'Enrichement.

(Vol. 64, *minute.*)

---

11. — *Le Roi aux Habitants de Soissons.*

25 mai 1641.

Ayant approuvé les règlements présentés par l'évêque de Soissons et le sieur de Saint-Port-Caumartin (1) au sujet de l'hôpital de Saint-

(1) Lefebvre-Caumartin, seigneur de Saint-Port (et non Saint-Fort, comme on a imprimé quelquefois), intendant de la généralité de Soissons de 1638 à 1643.

Gervais, il ordonne aux habitants de recevoir dans ledit hôpital les religieuses de celui de Pontoise envoyées pour la réforme (1) « en sorte qu'elles y fassent tous les établissements nécessaires et leurs fonctions accoutumées sans y trouver aucun trouble ni empêchement ».

(Vol. 64, *minute.*)

---

12. — *Le Roi à l'Evêque de Soissons.*

10 février 1642.

Faire décharger les religieux Minimes de Soissons de la somme de 25 livres à laquelle ils ont été taxés par les députés du Clergé de cette ville « pour leur part des deniers que les habitants de ladite ville ecclésiastiques ont dû contribuer pour la réparation des murailles d'icelle ». Cette somme « pourra être facilement portée par les autres ecclésiastiques de Soissons ».

(Vol. 68, *minute.*)

---

(1) La pièce qui précède celle-ci dans le volume, datée comme elle du 25 mai, est l'ordre à un exempt des gardes d'aller établir des religieuses de Pontoise dans l'hôpital de Soissons. On voit dans une autre minute du 23 mai 1641 (même volume) qu'au mois de juin de l'année précédente le roi avait ordonné aux Soissonnais de continuer aux administrateurs séculiers de l'hôpital leur administration pour six années consécutives, que les habitants firent des remontrances à ce sujet et que celles-ci ne furent pas admises. M. l'abbé Pêcheur ne semble pas avoir connu l'ordonnance ci-dessus du 25 mai 1641, laquelle sans doute mit fin aux querelles occasionnées par la réforme de l'hôpital, du moins il n'y fait aucune allusion dans le récit de ces querelles (*Annales*, vi, 131 - 133); il semblerait d'après lui que l'affaire ait été terminée, dès le 4 avril 1640, par la promulgation au nom du Chapitre des nouveaux statuts.

13. — *Le Roi au comte de Quincé.*

22 avril 1643.

« Comme les mayeur, lieutenant et échevins de ma ville de Guise doivent changer incontinent et que j'ai reçu plusieurs bons témoignages par vous des personnes de MM. des Forges, Enic et Crenau, j'ordonne aux mayeur et échevins dudit Guise à présent en charge et aux habitants de ladite ville de recevoir et reconnaître en ladite charge de mayeur ledit des Forges, en celle de lieutenant ledit Enic et en celle d'échevin ledit Crenau, ainsi qu'il se doit et est accoutumé, sur peine de désobéissance, et je vous fais cette lettre pour vous en donner avis et vous dire que vous ayez à tenir la main à l'exécution de ce qui est en cela de ma volonté. »

(Vol. 74.)

---

14. — *M. de Bridieu (1) à Le Tellier.*

Guise, 11 août 1644.

Aussitôt reçue la lettre du ministre, il a fait mettre en route pour Falaise, d'où ils s'étaient sauvés, trois espagnols faits prisonniers de guerre à la bataille de Rocroi (2). « Je vous remercie très humblement des bons offices qu'il vous a plu de me rendre auprès de la reine comme des soins

(1) Sur M. de Bridieu, voir *Bulletin de la Société archéologique*, 1895, p. 111, note 2.

(2) On voit dans plusieurs pièces du volume 74 (minutes presque illisibles d'ordres du roi et du ministre) que Guise et les environs avaient reçu des prisonniers de guerre faits à Rocroi.

qu'il vous plaît de prendre pour le payement de cette garnison qui en a très grand besoin pour se conserver le reste des soldats qu'il y a. »

(Vol. 97.)

---

15. — *M. de Bridieu à Le Tellier.*

Guise, 24 août 1644.

« M. Dervier (?), passant par ici, m'a témoigné me vouloir servir auprès de vous pour les contributions du Cambrais que l'on m'assure que le traité qui en avait été fait finit à la fin de septembre. Moi qui n'en reçois aucune, et la chose étant en ma bienséance, si vous me voulez faire la grâce de me les accorder, je vous les ferai valoir autant qu'un autre et plus si vous le désirez; cela me donnera les moyens de mieux servir le roi et vous aussi. »

(Vol. 97.)

---

16. — *Le Roi au colonel Priemsky,  
commandant un régiment d'infanterie polonais.*

8 novembre 1648.

Au sujet d'habitants de Bray qui ont tué et blessé plusieurs soldats de son régiment; remettre au prévôt des maréchaux de Soissons, pour en être fait justice, ceux de ces habitants qui ne lui auraient pas encore été livrés.

(Vol. 468, *minute.*)

---

16 (bis). — *Le Roi au colonel Priemsky.*

19 novembre 1648.

Infliger un châtimeut exemplaire aux soldats de son régiment qui, pendant leur séjour à Vailly, ont commis d' « extrêmes désordres », étant entrés dans l'église Saint-Précord par le toit qu'ils avaient brisé, en ayant enlevé plusieurs meubles, les ornements et même « le saint ciboire où reposaient les saintes hosties qu'ils ont répandues ».

(Vol. 468, *minute.*)

---

17. — . . . . .

8 février 1650.

Don à messire Honoré Gouffier, clerc du diocèse d'Amiens, sur la présentation du duc d'Orléans, « de l'abbaye de Notre-Dame de Valseray, de l'ordre des Prémontrés, au diocèse de Soissons, à présent vacante par la résignation qui en a été faite par messire Louis de Lamet, dernier titulaire d'icelle, à la réserve toutefois de la somme de 4,000 livres de pension en faveur dudit résignant et de la somme de 2,000 livres aussi de pension que Sa Majesté a accordées à la supplication de mondit seigneur le duc d'Orléans à messire Paul Hurault de L'Hospital, clerc du diocèse de Paris, lesdites deux pensions annuelles franches et quittes de toutes charges à prendre leur vie durant sur les fruits et revenus de ladite abbaye et en être payés par lesdits sieurs de Lamet et de L'Hospital tant par ledit Gouffier que par ses successeurs, abbés de ladite abbaye ».

(Vol. 121, *minute.*)

---

18. — *M. de Bridieu à Le Tellier.*

Guise, 12 décembre 1655.

« Deux différents officiers se disant du régiment de Saint-Simon me sont venus trouver séparément depuis quatre jours pour me demander le logement dans cette ville de deux compagnies dudit régiment, sans aucun ordre du roi; cejourd'hui M. le comte d'Estrées (1) a donné le sien pour faire loger lesdites deux compagnies dans la maison de l'Etang (2), à la portée du canon de Guise, aussi sans aucun ordre de Sa Majesté. J'espère que vous jugerez que c'est avec raison que l'on n'a pas ouvert les portes de ladite maison qui n'est pas du gouvernement de Laon ni de l'Île-de-France, et je ne crois pas que ce soit l'intention de la cour que ledit sieur comte ni autres lieutenants-généraux envoient leurs ordres dans le gouvernement de Guise. Si ces deux compagnies doivent avoir logement et subsistance dans l'élection de Guise, je vous supplie très humblement de me le vouloir faire savoir; mais je vous représenterai que ladite élection est presque toute déserte et impuissante, ayant été démembrée de celle de Laon et composée des paroisses situées en l'extrémité vers le pays ennemi. La Capelle en fait partie et, de cent villages et censes qu'il y avait en temps de paix, il n'en reste pas trente capables de payer. Outre ces trente on abandonnera tous les autres lieux et je suis bien certain que l'on n'en pourra tirer aucune

(1) Jean, comte d'Estrées, maréchal de France en 1681, mort en 1707. En 1655 il servait en qualité de lieutenant-général dans les environs de Condé et d'Avesnes.

(2) Ou de *Lestang* ?

chose. Seulement estimè-je presque impossible de tirer la subsistance des deux compagnies de mon régiment sur les lieux de ladite élection qui restent en état de pouvoir faire quelque payement, puisque tout ce que l'on en a pu tirer les années dernières a été ma pension et quelque peu de gages pour les officiers présents. On m'a dit de plus que MM. les marquis de Cœuvres (1) et comte d'Estrées prétendent étendre leurs ordres sur la partie du gouvernement de Guise qui est de l'élection de Laon. Je vous supplie très humblement de vouloir me conserver la direction des lieux qui m'appartiennent et que chacun prenne le soin, dans son gouvernement, du logement et de la subsistance et police des troupes qu'il plaira au roi d'y envoyer. Je veux espérer que Sa Majesté aura autant de confiance en moi en ce regard qu'elle en a dans les autres choses qui dépendent de ma charge et qu'elle voudra bien me conserver le rang et l'avantage que me donne la qualité de lieutenant-général dont elle m'a gratifié il y a longtemps (2) et de ne me faire pas recevoir le déplaisir de voir commander d'autres que moi dans mon gouvernement. Je vous demande avec respect un mot de réponse. Les régiments de La Couronne, de Turenne et de Limousin sont arrivés hier dans le faubourg de cette place et y ont séjourné aujourd'hui, excepté le régiment de Limousin qui en est parti; les deux autres doivent passer outre

(1) François-Annibal II, duc d'Estrées en 1670, gouverneur de l'Île-de-France, de Soissons et de Laon, lieutenant-général, mort ambassadeur à Rome en 1687. En 1655 il servait avec son frère, le comte d'Estrées. Tous les deux furent, comme leur père, enterrés aux Feuillants de Soissons.

(2) Le 10 juillet 1652.

demain. J'ai avis certain que les troupes qui étaient en l'abbaye de Crespin sont arrivées à quatre lieues de cette place et seront ici demain de bonne heure. C'est tout ce que je puis vous dire. »

(Vol. 158.)

---

19. — *Contrôle des troupes, tant d'infanterie que de cavalerie, des armées de Flandre et de Luxembourg que le Roi a résolu d'envoyer en quartier d'hiver en la généralité de Soissons.*

2 décembre 1659.

INFANTERIE :

Le régiment de Turenne, 20 compagnies.

CAVALERIE :

Gendarmerie	{	la compagnie	Ecossaise,
		—	de la Reine,
		—	de Monsieur,
		—	de Mgr le duc d'Orléans,
		—	de M. le cardinal Mazarin, d'Estrées.
Cheveu-légers	{	la compagnie	de la Reine,
		—	de Monsieur,
		—	de Mgr le duc d'Orléans.

Le régiment de La Meilleraye, 6 compagnies.

— Cœuvres, 4 compagnies.

— Lillebonne, 3 compagnies.

(*Supplément des Archives anciennes.*)

---



20. — *Louvois au Lieutenant-Général  
du Présidial de Soissons.*

31 mars 1667.

Se saisir des personnes et des presses des imprimeurs parisiens qui, s'étant rendus à Soissons, « y impriment des libelles pour le sieur Fouquet dans lesquels le service de Sa Majesté se trouve intéressé (1) ».

(Vol. 177, *minute.*)

---

21. — *Louvois à M. Desmarest (2).*

9 février 1666.

« Je m'assure que, quand vous serez arrivé à Soissons, vous aurez reconnu le contraire de ce que les échevins vous ont dit sur la conduite des troupes et que vous aurez remarqué qu'au lieu de déférer à l'ordre que le roi a donné de vive voix aux députés de la ville de les loger chez les bons bourgeois et de mettre un taux si raisonnable aux vivres qu'elles puissent subsister de leur solde, les habitants les ont fort mal logées, leur vendant si chèrement les denrées qu'elles ne peuvent vivre de ce qu'elles reçoivent et les chargeant de coups aux moindres affaires qui arrivent. La manière d'agir des habitants de Soissons a fort déplu à Sa Majesté et si vous avez quelque affection pour eux, vous pouvez, s'il vous plaît, leur faire entendre que,

(1) On comprend bien qu'il s'agit du célèbre surintendant dont le procès n'était pas encore terminé.

(2) Jean - Baptista Desmarest, seigneur de Vaubourg, baron de Cramaille, intendant de la généralité de Soissons de 1665 à 1667.

s'ils ne deviennent plus raisonnables, Sa Majesté leur fera ressentir des effets fâcheux de son indignation. »

(Vol. 199, *minute.*)

---

22. — *Louvois à M. Desmarest.*

22 février 1666.

S'employer à obtenir des habitants de Soissons qu'ils se conforment aux volontés du roi mieux qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent. « Il est certain que s'ils continuent à maltraiter les soldats et à gourmander les officiers et s'ils ne s'abstiennent d'arrêter à la poste les lettres que les officiers écrivent ici (1) pour se plaindre d'eux et celles qui leur sont adressées de deçà, Sa Majesté fera châtier si sévèrement lesdits habitants qu'ils serviront d'exemple aux autres grandes villes. »

(Vol. 199, *minute.*)

---

23. — *Louvois aux Echevins de Soissons.*

9 novembre 1666.

Puisqu'il y a un président établi dans la généralité de Soissons, c'est à lui, et non au ministre, qu'ils doivent adresser leurs plaintes touchant les désordres commis par les troupes.

(Vol. 204, *minute.*)

---

(1) C'est-à-dire à la cour ; la lettre est datée de Saint-Germain.

24. — *Louvois aux Echevins de Soissons.*

23 novembre 1666.

« Le sieur de Charre, lieutenant au régiment d'Herbouville, a écrit ici pour faire exempter son père, qui demeure présentement à Soissons, du logement des gens de guerre. La raison qu'il a de prétendre que ses longs services (1) doivent lui procurer cet avantage a paru fort bonne au roi qui aura bien agréable qu'en cette considération vous mettiez ailleurs l'officier du régiment d'Orléans qui est présentement logé dans la maison du sieur de Charre et qu'à l'avenir vous l'exemptiez de cette charge. »

(Vol. 204, *minute.*)

---

25. — *Louvois à M. de Machault (2).*

12 février 1671.

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 3<sup>m</sup>e de ce mois et j'ai appris par ce qu'elle contient qu'il y a eu deux commis des aides tués la nuit dans la ville de Soissons. La résolution que vous avez prise avec les officiers des troupes qui y sont en garnison d'établir des corps de garde et de faire faire des patrouilles la nuit dans la ville pour empêcher la continuation de ces désordres

(1) Dans la lettre qui suit celle-ci dans le vol. 204 et qui est adressée par Louvois au sieur de Charre, le lieutenant, on voit que les « longs services » dont il s'agit sont ceux du fils et non ceux du père.

(2) Louis de Machault, intendant de la généralité de Soissons de 1669 à 1682.

est très bonne et, pour donner moyen auxdits officiers de l'exécuter, Sa Majesté désire que les habitants de ladite ville fournissent le bois nécessaire pour les corps de garde ou bien qu'il soit pris une bûche sur chaque charrette chargée de bois qui entrera dans ladite ville de Soissons pendant le temps que ledit corps de garde subsistera. »

(Vol. 266, *minute.*)

---

26. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guise, 2 octobre 1671.

Les sept compagnies du régiment de Vermandois sont parties, il n'a plus pour garnison que la compagnie qui est au château. Il demande de la poudre, n'en ayant plus qu'une petite quantité « qui se consomme à faire faire l'exercice aux soldats chaque dimanche lorsqu'il y a garnison ».

(Vol. 260.)

---

27. — *Le Mayeur de Saint-Quentin à Louvois.*

Saint-Quentin, le 10 octobre 1671.

« Puisque vous me permettez de vous informer du logement du régiment d'Alsace, je dirai à Votre Grandeur que nous l'avons fait le plus exactement qu'il nous a été possible et que nous n'avons exempté personne, ainsi que nous vous avons fait connaître sur les plaintes que Votre Grandeur nous a mandé qu'on a fait. J'ai vu M. de Warel (1)

(1) Adrien de Warel, lieutenant-colonel du régiment d'Alsace.

et suis convenu avec lui qu'il nous donnerait un contrôle du logement de chaque compagnie avec une liste des soldats mal logés ou mal couchés. Cela est fait et les maréchaux des logis de la ville et les échevins iront avec un officier de chaque compagnie voir chaque logis pour faire donner les choses nécessaires, si cela n'était fait, et y apporter les remèdes convenables. C'est à quoi on va travailler puissamment et emploierons tous nos soins à ce qu'on ne nous puisse rien imputer. Après cela, s'il y avait des plaintes, nous supplions Votre Grandeur de ne nous pas condamner sans nous entendre et de renvoyer la chose à connaître sur les lieux ou à M. Barillon (1), qui est souvent ici, ou à telle personne qu'il vous plaira commettre pour connaître la vérité. Vous pouvez vous souvenir comme la garnison de Saint - Quentin a été demandée non-seulement par ceux qui ont été ici, mais encore par les autres régiments ; c'est là notre justification et la preuve que nous faisons notre possible pour satisfaire les troupes que le roi nous envoie. Nous supplions aussi Votre Grandeur de considérer que, la garnison étant très nombreuse et plus forte que ne peut porter la petitesse de la ville, il pourrait encore arriver que quelques soldats ne laisseront pas de se plaindre après toutes nos peines et nos soins. Mais nous ferons tout notre possible pour faire cesser le sujet de ces plaintes et pour obéir aveuglément à votre volonté et mériter l'honneur de votre protection que nous demandons pour cette pauvre ville si fidèle au roi et si obéissante à vos ordres. Pardonnez-moi,

(1) Jean-Paul Barillon, marquis de Branges, intendant de Picardie, plus tard ambassadeur.

Monseigneur, la liberté que je prends de vous écrire et de me dire, etc.

« CAIGNART (1),

« *Mayeur de Saint-Quentin.* »

(Vol. 260.)

---

28. — *M. de Warel à Louvois.*

Saint-Quentin, 24 octobre 1671.

Il a demandé au lieutenant de roi de Saint-Quentin de mettre un corps de garde sur la place pour empêcher les désordres qui arrivent journellement, surtout les jours de fête où les soldats ne travaillent pas et reçoivent leur solde. Un soldat a été tué, six blessés. Le lieutenant de roi remet de jour en jour, voulant un ordre écrit du ministre; prière de lui envoyer cet ordre.

(Vol. 260.)

---

29. — *Louvois à M. de Bridieu.*

30 décembre 1672.

Les compagnies de la Gendarmerie composant la brigade de La Trousse reçoivent ordre d'aller à Guise. Obliger les villages des environs à fournir les fourrages suffisants; donner à cette troupe les moyens de vivre sans être à charge aux habitants.

(Vol. 296, copie.)

---

(1) Charles Caignart, avocat, élu mayeur en 1671. (Communication de M. Cardon, de Saint-Quentin.)

30. — *Les Mayeurs et Echevins de Saint-Quentin à Louvois.*

Saint-Quentin, 3 janvier 1673.

Quatre compagnies des gardes du corps du roi sont entrées à Saint-Quentin, il y a plus de 2,500 chevaux à loger. Difficultés de ce logement, la ville ayant peu d'écuries et se trouvant « d'une extrême pauvreté ». Prière de la décharger (1).

(Vol. 210.)

---

31. — *M. de Pradel (2) à Louvois.*

Saint-Quentin, 3 janvier 1673.

Il demande des ordres pour faire cesser les contestations qu'excitent entre les bourgeois et les officiers « les prétentions des uns et l'impuissance des autres ».

(Vol. 310.)

---

32. — *Vauban à Louvois.*

Saint-Quentin, 7 janvier 1673.

« La lettre qu'il vous a plu m'écrire du 4<sup>me</sup> de ce mois me fut hier rendue à dix heures; je partis

(1) Cette lettre est signée « Deledde, par ordonnance de mesdits sieurs ».

(2) François de Pradel, officier dans le régiment de Piémont, puis dans celui des Gardes françaises qu'il commandait à la bataille de Rethel en 1650. Lieutenant-général en 1657, commanda en 1664 l'armée envoyée au secours de l'électeur de Mayence, puis en 1665 l'armée envoyée au secours des Hollandais contre l'évêque de Munster. Gouverneur de Bapaume de 1664 à 1672, puis de Saint-Quentin. Mort en 1690.

d'Arras à midi et je suis entré aujourd'hui ici à porte ouvrante où je vais mettre la main à l'œuvre tout de ce pas, c'est-à-dire commencer la visite des travaux. »

(Vol. 337.)

---

33. — *Vauban à Louvois.*

Saint-Quentin, 14 janvier 1673 (1).

Long exposé technique de l'état dans lequel il a trouvé les fortifications de Saint-Quentin. « J'ai trouvé ici une manière d'ingénieur qui a fait la charpenterie de l'église de Saint-Quentin qui est, à mon gré, une des plus belles que j'aie vues de ma vie et quantité de petites entreprises d'architecture chez des nobles de ces environs qui s'en louent fort. Il dessine fort bien, il est bon géomètre, il est ici sans emploi, prêt à en aller chercher où il en pourra trouver ; il me paraît bon homme. Si vous lui vouliez accorder 100 francs par mois je le mettrais à Lille (2) pour servir de lieutenant à Volland (3) qui est un peu caduc, comme vous

(1) Cette lettre a été publiée en grande partie par M. le colonel de Rochas dans la *Revue du Génie*, t. XIV, p. 433, mais sans le passage que je reproduis.

(2) Le 16 janvier Louvois répondait à Vauban : « Vous pouvez envoyer à Lille l'ingénieur que vous avez trouvé à Saint-Quentin, mandez-moi comment il se nomme. » (Vol. 301, *minute*.) Je n'ai pas trouvé la réponse de Vauban à Louvois sur ce point, mais une obligeante communication de M. Cardon, de Saint-Quentin, m'a appris le nom de l'ingénieur dont Vauban fait un si grand éloge, il s'appelait Jean Bonneau, demeurait à Paris, était qualifié d'« ingénieur et maître charpentier » et, le 5 mai 1671, avait obtenu, aux enchères, l'entreprise de la charpenterie de la collégiale de Saint-Quentin dont les combles avaient été brûlés en 1669.

(3) Il y eut au moins deux ingénieurs militaires de ce nom du temps de Vauban, celui-ci paraît être Simon Volland.



savez, et qui aura beaucoup d'affaires cette année, et cela en attendant que j'aie quelque belle église à faire, car il est excellent charpentier. »

(Vol. 337.)

---

34. — *Vauban à Louvois.*

Guise, 19 janvier 1673 (1).

« Suivant ce qu'il vous plut m'ordonner par la vôtre du sixième de ce mois, je suis venu ici où j'ai employé trois jours entiers à ne faire autre chose que visiter et revisiter cette place dedans et dehors, sur terre et sous terre. Ensuite de quoi je prends la liberté de vous dire que la figure hétéroclite du château, l'antipathie qui est entre ses flancs et ses faces, la méchante économie de sa fortification, le long temps qu'il faudrait pour la bien raccommoder et la dépense nécessaire à cet effet presque aussi considérable que pour en bâtir une neuve, joint au peu d'importance dont il semble que cette place soit présentement, m'avaient d'abord fait incliner à vous proposer un méchant parti pour elle. Mais, après y avoir bien fait réflexion et derechef considéré les pour et les contre, il m'a semblé qu'elle méritait quelque considération plus avantageuse, attendu :

« 1° Que sa circonvallation est d'une très grande étendue ;

« 2° Que le cours de la rivière d'Oise divise nécessairement le camp des assiégeants en deux ;

« 3° Que le revêtement du corps de la place et des demi-lunes qui y sont attachées est fort bon et les fossés point mauvais ;

(1) Cette lettre n'a pas été publiée par M. de Rochas.

« 4° Que le château se trouve fort bien des commandements voisins dont il n'est point incommodé et (qu'il) les incomode beaucoup ;

« 5° Qu'il est partout très bien contreminé avec quantité de bonnes portes de sortie et tous les flancs casematés ;

« 6° Que la situation n'en est point mauvaise et que, même, partie en est inaccessible ;

« 7° Que la frontière de ce côté-ci n'est pas assez couverte ni assez bien assurée pour n'avoir plus sujet d'en rien appréhender ;

« 8° Qu'il y a de fort bons magasins dedans, très assurés et très bien voûtés, même à preuve (*sic*) de la bombe, capables de pouvoir contenir plus de quatre cents milliers de poudre et des grains, farines et toutes autres sortes de munitions tant que l'on voudra ;

« 9° Que, sans s'engager à une dépense considérable, on pourrait y faire des réparations qui la mettraient en état de tenir quelque temps contre un siège réglé ;

« 10° Que cette place ne pourrait manquer de vivres si la ville a seulement trois ou quatre jours de temps pour y pouvoir porter les siens ;

« 11° Qu'elle ne peut être à charge en temps de paix, puisqu'une compagnie ou deux suffiront pour fournir à la garde ordinaire et qu'enfin elle peut en temps de guerre faire une résistance considérable, servir d'asile au peuple de la ville et de la campagne qui, sans cela, serait exposé au premier venu, en moins de rien ruiné et la ville, qui est assez bonne, anéantie. Toutes ces considérations, qui n'ont rien que de véritable, m'ont persuadé qu'il est du service de Sa Majesté que cette place soit conservée en son entier et qu'elle en prenne soin, car je tiens

qu'il ne faut pas ruiner de si belles dispositions à bien faire en abandonnant un lieu si près de l'ennemi et qui a donné tant de marques de son importance et de sa fidélité. Mais, afin que la dépense des réparations plus nécessaires ne vous en dégoûte pas, je tâcherai, en m'accommodant au temps, à ne vous en proposer que de médiocres qui ne mèneront pas les choses bien loin. Prenez donc la peine, s'il vous plaît, d'examiner ci-après ce mémoire suivant lequel on doit travailler à ces estimations, en attendant que vous ayez expliqué les intentions de Sa Majesté sur ce qu'il lui plaira d'en faire.

« Du surplus je ne vous propose pas ceci comme une très bonne fortification, attendu que, pour la rendre telle, il la faudrait refaire presque entièrement, mais comme une place qui n'aura point à craindre l'escalade ni les surprises, qui, en cas de siège, pourra arrêter l'ennemi une quinzaine de jours, donnant par ce moyen le temps au roi de la secourir ou de se récompenser de sa perte par la prise d'une autre, aux autres places qui sont derrière celui de se préparer, aux peuples de la campagne celui de sauver le plus clair de leurs biens dans les villes, et en tout cas aux bourgeois et à sa garnison celui de faire une honnête composition. Voilà ce que j'avais à vous dire sur la fortification de Guise. Prenez présentement la peine d'en voir le plan et d'en lire le mémoire (1).

« Comme il faut peu de chose pour achever de fermer la ville et la mettre hors d'insulte, je le

(1) Ce mémoire manque au Ministère de la Guerre, il est au Dépôt des Fortifications ainsi qu'un autre mémoire de Vauban sur Guise daté, comme lui, de 1673.

propose aussi dans le même mémoire afin que les habitants, la pouvant défendre quatre ou cinq jours, aient le temps de transporter leurs biens au château, ce qui le pourvoira de vivres et de quantité de commodités qu'il ne pourrait pas avoir autrement. L'exemple de son siège, qui a réussi heureusement à la gloire de ses défenseurs dans un temps où on s'y attendait peu et où elle était dans un méchant état, nous fournit un exemple démonstratif de ce qu'on en doit attendre quand elle sera dans un meilleur. Du surplus j'en ai fait toutes les visites accompagné des sieurs Vollet et Garaud (1) à qui j'en ai fait voir les mémoires et le plan. Comme je fonde la défense de cette place plus sur les mines et caponnières que sur ses flancs, il serait nécessaire de faire lever les plans souterrains par quelques personnes fort intelligentes. »

(Vol. 337.)

---

35. — *Vauban à Louvois.*

A Guise, le 30 (?) janvier 1673.

« Je n'ai pu joindre mon mémoire ni mon plan à cette lettre parce que l'un et l'autre ne sont pas encore au net. Cependant l'impatience que j'ai de m'en retourner à Arras me fait partir pour m'y en aller de ce pas ; pendant qu'on me les achèvera, je pourrai m'employer à autre chose.

« Après ce que j'ai eu l'honneur de vous proposer pour les fortifications de Guise et de Saint-Quentin, il m'est entré depuis dans l'esprit un

(1) En marge, de la main de Vauban : « Ce sont ceux qui ont soin des travaux en ce pays-ci de la part de M. Colbert ».

moyen très excellent pour les mieux fortifier dont il faut que je vous fasse part, qui est d'en aller tracer les fortifications à l'entour de Mons, Saint-Ghislain, Condé et Ypres. C'est un moyen sûr pour les bien assurer et plus de vingt autres avec. . . . . (1). »

(Vol. 337.)

---

36. — *Quelques officiers de la garnison de Saint-Quentin à Louvois.*

Saint-Quentin, 25 février 1673.

« Il y a quelques jours que nous sommes arrivés dans Saint-Quentin où les officiers et les soldats sont très mal logés et tombent tous les jours malades, car ils sont couchés sur la paille et ne peuvent se servir du feu de leur hôte, étant séparés entièrement de leur maison et, lorsque nous en avons porté nos plaintes à M. le Lieutenant de roi et à M. le Mayeur pour y mettre ordre, ils nous ont répondu qu'ils y allaient travailler. Cependant ils n'en font rien et même M. le Lieutenant de roi nous a dit de vous en écrire à cette fin que vous ayez la bonté d'en vouloir ordonner, car par le passé les soldats ont été autrement. Cela nous pourrait causer une grande désertion pour toutes nos compagnies. Nous vous aurons la dernière obligation de vouloir ordonner aussi que l'on nous paye le décompte de nos routes (2). »

(Vol. 340.)

---

(1) Le reste, seule partie de cette lettre publiée par M. de Rochas, ne se rapporte plus à Guise.

(2) Cette lettre est signée : « Cotignon, capitaine au régiment

37. — *M. Rouillé du Coudray (1) à Louvois.*

Saint-Quentin, 2 mars 1673.

Il a quitté Amiens depuis un mois pour faire exécuter en diverses places et particulièrement à Saint-Quentin les devis de M. de Vauban et d'autres ingénieurs. « Il n'y a ni messager ni poste d'Amiens en cette ville et les lettres qui sont adressées d'un lieu à l'autre passent par Paris. Faute d'autre commodité celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 23 février ne m'a été rendue que ce matin. »

(Vol. 310.)

---

38. — *Les Mayeur et Echevins de Saint-Quentin à Louvois.*

Saint-Quentin, 8 mars 1673.

« Nous avons vu par la vôtre du premier de ce mois (2) que l'on a donné avis au roi que nous ne prenons aucun soin des soldats qui sont en cette ville. Comme c'est une plainte faite sans fondement et contraire à ce que nous pratiquons, nous supplions très humblement Votre Grandeur d'être persuadée que nous faisons à ceux qui sont à présent en garnison ainsi que nous avons fait à ceux qui ont été auparavant eux et desquels le roi n'a reçu aucune plainte. Il est vrai qu'ils ne se sont pas servis

de Champagne(?), La Bastide, capitaine au même régiment, le chevalier de Villefranche, capitaine Dauphin, Desjardins, lieutenant-commandant la compagnie de Champagne, du Prenat, lieutenant-commandant la compagnie du chevalier Dupin de Normandie ».

(1) Pierre Rouillé, sieur du Coudray et du Plessis, intendant de Picardie en 1662, mort en 1678.

(2) La *minute* de Louvois est dans le volume 302.

du feu et chandelle de l'hôte parce qu'ils ne nous en ont apporté aucun ordre. Mais puisque vous l'ordonnez, quoique les habitants en soient fort fatigués et réduits dans l'impuissance, nous leur enjoindrons de le souffrir. Quant aux logements et fournitures, ils les ont comme ils (en) ont eu de tout temps de semblables aux régiments d'Alsace, de Monseigneur le Dauphin et autres qui s'en sont contentés et n'en ont fait aucune plainte. Aussi faisons-nous tout notre possible pour les faire accommoder suivant le pouvoir et facultés des habitants (1). »

(Vol. 310.)

---

39. — *M. de Roquépine* (2) à Louvois.

La Capelle, 19 mai 1673.

Mauvais état de la garnison ; depuis quatre mois aucun commissaire n'y est venu faire revue. « Je ne puis compter que sur la compagnie de Valmorin pour la garde de la place qui est toute ouverte à cause des travaux qu'on y fait, les autres trois n'étant pas plus nombreuses que celles-là, les soldats étant des enfants tout nus et sans chemises ni bas ni souliers (3) ». Prière d'obliger les capi-

(1) Lettre signée *Deledde*. — Louvois répondit le 13 mars (vol. 302, *minute*) que le règlement sur la part du soldat au feu et à la chandelle de l'hôte devait être exécuté ; sinon le roi s'en prendrait aux échevins.

(2) Louis-Gilles du Bouzet, marquis de Roquépine, maréchal de camp en 1651, mort en 1679. Il avait obtenu le gouvernement de La Capelle en 1660, sur la démission du marquis de Tilladet, son beau-père.

(3) D'après une autre lettre du même (24 juin, même volume), il doit s'agir de compagnies des régiments de Bretagne et d'Artois.

taines à prendre plus de soin et d'envoyer deux compagnies de plus en attendant que les autres soient en état de servir.

(Vol. 311.)

---

40. — *M. de Pradel à Louvois.*

Saint-Quentin, 12 juin 1673.

La compagnie suisse du capitaine T. . . . est partie ce matin pour Charleroi ; celle du sieur de Lenclos, capitaine du régiment de Rambures, partira demain pour Dunkerque. « Les travaux de nos fortifications avancent toujours, mais c'est une entreprise d'un si long travail qu'il faut bien du temps pour la mettre à sa perfection. »

(Vol. 311.)

---

41. — *M. de Pradel à Louvois.*

Saint-Quentin, 1<sup>er</sup> juillet 1673.

Mouvements des ennemis sur la frontière. Il n'est pas sans inquiétude dans une place « où il y a une faible et méchante garnison et sans aucun dehors qui se puisse raisonnablement défendre ».

(Vol. 311.)

---

42. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guise, 3 juillet 1673.

Compliments à l'occasion de la prise de Maëstricht (1). « Je vous supplie de faire mettre

(1) Pris de vive force le 29 juin.



encore deux compagnies dans le château de Guise et six dedans la ville, les deux qui sont dans le château n'étant pas suffisantes pour la garde. Il n'y a aucuns grains dans les magasins, très peu de munitions de guerre et je n'ai point de canonnier depuis un an. La place est ouverte de tous côtés parce qu'on y travaille si lentement que rien ne s'y trouve en état de défense et elle est en pire état qu'auparavant qu'on y eût travaillé. J'attends de votre bonté que vous ferez apporter le remède à toutes ces choses et que vous aurez celle de remettre en mémoire à Sa Majesté tous les fidèles services que je lui ai rendus et que je lui rends continuellement. Je ne prétends cette grâce que de votre protection seule à laquelle j'ai toujours eu recours et à celle de Monseigneur votre père (1). »

(Vol. 311.)

---

43. — *M. Rouillé du Coudray à Louvois.*

Amiens, 13 juillet 1673.

« Le roi a fait un fonds cette année de 30,000 livres pour les fortifications du Catelet et pour faire, entre autres choses, une contre-escarpe tout autour de la place, en élargir les fossés, rehausser le revêtement d'un bastion et fraiser et palissader les travaux sur lesquels il n'y a pas une seule palissade; nous y faisons travailler suivant l'ordre porté par le devis de M. de Vauban avec lequel et M. de Bois-David, gouverneur, je me suis

(1) Le Tellier était secrétaire d'Etat de la Guerre lors du siège de Guise en 1650.

trouvé sur les lieux sans que nous ayons trouvé qu'il y eût rien à faire aux casernes, si ce n'était de les augmenter pour ce qu'il n'y en a que pour fort peu de troupes. »

(Vol. 311.)

---

44. — *Les Echevins de Soissons à Louvois.*

A Soissons, ce 1<sup>er</sup> août 1673.

« Nous aurions cru manquer à notre devoir si nous avions manqué à vous donner avis de notre élection à la mairie de Soissons. C'est aussi pour vous assurer, Monseigneur, que comme nous ne manquerons jamais de zèle pour le service du roi, nous ne manquerons aussi à l'exactitude que nous devons avoir pour l'exécution de vos ordres qui nous seront toujours sacrés et que nous serons éternellement avec toute la vénération et tout le respect possibles vos très humbles, très obéissants et très fidèles serviteurs, les maire et échevins de la ville de Soissons.

« HÉBERT, MORANT,

DELFAUT, DE LA BRETESCHE, DU TOUR. »

(Vol. 361.)

---

45. — *M. de Pradel à Louvois.*

Saint-Quentin, 1<sup>er</sup> septembre 1673.

« Le bruit de guerre est si grand sur toute notre frontière que je devrais être en alarme en l'état où se trouve présentement cette place, car, bien que ceux qui sont préposés à la conduite de ses fortifi-

cations y aient donné tous leurs soins pour les avancer, c'est un ouvrage d'une si grande et longue entreprise qu'il n'a pas été possible d'en mettre aucun dehors en état de défense. » La garnison se monte à 700 hommes.

(Vol. 312.)

---

46. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guise, 5 septembre 1673.

« Sa Majesté, sur les mémoires et les avis de M. de Vauban, ayant ordonné quelques fonds pour cette place, on a commencé à travailler à la muraille qui prend depuis la porte du château et descend vers la poterne pour en former un demi-bastion et, pour en avoir les matériaux, on a ruiné en partie la vieille muraille et, à même temps, on a travaillé au prolongement du moineau (1) pour servir de flanc et défendre le fossé du bastion de La Charbonnière qui sont les endroits jugés les plus défectueux. Mais ces deux ouvrages étant demeurés imparfaits et le flanc dudit moineau à peine hors de terre, les choses se trouvent en pire état qu'auparavant, pouvant être facilement insultés, puisque les défenses des anciens sont ruinées et que l'on n'en peut tirer aucune des nouveaux. Il faudrait peu de chose pour les mettre en quelque sorte d'état et je vous serais parfaitement obligé si vous vouliez avoir la bonté d'informer

(1) Terme de fortification sur le sens duquel les anciens auteurs semblent n'être pas tout à fait d'accord et qui aurait signifié tantôt une galerie de communication, tantôt un petit bastion plat construit devant une courtine trop longue pour que les bastions de ses extrémités se défendent l'un l'autre.

Sa Majesté de toutes ces choses pour le bien de son service et pour ma décharge. J'ai envoyé à Monseigneur le Prince l'état qu'il m'a demandé des fortifications et munitions de cette place; je crois que, quand vous le jugerez à propos, vous aurez la bonté d'y faire mettre toutes choses nécessaires pour me donner lieu de la défendre une seconde fois. »

(Vol. 361.)

---

46 (bis). — *Louvois à M. de Pradel.*

Nancy, 10 septembre 1673.

« La lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le premier de ce mois m'a été rendue par laquelle je vois que le bruit de la guerre vous met en peine à cause de l'état où se trouvent les fortifications de Saint-Quentin. L'on ne saurait prendre trop de précautions présentement pour sa sûreté et je ne doute pas que, suivant les ordres que le roi a donnés, l'on ne mette au plus tôt les dehors du côté des attaques en leur perfection. »

(Vol. 306, *minute.*)

---

47. — *Louvois à M. de Pradel.*

Nancy, 13 septembre 1673.

« Le roi ayant résolu de partir entre ci et huit jours pour se rendre à Saint-Quentin avec 10,000 hommes de pied et 6,000 chevaux, je vous prie d'avertir les villages des environs de tenir des fourrages prêts pour la subsistance de cesdites troupes pendant deux ou trois jours qu'elles y

séjourneront et je vous dépêcherai en partant un courrier par lequel je vous manderai précisément le jour que Sa Majesté arrivera et la quantité de fourrages qu'il faudra faire amasser. En attendant il sera bon que vous envoyiez des mandements dans tous les villages afin que cela se répande dans le pays et que nos voisins n'ignorent pas l'arrivée de Sa Majesté (1). »

(Vol. 312, copie.)

---

48. — *M. de Bois-David* (2) à Louvois.

Au Catelet, 30 septembre 1673.

« J'ai vu un ordre de M. Colbert à M. Rouillé de cesser les travaux du Catelet et de La Capelle de manière que l'on a laissé deux demi-lunes prêtes à gazonner avec tous les dehors. Nous relevons les parapets des bastions avec les corvées; cela pourra être à moitié fait à la Toussaint. L'on accommodera aussi la demi-lune qui couvre la porte et l'on palissadera le fonds de fossé.

« Monseigneur le Prince a envoyé ici deux compagnies de milice du Boulonnais qui font près de cent cinquante hommes. Il y a cent bons hommes. Mais il n'y a point de logement dans le château et

(1) De différentes pièces datées de Soissons, de Laon, de Villers-Cotterêts, et qui n'ont d'ailleurs aucun autre rapport avec ces villes, il ressort que Louis XIV et Louvois passèrent à Neufchâtel le 7 octobre 1673 et qu'ils étaient à Laon le 9 et le 10 (vol. 307); qu'en 1692 Louis XIV était à Laon le 11 juillet, qu'il coucha le lendemain à Soissons et fut à Villers-Cotterêts le 13 et le 14 (vol. 1,135). En 1693 on le voit arriver le 23 juin à Soissons où il passe la nuit et d'où il repart le lendemain pour Villers-Cotterêts (vol. 1,198, 1,203 et 1,214).

(2) Gouverneur du Catelet.

les choses s'aigrissent. Ils ne peuvent demeurer dans le bourg; l'on ne peut faire de casernes pour pareil nombre à moins de trois ou quatre mille francs et pour pareille somme il serait aisé de mettre le bourg en bon état en retenant les eaux à l'environ, ce qui servirait très considérablement cette place et notamment pour loger des gens de guerre. »

(Vol. 312.)

---

49. — *M. de Pradel à Louvois.*

Saint-Quentin, 30 septembre 1673.

Inquiétude que lui donne, en raison des bruits courants de guerre prochaine, le déplorable état de la place. Les dehors en sont si mauvais qu'il ne peut songer à les défendre et devra se borner au corps seulement. Sa garnison est si faible qu'il est obligé de la ménager; dans les vingt compagnies qui la composent il n'y a que 500 mousquetaires et 150 piquiers, la plupart nouveaux.

(Vol. 312.)

---

50. — *Les Maire et Echevins de Marle.*

7 octobre 1673.

Procès-verbal d'une visite faite au château de Marle, sur l'invitation de M. Thierry Moreau, gouverneur, pour examiner l'état des fortifications dudit château. On a ainsi constaté que le pont-levis ne se peut plus lever, qu'il y a aux murailles plusieurs brèches par lesquelles on peut facilement monter, que quatre piliers menacent ruine, qu'à

l'entrée du château un pan de muraille est entièrement ruiné et que les portes en sont rompues.

(Vol. 362, Copie certifiée par Pontaine (1). L'original était signé : Jesu, Pontaine, Lehault et Bruchet.)

---

51. — *Le prince de Condé à M. de Roquépine.*

Au camp de Warcoing (2), 14 octobre 1673,  
à deux heures du matin.

« Comme je croyais que M. de Louvois serait dans votre voisinage et qu'il y ferait quelque séjour, je vous avais remis à lui pour savoir ce que vous auriez à faire de votre milice ; mais M. de Louvois étant retourné à Saint-Germain avec le roi où étant par là hors de portée de vous donner des ordres là-dessus, je vous prie de garder encore la milice qui est dans votre place et de ne la pas renvoyer que je ne vous le mande. »

(Vol. 312.)

---

52. — *M. de Bois-David à Louvois.*

Au Catelet, 15 octobre 1673.

Méchant état de la place. « Les dehors consistent dans l'espérance d'une palissade dans le fond de fossé qui n'est pas encore commencée, les fossés pleins de matériaux et de trous où l'on les a tirés et le corps de la place à moitié gazonné par les terrages des parapets. Nous n'avons point de moulins dans la place et, de quatre compagnies d'infanterie, il y a quarante malades qui ont grand besoin d'un hôpital. »

(Vol. 312.)

---

(1) On lit bien Pontaine et non Fontaine.

(2) Dans le Hainaut, arrondissement de Tournai.

53. — *Louvois à M. de Pradel.*

17 octobre 1678.

En réponse à sa lettre du 30 septembre. « Il n'y a pas d'apparence que les Espagnols joints aux Hollandais osent attaquer les places du roi, étant persuadé que la marche des troupes que Sa Majesté a envoyées à Monseigneur le Prince leur en ôtera la pensée. Cependant je vous dirai que le roi a ordonné à M. Colbert de faire travailler incessamment à faire mettre les dehors de Saint-Quentin en état de défense au printemps prochain et vous devez présentement avoir l'esprit en repos sur cela. »

(Vol. 312, copie.)

---

54. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guise, 20 octobre 1673.

M. le Prince lui a ordonné de faire « des actes d'hostilité » parce que les Espagnols en ont fait dans la châtellenie d'Ath. Il aurait obéi volontiers s'il avait quelque cavalerie et de l'infanterie ; mais, n'ayant à Guise que de la milice et des bourgeois en petit nombre, il ne pourra exécuter les ordres du prince que si on lui en donne les moyens. — P.-S. « Je vous prie de m'envoyer un ordre du roi pour faire relever tous les gués de la rivière et pour faire raser le temple de Villers où il y a toujours un grand concours de huguenots qui me donnent bien de la jalousie parce qu'ils y viennent de tous endroits. »

(Vol. 362.)

---



55. — *M. Rouillé du Coudray à Louvois.*

Saint-Quentin, 23 octobre 1673.

. . . . . « La compagnie du régiment d'Anjou que vous envoyez ici en garnison y est arrivée, elle est de 48 hommes en état de servir . . . . Ce que M. de Bridieu a demandé de fortifications pour sa place est parfait et la ville fort bien fermée, il n'y a point d'insulte à craindre. Nous continuons ici les travaux, le corps de la place est bien fermé. Je crois que MM. les Gouverneurs ne manquent pas à vous demander leurs nécessités du dedans. J'ai eu l'honneur de vous écrire que le sieur Berthelot attend vos ordres pour fournir au Catelet des lits pour la compagnie boulonnaise. Il faudrait en cette place une augmentation de casernes, car il ne peut loger dans celles qui y sont que trois ou quatre compagnies qui ne suffisent pas pour en garder les dehors ».

(Vol. 362.)

---

56. — *M. Rouillé du Coudray à Louvois.*

Saint-Quentin, 25 octobre 1673.

« J'ai reçu l'ordonnance du roi que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer portant ordre de courre sus aux Espagnols que je ferai publier par tout mon département. Le billet que j'ai reçu cette nuit à deux heures du matin de la part de M. de Bois-David, gouverneur du Catelet, que je prends la liberté de vous envoyer, nous a obligés d'être une partie de la nuit sur le rempart. Nous n'avons eu aucune suite de cet avis jusqu'à l'heure

de midi que j'ai l'honneur de vous écrire. On fera toutes les diligences qu'on pourra pour en être informé. Je ne doute point que vous n'en soyez diligemment averti. D'ailleurs M. de Pradel est dans toutes les précautions qui lui sont possibles ».

(Vol. 362.)

---

57. — *Louvois à M. de Pradel.*

26 octobre 1673.

Les Espagnols ayant déclaré la guerre et pouvant faire des courses en Picardie, le roi ordonne de faire rompre les ponts et les gués qui sont sur la Somme au-dessus et au-dessous de Saint-Quentin. Faire travailler diligemment les villages voisins à cet ouvrage.

(Vol. 312, copie.)

---

58. — *Louvois à M. de Pradel.*

26 octobre 1673.

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 18 de ce mois (1) et j'ai rendu compte au roi de ce que vous me mandez sur ceux de la religion prétendue réformée qui sont à Saint-Quentin. Sa Majesté n'a pas jugé qu'ils puissent rien entreprendre contre son service pour les Espagnols ; ainsi il ne leur faut rien dire et vous contenter seulement de faire faire les gardes exactement sur la place ».

(Vol. 312, copie.)

---

(1) J'ai le regret de ne point retrouver cette lettre.

59. — *M. de Pradel à Louvois.*

Saint-Quentin, 28 octobre 1673.

« J'ai fait publier en cette ville l'ordonnance de la déclaration de la guerre contre les Espagnols et je serai soigneux de faire rompre toute sorte de commerce avec eux à l'exception de celui que la nécessité veut que l'on ait dans l'établissement des contributions; je ne puis défendre que les faubourgs de cette ville ne s'y soumettent, ce qui ne me semble pas moins honteux à souffrir que difficile à empêcher.

« Je me suis donné l'honneur de vous écrire que le commerce que les Huguenots de cette ville ont eu avec les Hollandais y a attiré plusieurs gens et ouvriers de cette nation qui me sont assez suspects pour vous supplier de me permettre de leur faire commandement de sortir de cette place, ce que je n'ai pas voulu entreprendre sans vos ordres ». Demande de poudre, de mèches, et de capotes pour les sentinelles. « Toute notre frontière est fort calme; les Espagnols envoient incessamment leurs mandements pour les contributions et jusqu'à présent ils n'ont fait aucune course ».

(Vol. 312.)

---

60. — *Louvois à M. de Pradel.*

31 octobre 1673.

Réponse à sa lettre du 28. « Je vous ai déjà fait savoir que le roi désirait que vous laissassiez dans Saint-Quentin les ouvriers de la R. P. R. qui y sont habitués, mais qu'il était à propos que vous veil-

lassiez à leur conduite. Il faut que les soldats se fournissent de poudre, plomb et mèches pour faire leurs gardes suivant l'usage et, quand il y en aura qui n'en auront point, vous leur en ferez fournir aux dépens de leurs capitaines, (ce) qui est un moyen de rendre ceux-ci soigneux de leur en faire pourvoir ».

(Vol. 312, copie.)

---

61. — *Louvois à M. de Bridieu.*

1<sup>er</sup> novembre 1673.

. . . « Vous avez très bien fait de faire rompre tous les ponts des environs de Guise et il sera bien à propos d'en user de même à l'égard de celui de Vadencourt et des gués qui pourraient faciliter le passage aux partis des ennemis pour faire des courses en France ».

(Vol. 308, minute.)

---

62. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guise, 3 novembre 1673.

« Je viens de recevoir une lettre de Mgr le Prince (1) du 26 du passé écrite du camp de Leuze, laquelle m'a été rendue par un maréchal des logis de deux compagnies du cavalerie du régiment de Roncherolles qui viennent d'arriver en cette place, la première est de 48 hommes, l'autre de 47, les officiers présents, les chevaux fort fatigués. Son Altesse me mande de ne

(1) Condé.

faire pas de difficulté de les recevoir ainsi que vous verrez par la copie que je vous envoie de sa lettre. Vous y remarquerez qu'il écrit à M. Rouillé pour la subsistance de ces deux compagnies au lieu d'en écrire à M. de Machault qui a cette ville dans son département. Ainsi, comme cette méprise pourrait causer quelque retardement à leur subsistance, je vous prie d'envoyer vos ordres à mondit sieur de Machault pour en prendre soin et de me faire savoir si elles sont ici pour quartier d'hiver ou pour quartier de rafraîchissement. Je crois qu'il serait bon d'avoir de l'infanterie avec cela et de renvoyer notre milice sur laquelle il y a peu de fondement à faire. J'en ai eu jusqu'à présent 275 qui montent la garde avec les bourgeois, et comme nous avons à garder la rivière, cela ne se peut faire qu'avec de l'infanterie. . . . . M. de Roquépine s'est plaint à moi qu'un bourgeois de Guise a donné à son messenger un mandement pour la contribution du village de Clairfontaine qui est de son gouvernement et m'en a demandé justice. Je l'ai fait mettre en prison sur ce que ledit sieur de Roquépine dit qu'il ne peut avoir eu ce mandement sans avoir eu intelligence avec Cambrai; cependant, depuis sa détention, je n'ai pas reconnu qu'il ait jamais eu d'intelligence avec Cambrai, les principaux bourgeois m'ayant protesté de son innocence et que depuis longtemps il n'a sorti hors de cette ville. Je lui ai donné le château pour prison en attendant que vous m'avez fait savoir ce que vous voulez qu'on en fasse. . . . . Je vous ai mandé plusieurs fois que l'officier de jour ne pouvait rester au corps de garde à cause qu'il y pleut et qu'il est en très méchant état; celui pour

la garde de nuit a été emporté par le vent et celui des soldats pour la nuit est aussi en très méchant état, même les guérites. Il serait bon qu'on ordonnât à M. Rouillé ou tel autre qu'il vous plaira de les faire visiter et réparer promptement et de faire raccommoder la maison du Gouverneur et le bâtiment des offices où, faute de couverture, on ne peut avoir de gouttières qui devraient en cette saison fournir l'eau des citernes pour toute l'année. Vous donnerez ordre, s'il vous plaît, pour l'artillerie et munitions dont je vous ai envoyé l'état et pour un canonnier aussi et pour toutes choses qui sont à faire pour l'artillerie du château ».

(Vol. 362.)

---

63. — *M. de Roquépine à Louvois.*

La Capelle, 3 novembre 1673.

Il demande qu'on remplace à La Capelle la compagnie de cheveu-légers « qui avait accoutumé d'y être » et dont la présence obligerait les ennemis à ne faire de courses qu'avec des partis considérables. Sa garnison est très faible : « n'y ayant pas plus de 70 ou 80 hommes desquels on se puisse servir qui sont occupés pour la garde de la place, le reste n'étant que des cadavres n'ayant pas la force de porter le mousquet. N'ayant que ces gens-là, je ne pourrais pas donner des escortes comme je suis obligé de faire tous les jours et je vous assure que, sans la milice que j'ai ici, je serais fort embarrassé. Si, lorsque vous l'en ferez sortir, il vous plaisait d'ordonner qu'on m'envoyât encore quelques compa-

gnies d'infanterie, je tâcherais à faire du mieux que je pourrais ».

(Vol. 362.)

---

64. — *M. de Pradel à Louvois.*

Saint-Quentin, 4 novembre 1673.

. . . . . « Mgr le Prince a mis pour quartier d'hiver en cette ville le régiment de Rosen qui y est entré le 2<sup>e</sup> du courant en fort bon état. J'en ai fait faire la revue qui s'est trouvée être à 279 cavaliers sans y comprendre un détachement de 50 que le colonel dit avoir envoyé par ordre de Landrecies.

« J'ai été averti qu'il y avait quelques familles cambraisiennes qui s'étaient réfugiées dans cette ville depuis quelques années et, m'étant informé de leurs mœurs, vies et conditions, il m'a été rapporté que c'était des gens de peu que leurs dettes ou mauvaises actions avaient chassés de leur pays (et) que je crois nécessaire de faire sortir de celui-ci pour ne point garder d'espions domestiques comme ils peuvent être. Je ne le ferai pourtant point que par vos ordres ».

(Vol. 362.)

---

65. — *M. de Pradel à Louvois.*

Saint-Quentin, 6 novembre 1673.

. . . . . « Les magistrats de cette ville, dans le dessein de loger le plus commodément possible la garnison et particulièrement la cavalerie, me sont venus demander permission d'en mettre chez ceux

qu'une considération ou faveur particulière ou l'entreprise de quelque manufacture ont jusqu'à présent exemptés de logement de gens de guerre, mais je n'ai point voulu toucher à ces exemptions accordées sans savoir si vous approuvez que l'on retranche une grâce qui leur a été faite.

« La cavalerie de Cambrai (1) est bien de mille chevaux; elle n'a fait encore aucune course sur notre frontière. Ceux de nos contribuables qui y vont porter la taxe de leurs contributions sont renvoyés sans qu'ils veuillent recevoir leur argent. Ils se contentent de prendre leurs noms et celui de leur paroisse et les remettent à quelque temps ».

(Vol. 362.)

---

66. — *M. de Pradel à Louvois.*

Saint-Quentin, 8 novembre 1673.

« Depuis le dernier avis qui m'a été donné que la cavalerie de Cambrai en était sortie, je n'ai point appris qu'elle y fût retournée et, comme il est important pour le service de cette frontière d'être averti de son retour et de ses mouvements, j'y ai envoyé un exprès pour en avoir de leurs nouvelles. Je prétends me servir de cet envoyé assez utilement pour être informé des partis et détournements qu'elle fera et pour m'opposer autant qu'il me sera possible aux courses qu'elle entreprendra pour étendre ses contributions.

« J'ai ordonné de faire rompre tous les ponts, gués et passages de la rivière de la Somme dans l'étendue de mon gouvernement. J'enverrai visiter

(1) Cavalerie ennemie.



toute la rivière pour justifier si le commandement que j'en ai donné aura bien été exécuté ».

(Vol. 362.)

---

67. — *Louvois à M. de Pradel.*

9 novembre 1673.

Au sujet des familles du Cambrais réfugiées à Saint-Quentin. « Le roi approuve que si ces gens-là ne sont point de bons négociants, vous les en fassiez sortir ; mais ce serait faire tort au service du roi si c'était de bons négociants ».

(Vol. 313, copie.)

---

68. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guise, 10 novembre 1673.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21<sup>e</sup> d'octobre sur le sujet de la contribution. Vous devez croire que je n'avais garde de faire aucune course sur les villages, sachant que M. d'Amoresan (1) avait seul l'intendance des contributions ; je ne lui donnerai aucun sujet de se plaindre de moi à la cour.

« J'ai aussi reçu hier seulement votre autre lettre du premier de ce mois. J'exécuterai fort ponctuellement ce qu'il vous plaît m'ordonner pour la rupture des ponts, gravières, et surtout du pont de Vadencourt et tâcherai de les faire mettre en état que les ennemis ne puissent pas passer. Ayant les ordres du roi, je ferai les choses plus hardiment

(1) Commissaire des guerres.

que je n'ai pas fait jusqu'à présent. J'ose vous dire qu'afin d'empêcher aux ennemis le passage de la rivière d'Oise, il serait à propos que M. de Roquépine fît la même chose dans l'étendue de son gouvernement, et M. de La Brosse dans le sien. Et comme il n'y a plus de commandant dans Ribemont, M. de La Tour, qui était pourvu de ce gouvernement, étant à présent dans celui de Saint-Dizier, et ne croyant pas qu'on lui laisse tous les deux qui sont si fort éloignés l'un de l'autre, si le roi voulait joindre le gouvernement de Ribemont à celui de Guise comme il était au temps que M. de Guébriant était gouverneur de Guise, et y donner les mêmes appointements et avantages de M. de La Tour, j'y établirais un homme qui aurait soin de faire tout ce qui est du service du roi et ferais rompre tous les ponts et graviers qui sont de ce côté-là, et y ferais si bien faire la garde par les habitants que les ennemis ne l'insulteraient pas comme ils ont fait une fois, par leur seule négligence, faute d'avoir levé le pont-levis et de cinq sols de dépense qu'il fallait faire pour rallonger le Rhône pour le lever. J'ai assez bien conservé cette frontière pour mériter cette petite augmentation que je demande, et il ne se passera rien entre M. de La Brosse et moi que nous ne soyons avertis, parce qu'empêchant les ennemis de traverser la rivière d'Oise, on leur ôterait plus de 100,000 écus de contribution qu'ils se proposent de lever depuis la rivière d'Oise jusqu'à la rivière de Serre et même au delà de celle-ci du côté de Liesse et de Laon. J'attends de recevoir cette grâce de l'honneur de votre protection et une favorable réponse sur cela.

« Les capitaines m'ont fait plainte que, n'ayant

des lits que pour cinquante hommes, ils ne pourront en donner à ceux qu'ils prétendent augmenter jusqu'à soixante suivant les derniers ordres du roi. Pourquoi je vous supplie d'ordonner à M. Berthelot de faire augmenter le nombre de ces lits de quatre par compagnie et, si vous avez la bonté d'envoyer encore deux autres compagnies pour la garde du château, ce qui est indispensablement nécessaire, il faudra aussi y faire porter des lits. »

(Vol. 362.)

---

69. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guise, 12 novembre 1673.

« J'ai reçu ce soir votre lettre du 8<sup>e</sup> de ce mois, je crois y avoir répondu par ma lettre du 10 sur le sujet de la contribution. Je ne laisserai pas de vous dire que je n'ai jamais donné de passeport à pas un sujet d'Espagne pour aller et venir sous quelque prétexte que ce puisse être contraire aux ordres du roi et aux vôtres. Sa Majesté, ni vous, Monseigneur, n'aurez jamais sujet de s'en plaindre, ni même M. d'Amoresan.

« J'ai fait déjà connaître à plusieurs particuliers qui sont en deçà de la rivière d'Oise que l'intention du roi à leur égard est qu'il ne faut pas qu'ils contribuent; je la rendrai publique à tous afin que chacun y obéisse. Dès le moment que j'ai reçu votre lettre du premier de ce mois qui ne me fut apportée qu'avant-hier, j'ai fait commencer la rupture du pont de Vadencourt; je ferai continuer demain pour le mettre en état d'ôter aux ennemis l'envie d'y passer et ferai visiter si exactement tous les graviers de la rivière qu'il n'en restera pas un

qui ne puisse être connu qu'il ne soit à même temps relevé. Pourquoi je ferai venir tous les paysans afin d'y travailler pour leur sûreté. »

(Vol. 362.)

---

70. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guise, 14 novembre 1673.

..... « Je vous ai aussi marqué ma soumission entière pour toutes les choses qu'il vous plaît m'ordonner ; je vous confirme encore la même chose et que je me conformerai entièrement à tout ce qui est porté dans l'ordonnance du roi du 13<sup>e</sup> septembre et dans votre lettre du 6<sup>e</sup> novembre, sur le sujet de la contribution et des sauvegardes et passeports que M. d'Amoresan donnera de la part du roi aux voituriers et autres sujets d'Espagne et laisserai passer, comme en pleine paix, tous les courriers ordinaires de Flandre et des autres pays étrangers jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté. Quant aux courriers extraordinaires, s'il s'en présente aucun, je les ferai arrêter.

« M'étant plaint il y a quelque temps à Mgr Le Tellier que les fréquentes assemblées que les Huguenots faisaient en fort grand nombre dans le temple de Villers, éloigné d'ici de demi-lieue seulement, et m'ayant ordonné de m'adresser à Mgr de Château-Neuf, je lui en ai donné l'avis et à même temps je lui ai marqué que le lieutenant du s<sup>r</sup> Charpentier, qui est de la même religion, me donne lieu de prendre des inquiétudes de sa conduite, non seulement parce qu'il ne perd pas un dimanche sans aller au prêche à ce temple

et fort souvent sans congé, mais aussi parce qu'il a de très fréquentes conférences avec le ministre. Je crois vous avoir aussi donné le même avis ; je vous prie de me tirer de cette inquiétude. »

(Vol. 362.)

---

71. — *Louvois à M. de Bridieu.*

15 novembre 1673.

« Le roi trouve bon qu'il fasse faire, à Ribemont, tout ce qu'il jugera nécessaire pour empêcher les ennemis d'y passer. »

(Volume 308, *minute*)

---

72. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guisé, 17 novembre 1673.

« Je vous fais part d'une chose que je n'ai pas encore veue depuis 28 ans que j'ai l'honneur de commander ici. C'est que 3,500 hommes avec deux pièces de canon et quelques charrettes chargées de munitions et de vivres ont séjourné trois fois 24 heures dans ce gouvernement, sans qu'aucun gouverneur se soit mis en devoir de contribuer à les chasser hors du royaume, hors M. de Pradel à qui j'avais donné avis de leur marche. Il m'a envoyé sa cavalerie aujourd'hui pour joindre à celle que j'ai ici ; mais, ayant manqué de se trouver au lieu que nous avions choisi, cela n'a produit autre chose que de s'en retourner chacun dans leur place. A la vérité, les ennemis n'ont pas beaucoup profité de cet avantage qu'ils ont eu, n'ayant rien fait que d'obli-

ger Leschelle et Esquehéries qui sont deux villages frontières entre la Sambre et l'Oise, après quoi ils ont résolu hier, à dix heures du soir, de s'en retourner et ont marché vers Fay pour aller gagner Maubeuge, au lieu de repasser par le Cambrésis d'où ils étaient venus. Ce parti est composé des garnisons de Cambrai, Valenciennes et de Mons. M. de Pradel en a été un peu surpris, car M. le duc de Chaulnes lui avait donné avis de ce parti duquel il avait reçu quelque insulte, ayant pu en profiter, en donner avis à tous les gouverneurs et envoyer un courrier à M. de Bellefonds (1) qui aurait amassé les garnisons de son côté et les joindre à celles de deçà pour en chasser les ennemis. Mais il m'a mandé qu'il n'eût jamais cru qu'ils fissent un si long séjour. Si j'avais eu une compagnie de cavalerie et un régiment d'infanterie tels que je les ai eus autrefois, j'y aurais joint les paysans de ce gouvernement, et je vous assure qu'ils ne s'en seraient pas retournés comme ils font. Nous aurions eu plus d'inquiétude de leur marche si vous n'aviez pas eu la bonté de nous faire fermer cette place et la mettre en meilleur état qu'on ne voulait la laisser. Nous en avons été quittes pour coucher sous les armes, la bourgeoisie et moi, deux jours et deux nuits consécutives. Ils étaient campés à deux lieues d'ici. La vérité est que M. le baron de Limbeuf, qui commande les deux compagnies de cavalerie du régiment de Roncherolles, étant auprès de M. le marquis de Roncherolles, son parent, il l'obligea de me man-

(1) Le maréchal de Bellefonds, qui commandait les troupes à Tournai depuis le mois de juin, venait (4 novembre), de recevoir le commandement en chef en Flandre et en Hollande. .

der que ces gens-là venaient à moi et me renvoya deux cavaliers qui me confirmèrent l'avis que j'avais eu d'ailleurs qu'il était sorti un fort parti des garnisons ennemies qui devaient s'assembler sur Câteau. Je lui avais envoyé ces deux cavaliers sur l'inquiétude que j'avais à cause de plusieurs volées de canon qu'on avait ouïes ce jour-là. Il en a coûté un cavalier à M. de Lisle (1) que les ennemis lui ont pris, il en estime la perte plus de trente pistoles.

« Je prends la liberté de vous dire qu'il serait à propos d'ordonner aux gouverneurs des places avancées de travailler un peu plus qu'ils ne font et de nous donner avis des assemblées qui se font des garnisons ennemies pour faire des courses en France et de se joindre avec nous pour les combattre et les empêcher de venir si avant, et de donner avis de tout à M. le maréchal de Bellefonds afin que tout concoure au bien du service du roi et qu'on ôte aux ennemis l'envie de faire des entreprises pareilles à celle que je vous mande aujourd'hui. C'est une honte à la France de voir de pareilles actions, car Mons, Valenciennes, Cambrai et autres places des ennemis les plus voisines ne peuvent faire un seul mouvement que les gouverneurs les plus avancés de cette frontière n'en soient avertis, et par ainsi on peut prendre toutes les précautions nécessaires pour arrêter leurs courses. C'est la passion et le zèle que j'ai pour le service du roi qui me fait parler, et vous jugerez bien que j'ai raison puisqu'en cette dernière occasion, si les avis donnés avaient été communiqués l'un à l'autre assez à temps et les mesures prises

(1) Commandant d'une des compagnies de Roncherolles.

comme elles le pouvaient être, jamais les ennemis de ce parti n'auraient pu s'en retourner comme ils font sans être battus. Cela paraît assez par le grand circuit qu'ils vont faire pour se retirer en leurs garnisons.

« Mgr le Prince, en se retirant de Flandre, nous a envoyé pour garnison les gendarmes de la Reine et les gendarmes et cheveu-légers de Monsieur. Ils veulent exiger les ustensiles des bourgeois qui sont des misérables faisant la garde jour et nuit fort exactement. Je vous prie très haut de leur faire défense de rien exiger de leurs hôtes et d'ordonner à M. de Machault de faire payer la subsistance de ces troupes par le trésorier qui a le département de ces quartiers-ci. C'est la très humble grâce que je vous demande pour eux.

« Je vous avertis que le village d'Origny et la ville de Ribemont, qui sont en-deçà de la rivière d'Oise et qui sont deux passages considérables, se sont mis en contribution. Les ennemis ont, par ce moyen, toutes les facilités de passer quand ils voudront pour forcer les autres lieux qui sont en-deçà de la rivière d'Oise à leur payer la contribution si vous ne donnez vos ordres pour l'empêcher, et il est inutile de rompre les ponts et relever les graviers aux autres endroits si ceux-là demeurent libres comme ils le seront à cause que les habitants contributaires n'oseront en défendre le passage sans se mettre au hasard d'être pillés et brûlés. J'espère que vous y donnerez les ordres. »



73. — *M. du Passage de Sinceny à Louvois.*

Chauny, 18 novembre 1673.

« Il y a quelque temps que j'eus l'honneur de vous écrire et de vous rendre compte de l'état de cette place dont j'ai celui d'être gouverneur, et de vous demander vos ordres pour ce que nous avons à faire, ladite place, qui n'est qu'à treize lieues de Cambrai et sur la rivière d'Oise et d'un passage très considérable, étant en très méchant état pour la plupart des murailles abattues, et les fossés qui défendent les bastions et autres dehors très beaux étant presque comblés. A quoi nous travaillons par nos habitants et quelques villages à corvées à les lever et nettoyer; mais, comme nous n'avons pas pu avoir tous les villages du gouvernement parce qu'ils allaient à Ham, La Fère et Saint-Quentin, M. Rouillé, intendant de Picardie, et lequel a la direction des fortifications des places de l'Île-de-France, nous a dit de prendre des villages du bailliage de Coucy. Ce qu'ayant voulu faire, nous en avons été empêchés par le sieur de Basinval qui se dit lieutenant de roi dudit Coucy bien qu'il n'en ait pas de provision, ce qui fait que le travail n'a pu continuer et mettre les choses hors d'insulte. Joint aussi que, depuis la prise de Chauny en 1652 et de la place ensuite, nos habitants ont été presque tous désarmés et, quelque chose que nous fassions, nous n'avons pu encore en armer la moitié. Nous faisons la garde la meilleure que nous pouvons, mais nous ne saurions pas monter plus de cent hommes en garde toutes les nuits. Je n'ai osé, sans vos ordres, commander des hommes du gouvernement comme fait M. de La Brosse à La Fère. Ledit

s' de Basinval s'est avisé depuis huit jours, de son autorité, de faire faire garde et de fortifier Coucy et de commander de tous les villages du gouvernement des habitants sans en avoir ordre du roi et fait mettre en prison, comme il a fait le lieutenant d'un village qui m'appartient et dont je porte le nom, parce qu'il a manqué de deux jours à y faire trouver les hommes commandés, ce qu'il aurait fait s'il n'avait pas cru en devoir être exempt parce que, depuis six semaines, ils vont à Chauny à corvée et tous les jours vingt, vingt-cinq et trente hommes, quelquefois cent. Dont j'oserais vous demander justice et de nous donner des ordres pour prendre dans ledit bailliage de Coucy, en défaut de celui de Chauny fort fatigué, tant pour aller aux villes de Saint-Quentin, La Fère et Ham que pour les gardes que (l'on) fait tous les jours pour les alarmes continues que nous avons des ennemis. J'oubliais aussi à vous prier de nous faire donner, à condition de les rendre, quelques mousquets de l'arsenal de La Fère et des plombs et de la poudre, n'en ayant pas dans nos magasins, et la plupart de nos habitants étant trop misérables pour en pouvoir acheter. » (1).

(Vol. 362.)

---

74. — *M. de Bridieu à Louvois.*

19 novembre 1673.

Il demande des instructions au sujet des exigences des officiers de la garnison de Guise à

(1) M. du Passage renouvelle les mêmes plaintes, presque dans les mêmes termes, dans une autre lettre du 22 novembre.

l'égard « des misérables bourgeois qui font la garde continuellement et souffrent la perte de tous leurs biens de campagne . . . . .  
Depuis ma dernière lettre j'ai appris la force du parti des ennemis qui a fait la course dans l'entrée de ce gouvernement par deux personnes qui se sont venues rendre et qui m'ont assuré qu'ils n'étaient pas plus de 2,500 hommes, tant de cavalerie, dragons, que d'infanterie, et que, si la cavalerie de Saint Quentin, de Ham et de Péronne s'était trouvée au rendez-vous que j'avais donné à Fieulaine où on m'avait mandé qu'elle devait se trouver avec celle de cette garnison qui s'y est rendue, je leur aurais fait savoir le chemin que les ennemis tenaient et leur aurais envoyé ordre de se trouver à Landrecies d'où ils auraient pris les ennemis à leur retraite par le lieu où ils se sont retirés vers Maubeuge et au défilé de Fay; ils ne s'en seraient pas retournés si facilement, mais cela ne s'est pas rencontré. Cependant les ennemis ont très peu profité de cette course puisqu'ils n'ont mis que deux villages à contribution. »

(Vol. 362, *minute.*)

---

75. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guise, 21 novembre 1678.

Remerciements pour les bons offices que le ministre promet de lui rendre auprès du roi. . . . . « Le sr de La Tour a été deux jours à Ribemont depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire; il faudrait le faire opter de Saint-Dizier ou de Ribemont, ne pouvant être à l'une et à l'autre de ces deux places. Vous me pardonnerez bien si

je vous dis si librement mon sentiment; ce n'est pas tant mon intérêt qui me fait parler que ceux du roi et la conservation de ses sujets en deçà de la rivière d'Oise. . . . Je vous demande pardon si je prends la liberté de vous demander encore vos volontés sur le traitement qu'on doit faire cet hiver aux cinq compagnies de cavalerie qui sont ici. Les trois compagnies de gendarmerie maltraitent fort leurs hôtes et veulent exiger l'ustensile, quoique je leur dise que c'est contre la volonté du roi. Les vôtres leur étant connues, ce désordre cessera. J'attends cette grâce pour donner le repos à ces misérables habitants. Je ne me plains point du tout des deux compagnies de Roncherolles parce qu'elles vivent fort sagement; M. de Lisle, capitaine d'une de ces deux compagnies, et qui est connu de vous, m'étant ici plus utile que tous les autres parce qu'il connaît le pays et est bon officier et bon partisan. »

(Vol. 362.)

---

76. — *M. de Pradel à Louvois.*

Saint-Quentin, 22 novembre 1673.

. . . . . « J'ai tenu un conseil de guerre pour procéder au jugement de la rébellion faite par les soldats de tout un corps de garde contre l'officier qui y commandait; le caporal et l'anspessade (1) accusés et convaincus de les avoir excités ont été condamnés à être pendus, mais comme on

(1) On sait que les *anspessades*, nommés plus tard *appointés*, étaient de simples soldats qui, pour leur bonne conduite, leur bravoure ou leur ancienneté, recevaient une paye un peu plus forte que celle des autres.

ne sait où prendre les frais des exécutions, que MM. de l'infanterie s'excusent de les faire, que, les ayant voulu prendre sur le domaine du roi, le receveur en a fait ainsi, je suis contraint de remettre cette exécution jusqu'à ce qu'il vous plaise de régler cette difficulté et d'ordonner des fonds pour de pareilles nécessités (1).

M. de Chazeron (2) est arrivé en cette ville qui joindra ses soins aux miens pour nous opposer autant qu'il nous sera possible aux entreprises des ennemis. »

(Vol. 362.)

---

77. — *Louvois à M. de Bridieu.*

24 novembre 1673.

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 17<sup>e</sup> de ce mois par laquelle j'ai vu que Ribemont et Origny avaient traité avec les Espagnols pour la contribution. Sur quoi je suis obligé de vous dire que le roi ne veut pas que ces deux lieux ni aucun de ceux qui sont en-deçà de la rivière d'Oise contribuent. Et vous devez châtier sévèrement ceux qui l'ont fait. »

(Vol. 308, *minute.*)

---

(1) On voit dans une autre lettre de Pradel (25 novembre et plus bas n° 80) que l'exécution eut lieu tout de même et qu'elle faillit coûter 200 livres, 100 pour l'exécuteur et 100 « pour les procédures, peines et vacations du greffier qui a travaillé trois jours entiers à l'instruction ».

(2) Probablement François de Monestay, marquis de Chazeron, brigadier de cavalerie en 1668, lieutenant-général en 1677, mort en 1697.

78. — *M. de Castellan* (1) à *Louvois*.

Saint-Quentin, 24 novembre 1673.

Il part demain pour Le Catelet dont il va commencer la démolition. « Elle est un peu difficile à cause d'une contremine de cinq pieds de large sur sept de hauteur qui règne sur tous les côtés de la place appuyée intérieurement, au lieu de terres, d'un banc de roche qui, pourtant, n'est pas fort dur. » Il demande de la poudre dont il pense qu'on aura bientôt besoin.

(Vol. 340.)

---

79. — *M. de Bois-David* à *Louvois*.

Au Catelet, 25 novembre 1673.

..... « M. de Castellan vint avant-hier visiter cette place ; il la trouva en l'état que je me suis donné l'honneur de vous écrire. Et pour vous informer des moyens faciles de ne la laisser attaquable que par une face, pouvant en couvrir les deux tiers par le moyen des eaux, les Espagnols l'ont soutenue 22 jours de tranchée ouverte (2) qu'elle n'était pas en cet état. Mais sur cela permettez-moi de vous dire que, si les raisons que l'on a eues de la construire ne sont pas finies et qu'elle soit en considération au roi, attendu ce qu'elle a devant et ce qu'elle a derrière elle, qu'il serait plus avantageux pour le service de Sa Ma-

(1) Ingénieur.

(2) Allusion au siège soutenu par les Espagnols en 1638. (Voir *Le Catelet et ses sièges*, par M. GOMART, dans le *Bulletin de la Société académique de Laon*, XIV, p. 25-55.)

jesté de la raser que de la laisser exposée comme elle est à une entreprise de deux fois vingt-quatre heures. C'est un sentiment qui sort de la fidélité de ma conscience, quoiqu'elle me coûte 30,000 écus, dont l'exécution entraîne tout mon bien et ma fortune, qui rendra ma vie malheureuse, si vous ne me faites la grâce de vous servir de moi en quelque autre chose. »

(Vol. 313.)

---

80. — *Louvois à M. de Pradel.*

28 novembre 1673.

S'il n'y a pas dans les magasins du Catelet assez de poudre pour raser la place, prendre dans ceux de Saint-Quentin la quantité qu'il faudra. « Les exécutions sont bien chères à Saint-Quentin (1) puisque, pour avoir pendu deux soldats, le greffier et l'exécuteur veulent avoir 200 livres ; il suffit de donner au greffier pour les frais de la procédure une pistole pour chaque criminel et autant à l'exécuteur et, si celui-ci fait difficulté à l'avenir, il faut lui donner le choix ou de recevoir l'argent et d'exécuter le condamné ou d'être mis à sa place. »

(Vol. 313, copie.)

---

81. — *M. de Castellan à Louvois.*

Au Catelet, 28 novembre 1673.

Il rend compte des préparatifs qu'il a faits et des mesures qu'il a prises pour la démolition du Catelet.

(Vol. 340.)

---

(1) Voir plus haut, n° 76.

82. — *M. de Bois-David à Louvois.*

Au Catelet, 1<sup>er</sup> décembre 1673.

« Les démolitions de cette place se continuent avec tous les soins possibles. Je ne doute pas que M. de Castellan ne vous en informe; mais peut-être ne vous a-t-il pas dit que la méchante garnison que nous avons peut bien faire naître l'envie aux ennemis de nous venir troubler. Hier et aujourd'hui nous avons eu des alarmes par des gens dans notre fossé. Deux compagnies à la place des Boulonnois seraient extrêmement nécessaires pour éviter la disgrâce où nous pourrions être. »

(Vol. 213.)

---

83. — *Louvois à M. de Bois-David.*

5 décembre 1673.

Le roi s'en remet au maréchal de Bellefonds de fortifier la garnison du Catelet au cas où il la trouverait trop faible.

(Vol. 313, copie.)

---

84. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guise, 5 décembre 1673.

. . . . . « M. Rouillé a accompagné ici M. de Saint-Sandoux (1), major des gardes, pour visiter, ainsi qu'il a fait, cette place suivant l'ordre du roi

(1) Antoine de Ribière de Saint-Sandoux, l'un des majors généraux de l'infanterie lors de la création de cette charge en 1672, maréchal de camp en 1676,



qu'en avait le s<sup>r</sup> de Saint-Sandoux, lequel m'a déclaré qu'il ne voulait pas toucher au dessein de M. de Vauban ; aussi ne crois-je pas qu'on doive y rien ajouter ni diminuer, personne ne l'ayant mieux examiné que lui. »

(Vol. 362.)

---

85. — *M. Rouillé du Coudray à Louvois.*

Saint-Quentin, 9 décembre 1673.

. . . . . « Le régiment de cavalerie Royal-Piémont arriva hier au soir en cette ville où les gardes et les cheveu-légers de la garde sont aussi. . . . »

(Vol. 362.)

---

86. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guiso, 19 décembre 1673.

Le trajet de Saint-Quentin à Guise étant ouvert aux ennemis, il serait plus sûr de faire passer les paquets et choses de conséquence par Soissons et Laon par où jusqu'ici il n'y a rien à craindre.

(Vol. 362.)

---

86 (bis). — *Le maréchal de Bellefonds à Louvois.*

Tournai, 22 décembre 1673.

Il croyait Le Catelet démoli depuis peu de jours. Il mande à M. de Pradel de fortifier la garnison de cette place s'il le juge nécessaire ; il n'y a que de Saint-Quentin qu'on puisse tirer ce petit renfort.

(Vol. 313.)

---

87. — *Vauban à Louvois.*

Saint-Quentin, 22 décembre 1673.

« Sur le rasement de La Fère. La situation de cette place est beaucoup plus excellente que celle de Bois-le-Duc (dont on fait tant de cas) en ce que son inondation bien ménagée peut s'étendre deux lieues au-dessus, une grande au-dessous, sur la largeur d'autant, et que les rivières qui y abordent n'en peuvent être détournées comme celles de l'autre (1).

« La garde n'en peut être à charge puisque, ne se pouvant aborder que par des chaussées, 100 hommes de garnison, ses habitants et ses écluses sont capables d'en répondre et de la garder en tout temps.

« Les surprises n'y sont nullement à craindre tant par l'éloignement des ennemis que par la difficulté d'aborder une place d'un accès si difficile et d'une garde si aisée.

« Elle contient en soi une maison capable de loger le roi et toute sa cour, un très bel arsenal, de très grands magasins et le plus beau moulin à poudre qui soit en France.

« Sa situation au regard de Paris et des Pays-Bas la rend très commode et très sûre pour l'appareil de la guerre et de toutes les entreprises qui se peuvent former de ces côtés-là, ce qui est merveilleusement facile par la rivière d'Oise qui porte bateaux depuis là jusqu'à Paris.

« C'est la seule place bien assurée de la frontière, qui couvre l'Île-de-France et met en sûreté la

(1) Les rivières de Bois-le-Duc, c'est-à-dire le Dommel et l'Aa, par opposition à la Serre et à l'Oise.

meilleure partie de la Picardie ; c'est, dis-je, une place de sûreté contre tous les désordres d'Etat de quelque côté qu'ils procèdent, soit du dedans, soit du dehors.

« De toutes les places qui la couvrent et qui pourraient suppléer à son défaut, les meilleures ne sont pas achevées et ne le sauraient être d'un an et les autres ne valent pas grand'chose, car, à commencer par Mariembourg, on sait que c'est un trou très imparfait qui a je ne sais combien de défauts qui, étant même réparés, ne la rendront pas meilleure que Le Catelet et que l'ennemi la prendra toujours facilement et à coup sûr toutes les fois qu'il sera maître de la campagne, qu'Avesnes ne vaut rien et qu'on n'en saurait faire une bonne place, que Landrecies est une autre espèce de trou à prendre comme Mariembourg, à qui il faut encore une année pour y faire toutes les réparations nécessaires. Sur qui donc compter ? Sur Guise et sur Saint-Quentin ? Ce serait se tromper grossièrement, puisque Guise est plus faible qu'il n'était avant que d'y avoir touché parce qu'on n'a rien fait qu'ébaucher le projet qui fut résolu l'an passé sans y rien finir. Pour Saint-Quentin, tant que le cavin (1) de ses glacis ne sera pas achevé de combler, sa contrescarpe sera insultable dès le premier jour et, quelque fortification qu'on puisse faire partout ailleurs, je la compte pour rien tant que ce défaut-là subsistera ; or sa réparation et l'achèvement de Guise ne sauraient être faits sans y employer une année entière.

(1) « Espèce de fondrière. Lorsqu'il se trouve de ces enfoncements dans le voisinage d'une place, les assiégeants en profitent pour y établir des dépôts, des troupes, et y ouvrir des tranchées. » (CHESNEL, *Encyclopédie militaire.*)

« On ne compte (en) rien sur Le Catelet ni La Capelle puisqu'on les rase et que, d'ailleurs, ce sont de petites places de même farine que les précédentes. Toute la sûreté du pays roule donc sur la ceinture des places que nous venons de nommer. Que si cette ceinture est une fois rompue par la prise de quelqu'une (ce que je ne tiens pas fort difficile) et que La Fère soit rasée, je demande où sera la sûreté jusqu'à Paris et qui empêchera que la contribution ne s'établisse jusque dans ses faubourgs ?

« L'asile et la sûreté que toutes les petites villes et toute la campagne à dix lieues à la ronde trouvent dans cette place ne doivent pas être comptés pour rien et il ne serait pas juste d'abandonner un si bon pays et, par manière de dire, toute une province et tout un peuple si affectionné à la merci des ennemis, pendant qu'avec beaucoup de peine et de dépense nous en conservons tant d'autres ailleurs qui le sont si peu.

« Il y a bien autre chose et qui mérite bien une plus sérieuse réflexion, c'est que La Fère ne saurait être si bien rasée qu'un ennemi ne la puisse rétablir en beaucoup moins de temps qu'il n'en mettrait à la prendre, et c'est sur quoi nous autres gens (1) qui savons remuer la terre et qui entendons un peu l'attaque et la défense des places pouvons compter juste. Songeons-y donc bien et ne nous exposons pas, s'il est possible, à acheter si cher un repentir.

(1) « Nous autres gens » : c'est Louvois que Vauban s'associe par cette façon de parler où il entre peut-être un peu d'ironie. On sait que l'illustre ingénieur avait donné à l'illustre ministre des leçons de fortification et composé pour lui, pour lui seul, un *Mémoire pour servir d'instruction sur la conduite des sièges*.

« Je ne suis point pour le grand nombre de places, nous n'en avons que trop et plût à Dieu que nous en eussions moins de moitié, qu'elles fussent toutes en bon état et le pré carré comme je le désirerais (1); le roi serait en pouvoir de se moquer de ses ennemis et de rendre en se jouant leurs efforts inutiles ; mais, quelque bonne raison qu'il y ait d'en raser une partie, je tiens qu'avant de les commencer on doit du moins mettre en état celles qui doivent suppléer au défaut des rasées (2).

« Je considère le poste de La Fère non seulement comme une place de conséquence à l'égard des ennemis, mais encore des amis, parce que, dans les temps de désordres auxquels le royaume n'est que trop sujet, deux ou trois places de cette importance peuvent servir de retraite assurée, donner temps à l'orage de passer et enfin conserver la monarchie, à quoi j'ajoute que ces désastres n'arrivent presque jamais sans quelque liaison avec les ennemis de l'Etat de la part des rebelles et que cette place se trouve merveilleusement bien placée pour les rendre inutiles ou du moins en interrompre les desseins.

« Je tiens que s'il y avait une bonne raison qui pût faire contre La Fère, elle ne saurait procéder que de la crainte qu'on pourrait justement avoir

(1) « Faire son pré carré », c'est, pour un prince, arrondir son territoire par l'adjonction de territoires voisins, non par des conquêtes lointaines et excentriques. Vauban aimait cette locution et, plus encore, l'idée qu'elle renfermait ; il ne cessait de prêcher au roi et à Louvois, comme il disait, « non la quadrature du cercle, mais celle du pré ».

(2) En marge ici, de la main de Vauban : « Notez bien cet article ».

que quelque malintentionné ne s'emparât un jour d'un poste de cette importance; mais, outre que l'entreprise m'en paraît très difficile de toutes les manières, le roi pourvoira facilement à cet accident en n'y mettant pour officiers majors que d'honnêtes gens, fidèles, et d'une probité qui soit connue à Sa Majesté. Voilà ce que j'ai à dire sur le rasement de La Fère. A quoi j'ajoute qu'il y a quelques places qui méritent un rasement total et beaucoup d'autres qu'il faudrait seulement désarmer en leur ôtant leurs dehors et les principales défenses. De ce nombre étaient les dix villes impériales contre lesquelles on s'est, à mon avis, trop acharné, car si on eût, par exemple, laissé la vieille clôture à Colmar, Schelestadt, etc., qui n'avaient pas un flanc qu'on pût appeler tel et sur lequel il y avait tout plein de maisons bâties, on ne risquait rien, on y aurait pris de bons quartiers d'hiver en toute sûreté et les habitants n'en auraient pas déserté comme ils font pour aller peupler Bâle et Strasbourg. Le père de Roderic, dernier roi des Goths en Espagne, fit abattre toutes les murailles de ses peuples qui n'étaient pas contents de lui; douze ans après les Maures d'Afrique passèrent le détroit, tuèrent son fils et conquièrent l'Espagne en 18 mois de temps et en refermèrent les villes que toute la chrétienté a reprises en 800 ans de temps avec de si grands efforts et des consommations d'hommes si prodigieuses que jusqu'à présent l'Espagne n'en est pas encore remise. Toute l'histoire ancienne et moderne est pleine d'exemples des mauvaises suites qu'une infinité de rasements ont eues.

« L'appréhension de quelque événement semblable est ce qui m'a fait prendre la liberté de

vous faire celle-ci sur laquelle vous aurez la bonté de faire telle réflexion qu'il vous plaira » (1).

(Vol. 340.)

---

88. — *M. de Pradel à Louvois.*

Saint-Quentin, 24 décembre 1673.

. . . . . « Il arrive aujourd'hui en cette ville 5 compagnies du régiment des gardes suisses que nous avons bien de la peine à loger à cause du grand corps de cavalerie qui occupe toutes les bonnes maisons et les écuries. J'ai commandé 70 hommes de cette garnison pour fortifier celle du Catelet » . . . . .

(Vol. 313.)

---

(1) M. de Rochas n'a publié que quelques fragments de cette lettre ; je la reproduis tout entière à cause de son importance. Il existe aux Archives de la section technique du Génie un mémoire de Vauban sur les fortifications de La Fère ; il l'écrivit peu après cette lettre, car il est daté du 5 mars 1674. On voit dans une lettre de Colbert à l'intendant Ronillé que, le 28 décembre 1673, le roi n'avait pas encore pris de résolution au sujet de la place. — Les Archives historiques de la Guerre possèdent encore, au sujet de La Fère, un volume, le volume 418, qui est intitulé : « Registro des adjudications, marchez, procez-verbaux. advis, ordonnances et autres expéditions qui ont esté faites par M. de Linières, intendant des fortifications des places de La Fère et Ham, pendant l'année 1674, au sujet des fortifications desdites places ». Je regrette de ne pouvoir reproduire ici la partie de ce registre qui est relative à La Fère, mais elle ne comprend pas moins de 324 pages in-f°. On y trouve en grand nombre des noms de fonctionnaires, entrepreneurs, marchands, etc., et d'autres données intéressantes pour l'histoire locale,

89. — *M. Dauval* (1) à *Louvois*.

Saint-Quentin, 24 décembre 1673.

. . . . . « Hier au matin, on redoubla (au Catelet) le nombre des ouvriers et M. de Castellan redoubla en même temps ses soins pour mettre les mines en état de faire leur effet le 2 ou 3 du mois prochain. Demain on fera le transport des trois pièces de canon un peu plus grosses que les autres avec les munitions inutiles à la sûreté de la place jusqu'au jour qu'on prétend la faire sauter. Le peu de troupes ennemies qu'il y a présentement dans toutes les places voisines donne une occasion très favorable d'exécuter ce dessein sans aucune inquiétude. . . . J'ai retenu 15 maîtres au Catelet pour envoyer de temps en temps aux environs de Cambrai apprendre des nouvelles et pour battre l'estrade pendant les six nuits que les fourneaux demeureront chargés. La garnison même n'étant pas assez forte pour soutenir une attaque vigoureuse si le comte de Monterey renvoyait ses troupes dans les places dont il les avait tirées et si les ennemis songeaient à profiter de l'avantage des mines chargées dont toutes les ouvertures sont au-dehors dans le fossé, M. de Pradel a jugé à-propos d'envoyer encore 50 soldats choisis à M. de Bois-David que je lui ai demandés. »

(Vol. 313.)

---

90. — *M. de Bridieu* à *Louvois*.

Guise, 27 décembre 1673,  
à 3 heures du matin.

Il n'a plus dans la place que les deux compagnies qui sont au château, ayant reçu ordre de

(1) Aide-de-camp du maréchal de Bellefonds.



M. de Bellefonds de faire partir en diligence pour Avesnes la compagnie des gendarmes de la Reine et celles des gendarmes et des cheveau-légers de Monsieur . . . . . Le prévôt de Saint-Quentin a jugé le soldat prisonnier dans le château (1), mais on n'a pu exécuter le jugement parce qu'il ne s'est pas trouvé de fonds pour payer le bourreau.

(Vol. 362.)

---

91. — *Le Mayeur et les Echevins de Saint-Quentin à Louvois.*

A Saint Quentin, le 30 décembre 1673.

« L'accablement auquel la ville se voit réduite par le grand nombre de différentes troupes qui y sont en garnison nous oblige de réitérer les remontrances que nous vous avons faites plusieurs fois pour même sujet et de vous prier de considérer que la ville est une grande place vaste et peu peuplée en sorte que, lorsqu'il y a plus de 1,000 ou 1,200 hommes d'infanterie et 2 ou 300 chevaux, le surplus ne peut être que mal logé et les habitants accablés. Et comme ce qui y est excède de beaucoup ce nombre, ainsi que vous savez très bien, les fourriers de la ville n'ayant pu trouver qu'avec beaucoup de peine de quoi loger le régiment des gardes suisses, ne se rencontrant aucune maison propre parmi les habitants pour loger les officiers, ils les ont logés dans les maisons d'anciens chanoines qui en ont fait grand bruit, prétendant en devoir être exempts et pourquoi ils pourront vous

(1) Ce soldat était prisonnier depuis cinq mois dans le château de Guise pour avoir assassiné un de ses camarades dans un bois. (Voir même volume, lettre du 12 décembre.)

en faire leur plainte pour obtenir quelque lettre de cachet pour en être déchargés et exemptés à l'avenir. Mais nous supplions très humblement votre Grandeur de prendre la protection de la ville et d'être persuadé que ces officiers ne leur ont été envoyés qu'à la force et faute d'autre logis commodes pour ces troupes qui ont beaucoup de chevaux et de bagages. Et si ces Mess<sup>rs</sup> avaient quelques sentiments de charité pour leur prochain, ils auraient compassion de tous les habitants dont la plupart ont cavalerie et infanterie logées chez eux, pourquoi aucuns ont quitté la ville et d'autres sont en résolution de les suivre et ainsi, avec le temps, la ville se rendra déserte au préjudice du service du roi et du bien de l'Etat. Et les chanoines n'ont pas grand sujet de se plaindre puisqu'ils (ne) sont obligés de loger (que) lorsqu'il y a dans la ville plus de 100 maîtres de compagnies de cavalerie, suivant l'arrêt du conseil privé du roi obtenu contre eux du 18 avril 1636, n'en étant plus que quelques nobles réfugiés qui ont de grandes maisons qui se prétendent exempts quoiqu'ils ne soient dans le service, les loueurs de chevaux et relais, lesquels font grand commerce et tiennent cabarets, certaines personnes qui se disent exemptes en vertu de lettres de cachet et autres recommandations, lesquelles n'ont aucun logement. Que si vous trouvez que ces personnes doivent être exemptes ou doivent loger, vous nous ferez la grâce de nous le faire savoir et nous exécuterons ponctuellement ce que vous ordonnerez.

« Et pour rendre votre mémoire immortelle et augmenter l'affection de tous les habitants et rendre la ville peuplée, c'est de nous procurer des

casernes pour y loger les troupes; ils vous en seront infiniment obligés et nous en notre particulier qui sommes avec tout respect, Monseigneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs,

« *Les Mayeur*

« *et Echevins de la ville de Saint-Quentin,*

« DELEDDE.

« Par ordonnance de Mesd. sieurs du 30 décembre 1673. »

(Vol. 362.)

---

92. — *M. de Bois-David à Louvois.*

Au Catelet, 1<sup>er</sup> janvier 1674.

L'abondance des pluies, ayant noyé les poudres dans les fourneaux, a obligé M. de Castellan à suspendre la démolition (1).

(Vol. 396.)

---

93. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guise, 1<sup>er</sup> janvier 1674.

« Il y va trop du service du roi pour ne pas vous donner avis du désordre arrivé depuis 24 heures

(1) Le 2 janvier, même volume, lettre de M. de Pradel sur le même sujet, mais avec plus de détails. Cette affaire de la démolition du Catelet motiva une correspondance plus active qu'elle n'est intéressante aujourd'hui; je n'en reproduis que les fragments un peu instructifs.

en cette ville par le débordement de notre rivière, des plus grands qui se soient vus de mémoire d'homme. L'effort de l'eau a emporté non-seulement le pont dormant de la porte du grand pont et la muraille qui le soutenait par le bout du côté du faubourg avec trois maisons qui en étaient voisines, mais encore toute la muraille depuis la porte du grand pont jusqu'à la vieille brèche sans que de tout cela il en paraisse à présent aucuns vestiges, l'eau continuant encore ses ravages avec effort. De sorte que, si vous avez expédié vos ordres pour la marche de quelques troupes pour passer par ici, je crois qu'il est absolument nécessaire de les faire changer, n'étant pas possible d'avoir de longtemps le passage de la rivière libre ni la communication de la ville avec le faubourg, à cause que, pour le rétablissement du pont, il faut travailler de maçonnerie en plusieurs endroits, ce qui ne se peut faire en cette saison. »

(Vol. 419.)

---

94. — *Louvois à M. de Machault.*

3 janvier 1674.

Distribuer dans les villages de la généralité de Soissons tous les dragons du régiment Dauphin à mesure qu'ils arriveront dans la ville.

(Vol. 363, *minute.*)

---

95. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guisse, 8 janvier 1674.

« Quoique j'aie donné avis partout de la rupture

du pont de cette ville du côté des ennemis, les troupes ne laissent pas de venir ici pour passer la rivière. Voilà près de 3,000 hommes qui passent par le moyen d'une méchante nacelle dont quelques paysans se servaient pour passer quelques personnes malgré la défense que je leur en avais faite, et pour cela je l'ai confisquée. Si la rivière ne se fût trouvée basse depuis deux jours, il aurait fallu que ces troupes fussent restées ici sans pouvoir passer. Je vous en donne encore avis et vous prie de faire ordonner qu'on raccommode ce pont ici. M. Rouillé, intendant de Picardie, ayant été averti de ma part, avait envoyé promptement un charpentier avec ordre de faire un faux-pont en attendant qu'en en fît un bon ; mais le lendemain il changea d'avis et retira ce charpentier qui avait traité avec des marchands pour amener incessamment du bois pour faire ce faux-pont. Il y en avait déjà quelques pièces, mais le reste est sursis en attendant ordre. Ce pont rompu avait été raccommo-  
modé il y a six ans par les soins de M. Lefebvre, trésorier de France à Soissons, suivant les ordres du roi. Cependant le commerce cesse entièrement et le passage des troupes est interrompu. Il faudrait que le roi ordonnât que le pont fût rebâti de maçonnerie afin qu'il fût plus de durée et que le canon y pût passer plus sûrement ; la porte de ce côté-là ne se ferme plus parce qu'elle est entr'ouverte de tous côtés et est sur le point de tomber. Je vous prie très humblement de tenir la main à ce qu'il soit rétabli afin que nous ne soyons pas toujours exposés comme nous sommes. Souvenez-vous que je n'ai plus de garnison ici ni de paysans. Je vous supplie de nous envoyer de quoi nous garder et faire faire le service autrement qu'il ne se

fait; il ne me reste que les deux compagnies du château. »

(Vol, 419.)

---

96. — *M. de La Brosse à Louvois.*

La Fère, 8 janvier 1674.

« Dès lors que j'ai reçu vos ordres, j'ai commandé aux trois compagnies de dragons de monter la garde et congédié les 300 hommes de milice. Je serais au désespoir si vous croyiez que je fusse capable de m'opposer à la subsistance des troupes et, pour vous faire voir le contraire et que le s<sup>r</sup> Rossignol qui commande les dragons ne vous a rien mandé de vrai, c'est qu'ils ont été nourris, eux et leurs chevaux, depuis leur arrivée jusqu'à présent sans que les habitants aient reçu un sol, quoiqu'ils aient fourni par jour, de l'ordre de M. l'intendant, deux livres de pain, deux livres de viande, demi-pot de vin, vingt livres de foin, dix livres de paille et quatre picotins d'avoine pour chaque dragon et son cheval. Jugez si les dragons sont à plaindre. »

(Vol. 419.)

---

97. — *M. de Pradel à Louvois.*

Saint-Quentin, 8 janvier 1674.

« J'ai en exécution des ordres du roi fait partir les gardes suisses, du jour d'hier, et les compagnies françaises sont sorties ce matin; le régiment anglais de Waham arriva hier au soir dans la nuit, ce qui m'empêcha de le pouvoir voir, mais leur

major me fit entendre qu'ils n'étaient pas en état de faire grand service, qu'ils étaient la plupart très incommodés et sans armes, ce qui m'a été confirmé par le s<sup>r</sup> de Bécél (1) qui est rentré en cette ville. Si le régiment corse que j'attends n'est pas de meilleur service, je serai obligé de charger les bourgeois de Saint-Quentin d'une grande partie de la garde de leur place. »

(Vol. 396.)

---

98. — *M. de Bécél à Louvois.*

Saint-Quentin, 8 janvier 1674.

Le régiment anglais de Waham est arrivé hier à Saint-Quentin au nombre de 610 hommes. « Le major qui commande ce régiment m'a paru un homme fort intéressé et très difficile à contenter, se plaignant extrêmement de ce qu'on ne leur donnait l'étape que sur le pied des troupes françaises, faisant beaucoup de bruit pour cela, quoi que je lui aie fait entendre qu'à la fin de la route on leur ferait leur décompte. »

(Vol. 419.)

---

99. — *M. Rouillé du Coudray à Louvois.*

Saint-Quentin, 10 janvier 1674.

Rasement du Catelet; on espère mettre le feu aux fourneaux dans huit jours. Il ne reste plus que cinq canons à enlever et la charge de dix ou douze chariots. Aussitôt cette démolition exécutée

(1) Commissaire des guerres.

on passera à celle de La Capelle qui ne doit pas durer, ce semble, plus de quinze jours parce qu'il y a 24 milliers de poudre sur le lieu. »

(Vol. 419.)

---

100. — *Le prince de Condé à Louvois* (1).

A Soissons, 11 janvier 1674.

« J'ai reçu ce matin dans la forest de Vilers Cotrets vostre lettre dhier ie vous remercie des nouvelles que vous me mandez ie continueray ma marche comme vous me le mandez iusqu'à ce que iai des nouvelles de la iunction de M<sup>re</sup> de Chomberg (2) et de Luxembourg et si ie laprans ie men retourneray aussy tost si iaprens quelque autre chose ie ne manqueray pas de vous en informer iusques icy ie nay reçu aucune nouvelle ie me vas coucher à lan (3) ie suis tout à vous.

« LOUIS DE BOURBON. »

(Vol. 396.)

---

101. — *Condé à Louvois.*

Vervins, 12 janvier 1674,  
à dix heures du soir.

Il pensait aller coucher demain à Avesnes, mais

(1) J'ai cru devoir copier cette lettre parce qu'elle marque le passage de Condé à Soissons et, comme elle est entièrement de la main du prince, j'en ai reproduit exactement la graphie. Condé se rendait alors en grande hâte de Chantilly aux frontières de Flandre d'où l'on avait reçu la nouvelle que les ennemis se préparaient à un retour offensif.

(2) Le maréchal de Schomberg.

(3) Laon.



il va s'arrêter à Vervins un jour ou deux en attendant des nouvelles (1).

(Vol. 396.)

---

102. — *M. de Machault* (2) à Louvois.

Laon, 12 janvier 1674.

« Les trois compagnies de dragons qui étaient à La Fère en délogèrent hier pour aller dans les villages que je leur ai marqués par mes billets. . . . Le régiment d'infanterie corse partit aussi hier de La Fère pour aller à Saint-Quentin ; il y a quantité de malades dans ce régiment. Mgr le Prince et Mgr le Duc (3) arrivèrent hier au soir à Laon en très bonne santé ; Leurs Altesses en partent ce matin pour Vervins. »

(Vol. 419.)

---

103. — *M. de Pradel* à Louvois.

Saint-Quentin, 15 janvier 1674.

Sa nouvelle garnison, composée de trois compagnies françaises, d'un régiment anglais et du régiment corse, lui cause quelque tracas à cause surtout de l'incompatibilité qui règne entre les nationalités différentes, tant pour les mœurs que

(1) Dans une autre lettre, 13 janvier au soir, datée aussi de Vervins, Condé annonce à Louvois qu'il reprend le lendemain le chemin de Paris. (Même volume.)

(2) Louis de Machault, intendant de la généralité de Soissons de 1669 à 1682.

(3) C'est-à-dire le grand Condé et son fils, Henri-Jules de Bourbon.

pour le service. M. de Castellan compte faire sauter le Catelet le 19.

(Vol. 396.)

---

104. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guise, 15 janvier 1674.

Les compagnies des gendarmes de la Reine, des gendarmes et des cheveu-légers de Monsieur étant parties pour escorter M. le Prince de Vervins à Avesnes, il ne reste plus actuellement à Guise que la compagnie du s<sup>r</sup> Damours, du régiment de Belonde, qui n'est pas en fort bon état. . . . . « Cet après-midi, le lieutenant-criminel de robe courte de Saint-Quentin a fait exécuter sa sentence sur le malheureux soldat qui avait assassiné son camarade. Il est ici avec ses archers depuis jeudi, y attendant l'exécuteur; c'est le quatrième voyage qu'ils ont fait pour cette affaire et ce dernier était le plus dangereux pour eux tant pour les eaux que pour les autres dangers de la campagne. » . . . Il paraît que M. le Prince, revenant sur ses pas, est parti avant-hier de Vervins pour aller coucher à Laon.

(Vol. 419.)

---

105. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guise, 17 janvier 1674.

Il exécutera ponctuellement ses intentions touchant le logement des troupes de M. de Luxembourg qui doivent arriver à Guise. Personne n'est encore venu de la part de M. Colbert pour raccom-

moder le pont. Difficulté de loger de nouvelles troupes dans la ville qui a très peu de logements propres à la cavalerie. Les trois compagnies de gendarmes de la Reine, de gendarmes et chevau-légers de Monsieur sont pour cette nuit à Lesquielles ; demain elles passeront la barquette de jour.

(Vol. 419.)

---

106. — *M. Rouillé du Coudray à Louvois.*

Saint-Quentin, 19 janvier 1674.

On doit mettre le feu aux mines du Catelet « dans quatre ou cinq heures ».

(Vol. 419.)

---

107. — *M. de Bois-David à Louvois.*

Saint-Quentin, 19 janvier 1674.

« La démolition du Catelet n'ayant pas heureusement succédé aux soins de M. de Castellan, il s'en va lui-même vous informer des raisons de ce manquement. Cependant, quoique cette place soit ébranlée et fendue dans tous ses bastions et déchirée comme ayant été sondée de toutes parts, tout y est pourtant demeuré sur ses fondements à la réserve d'un oreillon en un bastion, d'un angle flanqué en un autre et de deux brèches en deux courtines. De manière que les ennemis apparemment ne manqueront pas de s'en prévaloir pour s'en saisir, et la mettre en défense aussitôt qu'ils le pourront. »

(Vol. 396.)

---

108. — *M. de Pradel à Louvois.*

Saint-Quentin, 20 janvier 1674.

En raison de la proximité de Saint-Quentin et du Catelet, il croit devoir insister sur la nécessité de démolir cette dernière place assez complètement pour enlever à l'ennemi, s'il s'en emparait, la possibilité de la mettre facilement en défense. Il va faire mander à leurs quartiers les régiments de cavalerie Royal-Piémont et Comte d'Illes; il enverra celui de Corse à Arras aussitôt que celui de la Reine sera arrivé.

(Vol. 396.)

---

109. — *M. Rouillé du Coudray à Louvois.*

Saint-Quentin, 21 janvier 1674.

« Il y a si grand nombre de malades des troupes anglaises, corses, piémontaises et françaises qu'on ne peut plus où les mettre. Le directeur de l'hôpital m'a proposé ce matin de lui donner la garniture de dix ou douze lits de la garnison du Catelet qu'on a emmenés ici qui sont fort en désordre, pour en composer les garnitures de huit ou neuf lits, qu'ils feront faire des bois de lit et tâcheront de loger une vingtaine de soldats malades plus qu'ils ne peuvent faire en l'état qu'ils sont. Je l'ai remis à la résolution que vous aurez agréable de m'en donner, croyant que vous accorderez cette demande. »

(Vol. 419.)

---

110. — *M. de Machault à Louvois.*

Soissons, 22 janvier 1674.

Le régiment de cavalerie d'Orléans est arrivé à Laon. Ceux de Condé et d'Enghien arrivent présentement à Soissons et seront demain dans leurs quartiers.

(Vol. 419.)

---

111. — *M. Rouillé du Coudray à Louvois.*

Saint-Quentin, 22 janvier 1674.

Etat de la garnison : deux régiments de cavalerie, dix compagnies anglaises et françaises, y compris les trois venues du Catelet. On n'a pas d'argent pour faire subsister ces troupes seulement trois jours. « Les Anglais ne veulent point entendre à se faire nourrir par leurs hôtes pour ce qu'ils vivent d'une manière particulière ».

(Vol. 419.)

---

112. — *M. de Machault à Louvois.*

24 janvier 1674.

« La compagnie des gardes du roi d'Angleterre (1) vient d'arriver ici. Après la revue que j'en ai

(1) D'après Fieffé (*Histoire des troupes étrangères au service de France*, I, p. 178), il semblerait que le régiment des gardes du roi d'Angleterre ne soit venu en France qu'après la tentative de restauration de Jacques II, à la suite de la capitulation de Limerick, en 1691. Or il est prouvé par cette lettre et d'autres encore que déjà Charles II avait envoyé de ses gardes, outre d'autres troupes, au service de Louis XIV. On va voir que les Anglais étonnèrent nos populations par leur extraordinaire et redoutable appétit : ils n'ont point dégénéré sous ce rapport et tout le monde sait qu'en Crimée ils procurèrent à nos troupiers la même surprise.

fait faire en ma présence, je leur ai fait délivrer les billets pour leurs logements où ils se rendront demain. J'ai assigné leurs quartiers tout le long de la rivière d'Aisne en tirant vers Compiègne ».

(Vol. 419.)

---

113. — *Le maréchal de Bellefonds à Louvois.*

Péronne, 25 janvier 1674.

« Je crois vous devoir informer de l'état où est Le Catelet et de ce que j'y ai réglé avec M. de Pradel et M. l'intendant qui s'y sont trouvés.

« Il serait difficile de vous faire bien comprendre l'effet des fourneaux de M. de Castellan ; comme il vous en a rendu compte, je ne vous en romprai pas la tête davantage. Il suffira de vous dire que, de trois brèches, l'une est au flanc du bastion de Navarre et à la porte qui le joint et que l'on n'y pourrait pas monter quand (même) elle ne serait pas défendue, outre que le bastion qui la voit est tout entier et empêcherait que l'on y pût monter quand elle serait beaucoup plus grande. Les deux autres sont tout aussi peu praticables, tout ce qui les défend étant en son entier et ayant encore un autre avantage qui est celui du marais et du fossé revêtu.

« Après avoir entendu toutes les raisons qui ont empêché les effets des fourneaux et vu les casemates et les contre-mines, nous n'avons pas trouvé que nous fussions plus avancés que le premier jour et, M. de Castellan demandant trois semaines pour rétablir d'autres fourneaux et même n'étant pas assuré que le tout fût achevé dedans ce temps-là, j'ai pris le parti d'y laisser une garnison qui pût

le mettre en sûreté, nous ôter l'inquiétude et travailler aux choses où il les voudrait employer. J'y ai fait rentrer M. de Bois-David avec 500 hommes de la garnison de Saint-Quentin et 200 fusiliers et j'ai laissé ordre pour établir, avec ces derniers, 200 détachés de la Reine, 200 des Vaisseaux et 200 de Pfiffer (1) et 30 chevaux ; l'on y a mis du pain et des munitions et des outils.

« J'ai ensuite renvoyé dans leurs quartiers d'hiver tout ce que j'avais fait arrêter de cavalerie et d'infanterie. Puisqu'il y a dans ces places voisines plus que l'on n'en aura besoin pour mettre ensemble lorsqu'il faudra les y faire marcher pour travailler à la terre, au moins pendant deux jours, je ne crois pas que vous y jugiez ma présence nécessaire. S'il ne s'avance point de troupes (ennemies) sur la frontière de Cambrai, il suffira que je me trouve à Douai et que, pour cette garnison et celle d'Arras, je leur imprime quelque respect ; si cela ne vous paraît pas suffisant, je ne plaindrai pas ma peine et je reviendrai tout aussitôt. Cependant je partirai d'ici samedi matin et je serai à Douai dimanche au soir où j'attendrai le retour de ce courrier ; je lui laisserai une escorte ici et une à Bapaume pour le faire passer plus vite et plus sûrement. »

(Vol. 396.)

---

114. — *M. de Machault à Louvois.*

Soissons, 26 janvier 1674.

Il lui annonce l'arrivée à Soissons du régiment de Picardie.

(Vol. 419.)

---

(1) On sait que ce sont là des noms de régiments.

115. — *M. de Chazeron à Louvois.*

Saint-Quentin, 26 janvier 1674.

Il se conformera à l'ordre qu'il a reçu de passer à Saint-Quentin le reste de l'hiver et s'opposera aux courses que pourraient faire les ennemis. Il est depuis trois mois dans la ville et, depuis ce temps, n'a reçu ni argent ni fourrage.

(Vol. 396.)

---

116. — *M. de Malèzieu (1) à Louvois.*

Laon, 28 janvier 1674.

Le régiment de Vermandois est arrivé en garnison à Laon le 25 de ce mois; il est fort délabré, la plupart des soldats sont sans armes. . . . .  
« Les soldats ont vécu ici avec beaucoup de licence aux dépens de leurs hôtes depuis trois jours; ils y ont même blessé des habitants et ceux-ci, dans l'oppression où ils se voyaient, ont cru par une composition avec les officiers pouvoir arrêter les désordres. J'ai su que cette composition était que la ville donnait 1200 écus aux officiers pour le quartier d'hiver; je ne vous cèle pas qu'auparavant ce traité j'avais tâché secrètement de disposer les magistrats à faire aider le soldat de quelque petite chose avec l'ustensile, en quoi j'avais envisagé l'intérêt des troupes et la paix entre elles et les habitants, le tout sur la bonne intention que j'avais reconnue dans ceux-ci de contribuer en ce qu'ils pourraient pour vivre en paix avec le soldat et j'avais bien cru que l'officier y pourrait

(1) Commissaire des guerres.



aussi trouver son compte; mais, quoique cette composition ait été faite et que j'aie fait donner à bon compte de l'argent par compagnie, je ne vois pas que les soldats et habitants en soient mieux. Ceux-ci sont toujours dans l'oppression et les autres ne reçoivent de leurs officiers que deux sols six deniers pour leur subsistance par jour, ce qui cause parmi eux des désordres incessamment et des plaintes continuelles. J'en ai parlé aux officiers pour les obliger à payer les 4 sols que le roi veut que le soldat reçoive; ils disent qu'ils ne le peuvent faire quand même ils en verraient un ordre de la cour. Le lieutenant-colonel prétend que l'argent que la ville est convenue de leur donner n'est que pour empêcher que les officiers et soldats ne logent, même sur mes billets, ailleurs que dans les logements que l'on leur a donnés d'abord et que ceux des habitants que les magistrats protègent ne puissent, par ce stratagème, être privés de l'exemption qu'ils veulent leur accorder nonobstant l'intention du roi et ainsi il n'y a que les plus pauvres qui logent le soldat. Voilà où les choses en sont en cette garnison. »

(Vol. 419.)

---

117. — *M. Rouillé du Coudray à Louvois.*

Saint-Quentin, 29 janvier 1674.

« Les deux régiments de cavalerie de Doucet et de Rouvray qui sont ici en garnison doivent avoir par jour, par le règlement que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, 300 rations de fourrage pour leurs 12 compagnies à raison de 10 livres de paille, 4 picotins d'avoine et 20 livres de foin pour

chaque ration. La paille et l'avoine se trouveront avec un peu de soin ; mais à l'égard du foin dont il faudrait par jour 2,400 bottes du poids de 6 à 7 livres comme elles sont ici, c'est ce qu'il est absolument impossible de faire fournir par les paroisses tant du gouvernement de Saint-Quentin que du voisinage, d'autant qu'il n'y a aucune prairie plus près que celles qui sont proche La Fère sur la rivière d'Oise à cinq grandes lieues d'ici, d'où les voitures ne peuvent venir et retourner qu'en deux jours et à fort grands frais et qui sont toutes paroisses de la généralité de Soissons dans lesquelles tous lesdits foins se consomment pour la cavalerie que vous y avez distribuée. » Suit le détail des propositions soumises au ministre pour cette fourniture de foin après entente avec le lieutenant de roi de Saint-Quentin, les échevins et les officiers des troupes de cavalerie.

(Vol. 419.)

---

118. — *M. de Machault à Louvois.*

Laon, 29 janvier 1674.

« Les officiers de cavalerie font de grands désordres dans leurs quartiers ; il y a un capitaine qui, outre la paye du roi en argent et du fourrage, se fait nourrir, ses soldats et chevaux, et tire encore dix francs par jour, d'autres un peu moins, mais tous de l'argent et la nourriture de leurs équipages. Pour les cavaliers, outre la paye du roi et le fourrage, l'ordinaire et dix sols par place ; quelques-uns vont à quinze et à vingt sols.

« Il ne faut pas prétendre que les prévôts des maréchaux se mettent en campagne pour les arrê-

ter, disant hautement qu'ils n'ont pas la force à la main et qu'il n'y a aucune sûreté pour leurs personnes. Pour les preuves de ces désordres, elles résultent des plaintes uniformes de toutes les communautés et elles ne peuvent se révoquer en doute. »

(Vol. 419.)

---

119. — *M. de Bois-David à M. Rouillé du Coudray.*

Au Catelet, 29 janvier 1674.

« Par la relation de cette nuit vous avez pu voir quelques petits avis d'une visite de la garnison (1) de Cambrai. Elle s'est mieux manifestée ce matin à neuf heures par la prise de deux chevaux de charue par le nombre de quinze ou seize cavaliers. Tout cela ne nous a fait que veiller; mais ensuite quatre ou cinq cents chevaux étant venus passer à notre barbe, nous avons envoyé quelques fusiliers à la tête de notre bourg et le long des haies de Gouy pour honorer leur passage de quelques coups de fusil; cela commandé par M. le chevalier de Chesnes qui les a si bien côtoyés et chagrins par ses gens que, 20 ou 30 des leurs ayant tourné bride assez près du bastion de Bony, il y a eu en cet endroit force coups tirés d'assez près de manière qu'ils ont eu apparemment quelques hommes blessés et quelques chevaux aussi, car on en a vu ramener leurs chevaux par la bride, les cavaliers étant à pied, et de nos habitants disent avoir vu charger deux hommes devant d'autres cavaliers. J'ai vu quelque chose de tout cela, mais je ne vous en puis rien dire de positif.

(1) *Ennemie.*

« Le s<sup>r</sup> de La Grange, lieutenant des chevau-légers, qui commandait notre cavalerie, s'étant avancé au-devant de nos gens à pied comme les ennemis ont tourné pour les charger, il s'est trouvé blessé au bras au milieu du feu et je crois que ç'a été par les nôtres. Voilà tout le récit du spectacle au retour de la bataille; je leur donne à dîner et ils vont boire à votre santé. »

(Vol. 419, copie.)

---

120. — « *Etat de ce que M. le maréchal de Bellefonds a ordonné être fait au Catelet (joint à une lettre du 30 janvier 1674) :*

On laissera 800 hommes d'infanterie dans le Catelet, savoir :

du régiment de la Reine. . . .	200.
du régiment des Fusiliers. . . .	200.
du régiment des Vaisseaux . . . .	200.
du régiment de Pfiffer. . . . .	200.
50 maîtres,	

le tout commandé par M. Pfiffer, brigadier (1).

MUNITIONS :

Outils : 6 à 700.
Poudre, 6 milliers.
Plomb, 4 milliers.
Mèche, 6 milliers.
Grenades, 600.
Bombes, une douzaine ».

(Vol. 419.)

---

(1) Cependant, d'après Pinard, M. de Pfiffer (François) n'aurait été fait brigadier qu'en février 1677.

121. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guise, 31 janvier 1674.

« N'ayant reçu votre lettre du 22<sup>e</sup> de ce mois que par la poste d'aujourd'hui, je n'ai pu vous y faire plus tôt réponse. Je ne manquerai pas de faire connaître la volonté du roi au régiment de Bulonne (1) qui est ici en garnison et j'aurai un soin particulier de faire exécuter ponctuellement les choses que vous me marquez, vous assurant que, sans perte de temps, je ferai savoir aux ennemis ce que vous désirez, je m'y conformerai avec toute la même bonne foi qui m'est marquée par la vôtre. Je suis bien fâché de vous importuner encore pour la réparation de notre pont qui est absolument nécessaire pour le service de Sa Majesté, d'autant que les fourrages que les villages doivent fournir aux troupes de cette ville ne se peuvent voiturer sans secours, joint que la plus grande partie des cavaliers de cette garnison sont logés dans ce faubourg, auxquels on ne peut donner aucune assistance parce qu'il n'y a aucune communication si, d'aventure, il venait être attaqué ».

(Vol. 419.)

---

122. — *Le maréchal de Bellefonds à Louvois.*

Douai, 1<sup>er</sup> février 1674.

. . . . . « Vous savez par la voie de Saint-Quentin ce qui se passe au Catelet; j'y ai envoyé M. Dauval porter les ordres que je vous avais mandés et je ne vois rien qui puisse me convier de les

(1) Il faut sans doute lire *Bulonde*. Je ne trouve pas la minute de la lettre en question.

changer. M. de Castelan, par sa dernière, me mandait que cette semaine cela serait fort avancé. . . .

« Comme M. de Bois-David trouve quelque petit intérêt dans une brasserie qu'il avait faite avec quelque dépense au Catelet, je crois que vous ne trouverez pas mauvais que l'on la conserve et sa maison qui ne serait point du tout logeable que pour des troupes (*sic*) et qui ne donnerait assurément aucune tentation aux ennemis de rétablir ce vilain trou, rasant entièrement toutes les casernes et magasins ; voilà l'ordre que je donne présentement et que je mande être exécuté, si vous ne jugez à propos d'y changer quelque chose, car vous avez le temps de le faire et de mander au Catelet de quelle manière vous voulez qu'on en use. . . . .

« J'oubliais à vous mander que les ennemis se sont présentés avec 500 chevaux au Catelet parce que je croyais bien que vous en étiez informé d'ailleurs. M. Rouillé m'écrit du 27 qu'il ne croit pas que d'un mois la démolition soit achevée ; si cela était, il serait fort inutile que je restasse ici si longtemps ».

(Vol. 396.)

---

123. — M. de Fourilles (1) à Louvois.

A Soissons, 2 février 1674.

« J'arrivai hier ici où j'ai vu les régiments de Condé et d'Enghien dont les officiers m'ont promis que lesdits régiments seront en état à la fin du

(1) Le marquis de Fourilles, le principal collaborateur de Louvois dans la réorganisation de la cavalerie, était inspecteur général de cette arme. Tué cette même année 1674 à Seneffe.

courant ou dans le 15<sup>e</sup> de mars. . . . Je pars demain à la pointe du jour pour aller à Laon voir le régiment d'Orléans et de là à Guise pour voir celui de Bulonde qui est un des plus méchants ».

(Vol. 419.)

---

124. — *M. Renault* (1) à *Louvois*.

Soissons, 2 février 1674.

« Je suis obligé de vous informer du désordre que commet la compagnie des gardes du corps du roi d'Angleterre dans les quartiers où elle est logée. La plupart ne se contentent pas seulement d'exiger leur nourriture, outre leur paye qu'ils se font donner par avance, mais obligent encore par des violences et mauvais traitements les habitants des lieux à leur fournir des viandes telles qu'ils souhaitent, amenant chez leurs hôtes tour à tour leurs camarades qu'ils y veulent régaler et, s'ils n'obtiennent ce qu'ils demandent, maltraitant les paysans qui sont contraints d'abandonner leurs maisons. J'ai été sur les lieux et m'en suis plaint aux officiers qui n'y ont mis aucun remède, car on a récidivé depuis et continué les mêmes violences. Les officiers du régiment de Picardie ont quantité de chevaux d'équipage et se plaignent que le foin, la paille et l'avoine ont été enchéris d'un sixième depuis leur arrivée. Il me semble que l'on ne doit pas s'en étonner, y ayant beaucoup de cavalerie dans les villages circonvoisins et je crois, sauf un meilleur avis, que, si on met une taxe, les paysans n'en amèneront pas si fréquemment et qu'il sera

(1) Commissaire des guerres.

plus difficile d'en avoir. On peut encore à présent nourrir un cheval pour six sols par jour ».

(Vol. 419.)

---

125. — *M. Rouillé du Coudray à Louvois.*

Saint-Quentin, 2 février 1674.

« Toutes les troupes prétendent des voitures pour leurs malades aux dépens du roi et, sous ce prétexte, en prennent pour porter leurs bagages ; on leur en fait fournir. Il est seulement question de savoir si c'est aux dépens du roi ; les Anglais ont particulièrement cette prétention sur laquelle je me réglerai sur ce qu'il vous plaira en ordonner » (1).

(Vol. 419.)

---

126. — *M. de Machault à Louvois.*

Soissons, 2 février 1674.

« Le régiment de Picardie est ici. Les compagnies sont assez fortes pour le nombre et la qualité des hommes eu égard à un retour de longue campagne ; mais tout ce qu'il y a d'hommes, il faut faire état de les vêtir depuis les pieds jusques à la tête. Les officiers ont quantité de chevaux, par exemple chaque capitaine dix et douze et les subalternes à proportion. De les vendre, ils ne peuvent s'y résoudre, car il les faudrait donner pour rien ; d'un autre côté la nourriture dans les villes ren-

(1) Louvois répondit le 6 février que le roi voulait bien faire la dépense des voitures pour les malades, mais que, pour les bagages des officiers, c'était à ceux-ci d'en payer le transport. (Vol. 363, *minute*).



chérit chaque jour, vu la consommation du fourrage qui se fait dans le plat pays, de sorte que, si vous le trouvez bon, pour aider aux officiers à conserver leurs équipages, on pourrait taxer les fourrages en sorte que chaque cheval ne revienne au plus pour la nourriture qu'à cinq sols, même ordonner aux communes voisines qui en auraient en abondance d'en voiturer ici. L'infanterie qui est à Laon, qui est le régiment de Vermandois, est plus à son aise qu'ici. Car j'apprends, non pas par plainte, mais comme une nouvelle, que la ville les aide et qu'ils sont très contents les uns des autres ».

(Vol. 419.)

---

127. — *Louvois à M. Renault.*

5 février 1674.

« Le roi a été informé que les officiers et soldats du régiment de Picardie sont mal logés parce qu'il y a beaucoup de maisons qui sont exemptées par les maire et échevins. C'est ce qui m'oblige de vous dire que Sa Majesté désire que vous fassiez de nouveau vous-même tous les logements pour mettre des troupes chez les plus riches habitants sans favoriser qui que ce soit sous quelque prétexte que ce puisse être. A l'égard de ce que vous me dites sur les désordres que font les gardes du roi d'Angleterre, il est nécessaire que vous vous rendiez dans leurs quartiers pour les obliger à restituer ce qu'ils ont exigé contre les intentions du roi. Et vous ferez entendre au commandant que, s'il ne contient la compagnie, on l'enverra dans une ville fermée pour y passer le reste de l'hiver ».

(Vol. 364.)

---

128. — *M. de Machault à Louvois.*

Soissons, 8 février 1674.

La plupart des paysans mariés hésitent à prendre parti dans les troupes parce que leurs femmes sont imposées aussi haut pendant leur absence que s'ils étaient restés à faire valoir leur bien. Il y aurait lieu de faire réduire par un arrêt du conseil la taxe des femmes dont les maris sont au service.

(Vol. 419.)

---

129. — *M. de Fourilles à Louvois.*

Saint-Quentin, 8 février 1674.

Il rend compte de la revue qu'il vient de faire, à Saint-Quentin, des régiments de Doucet et de Rouvray. Fausse alerte causée par le bruit que les ennemis allaient attaquer l'infanterie sortant du Catelet. Il avait envoyé un parti pour être renseigné : ce bruit s'est trouvé faux. La démolition du Catelet sera achevée demain soir et de telle sorte que l'ennemi ne pourra se servir de cette place ; il ne s'est jamais vu meilleure maçonnerie.

(Vol. 396.)

---

130. — *M. Dauval à Louvois.*

Saint-Quentin, 9 février 1674.

« Il y a sept jours que je me rendis au Catelet par l'ordre de M. le m<sup>e</sup> de Bellefonds pour en presser et pour en voir la démolition entière. Nous en sortîmes hier avec toutes les troupes que l'on y avait laissées depuis quinze jours et avec celles que l'on y avait menées mercredi après avoir vu

un effet, conforme à vos intentions, de tous les fourneaux auxquels on a donné le feu pendant les deux derniers jours. Les quatre bastions n'ont plus aucune forme, à la réserve de celui de Saint-Quentin dont l'angle aigu subsiste encore, quoique le centre de la chaîne soit tout à fait entr'ouvert et que les plus grosses pierres en soient même détachées ; six mineurs, que M. de Castelan y a laissés, doivent ce matin achever la ruine parfaite de ce bastion par un fourneau qui renversera sans doute cet angle qui a résisté aux autres. La courtine dans laquelle la porte de la place était pratiquée demeure encore en sa hauteur et en sa figure parce que la brique n'est qu'une enveloppe d'un roc de crayon qui fait des ouvertures de toutes parts et qui sont devenues plus fréquentes et plus grandes par la violence des premiers fourneaux qui ébranlèrent toute la maçonnerie. Il est impossible de trouver aucun endroit qui ne soit crevé ; ainsi vous jugez bien que la poudre n'y produirait aucun effet ruineux. Les fondements de cette même courtine sont sapés jusque dans leur centre et le crayon dont le roc est composé n'a plus de consistance par l'ébranlement général que les premiers fourneaux y ont donné. Les trois autres courtines sont presque toutes renversées et il y a des endroits où huit hommes monteraient facilement à cheval ; celle qui est entre le bastion de Saint-Quentin et celui de Navarre a encore sa muraille haute de dix à douze pieds dans la longueur de six toises, le reste est tout à fait démoli.

« Comme il faut un temps fort long pour renverser les terres dans le fossé, on s'est contenté de raser les parapets car il n'y aurait eu aucune sûreté

à laisser des troupes dans une place ouverte de tous les côtés ou du moins il aurait fallu trouver cette sûreté par le moyen d'un grand corps ; il y aurait péri par la rigueur de ce temps. On a donc jugé à propos d'abandonner tout à fait la place, étant présentement hors d'état de pouvoir être occupée sans exposer à toutes sortes d'insultes les troupes que l'on y sacrifierait et l'on attend vos ordres pour convenir avec un entrepreneur à la tête de 200 paysans du prix et du temps qu'il faut pour renverser toutes les terres dont la masse et l'élévation est extraordinaire ».

(Vol. 396.)

---

131. — *M. Rouillé du Coudray à Louvois.*

Saint-Quentin, 9 février 1674.

. . . . . « Nous revînmes hier au soir, M<sup>rs</sup> Chazeron, Dauval, chargé du soin des troupes pour la démolition du Catelet par M. le m<sup>al</sup> de Bellefonds, M. Castellan et moi, avec les 800 hommes détachés qui y tenaient garnison, les 50 maîtres et toutes les munitions de guerre, et nous fîmes démolir les casernes et une redoute qui était à l'entrée du bourg devant que d'abandonner la place. Les derniers fourneaux qui y jouèrent hier et avant-hier (ont) entièrement ruiné les bastions ; une des courtines est baissée à mains d'hommes, tant soldats que des villages du gouvernement, à 12 ou 15 pieds de hauteur et couverte des terres et parapets qu'on y a renversés. Il reste les remparts et les fossés qui sont presque au même état qu'ils étaient quoique la place soit ouverte de tous côtés et en tel état qu'un chacun est demeuré d'accord

que les ennemis ne peuvent en aucune manière s'en prévaloir ».

(Vol. 419)

---

132. — *Louvois au maréchal de Bellefonds.*

12 février 1674.

« Présentement que la démolition du Catelet est entièrement achevée et que cette place est abandonnée, vous êtes en liberté d'aller où vous jugerez à propos dans votre département, ne doutant point que vous n'ayez donné les ordres nécessaires pour renvoyer les 800 hommes détachés qui étaient audit Catelet chacun au régiment dont ils sont et il est nécessaire qu'il vous plaise de donner vos ordres pour faire démolir la maison et la brasserie de M. de Bois-David que le roi ne veut pas qui demeure sur pied. »

(Vol. 396, copie.)

---

133. — *Le maréchal de Bellefonds à Louvois.*

Donai, 12 février 1674.

L'affaire du Catelet est finie ; il ne croit pas qu'il y ait lieu de prendre d'autres précautions au sujet de cette place. « C'est un trou qui n'est bon ni aux Espagnols ni aux Français, une situation qui ne fait point d'envie et qui ne donne point d'avantage et de plus ni les ennemis, ni nous, n'avons point d'intérêt de nous embarrasser de la garde d'une place dont nous ne tirerions que de l'incommodité ; l'on a rasé et les logis et les casernes, l'on a laissé la brasserie ».

(Vol. 396.)

---

134. — *M. Dawal* (1) à Louvois.

Saint-Quentin, 14 février 1614.

Il demande les ordres du ministre pour l'achèvement de la démolition du Catelet. « Les deux fourneaux qui reçurent le feu après notre sortie ruinèrent entièrement la porte et elle en est devenue tellement inaccessible que les brèches seules font présentement l'entrée du Catelet. Les magasins seront demain tout à fait abattus, car de toutes les personnes qui ont eu l'honneur en cette occasion d'employer leurs soins et leurs pas au succès des desseins du roi il n'y en eut pas une qui ne convînt de ménager autant que l'on pourrait les matériaux des bastions dont on a estimé la destruction nécessaire.

« Une lettre que M. le m<sup>l</sup> de Bellefonds m'envoya hier me marque positivement qu'il faut attendre votre décision sur tout ce qui reste à faire à l'égard des débris de cette place . . . . .

« Sept officiers ennemis allèrent dimanche reconnaître l'état de la place; après en avoir fait le tour par le dehors et au dedans, ils dirent qu'ils auraient bien voulu la trouver dans le même état qu'ils l'avaient vue après la première tentative de sa démolition. Ils entrèrent par les brèches qui sont entre les bastions du marais et du bourg. Je ne me donne l'honneur de vous écrire cette particularité que pour vous marquer qu'on entre au Catelet à cheval par plusieurs endroits. »

(Vol. 419.)

---

(1) Voir la lettre précédente.

135. — *Louvois à M. de Machault.*

15 février 1674.

« Je vous envoie une lettre que les maire et échevins de Soissons m'ont écrite sur la manière dont les troupes qui y sont en garnison vivent, lesquelles aussi de leur part se plaignent des habitants. Il est bien à propos que vous ne souffriez pas que les officiers se départent du règlement de Sa Majesté ni aussi que les bourgeois traitent mal le soldat et je crois que vous feriez une bonne chose pour les uns et pour les autres si vous pouviez négocier que, moyennant que les habitants donnassent au 15 avril prochain une chemise et une paire de souliers à chaque soldat, ceux-ci achèteraient au moyen de la solde tout ce qu'il faudrait pour la nourriture. Cette condition serait avantageuse pour la ville puisque, par ce moyen, elle aurait le rapport et les troupes aussi. »

(Vol. 364.)

---

136. — *Le maréchal de Bellefonds à Louvois.*

Tournai, 16 février 1674.

« Je vous ai déjà mandé que la maison de M. de Bois-David était rasée et que la brasserie ne me paraissait pas de nulle conséquence. J'avais écrit à Saint-Quentin que l'on ne la fît pas raser si l'on ne recevait un ordre de vous; ainsi vous pourrez l'y envoyer ou bien je l'y enverrai si vous persistez dans votre résolution » (1).

(Vol. 396.)

---

(1) Le 19 février, Louvois répondait (même volume) : « Le roi

137. — *M. de Machault à Louvois.*

Soissons, 16 février 1674.

« Les Anglais continuent à se rendre difficiles avec leurs hôtes. Mais comme ils sont étrangers pour lesquels il faut avoir plus d'égards que pour les autres, je me contente de vous représenter leur méchante conduite afin qu'il vous plaise m'ordonner les moyens les plus doux pour la rectifier. Si vous prenez la résolution de les mettre dans des villes, Crépy-en-Valois et Château-Thierry seront assez propres pour cela, en leur faisant fournir le fourrage et à leur place je ferai fort bien subsister quatre compagnies de cavalerie. »

(Vol. 419.)

---

138. — *M. Renault à Louvois.*

Soissons, 17 février 1674.

« Les officiers et soldats du régiment de Picardie se trouvent à présent bien logés, ayant fait de nouveau les logements, ainsi que vous avez pris la peine de m'ordonner par votre lettre du 5 de ce mois. Les gardes du roi d'Angleterre vivent toujours avec autant de désordre que par le passé, n'y ayant personne à la compagnie qui ait assez d'autorité pour les contenir, les lieutenants, enseignes, exempts et autres principaux officiers s'étant absentés depuis la revue. J'ai été dans leurs quartiers et leur ai fait entendre en présence du sous-

m'a commandé d'écrire à M. de Pradel de faire raser la brasserie de M. de Bois-David qui avait été réservée, Sa Majesté étant bien aise qu'il ne reste aucun couvert au Catelet. »



brigadier qui les commande à présent que, s'ils continuaient, on les enverrait dans une ville fermée pour y passer le reste de l'hiver, mais cela n'a produit aucun bon effet. Je vous assure que, si on les oblige à la restitution de ce qu'ils ont exigé contre l'intention du roi, leur solde d'un mois ne suffira pas pour payer le dégât de deux jours, un seul garde se faisant donner par jour 25 pintes de vin, un agneau, un quartier de mouton, vingt œufs, deux livres de lard et autant de pain qu'il souhaite, outre la paye qui lui est octroyée par le roi. »

(Vol. 419.)

---

139. — *M. de Machault à Louvois.*

Soissons, 19 février 1674.

Les difficultés du maire et des échevins avec la garnison sont accommodées.

(Vol. 419.)

---

140. — *M. de Pradel à Louvois.*

Saint-Quentin, 21 février 1674.

Quantité de poudre consommée pour la démolition du Catelet : 49 milliers 924 livres fournis par les magasins de Saint-Quentin, plus 10 milliers 574 livres fournis par les magasins du Catelet. Le régiment de la Reine a quitté Saint-Quentin hier ; celui d'Alsace y est entré le même jour, 8 compagnies en ont été détachées pour Guise. Nécessité d'avoir à Saint-Quentin un aide-major (1), le major

(1) Le roi accorda cet aide-major. (Vol. 364, lettre de Louvois, 28 février, *minute.*)

ne pouvant suffire à toutes les fonctions de sa charge. Il y a un capitaine des portes qui fait cette dernière fonction sans en toucher d'appointements, on demande « quelque entretienement » pour lui.

(Vol. 396.)

---

141. — *Les Maire et Echevins de Saint-Quentin  
à Louvois.*

22 février 1674.

Ils demandent des instructions au sujet des exemptions de logement des troupes, « considérant que ce sont les personnes riches et accommodées qui jouissent des privilèges de toute une ville à l'opposition et accablement du reste des habitants ; elles sont en repos cependant que les honnêtes gens sont tourmentés dans leurs maisons, et ne se contentent pas d'être exemptes pour leurs personnes, mais associent avec elles de leurs parents qui jouissent des mêmes exemptions quoique peut-être ce soient sociétés simulées » (1).

(Vol. 419.)

---

142. — *Les Maire et Echevins de Saint-Quentin  
à Louvois.*

24 février 1674.

Ils se plaignent des abus commis par le s<sup>r</sup> de . . . . . « qui dit avoir la commission du roi pour lever une compagnie de cavalerie en ces

(1) Cette lettre est signée « DELEDEDE ».

quartiers. Il ne se contente pas de la composer de gens qu'il lève aux environs de cette ville, mais y engage plusieurs habitants mariés qui ont femmes et enfants et jeunes hommes qu'il fait attirer et engager par boissons et lorsqu'ils sont pris de vin. Et, lorsqu'ils sont en autre état et au repentir et qu'ils demandent leurs congés, il exige d'eux de grandes sommes qu'ils ne peuvent payer que par la vente de leurs biens à la ruine de leurs familles. » Ainsi en est-il arrivé à un nommé Portellette, un des sergents de ville, et au nommé Jean Dey (?), fils de M<sup>r</sup> Jacques Dey, procureur.

(Vol. 419. — Cette lettre est signée « DELREDDER »)

---

143. — *Louvois à M. de Pradel.*

26 février 1674.

« J'ai vu par une lettre du maître de la poste de Saint-Quentin que l'on a fait des fossés dans les chemins de traverse par où passent ordinairement les courriers, ce qui les oblige de suivre les grands chemins, lesquels étant très méchants, ils sont considérablement retardés. Il est nécessaire qu'il vous plaise d'ordonner que lesdits fossés soient comblés et les passages ouverts afin que les ordinaires puissent faire la diligence qu'il convient au service de Sa Majesté. »

(Vol. 364, *minute.*)

---

144. — *Louvois aux Maire et Echevins de Saint-Quentin.*

28 février 1674.

Le roi n'autorise que les exemptions de loge-

ment admises par le règlement de 1651 (1).  
(Vol. 364, *minute*.)

---

145. — *M. de Machault à Louvois.*

Laon, 3 mars 1674.

Il a fait arrêter trois soldats de la garnison de Laon qui ont tué à coups d'épée, dans sa boutique, un marchand de cette ville.

(Vol. 420.)

---

146. — *M. de Puysegur (2) à Louvois.*

A Soissons, 3 mars 1674.

« Je m'adresse à vous comme doivent faire tous ceux qui ont l'honneur de porter une épée pour vous supplier très humblement d'avoir la bonté de me protéger dans la demande que je fais à Sa Majesté du gouvernement de Saint-Quentin, ayant

(1) Le règlement du 4 novembre 1651 (art. xx) exemptait du logement « les ecclésiastiques, les gentilshommes faisant profession des armes, les chefs des compagnies d'officiers royaux comme présidents et lieutenants-généraux et particuliers, civils et criminels, les gens du roi des sièges présidiaux et royaux, les maires et échevins, receveurs des tailles et taillon, commis des fermiers des gabelles, traites foraines ou autres fermiers, trésoriers ou receveurs généraux et particuliers étant en exercice et ayant le maniement actuel des deniers du roi. »

(2) Le marquis de Puysegur (Jacques de Chastenet), non le maréchal de France, mais le maréchal de camp, auteur de *Mémoires célèbres*. Je ne trouve pas la réponse que Louvois dut lui faire et dont le sens est indiqué par ces mots griffonnés de la main du ministre sur la lettre de Puysegur : « J'ai appris que Pradel se portait bien ». En effet, M. de Pradel ne mourut qu'en 1690, huit ans après M. de Puysegur.

appris que M. de Pradel était extrêmement malade. Vous pouvez assurer Sa Majesté que je me porte très bien et que je le servirai mieux que qui que ce soit, ayant connaissance entière du pays. Ne doutez pas que, s'il était permis aux habitants de demander un gouverneur, ils me demanderaient préférablement à tous autres. J'en écris au roi et vous supplie de lui vouloir donner ma lettre, vous assurant que, en m'accordant la protection que je vous demande, personne de ceux qui possèdent les mêmes charges ne vous serait plus acquis que moi. »

(Vol 420.)

---

147. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guise, 7 mars 1674.

..... « Je suis bien aise, en vous rendant compte de toutes mes actions ainsi que j'ai toujours fait, de vous dire en premier lieu qu'ayant donné toute l'assistance imaginable aux compagnies d'Alsace (1) qui sont ici en garnison et même leur avoir fait donner après la visite tous les billets dont ils avaient remarqué leur être nécessaires, et fait loger leur major dans l'hôtellerie de Saint-Martin où logent d'ordinaire les commandants quand il s'en rencontre deux et lui avoir offert le Porcelet où tout son équipage pouvait loger où des lieutenants-colonels ont toujours logé, et fait ôter l'équipage de M. de La Barre, qui y logeait, pour lui laisser ledit logis entier, en quittant un autre qui était encore meilleur que ce der-

(1) Du régiment d'Alsace.

nier; j'avais cru qu'il devait se contenter de l'un ou l'autre lieu et n'obliger pas le commissaire de prendre le logis d'une veuve qui est occupé par un homme de madame de Guise et, en outre, destiné pour loger les ingénieurs qui viennent faire travailler dans cette place dans peu, leur ayant fait réserver afin de ne pas tant occuper de place et que, par ce moyen, les troupes y soient mieux logées. En entrant il a commencé à chasser une personne qui est à moi avec quelques bestiaux nonobstant les prières que je lui en ai envoyé faire de ma part et audit commissaire de ne pas prendre cette maison. Ils n'en ont voulu rien faire l'un et l'autre quoique leurs troupes et tous les autres officiers soient bien logés, en telle sorte qu'ils ne demanderaient pas d'en sortir, trouvant ici leur commodité et les vivres à bien meilleur marché qu'à Saint-Quentin. Si c'est votre volonté qu'on me traite de la sorte en cette place, je le souffrirai avec bien de la joie, ne m'attachant qu'à suivre vos volontés et celles de Sa Majesté.

« Je serais aussi fort aise de savoir si c'est de votre ordre que le s<sup>r</sup> du Drot, commis au grenier à sel de cette ville, aille enlever toutes les avoines qui sont dans les villages, parce que, lorsque vous avez eu ce dessein, vous m'avez fait l'honneur de m'adresser vos ordres et l'on met votre nom à toute sorte de rencontres parce que vous m'avez ordonné de faire fournir les foins, paille et avoine à la cavalerie qui est ici. Il en faut aussi pour les huit compagnies d'Alsace qui ont de l'équipage; à ceux-là vous ne m'avez pas ordonné, mais il faut que lesdits fourrages viennent sur marché afin qu'ils en achètent; vous serez surpris de me voir plaindre puisque ce n'est pas

mon ordinaire. C'est pourquoi je finirai en vous protestant, etc. »

(Vol. 420.)

---

148. — *M. de Machault à Louvois.*

Soissons, 7 mars 1674.

« Il est certain que les gardes du corps tirent tous de l'argent dans leurs quartiers outre la paye du roi ; cela va à 20, 30 et jusqu'à 40 sols par place. Les habitants n'osent s'en plaindre par écrit et m'en apporter la conviction, se persuadant qu'il leur en arriverait un plus grand mal ; mais à force de les questionner sur les délogements qu'ils me viennent demander, ils avouent franchement ce qui en est. MM. les aides-majors qui vont visiter ces quartiers le voient et le savent comme moi ; ils font ce qu'ils peuvent pour empêcher le désordre en mettant en prison, mais cela n'y fait pas grand-chose. Je ne sais si quelque châtiment plus sévère y apporterait du remède, car le mal est bien universel. . . . . Pour les gardes anglais, leur grande dépense va à consommer et dissiper des vivres en sorte que chaque garde coûte plus de 50 sols à son hôte. Pour la cavalerie légère, je n'en reçois point de plainte et il me paraît qu'elle subsiste sans bruit. »

(Vol. 420.)

---

149. — *Louvois à M. de Pradel.*

8 mars 1674.

« Le roi ne veut pas que les villages situés en-deçà de la Somme se soumettent à la contribution

des ennemis et pour cela Sa Majesté désire que vous fassiez entendre aux habitants qu'Elle veut qu'ils se mettent en état de défense et que, s'ils s'y soumettent, vous les enverrez brûler pour l'avoir fait de même que pourraient faire les Espagnols pour les obliger à le faire et il sera de votre soin d'empêcher qu'ils ne leur viennent faire d'insulte. »

(Vol. 397, copie.)

---

150. — *Les Mayeur et Echevins de Saint-Quentin à Louvois.*

Saint-Quentin, 9 mars 1674.

« L'avis qu'on vient de nous donner que les officiers de trois compagnies du régiment d'Alsace qui sont en garnison à Guise poursuivent un ordre auprès de Votre Grandeur pour venir en cette ville, nous oblige de vous faire la présente pour vous représenter que les habitants sont tellement accablés par les logements et fournitures qu'ils donnent aux gens de guerre que nous avons pour garnison, qui composent plus de 3,000 hommes, qu'ils ne peuvent y satisfaire, étant au-delà de leurs forces. Vous savez que les 16 compagnies d'Alsace qui y sont de 2,000 hommes, les quatre compagnies françaises de 200, deux régiments de cavalerie de plus de 600, sans les trois compagnies de MM. le gouverneur, lieutenant de roi et major, et sans les officiers, en sorte que, si l'on était encore obligé de recevoir lesdites trois compagnies de Guise, il faudrait chasser les habitants de leurs maisons et les réduire à l'impossible. Pourquoi nous supplions très humblement



Votre Grandeur d'empêcher cet accablement et, si ces compagnies ne peuvent loger commodément à Guise, les vouloir envoyer dans une ville moins fatiguée que la nôtre.

« L'on nous demande aussi des magasins pour y resserrer les blés de l'armée, mais comme nous n'en avons aucun et que celui dont nous pourrions disposer est occupé de l'avoine que l'on fournit journallement à la garnison et les greniers des particuliers remplis de blé, nous supplions Votre Grandeur d'avoir la bonté de nous en décharger (1). »

(Vol. 420.)

---

151. — *Louvois à M. de Machault.*

13 mars 1674.

« J'ai rendu compte au roi de ce que vous me mandez par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 7<sup>e</sup> de ce mois de la conduite des gardes du corps de Sa Majesté. Elle m'a commandé d'expédier les ordres pour faire entrer une brigade dans Soissons dont vous vous servirez selon que vous jugerez plus à propos afin que, par un exemple de cette nature, les autres se contiennent et cessent de faire des exactions en argent contraires à l'intention de Sa Majesté. »

(Vol. 365, *minute.*)

---

(1) Cette lettre est aussi signée Deledde « par ordonnance de mesdits sieurs ».

152. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guise, 16 mars 1674.

« Je vous donne avis que M. de Chazeron est arrivé ce soir avec 300 chevaux de la garnison de Saint-Quentin et part demain d'ici avec eux et autres 100 chevaux de la garnison de cette ville. Il doit être suivi demain de la garnison de Ham et du régiment d'Hocquincourt qui est à Ribemont et d'autres 100 chevaux de la garnison de Saint-Quentin et marcheront vers Charleroi. Le s<sup>r</sup> de Chambry, qui a reçu son argent le dernier de tous les capitaines de mon régiment, a mis sur pied en peu de temps 36 maîtres à cheval et 10 à pied qu'il a conduits à La Fère, lieu d'assemblée de mondit régiment. Il est allé chercher des chevaux pour monter les autres et mettre sa compagnie en tel état que je m'assure que le roi en sera content. La mestre-de-camp (1) se trouvera bientôt en état de se rendre aussi au quartier d'assemblée; mais si, aussitôt leur arrivée, on les envoie à Saint-Quentin où ils sont fort serrés et très mal logés, ce n'est pas le vrai moyen de mettre ledit régiment sur le bon pied, de le rendre bon comme j'en ai tous les desseins du monde. Si l'on lui faisait le même avantage qu'à celui de la Ilhière et autres nouveaux levés qui sont dans les quartiers au milieu de la France, il aurait lieu de se faire très bon parce que je n'ai point de capitaines qui ne soient fort riches et qui m'ont promis de faire de très bonnes compagnies. »

(Vol. 420.)

---

(1) C'est-à-dire la compagnie dite « mestre-de-camp » ou « colonelle ».

153. — *M. de Machault à Louvois.*

Soissons, 19 mars 1674.

Il a reçu ordre de faire entrer dans Soissons l'une des brigades des gardes du corps du roi et il examinera avec soin celle contre laquelle il y aura le plus de plaintes sur le fait des exactions.

(Vol. 420.)

---

154. — *Louvois à M. de Machault.*

22 mars 1674.

Il lui exprime le mécontentement du roi à l'occasion des exactions que les gardes du corps commettent dans sa généralité et qu'il n'empêche pas assez vigoureusement. Faire casser le s<sup>r</sup> de Cerceuil (1), exempt, qui a pris de l'argent dans ses quartiers, et interdire le s<sup>r</sup> de La Bérange, autre exempt, qui n'a pas contenu les gardes dans le devoir.

(Vol. 365, *minute.*)

---

155. — *M. de Machault à Louvois.*

Soissons, 24 mars 1674.

« Je ferai savoir aux officiers du régiment de Picardie qu'ils aient à se tenir prêts dans six jours pour aller en Hainaut comme vous me l'ordonnez et cependant je disposerai les maire et échevins de cette ville à leur fournir ce qu'ils doivent pour la subsistance de leurs chevaux jusqu'au dernier avril ainsi que s'ils étaient présents. »

(Vol. 420.)

---

(1) On lit « Cerqueux » dans la réponse de Machault (v. plus bas, n° 156).

156. — *M. de Machault à Louvois.*

Soissons, 26 mars 1674.

« Je suis si touché d'apprendre par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire que le roi n'est pas satisfait de moi que je voudrais que Sa Majesté m'eût châtié plus sévèrement que les exempts de ses gardes et n'avoir point été si malheureux que de lui déplaire.

« Cependant je ne prétends pas m'excuser puisque Sa Majesté m'a condamné. Je vous supplie seulement de vous souvenir que j'ai eu l'honneur de vous informer par mes lettres des compositions et exactions que faisaient ici les gardes du corps, que, ne pouvant pas en venir aux extrémités avec des officiers qui ont l'honneur d'approcher la personne de Sa Majesté sans ordre précis (1), c'était tout ce que je pouvais faire, que M. le Major qui a une autorité prochaine sur eux les a avertis, menacés et emprisonnés, et que tout cela n'a pu les contenir dans leur devoir. En sorte que Sa Majesté a été obligée d'y mettre la main par les ordres qu'il lui a plu m'envoyer, lesquels sont déjà exécutés à l'égard des sieurs de Cerqueux et de La Bérange, exempts.

Quant aux ordres pour faire venir des brigades en cette ville, je les ai envoyés à une de Duras (2) où servait l'exempt et à une de Luxembourg où

(1) Il veut évidemment dire : « ne pouvant sans un ordre précis du roi en venir aux extrémités avec des officiers qui. . . ».

(2) C'est-à-dire à une brigade de la compagnie de Duras. En 1674, dans les gardes du corps, une « brigade » comprenait 25 gardes ; il y avait quatre brigades dans chacune des quatre compagnies composant le corps des gardes ; en 1678 il y eut six brigades par compagnie.

servait l'exempt cassé. Mais comme toutes les quatre compagnies sont également coupables, je crois qu'il serait à propos que le châtiment s'étendît aussi sur toutes quatre et que, pour cet effet, on en renvoyât une de Rochefort (1) à Crépy et une de Noailles à Clermont, lieux principaux de l'élection où elles sont, afin que, l'exemple étant plus prochain, leurs camarades en profitassent. Je sais que les compositions sont contraires aux intentions du roi et, partant, qu'elles ne se doivent souffrir; cependant les paysans les demandent pour être en repos et savoir à quoi s'en tenir car, sans celà, on leur propose des nourritures et des dépenses qu'ils ne pourraient fournir en espèces (2) qu'il ne leur en coutât deux fois davantage que ce qu'ils donnent par traité.

Il n'y a pas d'apparence qu'un garde se réduise à l'ordinaire d'un paysan. Ils veulent du plus beau et du meilleur et en abondance; ce sont les uns gentilshommes, les autres officiers ayant chevaux et valets. Ils épouvantent leurs hôtes par les denrées qu'ils demandent et c'est ce qui les oblige à en venir à composition. Il est vrai que les compositions sont fortes; mais si elles n'avaient été qu'à dix ou douze sols il n'y aurait pas eu tant à redire, cela aurait passé pour deux places d'ustensile de cheveu-légers (3). Je ne doute pas que le châti-

(1) Une brigade de la compagnie de Rochefort.

(2) J'ai déjà eu occasion, dans les pièces relatives à la Fronde, de faire remarquer qu'au dix-septième siècle la locution *en espèces* signifiait souvent *en nature* et non *en deniers*.

(3) C'est-à-dire : cela eût été équivalent à l'ustensile (ou contribution en deniers) qu'il eût fallu payer pour deux cheveu-légers. C'est l'ustensile des dragons et des cheveu-légers qui était le plus lourd, celui des fantassins ne s'élevait guère qu'à deux ou trois sous par homme.

ment que Sa Majesté en fait ne les mette à la raison. Cependant il sera nécessaire que, pendant que les brigades seront dans les villes, MM. les aides-majors visitent un peu celles qui seront en plat pays. »

(Vol. 420.)

---

157. — *M. de Roquépine à Louvois.*

La Capelle, 28 mars 1674.

Il n'y a plus à La Capelle que trois compagnies du régiment de Piémont, une de Champagne et une de Normandie. Il faudrait de la cavalerie pour hâter les travaux, « car les villages éloignés ne viennent point et ont refusé mes ordres et pris les armes contre les soldats qu'on y avait envoyés de sorte que cela va fort lentement. M. de Castellan a envoyé ici le sieur Lacroix qui est un homme fort intelligent, il a attaché 60 mineurs qui travaillent à faire des trous ; ce n'est pas, je vous assure, sans peine, ils font un très rude travail ».

(Vol. 397.)

---

158. — *Les Maire et Jurés de Chauny à Louvois.*

A Chauny, 28 mars 1674.

« La descente et les incursions fréquentes et journalières des ennemis dans nos quartiers où ils forment des partis très considérables pour insulter les bourgs, villes et villages où ils croient trouver moins de résistance étant un mal pressant pour notre ville où la pauvreté de plus des deux tiers de nos habitants les a mis hors d'état d'avoir des armes et des munitions, nous vous supplions très

humblement, s'agissant du service du roi et de la conservation de la place, d'avoir la bonté de nous faire fournir des poudres et des balles avec quelques mousquets du magasin de La Fère où nous étant retirés pour en avoir, l'on nous en a refusé à moins d'avoir vos ordres. Vous connaissez le préjudice qu'une insulte semblable causerait à l'État, les ennemis étant venus depuis huit jours à deux lieues de nous pour forcer le passage défendu par des paysans afin d'avoir toute l'entrée dans notre vallée et mettre le pays à contribution et continuant tous les jours leurs approches. Nous espérons cette grâce et sommes avec respect, etc. »

(Vol. 340.) (1).

---

159. — *M. de Pradel à Louvois.*

Saint-Quentin, 4 avril 1674.

Au sujet du comte de Bossut (2) qu'il est chargé de garder à Saint-Quentin, en qualité de prisonnier de guerre, jusqu'à ce qu'il ait satisfait à sa rançon. Il est accompagné de quatre domestiques à cheval et logé dans une hôtellerie voisine de la maison de M. de Pradel. On a pour lui tous les égards dus à sa qualité, mais on prend des précautions pour qu'il ne puisse, ni ses gens, avoir de communication avec la frontière cambraisienne. On voudrait bien être déchargé de cette garde.

(Vol. 397.)

---

(1) Cette lettre porte seulement la signature du greffier Roger.

(2) De l'illustre maison de Henin d'Alsace. Je ne sais en quelle occasion il fut fait prisonnier ; d'après la lettre de Louvois à Pradel (27 mars 1674) il l'était depuis longtemps.

160. — *M. de Bridieu à Louvois.*

A Guise, 6 avril 1674.

« Suivant la lettre du roi du 28 du passé qui m'a été rendue par M. de Bulonde, son régiment est parti ce matin pour aller en Allemagne. Aussitôt le retour de son détachement, celui du régiment de Rouvray, de 50 chevaux, et celui de Doulcet, de pareil nombre, sont arrivés le soir pour se rendre demain à Saint-Quentin. Me voilà présentement sans cavalerie. Les ennemis ne m'ayant pas voulu accorder le délai que je leur ai demandé sur le sujet de l'augmentation de contribution qu'ils prétendent, ainsi que je vous en ai informé par mes précédentes, jusqu'à ce que j'eusse votre réponse et celle de M. d'Amorezan, ils ne manqueront pas de faire des courses et de passer la rivière. Le débordement des eaux ayant ruiné tout le travail que j'avais fait faire aux graviers, j'y vais faire travailler tout de nouveau. . . . . Il ne me reste plus à présent que les cinq compagnies d'Alsace et trois françaises dans la ville dont une est celle de Dardenne arrivée ce soir, forte de 48 hommes, sans les sergents et tambours, pour rester ici jusqu'à nouvel ordre. Je vous supplie d'ordonner à M. de Machault de donner aux deux compagnies de mon régiment qui sont à La Fère les ordres nécessaires pour leur faire fournir le fourrage comme aux autres troupes qui sont dans cette généralité si l'on veut empêcher qu'elles dépérissent avant qu'elles aient commencé à servir, le cavalier ne pouvant nourrir son cheval à moins de sept sols six deniers ou huit sols par jour. »

(Vol. 420.)

---



161. — *M. de Malézieu à Louvois.*

A Laon, 10 avril 1674.

« Ayant reconnu par une visite générale que j'ai faite des logements de la ville de Laon le fondement que les officiers et soldats du régiment de Vermandois avaient de s'en plaindre comme ils faisaient journellement, je me suis vu obligé de délivrer mes billets chez les principaux habitants préférablement aux autres suivant l'ordre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer depuis quelques jours. Ce changement a tellement alarmé les échevins qu'ils m'ont fait plusieurs sommations pour m'obliger à (me) désister ; l'abus est si grand que j'ai trouvé exempts de la part des échevins tous les officiers de justice, tous les plus riches habitants et les mieux logés et cela est si vrai qu'il y a encore plus de cent maisons des plus logeables qu'ils avaient exemptées sans aucun droit et c'est où je m'applique particulièrement à délivrer des billets. Les échevins ont envoyé en cour pour vous porter leurs plaintes avec les sommations qu'ils m'ont faites ; les réponses que j'y ai faites vous feront connaître les raisons que j'ai eues. »

(Vol. 420.)

---

162. — *M. de Pradel à Louvois.*

Saint-Quentin, 12 avril 1674.

Selon l'ordre qu'il en a reçu, il va faire partir de Saint-Quentin le régiment d'Alsace « en plusieurs parties et divers temps ». Cinq compagnies françaises sont déjà arrivées pour cette garnison, elles sont en mauvais état, Il a permis au comte de

Bossut d'envoyer à Bruxelles pour faire la somme de sa rançon.

(Vol. 397.)

---

163. — *M. de Pradel à Louvois.*

Saint-Quentin, 14 avril 1674.

L'argent manquant pour payer ce que le régiment d'Alsace doit dans la ville, il n'en est parti hier matin que huit compagnies. M. de Bossut prend ses mesures pour réunir les deux mille écus nécessaires à sa rançon ; dès qu'il aura payé, on le mettra en liberté.

(Vol. 397.)

---

164. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guise, 16 avril 1674.

« Suivant l'ordre du roi du 6 de ce mois les cinq compagnies d'Alsace sont parties d'ici ce matin. C'était une fort bonne garnison sur laquelle je me reposais fort. Ils nous ont laissés assez dénués de troupes, n'ayant pas de quoi garder les trois postes. Il a fallu faire monter deux quartiers de bourgeois pour garder la porte du pont rompu et les autres postes de ce côté-là, les trois compagnies françaises n'étant pas en état de garder plus de deux portes. Il nous faudrait bien d'autres troupes pour la garde de la place. Le commissaire de Malézieu a fait la revue de ma compagnie mestre-de-camp et de celle de Chambry qui sont ici ; il a trouvé la mienne fort belle, composée de 51 bons hommes et bien montés ; il me flatte qu'elle est une des meilleures qui soient dans les

troupes, j'en suis bien aise et qu'il paraisse que je vous ai satisfait en ce rencontre. Demain je prends les deux compagnies pour escorter l'argent envoyé pour le payement des troupes et fortifications du Hainaut; j'en donne le commandement à M. de Lille parce qu'il est capable de m'en répondre. Je vous prie de mettre sa compagnie ici au lieu de Saint-Quentin pour qu'il commande l'escadron qui sera formé au moyen de sa compagnie. C'est la grâce que je vous demande parce que sa personne sera ici plus utile qu'à Saint-Quentin à cause des fréquentes courses que les ennemis font dans ce gouvernement. Les 13 milliers de poudre sont arrivés ce jour d'huy et ont été remis dans le magasin; le s<sup>r</sup> Hennique, garde-magasin, que l'on m'ôte d'ici pour l'établir à Montmédy, a obtenu de M. le grand-maître que son frère soit établi en sa place; cependant il n'a aucune connaissance ni de poudres, ni de canons, et n'est capable de satisfaire. Il m'a encore ôté Macis (?), mon ancien canonnier, qui a été absent pendant toute la campagne dernière et l'on me veut donner en sa place un charretier qui n'a jamais vu de canon ! (1). »

(Vol. 420.)

---

165. — *Le duc de Mazarin à Louvois.*

Avril 1674 (2).

« Je vous supplie très humblement d'avoir en

(1) Bridieu renouvelle ses plaintes dans une lettre du 18 avril. (Même volume.)

(2) Cette lettre n'est pas datée; elle est vraisemblablement du mois d'avril, la réponse de Louvois, qu'on trouvera ci-dessous, étant du 18 de ce mois. Le duc de Mazarin était comte de La Fère et c'est sans doute en cette qualité qu'il intervenait en faveur de cette ville.

considération les grandes charges souffertes depuis quelque temps par les habitants de La Fère tant par le passage des troupes, séjour d'icelles et garde ordinaire, jointes aux corvées à quoi les nouvelles fortifications les engagent présentement et cette remontrance aboutit à vous demander qu'il ne vous plaise point envoyer d'ordre pour payer aux officiers des troupes une certaine contribution qui leur est demandée. Ce billet accompagnera le placet dont le député de la ville est chargé vers vous. »

(Vol. 420.)

---

166. — *Louvois au duc de Mazarin.*

18 avril 1674.

Il n'est pas possible de décharger, comme il le demande, les habitants de La Fère de la contribution qui leur est imposée. « Je suis obligé de vous dire que toute difficulté pourrait leur attirer dans la suite quelque chose de fâcheux ; aussi il semble que ce que vous pouvez faire pour eux de plus avantageux est de les porter à obéir sans retardement ni difficulté aux ordres de Sa Majesté. »

(Vol. 366, *minute.*)

---

167. — *M. de Machault à . . . . .*

Soissons, 28 avril 1674.

Partant dans deux jours pour se rendre à l'armée de Catinat, il va remettre au s<sup>r</sup> Bonnet le soin de la subsistance des troupes pendant son absence.

(Vol. 420.)

---

168. — *M. de Broglie* (1) à Louvois.

Avesnes, 18 mai 1674.

..... « En passant lundi à Vervins, je trouvai le pays fort alarmé de ce que les ennemis, au nombre de 200 chevaux, sortis de Cambrai, étaient venus pour faire contribuer La Capelle, Estréaupont et les autres villages du voisinage de deçà la rivière d'Oise. Ils ont brûlé une maison à Estréaupont; les paysans se sont défendus à leur pont et barrière, la rivière entre deux. Ils ont blessé quelques-uns des ennemis et il y eut deux ou trois paysans de tués et deux de prisonniers qu'ils ont menés à Cambrai.

« En passant par La Capelle, les paysans me demandèrent permission de se retirer dans le fort et d'y faire une porte pour y passer un cheval et un homme seulement afin de s'y mettre en cas de courses des ennemis et même des passages de nos troupes (2). Je leur dis qu'ils le pouvaient faire puisque les fossés étaient encore pleins d'eau à suffisance pour les garantir d'être pillés et que j'aurais l'honneur de vous le mander, comme je le fais. Cela se peut permettre parce que la place est tellement démolie qu'il n'y a pas à craindre que les Espagnols s'en voulussent emparer. Vous résou-

(1) Charles, comte de Broglie, successivement mestre-de-camp du régiment de cavalerie italienne de Mazarin, maréchal de camp (1652), lieutenant-général (1656). Mort en 1702. En mai 1674, il était gouverneur d'Avesnes et avait le commandement des pays situés entre la Sambre et la Meuse; on y ajouta, au mois de septembre de la même année, le commandement de Saint-Quentin, de Guise et d'autres villes qui ne sont pas de notre département.

(2) « . . . et même des passages de nos troupes » : voilà qui n'est que trop significatif!

dreuz ce qu'il vous plaira sur cela. Tous les villages depuis Estréaupont(et) en deçà souhaitent être sous le gouvernement d'Avesnes, leur étant le plus commode à cause que la frontière leur est plus utile pour leur sûreté et (celle) de leur commerce. Il serait aussi avantageux à Avesnes que cela fût, à cause que l'on pourrait rendre le trajet depuis Vervins jusques ici (qui est très périlleux à présent) plus sûr, et, en cas de besoin, j'en pourrais tirer deux ou trois cents hommes pour mettre dans la place, joint que le commerce des Français avec ces peuples ici se ferait plus facilement et avec plus d'amitié. Vous en userez comme vous le trouverez bon » . . . . .

(Vol. 398.)

---

169. — *M. de Pradel à Louvois.*

Saint-Quentin, 21 mai 1674.

« Je fus averti dès hier au soir, sur les onze heures, que les ennemis étaient sortis de Cambrai au nombre de 16 escadrons pour venir entre Somme et Oise et, ne pouvant pas m'opposer à leurs desseins avec deux faibles et nouvelles compagnies de cavalerie du régiment de Bridieu, je n'ai pu donner d'autre secours aux paysans que de les avertir par un signal de cinq coups de canon de se mettre sur leurs gardes.

« J'ai su dès ce matin qu'ils ont attaqué Ven-deuil, gros et fort village du gouvernement de La Fère qui n'était pas à contribution et je vois par les grosses et épaisses fumées qu'ils y ont mis le feu. J'ai envoyé des petits partis aux nouvelles qui ne sont pas encore de retour.

« On entend tirer force coups de canon de La Fère et tout le pays est en grande alarme. Je crois qu'il est nécessaire de fortifier cette frontière de cavalerie et donner pouvoir à quelqu'un de l'assembler dans le besoin du service; si on veut m'honorer de ce commandement et choisir quelque bon capitaine pour. . . . . avec sous mon ordre, j'essaierai de garantir ce pays des courses des ennemis. »

(Vol. 398.)

---

170. — . . . . .

A Saint-Quentin, 21 mai 1674,  
onze heures du matin (1).

« Des escadrons des ennemis au nombre de seize, à ce qu'on nous rapporte, pillent ce matin le bourg de Vendeuil qui est à trois lieues d'ici et à moitié chemin de La Fère. Ce bourg a toujours fait bonne garde et n'est point à contribution. Il aura vraisemblablement fait la résistance qu'il aura pu; les ennemis ont aussi fait un détachement pour piller du (*sic*) village de Rumigny qui est tout proche et sans défense. Il est à croire que, ne voyant point de cavalerie qui s'oppose à eux, ils ne se retireront pas qu'ils n'aient fait beaucoup de désordres. On voit d'ici de l'infanterie dans quelques bois voisins dudit village, mais on ne peut distinguer si c'est aux ennemis ou de nos paysans qui ont l'alarme partout par les coups de canon qu'on a tirés d'ici et de La Fère. Les deux compagnies de cavalerie de Bridieu, qui sont ici en garnison au nombre de 74 ou 75 effectifs, sont

(1) Lettre ou note sans nom de destinataire ni d'auteur.

sorties et sont à deux lieues d'ici sur des hauteurs pour observer leur marche. C'est tout ce qu'on a pu faire et de se tenir, d'ailleurs, sur ses gardes. »

(Vol. 398.)

---

171. — *M. de Broglie à Louvois.*

Avesnes, 26 mai 1674.

« Je me suis donné l'honneur de vous mander que les ennemis avaient assemblé les garnisons de Cambrai et de Valenciennes et qu'ils avaient fait une course en France, qu'ils avaient été proche La Fère, que la ville avait tiré sur eux. Ils ont brûlé Auvillers, Rumigny et Travecy et fait grand pillage, ce qui cause que tout le pays jusqu'à Laon retire leurs biens dans les villes. A ce que disent ceux qui viennent de ce côté-là, ils étaient 17 escadrons et 3 compagnies de dragons, le tout faisant 1,800 chevaux.

« L'on empêcherait ces courses s'il y avait de la cavalerie suffisamment à Guise, Landrecies, Le Quesnoy, Avesnes et Saint-Quentin et qu'il y ait une personne d'autorité pour l'assembler et commander des paysans des gouvernements de Guise et de La Capelle et donner le rendez-vous aux bois de Bohain ou à Prémont lorsqu'on aurait nouvelle de quelques semblables courses des ennemis. Voilà ce que j'ai cru être obligé de vous informer dans l'état où sont les choses en ce pays ». . . .

(Vol. 398.)

---

172. — *Louvois à M. le Duc.*

3 septembre 1674.

M. le Prince ayant laissé Guise et Saint-Quentin sans cavalerie, le roi y avait envoyé immédiate-



ment le régiment de Bellegarde, mais il vient de l'en faire partir pour renforcer M. de Turenne ; le remplacer par le régiment de Bridieu.

(Vol. 401, copie.)

---

173. — *Louvois à M. de Pradel.*

26 décembre 1674.

« Le roi ayant estimé à propos de faire élargir les chemins qui vont de Guise et de Saint-Quentin à Landrecies pour faciliter la marche des troupes et des convois et ôter le moyen aux petits partis d'assassiner qui bon leur semble sans appréhender d'être pris, Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir qu'elle désire que vous fassiez raser par les communautés de votre gouvernement toutes les haies et abattre tous les bois qui sont à droite et à gauche en sorte que lesdits chemins soient de dix toises de large, l'intention de Sa Majesté étant que l'on abandonne aux dites communautés tous les bois qu'elles abattront et vous vous entendrez pour cela avec M. de Bridieu. »

(Vol. 402, copie.)

---

174. — *Mémoire du passage des ennemis.*

Juillet 1675 (1).

« M. de Bridieu, gouverneur de Guise, n'ayant envoyé aucun ordre qui portât défense de contri-

(1) Ce « mémoire » sans date et sans signature a été trouvé classé au mois de juillet 1675.

buer non plus que de faire garde (1), ce qui ne se devait à la vérité puisqu'il y avait un consentement tacite pour la contribution, Origny, qui est dudit gouvernement, partie en-deçà, partie en delà de la rivière d'Oise, s'y est soumis sans avoir eu aucune défense du contraire.

« Cependant le 6<sup>e</sup> du présent mois les ennemis, sortis de la ville de Cambrai sur les cinq heures du soir du jour précédent, passèrent entre trois et quatre du lendemain matin après avoir laissé une arrière-garde de trois escadrons à Fontaine, village éloigné d'une lieue, trois autres sur la montagne de Neuville de la dépendance dudit Origny, trois cents chevaux, et allèrent piller les villages de Parpeville, Pleine-Selve, les fermes de Parpecourt et Courjumelles-le-Haut.

« Ces troupes ennemies, sous la conduite du baron de Cuincy (2), eurent un ordre de ne point toucher à tout ce qui appartenait à la dame abbesse dudit lieu et de plus mirent un corps de garde devant la porte abbatiale avec vedettes (?) à toutes les avenues, de sorte qu'il était assez difficile de sortir du lieu, joint à cela qu'ils surprirent Pussancy. . . . à l'heure dite, sans qu'on eût avis de leur marche et cette cavalerie, guidée de deux habitants de Neuville, passa avant qu'on fût réveillé. Le premier soin qu'on eut dans cet embarras peu attendu fut d'en donner avis à mondit sieur gouverneur de Guise qui le reçut sur les cinq heures du matin et le messenger fut de retour sur les six heures sans

(1) C'est-à-dire « non plus que l'ordre de faire garde ».

(2) Jacques-Ignace de Blondel, baron de Cuincy, servit d'abord dans les troupes d'Espagne ; on le voit au service de France en 1676. Maréchal de camp en 1677, lieutenant-général en 1678.

aucun ordre dudit gouverneur qui s'avisa de tirer son canon une heure après et fit sonner à cheval en ordonnant en même temps de fermer les portes de la ville de peur que la cavalerie n'en sortît.

« Vous jugerez si les ennemis eurent du temps assez pour piller les fermes de Courjumelles-le-Haut, appartenant à Messieurs de Saint-Michel, sans toucher à Courjumelles-le-Bas parce qu'il appartenait à ladite dame abbesse qui dépêcha un de ses domestiques pour représenter que cette ferme était sous la contribution. Conjointement avec son lieu ils pillèrent aussi les villages de Pleine-Selve, ferme de Parpecourt, appartenant à ladite dame abbesse et emmenèrent les fermiers et les chevaux prisonniers à la ville de Cambrai d'où le parti était sorti parce que ces habitants n'étaient point contributaires.

« Le sieur de Bridieu, n'ayant pu trouver une occasion depuis quarante ans plus favorable pour donner des marques d'une haine aussi invétérée contre la maison d'Origny et ses dépendances, l'a prise aux cheveux pour accuser ladite dame abbesse et ses sujets d'être réfractaires aux ordres de Sa Majesté et de toute sorte d'inobéissances.

« Ces accusations ont été suivies d'un traitement conforme à la passion, ayant arrêté prisonnier le mayeur d'Origny, le même jour, qui allait lui rendre compte des lieux pillés et du butin qu'avaient fait les ennemis.

« Le même jour il envoya huit fusiliers et un sergent, avec menace de réduire madame d'Origny et son village, pour prendre prisonniers les lieutenant du mayeur et échevins qui échappèrent par

leur fuite les injustes châtimens de cet ennemi domestique.

« Le lendemain dimanche il envoya deux compagnies de cavalerie et une d'infanterie commandées par le lieutenant de roi de ladite ville de Guise pour y vivre à discrétion. Cette cavalerie, y ayant fait quelque insolence, s'en retourna le même jour et laissa l'infanterie commandée par le sieur Mouton, capitaine de la. . . . ., pour la continuer comme font tous les jours ces fantassins, vivant licencieusement, maltraitant leurs hôtes, ravageant les garennes, tuant les pigeons, abattant les bois sous prétexte de fortifier les passages, en sorte que le village souffre déjà plus de deux mille livres de perte depuis l'établissement de cette garnison par mondit sieur gouverneur et on peut dire que c'est la perte totale et la ruine entière de l'abbaye dudit Origny. Voilà le détail du passage des ennemis au vrai et du traitement de mondit sieur de Bridieu qui a mandé au plus vite à la cour que Madame l'abbesse d'Origny était d'intelligence avec les ennemis, qu'elle leur avait livré le passage après les avoir régalez dans sa maison, et la conclusion d'un esprit . . . pour aller piller les terres de Pleine-Selve, les fermes de Parpecourt à elle appartenant. Il n'a pas laissé d'être écouté, comme vous verrez par la réponse de M. le marquis de Louvois et par celle de M. Le Tellier (1) dont on n'a pas encore la communication. »

(Vol. 450.)

---

(1) Je ne trouve pas ces deux pièces.

175. — « *Etat des troupes de cavalerie que le roi a résolu d'envoyer en quartier d'hiver dans la généralité de Soissons et des lieux que Sa Majesté a ordonnés pour leur logement.*

Octobre 1675.

« Régiment du roi, 9 compagnies :

- 1 à Vailly,
- 1 à Braine,
- 1 à Fère-en-Tardenois,
- 1 à Condé (en Brie ?),
- 1 à Nogent-l'Artaud,
- 1 à Charly,
- 2 à La Ferté-Milon,
- 1 à Nanteuil.

Régiment royal de Roussillon, 9 compagnies :

- 1 à Bruyères,
- 1 à Blérancourt,
- 1 à Crépy-en-Laonnois,
- 1 à Crécy-sur-Serre,
- 1 à Vervins,
- 1 à Brunehamel,
- 1 à Nesle,
- 2 à Clermont.

« Ladite généralité fournira l'ustensile aux deux régiments ci-dessus nommés et encore à quatre autres régiments de cavalerie faisant 24 compagnies qui seront logées dans les places frontières.

« Sa Majesté ordonne au s<sup>r</sup> de Machault, intendant en la généralité de Soissons, de faire l'imposition de ladite ustensile sur tous les lieux de ladite généralité à proportion de ce qu'ils payent de la taille comme aussi des fourrages qui doivent être fournis auxdites troupes qui y seront logées con-

formément à l'ordonnance de Sa Majesté du dixième du présent mois. »

(Supplément, *minute.*)

---

176. — *Louvois à M. de Warel* (1).

12 novembre 1675.

Le régiment d'Alsace doit arriver à Soissons vers le 15.

(Volume 430, *minute*)

---

177. — *Louvois à M. de Machault.*

2 décembre 1675.

Mesures à prendre au sujet du désordre commis à Soissons par le régiment de Navarre. Il eût fallu arrêter le commandant et pendre quelques soldats.

(Vol. 431, *minute.*)

---

178. — « *Contrôle des troupes d'infanterie qui seront en garnison pendant la campagne prochaine dans les villes, citadelles et châteaux du royaume.*

Mars 1676.

.....

Saint-Quentin.	{	(Régiment) des Fusiliers . . .	4 c <sup>ies</sup>
		— de Picardie . . . . .	11 —
		— de Normandie . . . . .	12 —
		Suisses . . . . .	1 —

(1) Lieutenant-colonel du régiment d'Alsace.

Ville de Guise.	{	Régiment des Fusiliers . . . . .	2	—
		Suisses . . . . .	1	1/2
Château de Guise.	{	Régiment de Champagne . . .	1	—
		— Royal . . . . .	1	—
La Fère . . .	{	Régiment des Fusiliers . . . .	4	—
		— de Piémont . . . . .	2	—

(Supplément, *minute.*)

---

179. — *Louvois à M. de Machault.*

14 avril 1676.

Il demande qu'on lui envoie, pour en rendre compte au roi, un procès-verbal des désordres commis à Soissons et à Laon par le régiment de dragons du Dauphin lors de son passage dans ces deux villes.

(Vol. 473, *minute.*)

---

180. — *Louvois au maréchal de Créqui.*

Au camp devant Aire, 30 juillet 1676.

Les ennemis ayant tourné du côté de Gand, il est inutile qu'il aille à Guise. S'il avait déjà fait ce mouvement, il rebrousserait chemin vers la Meuse.

(Vol. 501.)

---

181. — *Le maréchal de Créqui à Le Tellier* (1).

Du camp de Vierges, près Guise, 30 juillet 1676.

Il s'est avancé sous Guise conformément aux ordres du ministre et en raison des mouvements

(1) Le Tellier faisait alors à Versailles les fonctions de Louvois qui était à l'armée, au siège d'Aire.

des ennemis qui obligent à garantir cette partie de la frontière. S'ils reviennent du côté de l'Aisne, il s'avancera sous Landrecies, mais il croit ces précautions inutiles.

(Vol. 501.)

---

182. — *M. de Bridieu à Louvois.*

Guise, 3 août 1676.

Félicitations à l'occasion de la capitulation d'Aire (1). Le maréchal de Créqui a quitté Guise ce matin pour aller coucher à Etréaupont.

(Vol. 501.)

---

183. — « *Contrôle des troupes que le roi a résolu d'envoyer en quartier d'hiver dans la généralité de Soissons.*

6 octobre 1676.

1° INFANTERIE.

Rég <sup>t</sup> de Navarre. . .	{	11 comp <sup>tes</sup> à Noyon.
	{	6 — Chauny.
Rég <sup>t</sup> de Bourgogne.	{	11 — Noyon.
	{	6 — Chauny.
Rég <sup>t</sup> du Roi . . . . .	34	— Soissons.
Rég <sup>t</sup> de la Couronne	8	— Crépy-en-Valois.
Rég <sup>t</sup> de Conti . . . . .	17	— Laon.
Rég <sup>t</sup> d'Harcourt . . .	9	— Château — Thierry , avec l'état-major.

« L'ustensile sera payé auxdites troupes d'infanterie par les habitants desdites villes où elles sont envoyées en quartier d'hiver conformément à

(1) Cette place venait de se rendre le 31 juillet.



l'ordonnance du 1<sup>er</sup> de ce mois que le roi a fait expédier à cette fin.

2° CAVALERIE :

	}	1 comp <sup>ie</sup> à Cires (lès-Mello ?)
		1 — Clermont.
Rég <sup>t</sup> Royal Anglais.		2 — La Ferté-Milon.
		1 — Nanteuil-le-Haudou <sup>is</sup>
		1 — Sains et Richaumont.
		1 — Crécy-sur-Serre.
	}	1 — Nesle.
Rég <sup>t</sup> de Königsmark		1 — Fère-en-Tardenois.
		1 — Chézy-l'Abbaye.

« Sa Majesté ordonne à M. de Machault d'imposer et faire lever incessamment sur toutes les villes, paroisses et autres lieux de ladite généralité, à la réserve desdites villes où l'infanterie sera logée, l'ustensile desdites troupes de cavalerie et en outre la somme de 121,400 livres pour partie de l'ustensile des troupes de cavalerie qui seront logées dans les places frontières suivant l'état que Sa Majesté a fait expédier à cette fin. »

(Supplément, *minute.*)

---

184. — *Louvois à M. de Machault.*

16 décembre 1677.

Examiner la réclamation du s<sup>r</sup> du Tour, ancien premier assesseur en la maréchaussée de Soissons, qui se plaint de ce que les maire et échevins lui donnent à loger des gens de guerre. Rendre compte au roi.

(Vol. 530, *minute.*)

---

185. — *M. de Breteuil* (1) à *Louvois*.

Amiens, 14 juillet 1678.

« Il y a très longtemps que vous m'avez ordonné de vous donner mon avis sur la demande des mayeur et échevins de Saint-Quentin, tendant à faire supporter aux faubourgs leur part de la charge des logements des gens de guerre.

« Il faudrait entrer dans de trop longs détails pour vous justifier mon retardement à cet égard, lequel n'a pas empêché que, par provision, il n'y ait eu des gardes du corps du roi logés dans ces faubourgs lors du quartier de rafraîchissement après les sièges de Gand et d'Ypres.

« Mais comme, dans le voyage que je fis pour lors à Saint-Quentin qui est le seul de cette année, je vis cette affaire contestée avec beaucoup de chaleur, je crus devoir faire faire un contrôle très exact par M. Becel (?) des maisons des faubourgs afin de les comparer avec les logements de la ville. C'est ce qui m'a retenu parce qu'après une longue audience des échevins contre les gens des faubourgs soutenus par M. le lieutenant de roi, il me parut qu'il fallait seulement régler le nombre des soldats qu'auraient les habitants des faubourgs par proportion à la ville, puisqu'ils ne pouvaient dénier qu'ils ne fussent justiciables des mayeurs et n'eussent l'entrée en l'hôtel de ville par leur syndic ou prud'homme ainsi que les autres habitants de Saint-Quentin.

« Mais, avant de fixer cette proportion, il me semble encore préalable de décider si les faubourgs auront leur part des logements, quelque

(1) François Le Tonnelier de Breteuil, intendant en Picardie.

petite que soit la garnison, ou seulement quand elle est très forte. J'ai ouï dire dans Saint-Quentin qu'un certain nombre de troupes, comme par exemple de 24 compagnies d'infanterie et 8 de cavalerie, ne faisait que du bien à la ville. On peut dire en général, à mon sens, le contraire, dans tous les lieux ouverts où, sans considérer l'intérêt du plat pays, le manque de gens d'autorité fait supporter aux habitants bien des petites vexations que les troupes n'osent exercer dans les villes. D'ailleurs, dans une de guerre comme Saint-Quentin, une garnison ordinaire, n'étant destinée qu'à la garde de la ville, semble y devoir être renfermée. Et que, par toutes ces raisons, on ne devrait donner des logements aux faubourgs qu'en cas de surcharge.

« Mais comme il me semble avoir entrevu à Bray (1) que vous ne seriez peut-être pas de ce sentiment, en soumettant cette question à vos ordres, je me réduirai seulement à vous dire que je croirais que si les faubourgs ont indistinctement leur part de toutes les troupes passantes ou de garnison à Saint-Quentin, on la doit limiter à la treizième ou quatorzième partie et que si, au contraire, on ne loge dans les faubourgs qu'en cas de surcharge, on leur pourrait donner au moins la dixième partie du logement de la ville qui consiste en 1890 maisons et les faubourgs en 170 seulement. Les charrois que fournissent les faubourgs lors du passage des troupes par étape et les petites licences inconnues que s'y donnent les troupes me font pencher à les traiter un peu favorablement en l'un et l'autre cas marqués ci-dessus. D'autant plus que

(1) Bray-sur-Somme ?

les habitants de ces 170 maisons logeables des faubourgs ne sont pas si riches que ceux de la ville. »

(Vol. 613, copie.)

---

186. — *Ordonnance pour le logement des troupes à Saint-Quentin.*

20 juillet 1678.

« Sa Majesté ayant été informée de la contestation qui est entre les habitants de la ville et ceux du faubourg de Saint-Quentin au sujet de la part que lesdits faubourgs doivent à proportion de leur force porter du logement des troupes et ayant pris connaissance de la charge que ledit logement peut causer aux uns et aux autres desdits habitants, Sa Majesté voulant les régler a ordonné et ordonne que toutes et quantes fois qu'il arrivera des troupes à Saint-Quentin et que lesdites troupes avec celles qui seront en garnison dans la ville ne feront que 24 compagnies d'infanterie française et 8 compagnies de cheveu-légers, toutes lesdites troupes logeront dans la ville sans qu'il en soit rien envoyé dans les faubourgs, et que, lorsque ce qui sera dans la ville joint à ce qui y arrivera, soit pour y demeurer actuellement en garnison ou pour y passer, composera plus de 1,200 hommes de pied et 400 chevaux, en ce cas il en sera logé la dixième partie dans lesdits faubourgs, entendant Sa Majesté que s'il arrive que les troupes qui seront logées dans la ville ou partie d'icelles reçoivent ordre d'en partir, il en rentre à proportion dans la ville de celles qui seront dans les faubourgs, en sorte qu'il n'y ait jamais dans lesdits faubourgs que la dixième partie des troupes lors-

qu'elles excéderont le nombre de 1,200 hommes de pied et 400 chevaux. »

(Vol. 613.)

---

187. — *Louvois à M. de Machault.*

26 décembre 1678.

Mettre fin aux désordres que commettent les troupes à Soissons, volant au marché les denrées apportées par les paysans, escaladant la nuit les maisons des bourgeois.

(Vol. 581, *minute.*)

---

188. — *Louvois aux Maire et Echevins de Soissons.*

29 décembre 1678.

« Votre lettre du 26<sup>e</sup> de ce mois m'a été rendue. Les deux bataillons du régiment de Picardie qui ont ordre d'aller à Soissons ne doivent être à charge aux habitants que pour le simple logement et, comme ces deux bataillons ne doivent pas faire un long séjour dans ladite ville, vous pourrez aisément prendre patience. »

(Vol. 581, *minute.*)

---

189. — *Louvois à M. de Machault.*

23 octobre 1679.

Les Suisses en garnison à Soissons se plaignent d'y avoir été maltraités. S'informer à ce sujet.

(Vol. 625, *minute.*)

---

190. — *Louvois à M. de Machault.*

31 janvier 1680.

On demande son avis sur les dommages-intérêts à faire payer à la veuve et aux enfants d'un paysan de Juvigny tué par des Suisses de la garnison de Soissons ainsi qu'à un cabaretier de la ville blessé de deux coups d'épée par un soldat de la même nation.

(Vol. 637, *minute.*)

---

191. — *Louvois à M. de Machault.*

19 janvier 1681.

Tenir la main à l'exécution de l'ordonnance touchant le logement des gens de guerre. « Il sera bien à propos que vous le fassiez sans avoir de complaisance pour les maire et échevins qui pourront attirer à leur ville le logement d'une couple de bataillons s'ils continuent dans la méchante conduite qu'ils ont tenue depuis l'arrivée des Suisses qui sont passés à Soissons. »

(Vol. 651, *minute.*)

---

192. — *Louvois à M. Tixier* (1).

19 février 1681.

« Les échevins de Soissons se plaignent par la lettre ci-jointe que vous faites difficulté de souffrir qu'ils comptent les soldats de la garnison lorsque vous en faites la revue et que, comme vous ne leur avez point laissé de contrôle du logement que

(1) Commissaire des guerres.

vous avez fait de la garnison, il arrive que, pendant votre absence, ils logent les troupes qui passent par leur ville dans la plupart des maisons qui en ont déjà. Cela causant de la confusion et étant à charge aux habitants qui font loger, Sa Majesté désire que vous leur délivriez incessamment une copie dudit contrôle et que vous leur laissiez la liberté de vérifier vos revues tant qu'il leur plaira. Je ne comprends pas que ce c'est que les soldats absents qu'ils prétendent que vous passez dans vos revues et dont vous ne voulez pas qu'ils prennent connaissance. Expliquez-moi un peu cela plus clairement. »

(Vol. 632, *minute.*)

---

193. — *Louvois au Maire et aux Echevins de Soissons.*

6 novembre 1682.

Rembourser à la compagnie de Forsac, du régiment Royal, un cheval qui lui a été volé. « Si vous aviez donné des écuries dans votre ville où il est constant qu'il y en avait, puisqu'il y peut loger plus de 300 chevaux, ce vol n'aurait pas été fait. »

(Vol. 682, *minute.*)

---

194. — *Louvois à M. Bossuet (1).*

23 novembre 1685.

« Le roi, voulant contribuer par toutes voies à la conversion de ce qui reste de religionnaires

(1) Antoine Bossuet, intendant de la généralité de Soissons, de 1685 à 1694, frère aîné de l'évêque de Meaux.

dans votre département (1), m'a commandé de vous adresser les ordres de Sa Majesté ci-joints pour faire venir à Guise cinquante maîtres détachés de la garnison de Cambrai et faire que ce détachement marche dans les endroits de votre département où il y a des familles, tant nobles que roturières, de la R. P. R. et les obliger à se convertir. Sa Majesté aura bien agréable qu'à l'égard des gentilshommes vous tentiez les voies de douceur auparavant que de loger chez eux ; mais son intention est que, si vous ne les pouvez porter à se faire instruire par honnêteté, vous les y obligiez par logement de gens de guerre lesquels, pendant qu'ils seront chez les gens de la R. P. R., devront à l'égard du fourrage subsister à leurs dépens, être nourris grassement par eux et, outre ce, toucher vingt sols par place d'ustensile et, comme il se pourra faire qu'il n'y ait pas partout des religionnaires, pour qu'en sortant d'une communauté ils puissent aller coucher dans une autre où il y en ait, Sa Majesté aura bien agréable que vous les fassiez subsister par étape dans les lieux où ils seront obligés de marcher. L'intention de Sa Majesté est que vous vous teniez toujours au milieu des quartiers où sera logé ledit détachement afin de pourvoir à empêcher la licence du cavalier et que vous puissiez contribuer en tout ce qui pourra dépendre de vous à la prompte conversion de ces gens-là. Si les religionnaires sont assez épars dans la généralité de Soissons pour ne pouvoir pas occuper un si grand nombre de cavaliers, vous pourrez les partager en deux ou trois, mettant avec eux des

(1) La révocation de l'Edit de Nantes avait été signée le mois précédent (18 octobre).



subdélégués de la sagesse et probité desquels vous puissiez répondre à Sa Majesté. Lorsque ces cavaliers vous deviendront inutiles par la conversion des religionnaires de votre département, vous pourrez les renvoyer à Guise et cependant m'en donner avis afin que je puisse adresser audit Guise les ordres du roi nécessaires pour leur retour à Cambrai. Je vous supplie de m'informer par tous les ordinaires du progrès des conversions et de tout ce qui se passera sur cela afin que je sois en état d'en rendre compte au roi. »

(Vol. 754. *minute.*)

---

195. — *Louvois à M. Bossuet.*

30 novembre 1685.

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 25 de ce mois (1). Puisque tous les habitants de la R. P. R. de Guise ont fait leur abjuration, il est bien à propos que le détachement de cinquante maîtres que vous devez faire venir de Cambrai n'y fasse point de séjour et, dès qu'il sera arrivé, il faut faire marcher lesdits cavaliers dans les lieux de votre département où il y a des religionnaires. »

(Vol. 757, *copie.*)

---

196. — *Louvois à M. Bossuet.*

2 novembre 1687.

« Il y a au village de Vailly, au-dessus de Soissons, le long de la rivière, un paysan nommé

(1) J'ai cherché vainement cette lettre qui serait intéressante.

Robert Relie, qui se mêle de guider des religionnaires hors du royaume. L'intention du roi est que vous le fassiez arrêter et conduire sûrement à Avesnes où sont les gens qui l'ont accusé afin que l'on puisse faire son procès. »

(Vol. 788, *minute.*)

---

197. — *M. Du Metz* (1) à Louvois.

La Fère, 28 novembre 1688.

. . . . . « Comme l'on a cessé le rase-ment de cette place et qu'on s'est seulement contenté d'ôter quelques palissades à la tête du faubourg de France, à quoi on ne travaille plus, vous me donnerez vos ordres si, pendant cette gelée, je profiterai de ce temps pour l'évacuation des pièces et munitions de cette place. »

(Vol. 822.)

---

198. — *Le duc d'Estrées* (2) à Louvois.

Soissons, 7 janvier 1689.

« J'ai cru qu'il était nécessaire de faire ici un second voyage pour examiner encore une fois avec M. l'intendant les officiers que j'avais à proposer et pour les placer le plus à portée des compagnies qu'il serait possible. J'ai trouvé plus de soixante gentilshommes qui ont tous servi et qui deman-

(1) Pierre-Claude Berbier du Metz, lieutenant-général en 1688, tué à la bataille de Fleurus. Louis XIV l'appelait « le Vauban de l'artillerie » ; il contribua puissamment en effet au perfectionnement de cette arme.

(2) François-Annibal III, gouverneur de l'Île-de-France, Soissons, Laon et Noyon, mort en 1698, enterré aux Feuillants de Soissons, fils de François-Annibal II dont il est question dans la pièce 18.

dent de l'emploi. Tous les empressements qu'ils témoignent font un grand plaisir à des gens qui sont comblés de grâces comme l'est toute ma maison; il me semble que ces temps-ci doivent encore augmenter le zèle, quelque grand qu'il puisse être. Mon intention est de voir quelquefois plusieurs compagnies ensemble, quand le beau temps sera revenu, et quelquefois le régiment assemblé quand il y aura plusieurs fêtes et dans les temps où on travaille le moins à la campagne; je prétends le mettre en état de servir comme tous les bons régiments de France. La seule chose qui nous embarrasse, ce sont les sergents qui font presque tout le bien ou le mal d'une compagnie. Je crois que vous serez obligé de permettre aux capitaines de prendre des gens mariés, ceux qui voudront servir de bonne volonté; il se trouvera de vieux soldats dans les villages. Il ne faut pas s'attendre que des gens de vingt-cinq ans qui n'ont jamais ouï parler du détail d'une compagnie puissent servir de sergents. Je ne doute pas que vous n'ayez eu ces vues-là comme nous, puisque rien ne peut vous échapper de tout ce qui peut servir aux grandes et aux petites choses. Il n'y a que le zèle pour le service de Sa Majesté qui vous manque, c'est de quoi nous nous apercevons tous les jours » (1).

(Vol. 902.)

---

(1) On entend bien que, sous une forme ironique, la dernière phrase cache une flatterie : l'extraordinaire activité de Louvois était déjà quasi-légendaire parmi les contemporains. Les mots : « ces temps-ci doivent encore augmenter le zèle » sont une évidente allusion à la coalition européenne contre laquelle Louis XIV allait avoir à lutter et qui l'obligeait à former des régiments de milice et à convoquer l'arrière-ban.

199. — M. Bossuet à Louvois.

Soissons, 23 février 1689.

« J'ai vu par l'instruction du commissaire Reignaut (*sic*), qui arriva hier en cette ville pour le régiment de milice de La Ilhière (1), qu'il est chargé d'obliger les paroisses de cette généralité de fournir un bon fusil aux soldats qu'elles ont nommés au lieu que, par le règlement du 29 novembre, il est dit seulement qu'ils seront armés de mousquets et fusils tels que les paroisses pourront trouver pour faire l'exercice en attendant que le roi leur ait fait distribuer des mousquets, en sorte que les paroisses n'ont imposé sur elles que ce qu'il fallait pour la dépense de l'habillement et de l'épée suivant le règlement et, comme il ne s'est trouvé ni fusil ni mousquet dans une quantité de ces paroisses, qu'on en a emprunté comme on a pu pour l'exercice, dont la plupart ne sont pas en bon état et que, dans les lieux où il s'est trouvé des fusils, il pourra y en avoir qui ne seront pas de calibre convenable, on ne saurait éviter, s'il en faut demeurer aux termes de cette instruction, d'en venir à une imposition nouvelle qui sera une surcharge fâcheuse surtout pour les paroisses faibles qui sont en grand nombre ; mais en ce cas je vous supplie très humblement de m'envoyer les ordres du roi

(1) M. de La Ilhière-Lesdin (Louis de Polastron), lieutenant, aide-major, puis major du régiment de Piémont, avait pris part à l'expédition de Hongrie et à la bataille de Saint-Gothard (1664), puis à divers sièges en Flandre, Hollande et Allemagne et à la conquête de la Franche-Comté. Inspecteur général de l'infanterie en 1676. Par commission du 1<sup>er</sup> janvier 1689, il obtint un régiment de milice de la généralité de Soissons. Mort en 1704.

nécessaires et de me marquer s'il ne sera pas besoin d'y comprendre les bandoulières et le reste ou s'il plairait à Sa Majesté qu'on prêt de ces armes dans l'arsenal de La Fère, s'il y en a d'inutiles, ou autres places de la province, même de la poudre, plomb et mèches. »

(Vol. 903.)

---

200. — *Louvois à M. Bossuet.*

6 mars 1689.

Avertir le s<sup>r</sup> de Courval, qui demeure en Soissons et qui a fait une compagnie de cavalerie, que, s'il ne la met incessamment en bon état, le roi le fera non-seulement casser, mais encore mettre en prison jusqu'à ce qu'il ait rendu l'argent qui lui a été donné pour sa levée.

(Vol. 843, *minute.*)

---

201. — *M. Bossuet à Louvois.*

Soissons, 23 mars 1689.

Les quinze compagnies du régiment de milice que la province doit fournir arriveront après-demain à Soissons et y demeureront jusqu'à nouvel ordre. On leur fera faire souvent l'exercice ensemble et on essaiera de les discipliner.

(Vol. 903.)

---

202. — *Le duc d'Estrées à Louvois.*

21 mai 1689.

« Ce n'est que pour accompagner le rôle des gentilshommes de l'Ile-de-France que j'ai nommés

pour monter à cheval cette année. J'en ai fait la revue avec beaucoup d'exactitude à Soissons et j'en ai trouvé sept ou huit dont je n'ai pas été content de l'équipage. Je leur ai donné ordre de se mettre en meilleur état de servir et de joindre dans la route. Après cela je suis persuadé que l'escadron de l'Ile-de-France paraîtra un des meilleurs de l'arrière-ban. Je vous supplie de me mander sur quel pied il faut taxer les voyages des lieutenants-généraux des villes qui ont conduit les gentilshommes à Soissons. »

(Vol. 904.)

---

203. — *Louvois à M. Bossuet.*

18 août 1689.

MM. de Brouilly et de Wartigny réclament contre une taxe de saisie que les officiers de la justice de Soissons ont fait signifier contre eux sur une terre qu'ils ont près de cette ville parce qu'ils n'ont point comparu à la convocation de l'arrière-ban. Leur en faire donner main-levée : ils sont exempts de l'arrière-ban par les services qu'ils rendent actuellement à l'armée (1).

(Vol. 855, *minute.*)

---

(1) MM. de Brouilly et de Wartigny étaient frères et servaient tous deux, l'un comme colonel du régiment de Tournais qu'il commanda jusqu'en 1705 ; l'autre comme capitaine aux dragons-Dauphin dont il devint colonel en 1700. Mais je ne sais quelle était cette terre qu'ils avaient près de Soissons. Le second, César, marquis de Wartigny, maréchal de camp en 1704, fut tué au mois d'octobre de la même année devant Verrue. (Voir sur lui l'édition de Saint-Simon de M. de Boislisle, xii, p. 339 et notes.)

204. — *M. Bossuet à Louvois.*

Soissons, 21 novembre 1689.

« Les maire et échevins de cette ville ayant convoqué une assemblée générale de tous les habitants au sujet de l'ustensile qu'il leur est ordonné de fournir (montant à 28,500 livres) à 38 compagnies d'infanterie, il a été délibéré de députer auprès de vous pour vous représenter l'état de la ville et demander votre protection pour obtenir du roi la décharge d'une partie de cette somme. Ils en ont porté de pareilles dans les dernières guerres ; mais, outre que la ville est, depuis, bien diminuée en habitants et en facultés, Sa Majesté leur avait accordé un secours considérable à prendre sur les droits d'entrée qui se levaient pour l'acquittement de leurs dettes et qui ont cessé depuis quelque temps. Je leur avais dit de vous envoyer leurs mémoires et de vous proposer en même temps quelques moyens pour les aider outre ce qu'ils lèveraient par la voie d'imposition, mais le peuple a si fort insisté à la députation que je n'ai pu me défendre de la permettre pour quinze jours en avertissant les maire et échevins de ne pas retarder les premiers payements. J'apprends que la ville de Noyon a aussi député. Si les autres villes voulaient faire la même chose, je les empêcherais jusqu'à ce qu'il vous ait plu de me mander si Sa Majesté l'aura agréable. Elles demandent toutes un règlement sur les personnes qui sont sujettes à l'ustensile ou qui doivent en être exemptes, cela s'étant pratiqué différemment par le passé ; quelques-unes même ont eu l'honneur de vous en

écrire. Si vous avez la bonté d'y faire réponse, j'en profiterai pour les autres. »

(Vol. 906.)

---

205. — *Louvois à M. Bossuet.*

30 novembre 1689.

Réponse à la lettre précédente. « C'est de l'argent perdu que celui que les officiers de la ville de Soissons dépenseront en députation parce que le roi ne leur a demandé que ce qu'il faut au juste pour l'ustensile des troupes et que si vous voulez bien la faire répartir également à proportion de ce que chacun en doit porter, vous trouverez de la facilité à en faire faire le recouvrement. Au surplus tous ceux qui sont sujets au logement des gens de guerre doivent payer leur part de ladite ustensile et ceux qui sont exempts dudit logement n'en rien payer. »

(Vol. 861, *minute.*)

---

206. — *Louvois à M. Bossuet.*

9 mars 1690.

« Le s<sup>r</sup> François Bruyère de Briamont, natif de Soissons, cadet de la compagnie de gentilshommes de Sarrelouis, l'ayant quittée sans congé, l'intention du roi est que vous le fassiez publier au prône et afficher à la porte des églises de sa paroisse. »

(Vol. 914, *minute.*)

---



207. — *Louvois à M. Bossuet.*

23 juillet 1690.

MM. le comte de Bernstorff, Porch (*sic*) et de Roarfike, colonels hollandais, faits prisonniers à la bataille de Fleurus, sont autorisés à demeurer à Soissons. Veiller sur eux.

(Vol. 923, *minute.*)

---

208. — *Louvois à M. Bossuet.*

24 juillet 1690.

Le comte de Dona et le baron de Sprang, officiers hollandais prisonniers de guerre, arriveront dans quelques jours à Soissons où ils sont autorisés à demeurer sur parole.

(Vol. 923, *minute.*)

---

209. — *Louvois à M. Bossuet.*

26 août 1690.

Au sujet des prisonniers hollandais qui sont à Soissons ou qui vont y arriver, MM. de Warfusee, van der Borch, Bernstorff, van Henckelom, colonels, et deux autres officiers. Le roi désire que ces messieurs se rendent à Chartres.

(Vol. 925, *minute.*)

---

210. — *Louvois à M. Bossuet.*

29 septembre 1690.

Le colonel hollandais van der Borch, étant ma-

lade, ne quittera Soissons pour Chartres que lorsqu'il sera en état de voyager (1).

(Vol. 927, *minute.*)

---

211. — *Louvois à M. Bossuet.*

19 décembre 1690.

Faire droit à la demande de la veuve du s<sup>r</sup> Simon, trésorier de France à Soissons, laquelle se plaint de ce que les échevins veulent la comprendre dans le rôle de l'ustensile. Elle doit en être exempte si elle n'est pas remariée ou si elle n'a point d'étranger ou d'enfant marié demeurant chez elle.

(Vol. 933, *minute.*)

---

212. — *Louvois à M. de La Ilhière.*

22 janvier 1691.

« La satisfaction que le roi a de vos services a porté Sa Majesté à vous faire brigadier d'infanterie et je vous en donne avis avec plaisir. »

(Vol. 1,022, *minute.*)

---

213. — *Louvois à M. Bossuet.*

11 mars 1691.

« Je vous adresse une lettre du commissaire (des guerres) Cappy par laquelle vous verrez les mauvais traitements qu'ont exercés des bourgeois et

(1) On voit dans une autre lettre de Louvois à M. Bossuet (28 novembre 1690) que le colonel van der Borch mourut à Soissons ; le ministre ordonne dans cette lettre de remettre ses effets à sa veuve.

bouchers de la ville de Soissons à l'endroit de cinq soldats des compagnies de Guinnebeau et de Bellimont au régiment de Poitou, dont deux sont morts sur la place et trois sont grièvement blessés. Je vous supplie de tenir la main à ce que justice soit faite de ces violences que vous devriez bien réprimer de vous-même sans que je fusse obligé de vous en écrire. »

(Vol. 1,025, *minute*.)

---

214. — *Barbézieux* (1) à M. Bossuet.

19 novembre 1691.

Les adjudications de fourrages qu'il vient de faire pour les troupes de sa généralité ont été faites à un prix excessif. Partout ailleurs que dans son département le fourrage ne vaut que cinq ou six sols la ration. Si l'on ne peut l'avoir à ce prix, il faut rompre les marchés et faire fournir par les comunautés auxquelles on paiera sur le pied habituel « parce qu'il est plus juste que le roi profite du gain qu'il y aura en faisant livrer de cette manière que des entrepreneurs (2) ».

(Vol. 1,039, *minute*.)

---

215. — *Barbézieux* à M. Bossuet.

Mons, 16 mai 1692.

Le s<sup>r</sup> de Laleu (3), docteur de l'université de

(1) Le marquis de Barbézieux avait succédé à Louvois, son père, mort le 16 juillet 1691.

(2) Dans une lettre que je ne retrouve pas M. Bossuet justifia la cherté des fourrages et le roi approuva l'exécution des marchés. (Vol. 1,040, *minute*, 21 décembre 1691.)

(3) Voir sur ce personnage le *Nécrologe des plus célèbres défen-*

Douai, au lieu d'obéir à l'ordre qu'il avait reçu de se rendre au Mans, s'est retiré dans le couvent de Barisis-lès-Chauny, ordre de Saint-Benoît, et continue d'y séjourner sous différents prétextes. Le roi désire qu'on l'en fasse partir pour Le Mans accompagné d'un homme qui le remettra entre les mains de l'évêque.

(Vol. 1,123, *minute.*)

---

216. — *Barbèzieux à M. Bossuet.*

2 décembre 1692.

« Les munitionnaires ont en Soissonnais une quantité de blé considérable qu'ils ont ordre de faire passer dans les places frontières et, comme il n'a pas été possible à leurs commis d'avoir des voitures pour l'exécution de cet ordre, je vous supplie de leur faire fournir de votre département celles dont ils auront besoin en les payant à un prix raisonnable. »

(Vol. 1,133, *minute.*)

---

217. — *Pontchartrain à M. de La Grange* (1).

22 mai 1693.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le

*seurs et confesseurs de la vérité*, par Cerveau, MDCCCLX. Mêlé à cet épisode de l'histoire du jansénisme qu'on a appelé « la fourberie de Douai » et persécuté à ce propos, Laleu mourut à Montmagny, près Paris, au mois de septembre de cette même année 1692, âgé de 38 ans. Le *Nécrologe* ne parle pas de son séjour à Barisis.

(1) Jacques de La Grange, intendant en Alsace. Quelle était cette terre du Soissonnais qui contenait des mines d'alun et de couperose ? — Dans la *Correspondance des Contrôleurs généraux des finances*

15 du mois passé touchant les mines d'alun et de couperose qui ont été découvertes sur la terre que vous avez dans le Soissonnais. En me faisant savoir le nom de cette terre, de la paroisse et du bailliage où elle est située, je ferai expédier l'arrêt contenant le don de ces mines, pourvu qu'elles ne soient pas comprises dans l'étendue des lieux où le roi a déjà accordé depuis deux ans aux s<sup>r</sup> Titton et comte d'Aumale un privilège pour exploiter des mines de pareille qualité, auquel cas il faudra que vous chargiez quelqu'un de lever l'arrêt et de faire dresser les lettres patentes. »

(Vol. 1,438.)

---

218. — *M. de Broglie à Barbézieux.*

Avesnes, 4 juillet 1693.

Le 30 juin, la garnison de Charleroi a attaqué le poste de Viéreng (1) des lignes de la Sambre à Mons, qui était défendu par un capitaine des milices de Soissons, le s<sup>r</sup> Semide. Celui-ci s'est très bien défendu ; mais la force l'ayant emporté, il a été fait prisonnier et mené à Charleroi avec 115 soldats et quatre officiers des autres postes, quoiqu'il n'en eût que vingt dans celui qu'il commandait. Il a payé sa rançon et il vient de revenir chargé par le gouverneur de Charleroi de traiter de la délivrance des soldats.

(Vol. 1,206.)

---

*avec les Intendants des provinces* (t. n<sup>o</sup> 1,003 n.) M. de Boislieu signale, à la date du 30 juin 1691, un rapport des trésoriers de France à Soissons sur l'exploitation d'une mine d'alun au bord de l'Aisne.

(1) Un peu au nord de Maubeuge.

219. — *M. de Malignon (1) à Barbézieux.*

A La Hougue, 11 juillet 1693.

« Je ne sais qui a pris le soin du détachement de la noblesse de l'Ile-de-France. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est arrivée ici, partie sur des bidets et le reste par la voie du messenger. Il est constant qu'il y a sur cela beaucoup d'abus ; les gentilshommes qui traitent pour faire servir à leur place est un des grands qu'il y ait, attendu que ces servants mettent l'argent en poche : cela m'a paru de même. Mais je dois vous dire qu'il vaut beaucoup mieux, si l'on ne tient pas la main à ce que cela prenne une autre forme, que Sa Majesté mette cet argent à son profit, étant une chose honteuse que le mauvais état de ces compagnies. Je dis la même chose de celle de Paris, quoique je ne l'aie pas vue, mais on m'en fait un pareil rapport. »

(Vol. 1,237.)

---

220. — *Le duc d'Estrées à Barbézieux.*

Paris, 6 août 1693.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur les plaintes que M. de Malignon fait du mauvais état où il a trouvé la noblesse de l'Ile-de-France. Je commencerai par vous dire que je ne m'en suis pas mêlé cette année à cause du départ de Sa Majesté, mais je n'ai pas laissé d'être informé par M. Bossuet de l'état où

(1) Jacques de Goyon, marquis de Malignon, lieutenant-général de Normandie, gouverneur de Granville, Cherbourg et Saint-Lô.

étaient les gentilshommes. Il m'a dit qu'ils étaient partis de Soissons en bon équipage, quoiqu'on ait eu fort peu de temps pour s'y préparer parce qu'on m'a envoyé les ordres un mois plus tard qu'à l'ordinaire et j'ai employé tous les ans ce temps-là à examiner les excuses des uns et des autres et l'état de leurs biens pour rendre justice autant qu'il m'a été possible, ce qui ne se peut faire sans entrer dans un grand détail et examiner leurs raisons avec beaucoup de patience. Il faut quelquefois écrire quatre lettres pour une taxe de 50 livres parce que les moindres sont d'une grande charge aux gentilshommes qui ont peu de bien et il y en a beaucoup de ce nombre-là.

« Vous ne trouverez pas extraordinaire que les gentilshommes soient partis en assez bon équipage en apparence et que cela ait duré fort peu de temps, quand vous saurez qu'on a choisi ceux qui étaient les moins accommodés pour faire tomber les taxes sur les plus riches, qui ne marchaient pas, afin qu'elles fussent plus considérables. L'argent leur a manqué fort peu de temps après leur départ, les uns ont vendu leurs chevaux et d'autres ont quitté faute de subsistance. J'ai envoyé des ordres aux lieutenants-généraux pour mettre garnison et même arrêter ceux qui, par méchante volonté et sous prétexte d'un grand besoin, étaient demeurés chez eux.

« Les taxes que j'ai fait faire les années passées ne montaient qu'à 2,500 livres ou mille écus sur de certains bailliages et ces mêmes bailliages sont taxés à 1,400 francs payables en deux ans. On voit aisément par là qu'il ne reste rien pour faire subsister les pauvres gentilshommes qui sont nommés pour marcher. Je ne saurais m'empêcher de vous

dire que, quoiqu'on doive ajouter foi à ce qu'écrit M. de Matignon, je crois que le sujet de plainte qu'il avait eu il y a quelque temps contre l'escadron de l'Ile-de-France le lui a fait paraître en plus méchant état qu'il n'est véritablement. »

(Vol. 1,237.)

---

221. — *M. de La Houssaye (1) à Barbézieux.*

Soissons, 7 avril 1694.

« Vous m'avez fait espérer à Compiègne que vous m'enverriez vos ordres pour régler sur quel pied les troupes qui sont en cette généralité doivent vivre après le quartier d'hiver expiré. Les 150 jours sont déjà finis pour quelques compagnies et j'ai dit aux officiers qui me sont venus trouver pour savoir de quelle manière ils doivent en user, que l'on fournirait 20<sup>s</sup> par jour pour les fourrages de chaque place de cavalier y compris les 5<sup>s</sup> que le roi donne et qu'ainsi ce serait à eux à nourrir leurs chevaux. Comme cela ne peut néanmoins s'exécuter sans faire une nouvelle imposition sur la province, vos ordres, que je n'ai point encore reçus, me sont nécessaires. »

(Vol. 1,235.)

---

222. — *M. de La Houssaye à Barbézieux.*

Soissons, 12 avril 1694.

« Je reçois dans ce moment la lettre que vous me faites l'honneur de m'envoyer par un exprès

(1) Félix Le Pelletier de La Houssaye, intendant de la généralité de Soissons de 1694 à 1698.



par laquelle vous me marquez que le roi agrée que les communautés qui ont fourni le premier tiers du blé de leur imposition soient déchargées de la moitié du dernier tiers, c'est-à-dire d'un sixième au total en livrant le reste en une seule fois. Je vous avouerai que j'ai mieux aimé vous faire pressentir d'abord par les munitionnaires des vivres sur cette proposition que de vous la faire moi-même, ne sachant pas si elle vous sera agréable. Cette grâce que Sa Majesté fait à la province me met en état de vous pouvoir répondre positivement que les villes fourniront d'ici à huit jours la quantité qui leur reste à livrer aux termes de votre lettre, ou toutes mes mesures seraient fausses.

« A l'égard de la compagnie, il s'y trouve plus de difficulté ; mais la permission que vous m'avez donnée de rejeter sur Crépy et Château-Thierry une partie de l'imposition faite sur cette généralité, joint à cela l'offre que M. le marquis de Mailly a faite au roi de blés qui sont dans ce département que Sa Majesté a acceptée et que je ne doute pas qui n'aille à la décharge de l'imposition qui y est faite, me servira de ressource pour remplacer ce qui pourra manquer d'ailleurs. Je suis obligé de vous marquer néanmoins que, nonobstant cette réduction, la province souffrira beaucoup d'une si grande sortie de blé par la disette qui s'y en rencontre ; la livraison du premier tiers n'a pu être consommée sans envoyer garnison en beaucoup d'endroits et il y aura plusieurs communautés qui seront réduites au pain d'orge et d'avoine lorsqu'elles auront satisfait à l'imposition. »

223. — *Barbèzieux à M. de La Houssaye.*

16 avril 1694.

« Les communautés du Soissonnais qui ont versé le premier tiers du blé de leur imposition offrent de livrer le reste tout à la fois, quoiqu'il leur ait été permis de ne le faire qu'en deux termes, à condition qu'on leur remettra la moitié du dernier tiers sur le total. Le roi, qui trouve cette proposition utile à son service, veut bien qu'on l'accepte. Sa Majesté désire que vous donniez les ordres nécessaires. »

(Vol. 1,244, *minute.*)

---

224. — *Barbèzieux à M. de La Houssaye.*

16 avril 1694.

Tant que les habitants de Villers-Cotterêts ne montreront pas un ordre du roi les exemptant de l'ustensile et de l'imposition pour le supplément de fourrages, n'avoir aucun égard à leurs réclamations à ce sujet.

(Vol. 1,244, *minute.*)

---

225. — *M. de La Houssaye à Barbèzieux.*

Soissons, 30 avril 1694.

Il a fait visiter les greniers de La Ferté-Milon et de Neuilly-Saint-Front. A La Ferté, on n'a trouvé que 200 sacs et à Neuilly que 350. Il a interdit aux propriétaires de s'en dessaisir jusqu'à nouvel ordre. « Il y a pareillement très peu de blé dans Château-Thierry et aux environs, c'est un territoire de vignobles; les environs de Crépy et de La Ferté-

Milon en sont aussi fort dénués, presque tous les blés de cette élection ayant été conduits à Paris. »

(Vol. 1,285.)

---

226. — *Barbézieux à M. de La Houssaye.*

5 mai 1694.

Le roi a réglé à 26 livres le setier, mesure de Paris, le prix du blé qu'il a ordonné d'imposer dans la généralité de Soissons.

(Vol. 1,245, *minute.*)

---

227. — *Barbézieux à M. de La Houssaye.*

5 mai 1694.

Le roi a été informé qu'il reste encore à fournir 1,946 setiers de blé dont il a ordonné l'imposition sur la généralité de Soissons.

(Vol. 1,246, *minute.*)

---

228. — *M. de La Houssaye à Barbézieux.*

Soissons, 8 juin 1694.

Impossibilité absolue où il se trouve de lever les 4,906 sacs de blé que la généralité aurait encore à fournir. Il espère en ramasser mille, « mais ce sera tout ce qui se pourra faire et même je ne voudrais pas en être garant, la réussite de cette livraison dépendant de l'effet que produiront les garnisons qui sont établies dans tous les lieux où il reste encore quelque espérance de pouvoir trouver du blé. Ces garnisons mêmes n'ont plus le même succès qu'elles avaient dans le temps que

les troupes étaient encore dans la province ; ce sont des archers des maréchaussées qui ne font pas la même impression que les carabiniers ou les cavaliers qui y ont été employés d'abord et qui s'étaient rendus si formidables que des communautés entières se sont privées de pain pendant plusieurs jours pour donner le peu de blé qui leur restait. J'en ai vu, — et je crois qu'il est de mon honneur et de ma conscience de vous en rendre compte, — j'ai vu des carabiniers attendris par l'état déplorable de ces malheureux me venir représenter la misère des villages où on les avait envoyés et me prier de les en tirer, ne trouvant plus de pain pour eux-mêmes. J'ai évité de vous fatiguer de ces détails, connaissant combien il était important pour le service du roi de faire réussir cette affaire. A présent qu'elle ne peut guère être poussée plus loin, je croirais mal remplir mes devoirs si je ne vous mettais pas en état de faire connaître à Sa Majesté l'impuissance de la province. Je sais que l'on touche presque à la moisson et que la campagne promet une des plus abondantes récoltes que l'on puisse espérer. Mais c'est ce qui fait mieux connaître la disette de blé qui est dans ce département ; les marchés des villes n'en sont plus fournis et le blé, qui valait il y a deux mois 210 livres le muid de Soissons, vaut à présent 330 livres dans cette ville et a été vendu jusqu'à 400 livres au dernier marché dans la ville de Laon, ce qui fait 630 livres le muid de blé, mesure de Paris. Certainement, s'il restait du blé dans les greniers, il ne monterait pas à un prix si haut par l'empressement que chacun aurait de s'en défaire pour éviter la diminution qui ne peut manquer d'arriver lors de la récolte. Il n'est pas extraordi-

naire que cette généralité s'en trouve si fort épuisée; elle est d'une très petite étendue, il ne faut compter que sur 30 lieues de long sur vingt de large dont plus d'un sixième consiste en vignobles. La précédente récolte n'a été que d'un tiers, presque tous les blés des vivres en ont été tirés l'année dernière. Ceux que M. Dupile (1) a fournis pour les pauvres y ont été achetés pour la plus grande partie; 57 compagnies de cavalerie qui y ont passé le quartier d'hiver en ont beaucoup consommé, ainsi que la fourniture des étapes qui a donné occasion à beaucoup de non valeurs dans l'imposition par les réclamations qui ont été faites auxquelles il a fallu déférer. Les impositions de Champagne et de Picardie, qui ont précédé de deux mois celle du Soissonnais, ont donné occasion à bien des gens de vider leurs greniers. Tout cela joint ensemble donne lieu d'être étonné, quand on y fait réflexion, comment même on a pu trouver toute la ressource qui s'est rencontrée. J'ose dire aussi avec vérité que j'ai donné une attention entière à cette affaire et que, hors le zèle que j'ai pour le service du roi qui m'a conduit et qui me justifie, j'aurais peut-être à me reprocher de l'avoir menée avec trop de dureté et de rigueur, mais à présent tout ce que je puis faire devient inutile, la vente des meubles, la contrainte par corps même, si elle était exercée, ne ferait point trouver du blé où il n'y en a pas. »

(Vol. 1,285.)

---

(1) Ou Du Pille; il y a un munitionnaire de ce nom dont les Archives de la Guerre possèdent des lettres.

229. — *M. de La Houssaye à Barbézieux.*

Soissons, 10 juin 1694.

Exposé détaillé des décomptes arrêtés avec les majors des troupes qui ont passé le quartier d'hiver dans la généralité. « Les 33 compagnies de carabiniers sont quittes envers la province et la province ne leur doit rien pareillement; mais, à l'égard du régiment de dragons du marquis de Grammont et de celui de cavalerie de La Vallière, il n'en est pas de même. Le régiment de Grammont laisse pour 8,642 livres de dettes qu'il n'a point eu de fonds pour acquitter et le régiment de La Vallière doit de même 3,147 livres ». On prie le ministre de faire ordonner la retenue de ces deux sommes sur le prochain quartier d'hiver de ces deux régiments; ce sera une justice à rendre à de pauvres malheureux auxquels ce paiement est dû très légitimement.

(Vol. 1,285.)

---

230. — *Barbézieux à M. de La Houssaye.*

15 juin 1694.

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 8<sup>e</sup> de ce mois sur les difficultés que vous trouvez à livrer les 4,906 sacs des blés qui restent à livrer de la quantité que le roi y a fait imposer. Je suis obligé de vous dire que le roi ne veut admettre aucune raison pour dispenser les communautés de les fournir, d'autant plus que Sa Majesté a déjà trouvé bon de diminuer de 4 à 5,000 sacs la demande qui en avait été faite et je vous supplie de tenir la main à ce qu'on livre incessamment ce qui en reste,

parce qu'il arriverait que l'on enverrait dans les lieux qui sont en demeure le double de la garnison que vous y avez mise pour contraindre les peuples à faire leur fourniture. »

(Vol. 1,246, *minute.*)

---

231.— *Procès-verbal d'une adjudication de fourrage dans la généralité de Soissons.*

Du mardi 20<sup>e</sup> juillet 1694.

« Les fourrages ont été mis à prix pour toute la généralité par Henry Lefebvre, écuyer, s<sup>r</sup> du Ranty, à 18 sols la ration composée de 15 livres de foin, 5 livres de paille ou de 18 livres de foin sans paille où il n'y en aura point, et les deux tiers d'un boisseau d'avoine, mesure de Paris, conformément à l'affiche.

« Et personne n'ayant moins dit, les feux ont été allumés et fixés, savoir le premier à 12 deniers, le second à 8 deniers et le troisième à 4 deniers.

« Sur le premier feu personne n'a dit rabais.

« Sur le second feu personne n'a dit rabais.

« Sur le troisième feu a été dit rabais par Morant.

« Par Charles Bertrand, rabais.

« Par ledit s<sup>r</sup> du Ranty à 16 sols.

« Par ledit s<sup>r</sup> Morant à 15 sols six deniers.

« Et personne n'ayant moins dit et le dernier feu s'étant éteint, nous avons remis l'adjudication; à l'effet de quoi nouvelles affiches et publications seront faites et a ledit s<sup>r</sup> Morant signé.

« LE PELLETIER DE LA HOUSSAYE. »

(Vol. 1,283.)

---

232. — *M. de La Houssaye à Barbézieux.*

Soissons, 21 juillet 1694.

Au sujet d'adjudications pour la fourniture des fourrages. « Vous me permettrez à cette occasion de vous représenter que la généralité de Soissons a extrêmement souffert cette année de l'imposition successive pour les fourrages tant des 150 jours du quartier d'hiver que de ceux qui se sont écoulés jusqu'au départ des troupes depuis que le quartier d'hiver a été expiré. Ces impositions montent à 638,310 livres au lieu que l'année précédente elles ne montaient qu'à 77,381 livres, ce qui fait 561,019 livres d'augmentation. Ces impositions jointes à celle de l'ustensile et à celles pour l'entretien du régiment de milice ont excédé l'imposition de la taille, ce qui ne s'est peut-être jamais vu en aucune généralité. Les blés qu'il a fallu lever en même temps ont presque entièrement achevé d'accabler cette province. Ainsi elle a grand besoin de votre protection pour le quartier d'hiver prochain et, au cas que vous ne vouliez pas l'exempter entièrement de loger des troupes, je vous supplie instamment de vouloir bien en modérer le nombre et de le réduire au moins sur le pied des années précédentes. »

(Vol. 1,286.)

---

233. — *Barbézieux à M. de La Houssaye.*

7 septembre 1694.

Il lui adresse un mémoire par lequel Monsieur (1) prétend que l'on impose le bourg de Villers-

(1) Le duc d'Orléans qui avait Villers-Cotterêts dans son apanage.



Cotterêts à une fois autant d'impositions extraordinaires que monte la taille. Examiner si, à proportion de la taille, ce bourg n'est pas trop chargé d'ustensile.

(Vol. 1,289, *minute.*)

---

233 (bis). — *Barbézieux à M. de La Houssaye.*

21 octobre 1694.

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire concernant les impositions de la taille, de l'ustensile et des fourrages du quartier d'hiver sur le bourg de Villers-Cotterêts. J'en ai rendu compte au roi qui n'a pas jugé à propos de rien changer à ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent à cet égard. »

(Vol. 1,250, *minute.*)

---

234. — *M. de La Houssaye à Barbézieux.*

Soissons, 25 novembre 1694.

Il s'est informé s'il se faisait du côté de Guise des magasins d'avoine qui pussent porter préjudice aux entrepreneurs de la fourniture des fourrages. On n'en a point découvert.

(Vol. 1,287.)

---

235. — *Procès-verbal  
d'adjudication d'une entreprise de fourniture  
de fourrage.*

« L'an 1694, le 25<sup>e</sup> jour de novembre, deux heures de relevée, par-devant nous, Félix Le Pel-

letier, chevalier, seigneur de La Houssaye, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la généralité de Soissons, sur les publications qui ont été faites en exécution des ordres du roi portés par la lettre de M. le marquis de Barbézieux, ministre et secrétaire d'Etat, du 19 octobre dernier, dans les villes de Soissons, Clermont et Crépy, de la fourniture des fourrages aux gardes du corps qui seront logés pendant cet hiver dans lesdites villes de Clermont et Crépy sur le pied des deux tiers du boisseau d'avoine, mesure de Paris, de 5 livres de paille et 15 livres de foin par jour, s'est présenté François Piercourt, bourgeois de Soissons, lequel a offert de faire ladite fourniture aux gardes du corps qui seront logés dans ladite ville de Crépy à raison de 15 sols par chaque ration à condition que les rations seront composées de bonnes denrées de la quantité ci-dessus marquée et de la qualité portée par les règlements de Sa Majesté et qu'il établira un magasin dans ladite ville de Crépy et nous en fournira un certificat.

« Lesquelles offres et propositions ayant été par nous examinées et trouvées avantageuses et personne ne s'étant présenté pour faire ladite fourniture à moindre prix, nous avons accepté les offres et propositions dudit Piercourt et, en conséquence, ordonné qu'il fera la fourniture des fourrages aux gardes du corps qui seront logés pendant cet hiver dans la ville de Crépy - en - Valois sur le pied des deux tiers du boisseau d'avoine, mesure de Paris, de 5 livres de paille et 15 livres de foin par jour et à raison de 15 sols pour chacune ration et outre à la charge de donner bonne

et suffisante caution qui fera les soumissions par-devant nous.

« LE PELLETIER DE LA HOUSSAYE. PIERCOURT.

« Et à l'instant ledit François Piercourt nous a présenté pour caution la personne de Pierre Turlin, commis à la recette des finances de la généralité de Soissons y demeurant, lequel pour ce présent s'est obligé solidairement avec lui à toutes les charges, clauses et conditions du marché comme pour les propres deniers et affaires de Sa Majesté et par les mêmes voies que l'entrepreneur en est tenu.

« LE PELLETIER DE LA HOUSSAYE,  
« TURLIN, PIERCOURT. »

(Vol. 1,297.)

---

236. — *M. de La Houssaye à Barbézieux.*

Soissons, 28 novembre 1694.

« Une proposition que j'ai faite et que le roi a bien voulu écouter de faire fournir les 30,000 sacs de blé méteil du poids de 200 livres ordonnés être levés sur la généralité de Soissons par une compagnie qui s'est présentée pour en faire l'achat en deniers comptants a retardé de quelques jours l'imposition de cette quantité sur ce département. J'attends aujourd'hui la dernière réponse du s' Lallemant, receveur général des finances de cette généralité qui est de cette compagnie. L'on demande 18 livres du sac de blé méteil du poids de 200 livres rendu à Landrecies ou à Avesnes au choix des munitionnaires. J'ai permission de conclure le traité à 17 livres, même à 17 livres 10 sols, si je

n'en puis tirer meilleur marché. La crainte que le blé ne renchérisse fort fait hésiter les entrepreneurs. Je ne leur ai donné que jusqu'à demain pour me rendre leur dernière réponse ; après quoi, si ce traité ne se conclut pas, je ferai d'abord l'imposition et j'aurai l'honneur de vous rendre compte exactement de tout ce qui se passera pour me mettre en état d'exécuter ce qu'il vous plaira me prescrire.

(Vol. 1,287.)

---

237. — *M. de La Houssaye à Barbézieux.*

Soissons, 22 janvier 1695.

Sur 900 soldats dont est composé le régiment de milice du Soissonnais, il y en a 600 qui ont été achetés par les communautés. Il propose d'en faire la réforme en deux années consécutives.

(Vol. 1,379.)

---

238. — *M. de La Fare (1) à Barbézieux.*

A Nice, 6 juillet 1695.

Renseignements sur une sorte d'aventurier nommé Chevalier qui aurait été dans les gardes du duc de Savoie, s'est fait emprisonner pour diverses friponneries et prétend fournir un plan de Final et un moyen sûr d'introduire un secours de 400 hommes dans Casal au cas où cette place serait assiégée. Une sorte de note de police jointe à la lettre de M. de La Fare complète ainsi ce qui précède : « le prisonnier connu sous le

(1) Guillaume de Lopès, chevalier de La Fare, maréchal de camp, commandant dans le comté de Nice.

nom de *Chevalier de Soissons*, l'un des gardes du corps de la compagnie que commandait feu M. le duc de Luxembourg, est fils d'un bourgeois, marchand de blé à Soissons appelé Chevalier, et c'est ce qui a donné lieu au nom de *Chevalier de Soissons* (1). Chevalier est sorti de France en 1685, à l'âge de 18 ans, à dessein de voyager. Il a servi dans les gendarmes de M. le duc de Savoie pendant 18 mois et il prétend s'être retiré de ce service avec congé en qualité de Français. Il a parcouru toute l'Italie et servi dans Finale pendant 18 mois et dans le temps que le régiment de Gonzague-Italien y était en garnison. Chevalier était alfier (2) ou lieutenant dans ce régiment et il fut employé aux travaux qu'on fit à Finale après la prise de Nice. Il revint en France quelques mois avant le siège de Namur, il fut aussitôt reçu dans les gardes du corps après y avoir été présenté par le s<sup>r</sup> Le Vasseur, trésorier et payeur de la compagnie. C'est un grand homme bien fait et âgé de 26 ans. Il paraît avoir un bon sens et il n'y a rien dans tout son extérieur ni dans ses manières qui ne lui soit avantageux. Il n'a pas servi néanmoins la campagne dernière et il n'en dit, ce semble, aucune bonne raison ». Suivent le détail et la discussion des propositions que Chevalier aurait faites touchant des entreprises sur Finale et Casal.

(Vol. 1,333.)

---

(1) On peut voir aussi dans ce surnom une allusion à Louis-Henri, fils naturel de Louis de Bourbon, comte de Soissons, et de la veuve d'un ministre réformé, né en 1640, entré dans l'ordre de Malte, et longtemps connu sous le nom de *Chevalier de Soissons*. Devenu plus tard prince de Neufchâtel et comte de Dunois. Mort en 1703.

(2) *Alfiere*, enseigne.

239. — *Barbézieux à M. de La Houssaye.*

20 janvier 1696.

Le roi lui ordonne de faire arrêter et emprisonner le s<sup>r</sup> du Housse (1), officier d'infanterie, qui a enlevé sur le grand chemin le fils du nommé Duchesne, vigneron, demeurant au village de Crouttes.

(Vol. 1,339, *minute.*)

---

240. — *Barbézieux à M. de La Houssaye.*

9 février 1696.

Le s<sup>r</sup> du Sard de Ginerie (?), ci-devant lieutenant au régiment de Berry, ayant abandonné sa charge après avoir emporté six-vingt livres que son capitaine lui avait données pour faire une recrue qu'il n'a pas levée, s'est retiré chez lui à La Ferté-Milon. Le faire arrêter et tenir en prison jusqu'à ce qu'il ait remis au commis de l'extraordinaire la somme en question.

(Vol. 1,340, *minute.*)

---

241. — *Barbézieux à M. de La Houssaye.*

12 février 1696.

Le roi approuve qu'il ait fait arrêter et conduire dans les prisons de Laon les deux dragons du régi-

(1) Plutôt Le Houssey, capitaine au régiment Royal-Vaisseaux, comme on le voit dans une autre lettre de Barbézieux (Vol. 1,340, 7 février) prescrivant à M. de La Houssaye de faire relâcher cet officier que le roi estime assez puni par une détention de quelques jours.

ment de Caylus qui ont commis des désordres dans le village de Cessières et percé d'un coup de bayonnette le bras d'un habitant de ce lieu. Faire instruire leur procès.

(Vol. 1,340, *minute.*)

---

242. — *Barbèzieux à M. de La Houssaye.*

1<sup>er</sup> avril 1696.

Faire fournir au régiment de dragons de Ganges les fourrages nécessaires pendant le temps qu'il sera à Soissons. Les payer aux communautés des deniers de l'extraordinaire des guerres à raison de 5 sols la ration ainsi qu'il a été réglé pour le régiment de Caylus qui doit s'assembler à Laon.

(Vol. 1,342, *minute.*)

---

243. — *Barbèzieux à M. de La Houssaye.*

26 avril 1696.

Il ne convient pas que dans une ville comme Laon, « qui est en pays de vignoble », on laisse l'étapier fournir de la bière aux soldats.

(Vol. 1,342, *minute.*)

---

244. — *Barbèzieux à M. de La Houssaye.*

6 mai 1696.

Au sujet d'un incendie arrivé à Soissons par la faute du valet d'un cornette du régiment de Vaillac. Faire retenir sur tout le régiment, par ordre du roi, les 150 livres auxquelles est estimé le dégât.

(Vol. 1,343, *minute.*)

---

245. — *Barbézieux à M. de La Houssaye.*

7 mai 1696.

Le roi fait retenir au régiment Dauphin 119 livres 1 sol 3 deniers pour les 381 billets de logement d'étape que les officiers du premier bataillon de ce corps ont exigés à leur passage à Craonne (1).

(Vol. 1,343, *minute.*)

---

246. — *Barbézieux à M. de La Houssaye.*

14 mai 1696.

Un capitaine et des lieutenants du régiment de Beuzeville se plaignent de mauvais traitements qui leur auraient été faits par les s<sup>rs</sup> Berthault de Bassy, lieutenant de robe courte, et Chastelain, procureur du roi en la maréchaussée de Château-Thierry. Prendre des informations à ce sujet.

(Vol. 1343, *minute.*)

---

247. — *Barbézieux à M. de La Houssaye.*

5 juin 1696.

Le roi a vu ce qui s'est passé entre quelques capitaines et lieutenants du régiment de Beuzeville, le procureur de Sa Majesté et le prévôt de la maréchaussée de Château-Thierry. « Vous ferez entendre à ces officiers-ci qu'il ne leur est pas permis de mener en prison des gens qui arrivent dans une hôtellerie parce qu'ils ne leur ont pas

(1) On voit dans une autre lettre datée du 26 avril (vol. 1,342) que ces officiers avaient exigé à Craonne plus de billets de logement qu'ils n'avaient de soldats.



paru avoir bon air et que leur équipage était petit et que, la première fois que pareille chose leur arrivera, Sa Majesté les en fera punir ».

(Vol. 1,343, *minute.*)

---

248. — *M. Lecomte* (1) à *Barbézieux*.

A Hirson, 19 juin 1696.

Il rend compte des mesures qu'il a prises pour la sûreté de la frontière de Champagne. « Si j'avais quelque petite troupe de cavalerie ou de dragons, je me porterais plus diligemment à donner les ordres moi-même et chargerais les ennemis forts ou faibles comme j'ai fait en arrivant sur la frontière que j'ai trouvé 60 maîtres des ennemis qui mettaient le feu à Clairfontaine et qui se sont ralliés derrière leur infanterie dans le bois ; je les ai battus et chassés hors de la frontière avec 30 dragons. Ils ne sont pas revenus depuis ».

(Vol. 1,356.)

---

249. — *Barbézieux* à *M. de La Houssaye*.

5 juillet 1696.

« Le roi approuve que vous fassiez travailler à la redoute que le s<sup>r</sup> Lecomte propose de construire à l'entrée du village de Saint-Michel et que vous fassiez payer les 1,400 livres auxquelles s'en

(1) Commandant sur les frontières de Champagne et de Thiérache ; je ne sais quel était son grade. On a de lui une autre lettre (8 juin 1696) consacrée au même sujet que celle-ci et dans laquelle il dit qu'il a 37 ans de service, dont sept comme commandant sur les frontières.

monte la dépense sur les deniers revenants-bons de l'imposition faite sur votre département pour la fourniture du fourrage depuis le quartier d'hiver fini jusqu'au départ des deux régiments qui y étaient logés. »

(Vol. 1,345, *minute.*)

---

250. — *Barbézieux à M. de La Houssaye.*

9 novembre 1696.

« Comme les quatre soldats du régiment de Blaisois qui ont blessé à mort le nommé Adrien Cure, habitant de Plomion, sont dans les prisons de Vervins, leurs officiers ne peuvent être tenus du dédommagement puisqu'il n'y a qu'à les faire remettre à la justice ordinaire. A l'égard de ceux du régiment des Gardes et des milices d'Alsace qui, après avoir tué les nommés Ambroise Audiane, aussi habitant dudit Plomion, et Antoine Druot, habitant de Grandlup, se sont sauvés, je vous supplie de vouloir bien me mander ce que vous croyez qu'il est à propos de faire donner à leurs veuves et enfants afin que je prenne l'ordre du roi pour le faire retenir à leur régiment (1). »

(Vol. 1,349, *minute.*)

---

251. — *Barbézieux à M. de La Houssaye.*

13 novembre 1696.

Au sujet d'un nommé Fleury, habitant de

(1) Une retenue de 150 livres fut imposée au régiment de milice d'Alsace pour dédommager la veuve Audiane (lettre du 30 novembre).

Sugny, enlevé au mois de février précédent par le s<sup>r</sup> de Largny, lieutenant de la compagnie de Noblin au régiment de Thiérache. Cet homme ayant servi depuis dans cette compagnie, le roi ne juge pas à propos de l'en tirer.

(Vol. 1,349, *minute.*)

---

252. — *Barbézieux à M. de La Houssaye.*

19 novembre 1696.

Le s<sup>r</sup> de Grisolles, capitaine d'une des compagnies de milices du Soissonnais, étant mort, le roi accorde sa compagnie au s<sup>r</sup> de Beauvais.

(Vol. 1,349, *minute.*)

---

253. — *Barbézieux à M. de La Houssaye.*

30 novembre 1696.

Il a reçu les procédures faites par le prévôt de Laon (1) contre quatre soldats des Gardes françaises et deux des Gardes suisses accusés d'avoir tué le nommé Druot, habitant de Grandlup.

(Vol. 1,349, *minute.*)

---

254. — *Barbézieux au Prévôt des Maréchaux de Laon.*

4 janvier 1697.

Faire juger et exécuter le soldat de la compagnie colonelle du régiment des Gardes françaises qui,

(1) On voit dans une lettre du 15 novembre que ce prévôt s'appelait Marquette. Dans cette lettre ce ne sont pas quatre, mais six soldats des Gardes françaises qui sont en cause.

dans une querelle, a tué un paysan dans les environs de Laon.

(Vol. 1,383, *minute.*)

---

255. — *Barbèzieux aux Maire,  
Echevins et Procureur du roi de Soissons.*

4 janvier 1697.

« Je vous remercie des compliments que vous me faites par votre lettre du 1<sup>er</sup> de ce mois sur la nouvelle année ; je vous assure que je profiterai avec plaisir des occasions que j'aurai de vous témoigner que je suis, etc. »

(Vol. 1,383, *minute.*)

---

256. — *Barbèzieux à M. de La Houssaye.*

22 février 1697.

Le roi accorde 200 livres au curé de Mondrepuis et 700 à Hugues Moreau, laboureur à Nouvion, en dédommagement des pertes qu'ils ont subies par le fait des ennemis (1).

(Vol. 1,384, *minute.*)

---

257. — *Barbèzieux à M. de La Houssaye.*

22 février 1697.

Au sujet de la querelle qui s'est élevée à Guise entre le s<sup>r</sup> Bertel, lieutenant de la compagnie d'invalides de Calvet, et le s<sup>r</sup> Harcy (?), ci-devant

(1) La ferme de ce Moreau avait été pillée par un parti ennemi de la garnison de Namur (lettre du 7 janvier, vol. 1,383).

capitaine de cavalerie et bourgeois de Guise. Celui-ci est mort de ses blessures. Le roi ordonne la cassation du premier. Faire le procès à l'un et à l'autre et, s'il n'y a pas apparence de duel, surseoir à l'exécution contre Bertel jusqu'à plus ample information.

(Vol. 1,384, *minute.*)

---

258. — *Barbézieux à M. de La Houssaye.*

7 mars 1697.

Un capitaine et un cornette au régiment de dragons de Breteuil ont commis des désordres chez un cabaretier de Pierrepont, nommé Lemaire. Le roi ordonne que le second sera cassé et le premier mis en prison jusqu'à ce qu'il ait dédommagé le cabaretier.

(Vol. 1,385, *minute.*)

---

259. — *Barbézieux à M. de La Houssaye.*

11 mars 1697.

Faire mettre en prison jusqu'à nouvel ordre les s<sup>rs</sup> de Valrosée et Marolles « qui, se disant officiers, enlèvent tous les gens qu'ils peuvent rencontrer sur la lisière de la forêt de Villers-Cotterêts ».

(Vol. 1,385, *minute.*)

---

260. — *Barbézieux à M. de La Houssaye.*

22 juin 1697.

La compagnie du régiment de dragons de Goas, logée à Hirson pour garder la frontière de la

« vieille France », doit être regardée comme une troupe de garnison et le fourrage lui être fourni entièrement aux dépens du roi pendant les six mois de campagne.

(Vol. 1,388, *minute*.)

---

261. — *Barbèzieux à M. de La Houssaye.*

29 juin 1697.

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 26 de ce mois par laquelle j'ai vu les procédures qui ont été faites entre le s<sup>r</sup> de Maisonneuve, receveur de la principauté de Condé-en-Brie, et le nommé Jacques Pinart, meunier du moulin de cette terre, pour raison du bail que ledit Maisonneuve lui a passé. Par le récit que vous m'en faites, il ne paraît pas de bonne foi dans le procédé de ce receveur ; c'est aussi ce qui a fait résoudre le roi à ne pas désirer qu'on lui alloue aucune somme pour les réparations faites au moulin afin de lui apprendre à ne pas se pourvoir en justice quand il sait qu'il la peut avoir en s'adressant à vous.

« A l'égard des 2,676 livres à quoi ont été estimées les réparations à faire au château de Condé et bâtiments en dépendant auxquels il faut travailler par préférence, je vous supplie de vouloir bien m'en envoyer un état avant d'y faire mettre les ouvriers et de me mander si vous croyez que le Parlement de Paris a rendu quelque arrêt sur cette affaire, parce que je prendrais les ordres du roi pour en expédier un au Conseil pour casser toutes les procédures qui ont été faites, le Parlement ni d'autres justices ne devant pas connaître des biens

confisqués à cause de la guerre. Je vous dirai à cette occasion qu'il serait fort à propos qu'il vous plût de vous informer en quelle chambre du Parlement l'affaire a été portée et de vouloir bien me le mander afin que je puisse en écrire au président de la chambre pour empêcher que la poursuite n'aille plus avant. »

(Vol. 1,388, *minute.*)

---

262. — *Barbèzieux à M. de La Houssaye.*

3 septembre 1697.

« Le roi voulant, en exécution du traité de la paix d'Italie, apporter à M. le prince de Carignan la main-levée de la confiscation faite à cause de la guerre au profit de Sa Majesté des revenus du comté de Soissons, du comté de Clermont-en-Bauvoisis et châtellenies en dépendantes et de la terre de Condé-en-Brie, près Château-Thierry, situés dans votre département et provenant de la succession de M<sup>me</sup> la princesse de Carignan, je vous en donne avis afin que, vous conformant à l'intention de Sa Majesté, vous laissiez non-seulement jouir mondit sieur le prince de Carignan, ou M. le comte Picon son agent, desdits revenus à commencer du 1<sup>er</sup> juillet 1696, mais encore que, si les receveurs des confiscations ou le trésorier de l'extraordinaire de la guerre ont touché tout ou partie desdits revenus échus depuis ledit 1<sup>er</sup> juillet 1696, vous leur ordonniez d'en remettre l'argent ès-mains dudit s<sup>r</sup> Picon et qu'il n'en soit fait aucune recette dans leur compte. »

(Vol. 1,449, *minute.*)

---

262 (bis). — *L'Evêque de Soissons à l'Archevêque de Paris* (1).

..... 1698.

« Touchant la question, Monseigneur, si l'on doit obliger les huguenots nouveaux convertis d'aller à la messe, mon avis est qu'on ne le peut ni dans le fond, ni dans la forme.

« On ne le peut dans le fond : 1° c'est profaner ce sacré mystère et l'exposer au blasphème que d'y faire assister des gens qui non-seulement font profession de n'y point croire, mais qui même le considèrent comme une idolâtrie ;

« 2° C'est leur faire commettre un nouveau péché,

(1) La révocation de l'Edit de Nantes n'avait pas donné les résultats qu'en attendait Louis XIV ; non-seulement les émigrés ne reentraient pas comme le nouvel édit les y autorisait moyennant leur conversion, mais, loin de se convertir, beaucoup de ceux qui étaient restés allaient rejoindre leurs frères à l'étranger pendant qu'un grand nombre de ceux qui avaient abjuré retournaient à leur première croyance. Il fallut aviser de nouveau. En 1698 le roi résolut de consulter l'épiscopat ; il s'agissait surtout de la conduite à tenir à l'égard des nouveaux convertis, et particulièrement en ce qui concernait l'obligation d'assister à la messe. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, fut chargé de recueillir les avis des autres évêques ; ces avis ne devaient être connus que du roi et de son conseil. Un volume manuscrit conservé, non aux Archives, mais à la Bibliothèque du Ministère de la Guerre et provenant de la famille de Noailles, contient les consultations ainsi obtenues, notamment celles de Bossuet, de Fléchier, de Mascaron. Parmi ces pièces les unes sont les originaux eux-mêmes, entièrement autographes ou simplement signés ; les autres sont des copies, mais des copies de l'époque. Au nombre de ces dernières se trouve la consultation de l'évêque de Soissons, Brulart de Sillery ; c'est elle que je reproduis ici. J'en dois la communication à mon obligé et savant collègue de la Section historique de l'Etat-Major de l'Armée, M. Lemoine. On lira avec intérêt dans la *Revue de Paris* du 15 novembre 1900 la substantielle étude qu'il a consacrée au précieux recueil par lui découvert.



parce que par là on les oblige à faire un acte de religion contre leur conscience ;

« 3° C'est exposer la foi des vrais fidèles parmi lesquels il se trouve toujours des esprits singuliers qui peuvent être séduits par le commerce qu'ils auront avec ces gens-ci à l'occasion des actes de religion qu'ils feront en commun ;

« 4° C'est donner du scandale aux vrais fidèles en les rendant témoins des signes extérieurs d'aversion et de mépris pour l'auguste sacrifice de la messe que les nouveaux mal convertis ne pourront s'empêcher de faire voir dans l'église ;

« 5° C'est violer le commandement de saint Paul qui enjoint aux fidèles en termes exprès d'éviter la société des hérétiques et c'est condamner la conduite de l'apôtre saint Jean lequel, au rapport d'Eusèbe, s'enfuit ayant trouvé dans un bain public l'hérésiarque Cérinthe ;

« 6° C'est introduire une discipline contraire de tous points à celle que l'Eglise a tenue à l'égard des hérétiques dans tous les temps et dans tous les lieux, à commencer depuis les apôtres ;

« 7° Il est constant que l'entrée de l'Eglise doit être interdite aux excommuniés. Or les hérétiques sont excommuniés et les nouveaux mal convertis sont hérétiques ; donc l'entrée de l'église doit être interdite aux nouveaux mal convertis.

« On pourrait encore alléguer beaucoup de raisons, mais celles-ci suffisent, ce me semble.

« A l'égard de la forme. La question de savoir si l'on doit obliger les hérétiques mal convertis d'aller à la messe étant purement spirituelle et toute de droit public, j'ose dire qu'elle ne peut ni ne doit être examinée ni décidée que dans un concile. Cependant on ne doute point que le roi,

en sa qualité de roi et aussi en qualité de protecteur de l'Eglise, étant *episcopus ad extra*, titre qui a autrefois été donné à l'empereur Constantin, ne puisse, pour le bien de l'Etat et par zèle pour la vraie religion, prendre par forme d'avis le sentiment des évêques à qui seuls il appartient de décider en ces matières et, après avoir pesé toutes les raisons qui auront été mises en avant, permettre, s'il le juge à propos, de tenir des conciles provinciaux ou un concile national où la question sera examinée et décidée.

« Mais, Monseigneur, la piété du roi doit s'occuper tout entière à trouver des moyens pour faire élever les enfants des nouveaux convertis dans la vraie religion. Sa Majesté, étant remplie de religion et de prudence, n'en emploiera sans doute que de chrétiens et de sages dans un fait de cette importance. Je suis. . . . . »

---

263. — *Barbézieux à M. Sanson* (1).

14 mai 1698.

Les fourrages manquant dans son département au point que l'on est obligé de consommer des foins entièrement gâtés, le roi lui ordonne d'obliger les entrepreneurs à convenir de prix avec les gens qui ont des prairies pour donner aux chevaux de l'herbe au lieu de foin avec l'habituelle ration d'avoine.

(Vol. 1,431, *minute*.)

---

(1) Claude-Joseph Sanson, intendant de la généralité de Soissons, de 1698 à 1704.

264. — *Barbèzieux à M. Sanson.*

19 mai 1698.

Le prix de 13 sols 6 deniers que l'on demande pour une ration de fourrage est exorbitant. Ne consentir à un pareil marché que s'il le faut absolument et en convenant que ce ne sera que jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, temps où seront faits les nouveaux foins.

(Vol. 1,481, *minute.*)

---

265. — *Barbèzieux à M. Sanson.*

28 juin 1698.

Vérifier s'il est exact que des particuliers achètent tous les foins de son département, quoiqu'ils ne soient pas encore coupés.

(Vol. 1,431, *minute.*)

---

266. — *Barbèzieux à M. Sanson.*

11 août 1698.

Faire retenir au régiment de Peseux 450 livres pour réparer les désordres qu'il a commis chez les habitants de Marle à son passage en cette ville.

(Vol. 1,432, *minute.*)

---

267. — *Barbèzieux à M. Sanson.*

21 août 1698.

Faire rentrer chez eux les habitants de la généralité qui ont quitté leurs maisons afin d'éviter le

logement des troupes se rendant au camp de Compiègne.

(Vol. 1,432, *minute.*)

---

268. — *Barbèzieux à M. Sanson.*

15 décembre 1698.

Prendre des informations au sujet d'un meurtre que deux soldats du régiment de Blaisois auraient commis au mois d'octobre dans la forêt de Villers-Cotterêts.

(Vol. 1,434, *minute.*)

---

269. — *Barbèzieux à M. Sanson.*

30 mars 1699.

Faire mettre en prison le s<sup>r</sup> Polchet de La Neuville, ci-devant capitaine au régiment d'infanterie de Ximenès, demeurant aux Jouxtes, dépendance d'Aubenton, jusqu'à ce qu'il ait payé 807 livres 7 sols qu'il doit à ce régiment (1).

(Vol. 1,444, *minute.*)

---

270. — *Barbèzieux à M. Sanson.*

16 mai 1699.

Prendre des informations au sujet du nommé Michel Petit, *dit* Lespérance, soldat de la compagnie de Maroles au régiment du Roi, qui demande des lettres de grâce pour l'homicide commis par lui dans la paroisse de « Vaubin », au diocèse de

(1) Le s<sup>r</sup> de La Neuville s'exécuta, car on trouve dans le même volume, à la date du 26 avril, l'accusé de réception de la lettre de change par laquelle il s'acquitta de sa dette.

Soissons, en la personne du nommé Simon Des-soussy, son beau-frère.

(Vol. 1,445, *minute.*)

---

271. — *Barbézieux à M. Sanson.*

7 juin 1699.

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le dernier du mois passé sur ce qui est arrivé à La Fère entre les s<sup>rs</sup> Clouet frères, l'un lieutenant au régiment d'infanterie du Maine et l'autre gendarme bourguignon de la brigade de M. de Mortagne, et le nommé La Porte, boueur (1) de cette ville. J'en ai rendu compte au roi qui a été étonné de voir que, personne ne s'étant porté partie, le procureur de Sa Majesté poursuive si vivement ces deux officiers. Comme ce boueur s'est attiré par ses paroles injurieuses les mauvais traitements qu'il a reçus, l'intention de Sa Majesté est que vous ordonniez audit s<sup>r</sup> procureur du roi de cesser toutes les procédures et, si vous croyez qu'il y ait quelque chose à donner à ce boueur pour le dédommager des coups qu'il a reçus, Sa Majesté se remet à vous de le lui faire donner par lesdits s<sup>rs</sup> Clouet et de finir absolument par là cette affaire. »

(Vol. 1,445, *minute.*)

---

272. — *Barbézieux à M. Sanson.*

25 août 1699.

Au sujet des nommés Gassion, Moraux et Jean Turin, *dit* La Jeunesse, soldats de la compagnie de

(1) C'est bien *boueur* et non *loueur* qu'il faut lire.

Vigneux au régiment de Blaisois, jugés et condamnés par le prévôt de Crépy pour avoir assassiné et volé le s<sup>r</sup> Pessay dans la forêt de Villers-Cotterêts.

(Vol. 1,446, *minute.*)

---

273. — *Barbèzieux à M. Sanson.*

17 mars 1700.

Au sujet d'une querelle arrivée à Laon entre les s<sup>rs</sup> d'Ausbourg, d'Espinoy et de Toulis, et les s<sup>rs</sup> Martin, l'un capitaine au régiment de Picardie, l'autre lieutenant réformé des Carabiniers, accompagnés du s<sup>r</sup> de La Ferté, leur beau-frère. Le s<sup>r</sup> d'Espinoy a été tué, le s<sup>r</sup> d'Ausbourg blessé grièvement. Faire instruire cette affaire par les juges ordinaires (1).

(Vol. 1,457, *minute.*)

---

274. — *Barbèzieux à M. Sanson.*

5 juillet 1700.

Un cheval-léger d'Orléans ayant été blessé grièvement d'un coup de pistolet dans une querelle avec deux garde-sel, les officiers du bailliage de Chauny et ceux du grenier à sel de Coucy ont pris connaissance de l'affaire. Il y a là un conflit de juridiction qui doit être réglé au Conseil.

(Vol. 1,459, *minute.*)

---

(1) On voit dans une autre lettre (vol. 1,458, 4 mai) que le capitaine de Picardie et le lieutenant des Carabiniers furent condamnés à mort et le s<sup>r</sup> de La Ferté, aussi lieutenant des Carabiniers, banni pour trois ans. Le roi, jugeant que leur affaire n'était pas « gracieable », ordonna l'exécution de la sentence.

275. — *Barbèzieux à M. Sanson.*

11 juillet 1700.

Le nommé Joly, établi à La Capelle, a fait naturaliser suisse son fils actuellement enseigne dans une compagnie du régiment de Stuppa : c'est apparemment pour qu'il reste dans la religion protestante. Avoir une attention particulière à la conduite du nommé Joly, le roi étant persuadé qu'il est résolu de vivre dans ses erreurs.

(Vol. 1,459, *minute.*)

---

276. — *Barbèzieux à M. Sanson.*

24 août 1700.

Le s<sup>r</sup> Heuslin, receveur général des finances de Soissons, offre de prendre les fourrages qu'il faudra fournir aux troupes logées dans la généralité de Soissons à raison de 10 sous 6 deniers la ration. Les lui adjuger à ce prix si personne ne se présente qui mette un rabais (1).

(Vol. 1,459, *minute.*)

---

277. — *Barbèzieux à M. Sanson.*

12 septembre 1700.

Le roi accorde 1,030 livres pour la réparation des

(1) Sans doute personne ne se présenta, car l'adjudication fut exécutée aux conditions susdites. (Vol. 1,460, lettre du 7 septembre.)

dégâts causés par l'incendie des écuries de l'hôtellerie de *N.-D. de Liesse*, à Soissons (1).

(Vol. 1,460, *minute.*)

---

278. — *Barbèzieux à M. Sanson.*

12 septembre 1700.

Prendre des informations au sujet d'un homicide commis par un cheveu-léger de la compagnie du duc de Berry sur un paysan des environs de Chauny.

(Vol. 1,460, *minute.*)

---

279. — *Barbèzieux à M. Sanson.*

9 octobre 1700.

Prendre des informations au sujet d'un assassinat commis par les habitants du village du Sart, près de La Fère, sur un nommé La Prairie, cavalier au régiment de Barentin, en congé de quinze jours pour aller chez lui.

(Vol. 1,460, *minute.*)

---

(1) On voit dans une autre lettre (vol. 1,439, 27 août) que dans cet incendie avaient péri 10 chevaux de la compagnie des gendarmes de Berry et ailleurs encore (vol. 1,460, 13 octobre) que l'incendie avait été causé par la faute des valets des gendarmes ; l'hôtelier de *N.-D. de Liesse* s'appelait Sauvrezis. Cette hôtellerie, située près de la porte de Paris, avait déjà, pendant un passage du roi à Soissons, en 1693, été le théâtre d'une rixe entre des gardes du corps. (Voir à ce sujet de curieux détails dans le *Livre de raison* de la famille Dutour de Noirfosse. — *Bulletin*, 2<sup>e</sup> série, III.)



280. — *Barbèzieux à M. Sanson.*

31 octobre 1700.

« Le s<sup>r</sup> Mareschal de Franchesse, brigadier des gens d'armes de la garde du roi, a demandé à Sa Majesté sur le rôle du présent mois les biens du feu s<sup>r</sup> Lambert, prêtre, curé de Landifay, diocèse de Laon, qui reviennent au roi par droit d'aubaine, prétendant que ledit Lambert était étranger et non naturalisé. Sa Majesté, avant d'accorder ce don, désirant savoir si la succession dudit Lambert est dans le cas de l'aubaine et en quoi elle consiste, je vous prie de vouloir vous en informer et de me mettre en état d'en rendre compte au roi. Comme aussi de la valeur et consistance des biens du nommé Ponthieu de Villette qui était commissaire aux revues de la ville de Chauny, condamné à mort pour impiétés et blasphèmes par sentence du bailliage de Chauny du 23 de ce mois et exécuté, dont on demande la confiscation des biens prononcée en faveur du roi. »

(Vol. 1,460, *minute.*)

---

281. — *Barbèzieux à M. Sanson.*

7 novembre 1700.

Il a reçu les informations prises sur l'assassinat commis par le nommé François Hasnon, habitant du village du Sart, sur le nommé La Prairie, cavalier de la compagnie de La Chaise au régiment de Barentin. Tenir la main à ce que le procès soit fait au nommé Hasnon et à ses complices.

(Vol. 1,461, *minute.*)

---

282. — *M. de Villevieille* (1) à *Barbézieux*.

A Landrecies, 8 novembre 1700.

Au sujet de deux protestants arrêtés et que l'on a mis sous la direction du curé de Landrecies pour qu'il les instruisse et les convertisse. L'un des deux est un nommé Jacob Jolly, brasseur à La Capelle.

(Vol. 1,468.)

---

283. — *M. de La Houssaye* à *Barbézieux*.

Soissons, 25 novembre 1700.

L'intention du roi étant, en raison de la diminution des troupes, qu'au lieu de deux cordes de bois il n'en fasse plus fournir qu'une 1/2 par compagnie et pour chacun des quatre mois d'hiver, il a fait sur ce pied des adjudications dont le prix, pour Guise où il y a deux compagnies, est monté à 230 livres. Les anciennes adjudications étaient, pour cette place, de 540 livres. Il demande de nouveaux ordres à ce sujet (2). On voit dans cette lettre qu'il y avait à Guise une compagnie d'invalides composée de 50 hommes.

(Vol. 1,468.)

---

284. — *M. de Bernières* (3) à *Barbézieux*.

Avesnes, 21 décembre 1700.

« Sur l'avis que j'ai eu qu'il passait de temps en temps des religionnaires qui sortaient du royaume

(1) Annibal Pavée, chevalier de Villevieille, brigadier d'infanterie en 1707, lieutenant de roi de Landrecies où il mourut en 1717.

(2) La réponse du ministre est indiquée en tête de la lettre de La Houssaye : « Ne rien changer pour cet hiver ».

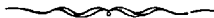
(3) Charles-Etienne Maignart de Bernières, intendant en Hainaut.

en se glissant par la frontière de Picardie et de Champagne le long des bois de Chimay, terre d'Espagne, d'où ils entraient sur la dépendance de Beaumont, j'ai donné ordre aux commis de Barbançon, terre du roi enclavée en celles d'Espagne, de redoubler leurs soins, ce qu'ils ont fait et ont arrêté sur la lisière des terres de France et d'Espagne un marchand de la ville de Laon, nommé Jean Rousset, qui sortait de France avec un chariot à six chevaux chargé de quantité de hardes. Je l'ai fait conduire par la maréchaussée dans les prisons de Maubeuge où j'ai donné ordre au prévôt de lui faire son procès conformément aux ordres du roi que vous m'avez fait l'honneur de me demander plusieurs fois.

« J'ai fait un procès-verbal dont je vous envoie copie de toutes les hardes qui ont été trouvées sur le chariot en différents ballots. Il y a surtout beaucoup de linge de plusieurs sortes et de différentes marques, ce qui fait croire qu'ils appartiennent à diverses personnes qui avaient précédé ledit Rousset ou qui le devaient suivre. Il y avait aussi quantité d'autres hardes, habits, ajustements de femmes, de filles, ustensiles de cuisine et 300 écus qui étaient dans la valise de cet homme. Il s'est trouvé une lettre sur lui sans signature ni date du lieu où elle a été écrite par laquelle il paraît en termes ambigus qu'on l'exhorte à sortir du royaume avec plusieurs autres personnes et de se rendre en Angleterre ou en Hollande. Et par l'interrogatoire que lui a fait subir le prévôt de Maubeuge, il a soutenu être catholique et avoir fait abjuration en 1685 ; mais il paraît que c'est pour éluder, d'autant plus qu'on a trouvé dans sa valise plusieurs livres huguenots. Il a dit avoir laissé ses

enfants à Laon et qu'il sortait à cause de ses créanciers, ce qui ne vaudrait guère mieux parce que ce serait une banqueroute frauduleuse à la réserve qu'après avoir bien récompensé les commis qui l'ont arrêté, payé les frais de la maréchaussée et des procédures, le surplus regarderait les créanciers suivant ce qui en serait ordonné par le juge. Ce sera sur quoi il vous plaira de donner vos ordres. J'en donne avis à M. Sanson, intendant de la province d'où cet homme est, afin qu'il nous donne quelques éclaircissements, s'il est possible, et je dois vous ajouter qu'on m'a assuré et même qu'il paraît par la déposition d'un homme chez lequel ce marchand a couché sur terre d'Espagne, qu'il y a quatre frères à Hirson, nommés les Fresson, qui font métier de guider les religionnaires hors de France et il y en avait un avec Jean Rousset, qui contrefaisait le marchand qui allait trafiquer à Charleroi, lequel s'est sauvé lorsqu'on a fait la capture. Je crois qu'il serait nécessaire de commencer par les faire arrêter (1). »

(Vol. 1,499.)



(1) Suit dans le volume le procès-verbal annoncé, il ne comprend pas moins de 14 pages in-folio.

# TABLE

## DES MATIÈRES



N. B. — *Les chiffres correspondent aux numéros des pièces.*

---

- ANGLAISES, troupes — au service de France, leurs exigences, 98, 111, 112, 124, 125, 127, 137, 138, 148.
- ARRIÈRE-BAN, voir *Milices*.
- BARISIS-LÈS-CHAUNY, le s<sup>r</sup> de Laleu, réfugié dans le couvent de —, 215.
- BLÉ, impositions de — sur la généralité de Soissons, production et commerce du — dans cette généralité, 222, 223, 225-228, 230, 232, 236.
- BLÉRANCOURT, troupes envoyées en quartiers d'hiver à —, 175.
- BONNEAU, Jean, ingénieur-architecte à Saint-Quentin, 33 (*note*).
- BOSSUT, le comte de —, prisonnier de guerre à Saint-Quentin, 159.
- BRAINE, troupes envoyées en quartier d'hiver à —, 175.
- BRAYE, soldats tués ou blessés par des habitants de —, 16.
- BRIAMONT, le s<sup>r</sup> Bruyère de —, soissonnais, 206.
- BROUILLY (DE), seigneur d'une terre aux environs de Soissons, 203.
- BRUNEHAMEL, troupes envoyées en quartiers d'hiver à —, 175.
- CESSIÈRES, désordres commis à — par des dragons, 241.
- CHARLY, troupes envoyées en quartier d'hiver à —, 175.
- CHARRE, exemption de logement accordée au s<sup>r</sup> de —, soissonnais, 24.

- CHATEAU-THIERRY, garnison de —, 183; plaintes d'officiers du régiment de Beuzeville contre des gens de justice de —, 246, 247.
- CHAUNY, troupes envoyées à — et aux environs, 10, 183; fortifications et armement de —, 73; difficultés entre le gouverneur de — et le lieutenant de roi de Coucy à l'occasion des corvées, 73; — menacé par l'ennemi, 158; conflit de juridiction entre des officiers du bailliage de — et des officiers du grenier à sel de Coucy, 274; paysan des environs de — tué par un cheval-léger, 278; le commissaire aux revues de la ville de — condamné à mort pour impiété, 280.
- CHEMINS, mauvais état des —, 143, 173.
- CHEVALIER, aventurier soissonnais, 238.
- CHÉZY-L'ABBAYE, troupes envoyées en quartiers d'hiver à —, 183.
- CLAIRFONTAINE, incendié par des cavaliers ennemis qui en sont chassés par des dragons, 248.
- CONDÉ, le prince de —, son passage à Soissons, à Vervins et à Laon, 100, 101, 102, 104.
- CONDÉ-EN-BRIE, moulin et château de —, 261, 262; troupes envoyées en quartiers d'hiver à —, 175.
- CONVERTIS (nouveaux), 262 bis.
- COUCY, difficultés entre le lieutenant de roi de — et le gouverneur de Chauny, 73; conflit de juridiction entre des officiers du bailliage de Chauny et des officiers du grenier à sel de —, 274.
- COURJUELLES, ferme de — pillée par l'ennemi, 174.
- COURVAL, ordre au sr de — de mettre sa compagnie de cavalerie en bon état, 200.
- CRAONNE, passage du régiment Dauphin à —, 245.
- CRÉCY-SUR-SERRE, troupes envoyées en quartiers d'hiver à —, 175, 183.
- CRÉPY-EN-LAONNOIS, troupes envoyées en quartiers d'hiver à —, 175.
- CRÉQUI, le maréchal de — à Guise et à Etréaupont, 181, 182.
- CROUTTES, un vigneron de — enlevé par un officier, 230.
- ESQUEHÉRIES, mis à contribution par l'ennemi, 72.
- ETRÉAUPONT, défense des habitants d'— contre un parti de cavalerie ennemie, 168; le maréchal de Créqui à —, 182.

- FÈRE-EN-TARDENOIS, troupes envoyées en quartiers d'hiver à —, 175, 183.
- FOUQUET, le surintendant, voir *Soissons*.
- FOURRAGES, prix des fourrages dans la généralité de Soissons, 214, 231, 235, 242, 263, 264, 265, 276; imposition de —, 232.
- GOUY, escarmouche près de —, 119.
- GRANDLUP, habitant de —, tué par des soldats, 258.
- GUISE, garnison de —, difficultés entre elle et les habitants, 3, 4, 14, 18, 26, 29, 42, 54, 62, 68, 72, 75, 90, 95, 104, 105, 121, 123, 140, 147, 150, 160, 164, 172, 178, 257, 283; fortifications de —, travaux divers dans la place, 4, 34, 35, 42, 46, 55, 62, 84, 87; changement de mayeur et d'échevins, 13; prisonniers de guerre de Rocroi à —, 14; prix du bois de chauffage à —, 283; — et les environs menacés par les ennemis, 61, 68, 72, 74, 181; débordement de l'Oise, 93, 95; le maréchal de Créqui à —, 181, 182; garnisaires envoyés chez les protestants de — et des environs, 194, 195.
- HIRSON, courses des ennemis dans les environs d' —, 248; garnison d' —, 260.
- HOLLANDAIS, prisonniers de guerre — internés à Soissons, 207-210.
- JOUXTES, ancien officier habitant aux —, 269.
- JUVIGNY, désordres commis à — par des Suisses de la garnison de Soissons, 190.
- LA CAPELLE, garnison de —, 39, 51, 63, 157; fortifications de —, 48, 99, 157, 168; le sr Joly, brasseur à —, 275, 282.
- LA FÈRE, opinion de Vauban sur l'importance de cette place, 87; garnison, 96, 102, 160, 178; lettre du duc de Mazarin en faveur des habitants et réponse de Louvois, 165, 166; environs de — menacés et pillés par l'ennemi, 174; querelle entre des officiers et des habitants, 271.
- LA FERTÉ-MILON, garnison, 175, 183; le sr du Sard habitant de —, 240.
- LA GRANGE (DE), intendant d'Alsace, permission d'exploiter des mines d'alun et de couperose dans une terre qu'il possède en Soissonnais, 217.
- LA ILHIÈRE (DE), colonel d'un régiment de milices soissonnaises, 199, 212.

- LANDIFAY, biens du curé défunt de — , 280.
- LAON, Louis XIV et le grand Condé à — , 47 (*note*), 102, 104 ; garnison, difficultés entre elle et les habitants, 110, 116, 118, 123, 126, 145, 161, 179, 183 ; défense de vendre de la bière aux soldats qui sont à — , 243 ; un paysan des environs de — tué par un soldat des Gardes françaises, 254 ; querelle entre des officiers à — ; 273 ; arrestation sur la frontière d'un marchand protestant laonnois 284.
- LE CATELET, les ennemis quittent — , 1 ; fortifications, démantèlement, 43, 48, 52, 78-82, 86 *bis*, 89, 92, 103, 106-108, 113, 122, 129-134, 136, 140 ; garnison, 48, 52, 55, 83, 88, 99, 113, 120 ; — menacé par les ennemis, 82, 119, 122.
- LESCELLE, mis à contribution par les ennemis, 72.
- LESQUIELLE, passage de troupes à — , 105.
- LOGEMENT des troupes, voir garnisons de *Soissons, Laon, etc.* ; règlement de 1651 sur les exemptions, 144 (*note*).
- LOUIS XIII à Soissons, 8.
- LOUIS XIV à Saint-Quentin, Neufchâtel, Laon, Soissons, Villers-Cotterêts, 47 et *note*.
- MARLE, fortifications, 50 ; désordres commis à — par des troupes, 266.
- MONDREPUIS, le curé de — pillé par un parti ennemi, 256.
- MILICE et ARRIÈRE-BAN, 198, 199, 201, 202, 203, 218, 219, 220, 237, 252.
- NEUFCHATEL-SUR-AISNE, Louis XIV à — , 47 (*note*).
- NOGENT-L'ARTAUD, troupes envoyées en quartiers d'hiver à — , 175.
- NOUVION, laboureur de — pillé par un parti ennemi, 256.
- ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE, mis à contribution par l'ennemi, 72, 77, 174 ; rigueurs de M. de Bridieu à l'égard de l'abbesse, 174.
- PAGAN, le s<sup>r</sup> de — , commandant à Soissons, 2.
- PARPECOURT, ferme de — pillée par les ennemis, 174.
- PIERREPONT, désordres commis à — par des officiers, 258.
- PLEINE-SELVE, pillé par les ennemis, 174.
- PLOMION, habitants de — , tués par des soldats, 250.
- PROTESTANTS, 54, 58, 59, 60, 70, 194, 195, 196, 262 *bis*, 275, 282, 284.
- PUYSEGUR, M. DE — demande le gouvernement de Saint-Quentin, 146.



RIBEMONT, M. de Bridieu demande la réunion du gouvernement de — à celui de Guise, 68 ; le sr de La Tour, gouverneur de —, 68, 75 ; précautions contre les incursions des ennemis dans les environs de —, 68, 71 ; — mis à contribution par les ennemis, 72, 77.

ROUSSET, Jean, marchand laonnois protestant en fuite, 284.

SAINS-RICHAUMONT, troupes envoyées en quartier d'hiver à —, 183.

SAINT-MICHEL, construction d'une redoute à —, 249.

SAINT-QUENTIN, garnison, 27, 30, 45, 55, 64, 65, 85, 88, 91, 102, 103, 109, 111, 115, 117, 129, 140, 162, 163, 170, 172, 178 ; désordres commis par les troupes, difficultés avec les habitants, exemptions de logement, 28, 31, 36, 38, 40, 41, 49, 144, 144, 150, 185, 186 ; exécution de deux soldats, 76 ; fortifications, 32, 33, 37, 40, 41, 45, 46 bis, 49, 53, 55, 87 ; Louis XIV à —, 47 ; — et les environs menacés par les Espagnols, 56, 57, 59, 66, 86, 149, 169, 170 ; protestants de —, 58, 59, 60 ; familles de Cambrai réfugiées à —, 64, 67 ; le gouvernement de — demandé par M. de Puysegur, 146 ; le comte de Bossut prisonnier de guerre à —, 159, 162, 163 ; voir *Bonneau*.

SART, soldat tué par des habitants du —, 279, 281.

SEMIDE (le sr), capitaine de milice soissonnaise, 218.

SIMON, dame —, veuve d'un trésorier de France à Soissons, 211.

SOISSONNAIS, milice et arrière-ban du —, 198, 199, 201-203, 218-220, 237, 252.

SOISSONS, commission au sr de Pagan pour commander à —, 2 ; fortifications de —, 5, 6, 7, 12 ; Louis XIII à —, 8 ; agrandissement de l'abbaye de Notre-Dame, 9 ; réforme de l'hôpital, 11 ; troupes envoyées en quartiers d'hiver dans la généralité, 19, 94, 112, 175, 183, 229 ; arrestation d'imprimeurs parisiens qui impriment à — des libelles en faveur de Fouquet, 20 ; garnison, 114, 126, 176 ; difficultés entre les habitants et les troupes, désordres commis par celles-ci, 21-23, 25, 110, 127, 135, 138, 139, 148, 151, 153-156, 177, 179, 184, 187-189, 191-193, 213, 267 ; échevins nouvellement élus, 44 ; Louis XIV à —, 47 (*note*) ; passage du grand Condé à —, 100 ; incendie à —, 244, 277 ; députation nommée

pour aller à la cour demander décharge d'une partie de l'ustensile imposé à la ville, 204, 205; prisonniers de guerre hollandais internés à —, 207-210; prix du blé et du fourrage dans la généralité, imposition de blé et de fourrage, 214, 222, 223, 225-228, 230-232, 235, 236, 276; le chevalier de —, 238; biens du comte de —, 262; voir *Charre*.

TRAVECY, brûlé par les ennemis, 171.

VADENCOURT, ordre de rompre le pont de —, 68, 69.

VAILLY, désordres commis à — par un régiment polonais, pillage et sacrilège dans l'église Saint-Précord, 16 *bis*; habitant de —, accusé de servir de guide aux protestants qui sortent du royaume, 196; troupes envoyées en quartier d'hiver à —, 175.

VALSERY, abbaye de N.-D de — donnée à Honoré Gouffier, 17.

VAUXBUIN, meurtre commis à — par un soldat, 270.

VENDEUIL, attaqué et brûlé par l'ennemi, 169, 170.

VERVINS, le grand Condé à —, 101, 104; les environs menacés par l'ennemi, 168; troupes envoyées en quartiers d'hiver à —, 175.

VILLERS (près Guise), temple protestant à —, 54, 70.

VILLERS-COTTERÊTS, réclamations des habitants au sujet d'impositions, 224, 233, 233 *bis*; gens enlevés, meurtres commis dans la forêt, 259, 268, 272; Louis XIV à —, 47 (*note*).

WARTIGNY, M. de —, seigneur d'une terre aux environs de Soissons, 203.



# TABLE

## DES SIGNATAIRES DES LETTRES



N. B. — *Les chiffres correspondent aux numéros des pièces.*



- BARBÉZIEUX, le marquis de — , secrétaire d'Etat, 214-216, 223, 224, 226, 227, 230, 233, 233 *bis*, 239-247, 249-281.
- BÉCEL, commissaire des guerres, 98.
- BELLEFONDS, le maréchal de — , 86 *bis*, 113, 122, 133.
- BERNIÈRES (de), intendant, 284.
- BOIS-DAVID (de), gouverneur du Catelet, 48, 52, 79, 82, 92, 107, 119.
- BOSSUET, intendant, 199, 201, 204.
- BRETEUIL (de), intendant, 185.
- BRIDIEU, le comte de — , gouverneur de Guise, 14, 15, 18, 26, 42, 46, 54, 62, 68-70, 72, 74, 75, 84, 86, 90, 93, 95, 104, 105, 121, 147, 152, 160, 164, 182, 184.
- BROGLIE, le comte de — , gouverneur d'Avesnes, 168, 171, 218.
- BRULART DE SILLERY, évêque de Soissons, 262 *bis*.
- CASTELLAN (de), ingénieur, 78, 81.
- CHAUNY, les Maire et Echevins de — , 158.
- CHAZERON (de), 115.
- CONDÉ, le prince de — , 51, 100, 101.
- CRÉQUI, le maréchal de — , 181.
- DAUVAL, aide-de-camp du *mal* de Bellefonds, 89, 130, 134.
- DELFAUT, échevin de Soissons, 44.
- DU METZ, 197.
- DU PASSAGE DE SINCENY, gouverneur de Chauny, 73.
- DUTOUR, échevin de Soissons, 44.
- ESTRÉES, le duc d'— , 198, 202, 220.

- FOURILLES, le marquis de —, 123, 129.  
HÉBERT, échevin de Soissons, 44.  
LA BRETÊCHE (de), échevin de Soissons, 44.  
LA BROUSSE (de), 96.  
LA FARE, le chevalier de —, 238.  
LA HOUSSAYE (de), intendant, 221, 222, 225, 228, 229, 232, 234, 236, 237, 283.  
LECOMTE, 248.  
LOUIS XIII, 3-9, 11-13.  
LOUIS XIV, 16, 16 *bis*.  
LOUVOIS, le marquis de —, secrétaire d'Etat, 20-25, 29, 46 *bis*, 47, 53, 57, 58, 60, 61, 67, 71, 77, 80, 83, 94, 127, 132, 135, 143, 144, 149, 151, 154, 166, 172, 173, 175-177, 179, 180, 184, 187-196, 200, 203, 205-213.  
MACHAULT (de), intendant, 102, 110, 112, 114, 118, 126, 128, 137, 139, 145, 148, 153, 155, 156, 167.  
MALÉZIEU (de), commissaire des guerres, 116, 161.  
MARLE, le maire de —, 50.  
MATIGNON, le marquis de —, 219.  
MAZARIN, le duc de —, 165.  
MORANT, échevin de Soissons, 44.  
PONTCHARTRAIN, le comte de —, contrôleur général, 217.  
PRADEL (de), gouverneur de Saint-Quentin, 31, 40, 41, 45, 49, 50, 59, 64-66, 76, 88, 97, 103, 108, 140, 159, 162, 163, 169.  
PUYSEGUR, le marquis de —, 146.  
QUINCÉ, le comte de —, 1.  
RENAULT, commissaire des guerres, 124, 138.  
ROQUÉPINE, le marquis de —, gouverneur de La Capelle, 39, 63, 157.  
ROUILLÉ DU COUDRAY, intendant, 37, 43, 55, 56, 85, 99, 106, 109, 111, 117, 125, 131.  
SAINT-QUENTIN, les Mayeur et Echevins de —, 27, 38, 91, 141, 142, 150.  
SOISSONS, les échevins de —, 44.  
SUBLET DE NOYERS, secrétaire d'Etat, 10.  
VAUBAN, le maréchal de —, 32-35, 87.  
VILLEVIEILLE, le chevalier de —, 282.  
WAREL (de), lieutenant-colonel du régiment d'Alsace.



# LISTE DES MEMBRES

de la Société archéologique, historique et scientifique

DE SOISSONS

---

— 1899 —

## Bureau



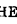




- MM. le comte de BARRAL, ✱, Président.  
PLATEAU, Vice-Président.  
ALEX. MICHAUX, Secrétaire.  
COLLET, ☉, Vice-Secrétaire-Archiviste.  
DELORME, Trésorier.
- 

## Membres Titulaires.

MM.

- 1865 DELAPLACE (l'abbé), curé d'Urcel.  
1867 DEVIOLAINE (Emile), ✱, Conseiller général.  
1870 COLLET, ☉, Conservateur du Musée de Soissons.  
1874 MICHAUX (Alexandre), ancien Imprimeur à  
Soissons.  
1874 LEGRY, ✱, Conseiller général, Maire de Vailly.

MM.

- 1877 DELORME, ancien Notaire à Soissons.
- 1878 BRUN (Félix), , attaché aux Archives du Ministère de la Guerre.
- 1879 DE BARRAL (le comte), , ancien Sous-Préfet de Soissons.
- 1882 QUINETTE DE ROCHEMONT (le Baron), O. , inspecteur général des Ponts et Chaussées, à Paris.
- 1882 D'URCLÉ, receveur des finances.
- 1883 VAUVILLÉ, , propriétaire à Pommiers.
- 1883 CIROU, notaire à Villers-Cotterêts.
- 1884 LEDOUBLE (l'Abbé), Chanoine honoraire, Secrétaire général de l'Evêché de Soissons.
- 1884 MORIO DE L'ISLE (le baron) , à Vauxcastille, ancien Sous-Préfet de Compiègne.
- 1885 LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), , bibliothécaire du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, à l'Institut, ancien élève de l'école des Chartes.
- 1886 JUDAS, , Bibliothécaire de la Ville de Soissons.
- 1886 PLATEAU, maire d'Hartennes.
- 1886 FIRINO, conseiller général, à Fontenoy
- 1887 BLAMOUTIER, notaire à Soissons.
- 1888 DE BERTIER (Albert), (comte) à Cœuvres.
- 1889 DE MONTESQUIOU (Henri), (comte) à Longpont.
- 1890 BORGOLTZ (l'abbé), Curé-Doyen de Berry-au-Bac.
- 1892 THOMAS, notaire à Soissons.
- 1892 HINCELIN, commissaire-priseur à Soissons.
- 1893 DE REISET (le vicomte), à Vic-sur-Aisne.
- 1894 LHERMITTE, propriétaire, à Soissons.
- 1896 MICHEL (Charles), entrepreneur de travaux à Vailly.

MM.

- 1897 LETOMBE (l'Abbé), curé d'Ambleny.  
1887 LANDAIS (chanoine), curé-archiprêtre de la  
Cathédrale de Soissons.  
1898 HIVET (l'abbé), professeur au Petit Séminaire  
Saint-Léger, Soissons.  
1898 CALLEY (l'abbé), professeur au Petit Séminaire  
Saint Léger, Soissons.  
1898 DERAMECOURT (Monseigneur), évêque de Sois-  
sous et Laon, président d'honneur.
- 

**Membres Correspondants.**

---

MM.

- 1849 MATTON, \*, ancien Archiviste du département,  
à Laon, Officier de l'Instruction publique.  
1856 PILLOY, †, ancien agent-voyer d'arrondisse-  
ment à Saint-Quentin.  
1869 PIETTE (Edouard), \*, président de la Société  
archéologique de Vervins.  
1873 BARTHÉLEMY (DE) à Courmelon.  
1874 CESSON (Victor), artiste peintre à Coincy.  
1874 PALANT (l'abbé), Curé de Cilly.  
1874 PIGNON (l'abbé), curé-archiprêtre à Saint-  
Quentin.

**MM.**

- 1882 BOUCHEL, instituteur à Presles-et-Boves.  
1887 SERRURE (Raymond), à Paris.  
1889 DE FLORIVAL, Président du Tribunal à Montdi-  
dier.  
1892 BERCET (Gaston), à Quiévy (Nord).  
1899 DE ROUCY (Francis), à Clairois (Oise).





# *LISTE DES SOCIÉTÉS*

avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance

---

## **SOCIÉTÉS FRANÇAISES**

---

### **AISNE**

- Société Académique de Laon.
- Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.
- Société Industrielle de Saint-Quentin.
- Société Archéologique de Vervins.
- Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.
- Société Académique de Chauny.
- Union Géographique du Nord de la France, section de Laon.

### **ALGÉRIE**

- Académie d'Hippone, de Bône.
- Société Archéologique de Constantine.

### **ALLIER**

- Société d'Emulation du département de l'Allier, à Moulins.

### **ALPES-MARITIMES**

- Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ALPES (HAUTES)

Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

AUBE

Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts  
et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron,  
à Rodez.

BOUCHES-DU-RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de  
Marseille.

Société de Statistique de Marseille.

CALVADOS

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

CHARENTE

Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.  
Société des Archives de Saintonge et d'Aunis.

CHER

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.  
Société Historique du Cher, à Bourges.

COTE-D'OR

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de  
Dijon.

Société Archéologique de Dijon.

FINISTÈRE

Société Académique de Brest.

GARD

Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE)

Société d'Archéologie du Midi de la France, à  
Toulouse.

GIRONDE

Société Archéologique de Bordeaux.

ILLE-ET-VILAINE

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

HÉRAULT

Société Archéologique et Scientifique de Béziers.

JURA

Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saunier.  
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIRE (HAUTE)

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce  
du Puy.

LOIRET

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.  
Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans.

MANCHE

Société Nationale Académique de Cherbourg.

MARNE

Académie Nationale de Reims.  
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne,  
à Châlons.  
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

MARNE (HAUTE)

Société Historique et Archéologique de Langres

MEUSE

Société Philomathique de Verdun.

NIÈVRE

Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts,  
à Nevers.

NORD

Commission Historique du Nord, à Lille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Valen-  
ciennes.

Société d'Emulation de Cambrai.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des  
Sciences, à Dunkerque.

Société d'Emulation de Roubaix.

OISE

Société Académique d'Archéologie de l'Oise, à  
Beauvais.

Société Historique de Compiègne.

Comité Archéologique de Senlis.

Comité Archéologique de Noyon.

Société française d'Archéologie, Compiègne.

PAS-DE-CALAIS

Académie des Sciences d'Arras.

Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES (BASSES)

Société des Sciences, Lettres et Arts. à Pau.

**RHÔNE**

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.  
Société Littéraire, Historique et Archéologique de  
Lyon.

**SAÔNE-ET-LOIRE**

Société Eduenne d'Autun.  
Académie des Sciences et Lettres de Mâcon.  
Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-  
sur-Saône.

**SARTHE**

Société Historique et Archéologique du Maine, au  
Mans.  
Société d'Agriculture et Sciences de la Sarthe, au  
Mans.

**SAVOIE**

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à  
Chambéry.

**SEINE**

Société des Antiquaires de France.  
Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France.  
Société d'Anthropologie.  
Société Philomathique de Paris.  
Société française de Numismatique et d'Archéologie.  
Association Philotechnique.  
Société des Etudes Historiques.  
Bulletin du Comité des travaux historiques.  
Bulletin scientifique du Comité,

SEINE-INFÉRIEURE •

Académie des Sciences et Arts de Rouen.

Comité des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

SEINE-ET-MARNE

Société d'Archéologie et Sciences de Seine-et-Marne, à Melun.

SEINE-ET-OISE

Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise ; à Versailles.

Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise.

Société Archéologique de Rambouillet.

SOMME

Société des Antiquaires de Picardie à Amiens.

Société Linnéenne du Nord de la France.

Société d'Emulation d'Abbeville.

TARN-ET-GARONNE

Société Archéologique et historique de Montauban.

VAR

Société Académique du Var, à Toulon.

Société d'Etudes Scientifiques de Draguignan.

VIENNE

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE)

Société Archéologique et Historique du Limousin,  
à Limoges.

YONNE

Société des Sciences Historiques et Naturelles de  
l'Yonne, à Auxerre.

Société Archéologique de Sens.



## SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

---

### BELGIQUE

Académie Royale des Sciences et Lettres, à  
Bruxelles.

Société Belge de Géographie à Bruxelles.

Société Malacologique, à Bruxelles.

### NORWÈGE

Université Royale de Christiania.

### ÉTATS-UNIS

Institution Smithsonienne, à Washington.

---



# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

PREMIÈRE PARTIE DU NEUVIÈME VOLUME

(3<sup>e</sup> Série)

## DU BULLETIN

DE LA

Société archéologique, historique & scientifique

DE SOISSONS

---

ANNÉE 1899

---

PREMIÈRE SÉANCE. — 9 JANVIER 1899

	Pages
Renouvellement du Bureau . . . . .	2
Le Cimetière gallo-romain des Longues-Baies, par M. Collet . . . . .	3

2<sup>e</sup> SÉANCE. — 6 FÉVRIER

Rapport de M. Collet sur différents objets de l'époque gallo-romaine découverts à Soissons par M. Lelaurain, et à Chavignon par M. Delvincourt . . . . .	7
--	---

3<sup>e</sup> SÉANCE. — 6 MARS

Une Crypte ou Chapelle souterraine à Ambleny, par M. l'abbé Letombe . . . . .	9
Une découverte des temps préhistoriques à Ambleny, par le même : : . . . . .	14

	Pages
Une sépulture ancienne à Couvrelles, par M. Vauvillé . . . . .	16
Dernières découvertes au cimetière des Longues-Raies, par le même . . . . .	16
Monnaies et fibules gauloises de différents endroits, par le même . . . . .	16
Objets trouvés à Soissons, aux environs de Notre-Dame des Vignes, par le même . . . . .	17
Fouilles au cimetière Saint-Cyr, à Monampteuil, par M. l'abbé Delaplace. . . . .	17
Dispositions testamentaires de M. Frédéric Moreau, par M. Collet . . . . .	17

4<sup>e</sup> SÉANCE. — 10 AVRIL

A propos d'un denier d'argent du IX <sup>e</sup> siècle, trouvé à Missy-sur-Aisne, par M. Vauvillé . . . . .	19
Une monnaie de Charles-le-Simple trouvée à Ambleny, par le même . . . . .	21

5<sup>e</sup> SÉANCE. — 1<sup>er</sup> MAI

Le <i>Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques</i> propose de demander pour M. Frédéric Moreau la croix de la Légion d'honneur. . . . .	23
<i>Souvenirs du lieutenant-général vicomte de Reiset</i> , par son petit-fils, M. le vicomte de Reiset . . . . .	24
Les stations gallo-romaines de Crouy, Pasly, Pommiers, Perant et Ambleny, par M. Vauvillé . . . . .	25

6<sup>e</sup> SÉANCE. — 5 JUIN

Mort de M. l'abbé Viéville, curé-doyen de Villers-Cotterêts, membre de la Société . . . . .	28
Le Dolmen de Vaurezis . . . . .	28
<i>La Cathédrale et la Forêt</i> , par M. Em. Lambin . . . . .	29
Nouvelles trouvailles au cimetière gallo-romain de la colline Saint-Jean, à Soissons, par M. Collet . . . . .	29

	Pages
Monnaies gauloises trouvées à Ambleny et à Cœuvres, par M. Vauvillé : . . . . .	35
Monnaie d'archevêque de Vienne trouvée à Vaurezis, par le même . . . . .	36
Monnaie d'Adalbéron, évêque de Laon, trouvée à Soissons, par le même . . . . .	36
Denier d'argent du roi Raoul, frappé à Soissons, trouvé à Ambleny, par le même. . . . .	37
Monnaies romaines du cimetière des Longues-Raies, par le même . . . . .	38
Monnaies gauloises de Pommiers, par le même. . . . .	39
Une nouvelle étymologie de Soissons, par M. Plateau . . .	40
Les fêtes du bi-centenaire de Racine, à La Ferté-Milon, par M. Michaux . . . . .	45

7<sup>e</sup> SÉANCE. — 3 JUILLET

Projet de visite de la Société des Antiquaires de Picardie . .	64
Remerciements et invitation de la Société littéraire et histo- rique de la Brie . . . . .	65
Compte rendu de la visite de cette dernière Société, le 25 juin . . . . .	66

8<sup>e</sup> SÉANCE. — 7 AOUT

M. de Roucy, de Compiègne, et M. l'abbé Clairambaux, curé de Bucy-le-Long, sont admis comme membres correspon- dants . . . . .	72
Présentation de diverses monnaies par M. Vauvillé : Monnaie de Henri II, roi d'Angleterre, monnaie d'Evêques de Laon, deniers de Charles-le-Chauve, frappés à Soissons, monnaie gauloise trouvée près de Soissons, monnaies d'Evêques de Meaux. . . . .	72
A propos de léproseries, salubrité de l'air à Villers-Cotterêts. .	74
Le Pèlerinage de Sainte-Berthe à Filain, par M. Bouchel . .	76
Le Pèlerinage de Saint-Crapard à Lhuys, par le même. . . .	80

9<sup>e</sup> SÉANCE. — 2 OCTOBRE

Les Cathédrales, synthèse de la France, par M. Em. Lambin . . . . .	87
Communications de M. Vauvillé : Monnaies gauloises trouvées à Ambleny, monnaie de Tibère trouvée à Pasly, décou- verte d'habitations et d'objets gallo-romains à Soissons, monnaies . . . . .	124
Enceinte gauloise d'Ambleny, par le même. . . . .	128

10<sup>e</sup> SÉANCE. — 6 NOVEMBRE

Un seigneur de Buzaney en 1630, par M. Plateau. . . . .	147
Nouvelles acquisitions du Musée de Soissons, par M. Collet. . . . .	154

11<sup>e</sup> SÉANCE. — 4 DÉCEMBRE

M. Parmentier, président du Tribunal civil, et M. le général Pau, commandant la 7 <sup>e</sup> brigade à Soissons, sont admis comme membres titulaires. . . . .	155
Dernières découvertes au cimetière des Longues-Raies. . . . .	156



# TABLE ALPHABÉTIQUE

DE LA

PREMIÈRE PARTIE DU NEUVIÈME VOLUME

(3<sup>e</sup> Série)

## DU BULLETIN

de la Société archéologique, historique & scientifique

DE SOISSONS

---

### A

	Pages
Ambigny . . . . .	9,14,26,63,128
— (Monnaies). . . . .	21,35,37,73,84,124
Antiquaires de Picardie. . . . .	64

### B

Brie (Société littéraire et historique de la) . . . . .	65,65
Bureau (renouvellement du) . . . . .	2
Buzancy (un seigneur de) en 1630. . . . .	147

### C

Cathédrale (la) et la Forêt . . . . .	29
Cathédrales (les), synthèse de la France . . . . .	87
Centenaire de Racine . . . . .	45
Chapelles . . . . .	9,76
Château-Thierry, monnaie . . . . .	16
Chavignon. . . . .	7

	Pages
Cimetière des Longues-Raies à Soissons . . . . .	3,16,27,38,156
— de la colline Saint-Jean, à Soissons. . . . .	7,29
— du Mont-des-Tombes, à Chavignon. . . . .	7
— Saint-Cyr, à Monampeuil . . . . .	17
— du Bois-Roger, à Pasly . . . . .	25
Cœuvres, monnaies . . . . .	35
Couvrelles. . . . .	16
Crouy . . . . .	25
Crypte ou chapelle souterraine à Ambleny . . . . .	9

**D**

Documents (anciens) ecclésiastiques . . . . .	63
Dolmen de Vaurezis. . . . .	28

**E**

Enceinte gauloise d'Ambleny . . . . .	128
Etymologie de Braine . . . . .	153
— de Soissons. . . . .	40

**F**

Ferté-Milon (la) . . . . .	45
Filain . . . . .	76
Francs-maçons (les) au moyen âge. . . . .	63

**H**

Habitation gallo-romaine. . . . .	125
-----------------------------------	-----

**I**

Inscription : A Isis Myrionyme . . . . .	44
--	----

**L**

Lhuys . . . . .	08
-----------------	----

**M**

	Pages
Misèy-sur-Aisne, Monnaie . . . . .	20
Monampteuil . . . . .	17
Monceau-le-Neuf . . . . .	154
Monnaies . . . . .	16,19,20,26,35,72,124,126,155
Moreau (M. Frédéric) . . . . .	17,23
Musée de Soissons . . . . .	16,22,70,75,154

**P**

Pasly . . . . .	25,125
Pèlerinages à Filain et à Lhuys . . . . .	76,80
Pernant . . . . .	25
Pommiers . . . . .	17,25
— monnaies . . . . .	16,17,27,39,155

**R**

Racine (Centenaire de) . . . . .	45
Reiset (Souvenirs du vicomte de) . . . . .	24
Retranchements des Normands à Vailly . . . . .	20

**S**

Saint Crapard, pèlerinage à Lhuys . . . . .	80
Sainte Berthe, pèlerinage à Filain . . . . .	76
Sépultures . . . . .	3,7,16,17,27,29,154,156
Société littéraire et historique de la Brie . . . . .	65,66
Soissons . . . . .	7,17,22,29,40,85,125
— monnaies . . . . .	16,36,37,126
Stations gallo-romaines . . . . .	25

**T**

Temps préhistoriques . . . . .	14
Testament de M. Frédéric Morcan . . . . .	17

**V**

	Pages
Vailly . . . . . , . . . . .	20
Vaurezis, . . . . .	28,36
Villers-Cotterêts, . . . . .	74

